



**Medasys S.A.** Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 086 166,86 euros

Siège social : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

319 557 237 R.C.S Nanterre.

## PROSPECTUS

**Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'Actions Nouvelles, à souscrire en numéraire ou par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 16 198 027,44 euros par émission de 42 626 388 Actions Nouvelles au prix de 0,38 euro, à raison de 11 Actions Nouvelles pour 10 actions existantes.**

**Période de souscription : du 7 décembre 2017 au 14 décembre 2017 inclus.**



### ***Visa de l'Autorité des marchés financiers***

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n°17-624 en date du 1er décembre 2017 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») visé par l'AMF est composé :

- (i) du résumé du Prospectus ;
- (ii) d'une Partie I constituant la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et
- (iii) d'une Partie II dédiée aux informations relatives à la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Medasys S.A., Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart, ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.medasys.com](http://www.medasys.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# REMARQUES GENERALES

Dans le présent Prospectus :

- « **Medasys** », « **Medasys SA** » ou la « **Société** » désignent la société Medasys SA ;
- « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales ;
- « **Actions Nouvelles** » désigne un nombre de 42 626 388 actions à provenir de l'augmentation de capital objet du présent prospectus ;

Le résumé du Prospectus a été établi sur la base de l'annexe XXII du règlement européen (CE) n°809-2004 de la Commission du 29 avril 2004 (tel que modifié notamment par le règlement délégué (UE) n°486-2012 de la Commission du 30 mars 2012).

La Partie I (Note d'Opération) du présent Prospectus a été établie sur la base de l'annexe III du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004.

La Partie II du présent Prospectus (qui constitue le document d'enregistrement) a été établie sur la base des annexes I et II du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004

## Informations prospectives

Le Prospectus contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « *croire* », « *s'attendre à* », « *pouvoir* », « *estimer* », « *avoir l'intention de* », « *envisager de* », « *anticiper* », « *devoir* », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés ci-après.

## Informations sur les marchés

Le Prospectus contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille de ses marchés. Sauf indication contraire, ces informations sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne constituent pas, notamment, une appréciation des marchés pertinents au sens du droit de la concurrence. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que le Groupe considère que ces estimations sont pertinentes à la date du Prospectus, il ne peut garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent.

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits à l'article 2 de la Partie I et à l'article 4 de la Partie II du présent Prospectus avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de la Société.

## Informations financières pro-forma

Le Prospectus présente notamment certaines informations financières consolidées pro forma du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 établies selon les normes IFRS. Ces informations sont destinées à appréhender les impacts de l'acquisition de Netika et son financement comme s'ils étaient intervenus au 31 décembre 2016. Les informations financières pro forma consolidées ont une valeur purement illustrative et ne reflètent ni les activités ni la situation financière du Groupe, et ne traitent que d'une situation hypothétique. Elles ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du Groupe consolidé qui auraient été obtenus si les opérations décrites ci-dessus étaient intervenues à ces dates. Les informations financières pro forma consolidées condensées ont été préparées conformément aux dispositions de l'annexe II du Règlement Européen N°809/2004.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>30</b>
<b>1.1</b>	<b>Responsable du Prospectus .....</b>	<b>30</b>
<b>1.2</b>	<b>Attestation du responsable du Prospectus .....</b>	<b>30</b>
<b>1.3</b>	<b>Responsable de l'information financière .....</b>	<b>30</b>
<b>2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>30</b>
<b>2.1</b>	<b>Facteurs de risques liés à l'activité de la Société.....</b>	<b>31</b>
<b>2.2</b>	<b>Facteurs de risques liés à l'Offre .....</b>	<b>31</b>
2.2.1	Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera et s'il se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité.....	31
2.2.2	Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée .....	31
2.2.3	Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.....	31
2.2.4	La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement..	31
2.2.5	Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription .....	32
2.2.6	En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur.....	32

2.2.7	L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie .....	32
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS DE BASE .....</b>	<b>32</b>
<b>3.1</b>	<b>Déclaration sur le fonds de roulement net .....</b>	<b>32</b>
<b>3.2</b>	<b>Capitaux propres et endettement.....</b>	<b>33</b>
<b>3.3</b>	<b>Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission .....</b>	<b>35</b>
<b>3.4</b>	<b>Raisons de l'émission et utilisation du produit .....</b>	<b>35</b>
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NEGOCIATION SUR EURONEXT PARIS.....</b>	<b>36</b>
<b>4.1</b>	<b>Actions nouvelles .....</b>	<b>36</b>
4.1.1	Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation .....	36
4.1.2	Droit applicable et tribunaux compétents.....	37
4.1.3	Forme et mode d'inscription en compte des actions .....	37
4.1.4	Devise d'émission .....	37
4.1.5	Droits attachés aux Actions Nouvelles.....	37
<b>4.2</b>	<b>Autorisations .....</b>	<b>40</b>
4.2.1	Assemblée Générale ayant accordé la délégation de compétence au Directoire.....	41
4.2.2	Délibération du Directoire .....	42
4.2.3	Décision du Président du Directoire .....	42
<b>4.3</b>	<b>Date prévue d'émission des titres.....</b>	<b>43</b>
<b>4.4</b>	<b>Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles .....</b>	<b>43</b>
<b>4.5</b>	<b>Réglementation française en matière d'offres publiques.....</b>	<b>43</b>
4.5.1	Offre publique obligatoire .....	43
4.5.2	Offre publique de retrait et retrait obligatoire.....	43
4.5.3	Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours.....	43
<b>4.6</b>	<b>Retenue à la source sur les revenus des actions de la Société .....</b>	<b>43</b>
4.6.1	Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France.....	44
4.6.2	Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France.....	46
<b>5</b>	<b>CONDITIONS DE L'OPERATION .....</b>	<b>47</b>
<b>5.1</b>	<b>Conditions, calendrier prévisionnel.....</b>	<b>47</b>
5.1.1	Conditions de l'offre .....	47
5.1.2	Montant de l'émission .....	48
5.1.3	Période et procédure de souscription .....	48
5.1.4	Révocation/Suspension de l'offre.....	52
5.1.5	Réduction des ordres .....	52
5.1.6	Montant minimum et/ou maximum d'une souscription.....	52
5.1.7	Révocation des ordres de souscription.....	52
5.1.8	Versement des fonds et modalités de délivrance des actions .....	52
5.1.9	Publication des résultats de l'offre .....	53
5.1.10	Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription .....	53
<b>5.2</b>	<b>Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières .....</b>	<b>53</b>
5.2.1	Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre .....	53
5.2.2	Engagement de souscription .....	56
5.2.3	Information pré-allocation.....	56

5.2.4	Notification aux souscripteurs .....	56
5.2.5	Surallocation et rallonge .....	57
<b>5.3</b>	<b>Prix de souscription des Actions Nouvelles.....</b>	<b>57</b>
<b>5.4</b>	<b>Placement et prise ferme .....</b>	<b>57</b>
<b>6</b>	<b>ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION.....</b>	<b>57</b>
<b>6.1</b>	<b>Admission aux négociations .....</b>	<b>57</b>
<b>6.2</b>	<b>Place de cotation .....</b>	<b>58</b>
<b>6.3</b>	<b>Autres placements de valeurs mobilières concomitants .....</b>	<b>58</b>
<b>6.4</b>	<b>Contrat de liquidité .....</b>	<b>58</b>
<b>6.5</b>	<b>Stabilisation - Interventions sur le marché .....</b>	<b>58</b>
<b>7</b>	<b>DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE .....</b>	<b>58</b>
<b>8</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION .....</b>	<b>58</b>
<b>9</b>	<b>DILUTION .....</b>	<b>59</b>
<b>9.1</b>	<b>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres .....</b>	<b>59</b>
<b>9.2</b>	<b>Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire .....</b>	<b>59</b>
<b>9.3</b>	<b>Incidence sur la répartition du capital de la Société.....</b>	<b>59</b>
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>60</b>
<b>10.1</b>	<b>Conseillers ayant un lien avec l'offre.....</b>	<b>60</b>
<b>10.2</b>	<b>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux .....</b>	<b>60</b>
<b>10.3</b>	<b>Rapport d'expert.....</b>	<b>60</b>
<b>10.4</b>	<b>Information provenant de tiers .....</b>	<b>60</b>
<b>10.5</b>	<b>Mise à jour de l'information concernant la Société.....</b>	<b>60</b>
	<b>PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR .....</b>	<b>61</b>
<b>1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE .....</b>	<b>61</b>
<b>1.1</b>	<b>Responsable du prospectus .....</b>	<b>61</b>
<b>1.2</b>	<b>Attestation du responsable du prospectus.....</b>	<b>61</b>
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>	<b>61</b>
<b>2.1</b>	<b>Dénomination des contrôleurs légaux des comptes.....</b>	<b>61</b>
<b>2.1.1</b>	<b>Commissaires aux comptes titulaires .....</b>	<b>61</b>
<b>2.1.2</b>	<b>Commissaire aux comptes suppléant .....</b>	<b>61</b>
<b>2.2</b>	<b>Informations spécifiques sur les commissaires aux comptes.....</b>	<b>62</b>
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>62</b>
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>62</b>
<b>4.1</b>	<b>Risque de liquidité et de continuité de l'exploitation de l'activité .....</b>	<b>63</b>
<b>4.2</b>	<b>Risques liés à la publication d'information proforma.....</b>	<b>64</b>
<b>4.3</b>	<b>Risques inhérents à l'activité de Medasys .....</b>	<b>65</b>
<b>4.3.1</b>	<b>Risque technologique .....</b>	<b>65</b>
<b>4.3.2</b>	<b>Erreurs ou défauts dans les logiciels.....</b>	<b>65</b>
<b>4.3.3</b>	<b>Sécurité des logiciels.....</b>	<b>66</b>
<b>4.3.4</b>	<b>Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés.....</b>	<b>66</b>
<b>4.3.5</b>	<b>Risques liés à la saisonnalité de l'activité .....</b>	<b>67</b>
<b>4.4</b>	<b>Risques sur la propriété intellectuelle .....</b>	<b>67</b>
<b>4.4.1</b>	<b>Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.....</b>	<b>67</b>
<b>4.4.2</b>	<b>Utilisation de logiciels libres .....</b>	<b>68</b>

4.5	Risques liés à la dépendance des investissements publics .....	68
4.6	Risques liés aux différentes législations nationales.....	68
4.7	Risque lié à l'environnement économique .....	69
4.8	Risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients.....	69
4.9	Risques liés au crédit d'impôt recherche .....	69
4.10	Risques liés à la limitation de la récupération des reports fiscaux déficitaires .....	70
4.11	Risques liés à la couverture d'assurance de la Société .....	70
4.12	Risques liés à la rupture de contrats de partenariats .....	70
4.13	Risques liés à des conflits juridiques .....	70
4.14	Risque lié à la cotation .....	70
4.15	Risque de contrepartie bancaire .....	70
4.16	Risque de taux .....	71
4.17	Risque de change .....	71
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR .....</b>	<b>71</b>
5.1	<b>Histoire et évolution de la société.....</b>	<b>71</b>
5.1.1	Dénomination sociale .....	71
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur.....	71
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur .....	71
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur .....	71
5.1.5	Exercice social .....	72
5.1.6	Consultation des documents juridiques .....	72
5.1.7	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur.....	72
5.2	<b>Investissements .....</b>	<b>78</b>
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus .....	78
5.2.2	Principaux investissements en cours .....	78
5.2.3	Investissements à venir et engagements fermes .....	78
<b>6</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES.....</b>	<b>78</b>
6.1	<b>Présentation des activités du Groupe Medasys .....</b>	<b>78</b>
6.2	<b>Principaux marchés .....</b>	<b>81</b>
6.2.1	Le marché potentiel et les concurrents .....	81
6.2.2	Les circuits de distribution .....	81
6.3	<b>Evènements exceptionnels ayant influencé l'activité.....</b>	<b>82</b>
6.4	<b>Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences et autres compétences technologiques, de contrats industriels ou commerciaux .....</b>	<b>83</b>
6.5	<b>Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle. ....</b>	<b>83</b>
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE .....</b>	<b>83</b>
7.1	<b>Place de Medasys au sein du groupe Dedalus.....</b>	<b>83</b>
7.2	<b>Organigramme du Groupe .....</b>	<b>83</b>
7.3	<b>Filiales et participations .....</b>	<b>84</b>
7.3.1	Activité des Filiales de Medasys.....	84
7.3.2	Principales données chiffrées des entités du Groupe issues des comptes individuels .....	86
<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>87</b>
8.1	<b>Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées .....</b>	<b>87</b>

<b>8.2</b>	<b>Impact environnemental des immobilisations.....</b>	<b>87</b>
<b>9</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....</b>	<b>87</b>
<b>9.1</b>	<b>Situation financière et résultats du groupe Medasys au cours des trois derniers exercices</b>	<b>87</b>
9.1.1	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2016 .....	88
9.1.2	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2015 .....	88
9.1.3	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2014 .....	89
<b>9.2</b>	<b>Situation financière et résultat du groupe au 30 juin 2017.....</b>	<b>89</b>
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>90</b>
10.1	Informations sur les capitaux propres .....	90
10.2	Informations sur les flux de trésorerie consolidés .....	90
10.3	Conditions d'emprunt et structure des financements .....	90
10.4	Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux.....	93
10.5	Sources de financement attendues .....	93
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>93</b>
11.1	Recherche et développement .....	93
11.2	Brevets .....	94
11.3	Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles.....	94
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....</b>	<b>94</b>
12.1	Principales tendances entre le 31 décembre 2016 et la date du Prospectus .....	94
12.2	Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de Medasys.....	95
<b>13</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>95</b>
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>95</b>
14.1	Organisation de la direction de la Société .....	95
14.1.1	Composition du Directoire.....	96
14.1.2	Composition du Conseil de surveillance .....	99
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale .....	101
<b>15</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....</b>	<b>101</b>
15.1	Rémunération des dirigeants membres du Directoire.....	101
15.2	Rémunération des membres du conseil de surveillance.....	104
15.3	Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages.....	105
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>105</b>
16.1	<b>MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>105</b>
16.1.1	Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge.....	106
16.1.2	Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge.....	106
16.2	<b>Contrats de services liant les membres des organes de direction et la société.....</b>	<b>107</b>
16.3	<b>Comités d'audit et de rémunération .....</b>	<b>107</b>
16.3.1	Comité d'audit .....	107
16.3.2	Comité des rémunérations .....	109
16.4	<b>Gouvernement d'entreprise - applications des recommandations Middlednext.....</b>	<b>109</b>
16.5	<b>Contrôle interne.....</b>	<b>111</b>
16.5.1	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	111

16.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2016 .....	121
<b>17</b>	<b>SALARIES .....</b>	<b>124</b>
17.1	Effectifs .....	124
17.2	Participations et <i>stock options</i> .....	125
17.3	Participations des salariés .....	126
17.3.1	Actionnariat salarié .....	126
17.3.2	Plans de stock-options réservés aux salariés .....	126
17.3.3	Actions gratuites .....	126
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>126</b>
18.1	Répartition du capital et des droits de vote .....	126
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires .....	127
18.3	Détention ou contrôle de la Société .....	127
18.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle .....	128
18.5	Pactes d'actionnaires .....	128
<b>19</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....</b>	<b>128</b>
19.1	Présentation des opérations avec des apparentés .....	128
19.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 .....	131
19.3	Contrat de prestation de direction générale opérationnelle .....	135
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>136</b>
20.1	Informations financières historiques.....	136
20.1.1	Informations financières au 30 juin 2017 .....	136
20.1.2	Information financière de Medasys au 31 décembre 2016.....	151
20.1.3	Information financière de Medasys au 31 décembre 2015.....	200
20.1.4	Information financière de Medasys au 31 décembre 2014.....	200
20.2	Informations financières pro forma .....	201
20.2.1	Objectif et contexte réglementaire .....	201
20.2.2	Rappel de l'opération.....	201
20.2.3	Note aux informations financières pro forma consolidées condensées .....	202
20.2.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma.....	205
20.3	Vérification des informations financières historiques .....	208
20.3.1	Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 30 juin 2017 .....	208
20.3.2	Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2016 .....	210
20.3.3	Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2015 .....	214
20.3.4	Vérification des informations financières sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2014 .....	220
20.4	Date des dernières informations financières .....	225
20.5	Informations financières intermédiaires et autres .....	225
20.6	Politique de distribution des dividendes .....	225
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	225
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	225



<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>226</b>
<b>21.1</b>	<b>Capital social .....</b>	<b>226</b>
21.1.1	Montant du capital souscrit.....	226
21.1.2	Actions non représentatives du capital .....	226
21.1.3	Actions détenues par la Société – programme de rachat d’actions.....	226
21.1.4	Titres donnant accès au capital .....	226
21.1.5	Capital autorisé non émis, engagements d’augmentation de capital .....	227
21.1.6	Capital de la Société faisant l’objet d’une option ou d’un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option .....	229
21.1.7	Evolution du capital social des trois derniers exercices .....	229
21.1.8	Actions non représentatives du capital .....	229
<b>21.2</b>	<b>Actes constitutifs et statuts .....</b>	<b>229</b>
21.2.1	Objet social (article 3 des statuts) .....	229
21.2.2	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d’administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts).....	230
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts).....	231
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....	232
21.2.5	Assemblées d’actionnaires (article 16 des statuts) .....	232
21.2.6	Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.....	233
21.2.7	Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée .....	233
21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital .....	233
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>233</b>
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET .....</b>	<b>234</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>234</b>
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>234</b>
<b>26</b>	<b>ETATS FINANCIERS DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2015 ET AU 31 DECEMBRE 2014 .....</b>	<b>235</b>
<b>26.1</b>	<b>Etats financiers de Medasys au 31 décembre 2015.....</b>	<b>235</b>
26.1.1	Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2015.....	235
26.1.2	Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015.....	255
<b>26.2</b>	<b>Etats financiers de Medasys au 31 décembre 2014.....</b>	<b>285</b>
26.2.1	Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2014.....	285
26.2.2	Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2014.....	308

# RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17-624 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** », qui sont présentés en cinq **sections A à E** et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus</b>	Sans objet.
SECTION B – EMETTEUR		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Dénomination sociale : Medasys S.A. (la « <b>Société</b> »). Nom commercial : Medasys
<b>B.2</b>	<b>Siège social Forme juridique Droit applicable Pays d'origine</b>	<b>Siège social</b> : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart. <b>Forme juridique</b> : société anonyme à directoire et conseil de surveillance <b>Droit applicable</b> : droit français

		<b><u>Pays d'origine</u></b> : France																																
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Editeur français de progiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés.</p> <p>La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité.</p> <p>Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.</p> <p>La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 44% de parts de marché en France sur le segment des grands établissements CHU/CHR.</p> <p>Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).</p> <p>Depuis l'annonce de la constitution des « Groupements hospitaliers de territoires » GHT le 2 juillet 2016, la plupart des hôpitaux préparent actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit être achevé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces regroupements hospitaliers pourraient impacter positivement le chiffre d'affaires de Medasys dans les prochaines années.</p>																																
<b>B.4 a</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</b>	<p><b>Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2017</b></p> <p>Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 8 789 k€ au premier semestre 2017 contre 9 137 k€ au premier semestre 2016. Le résultat opérationnel courant est de &lt;1 217&gt; k€ au premier semestre 2017 à comparer à &lt;2 188&gt; k€ au premier semestre 2016. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à &lt;1 912&gt; k€ au 30 juin 2017, il était de &lt;2 807&gt; k€ au 30 juin 2016.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>30.06.2017</b> (6 mois)</th> <th><b>30.06.2016</b> (6 mois)</th> <th><b>31.12.16</b> (12 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>8 789</td> <td>9 137</td> <td>22 081</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel courant</td> <td>&lt;1 217&gt;</td> <td>&lt;2 188&gt;</td> <td>&lt;3 032&gt;</td> </tr> <tr> <td>Autres produits opérationnels courants</td> <td></td> <td>66</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Autres charges opérationnelles</td> <td>&lt;500&gt;</td> <td>&lt;363&gt;</td> <td>&lt;516&gt;</td> </tr> <tr> <td>Dépréciation du Goodwill</td> <td></td> <td>&lt;200&gt;</td> <td>&lt;1 033&gt;</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td>&lt;1 717&gt;</td> <td>&lt;2 685&gt;</td> <td>&lt;4 515&gt;</td> </tr> <tr> <td>Résultat net revenant au Groupe</td> <td>&lt;1 912&gt;</td> <td>&lt;2 807&gt;</td> <td>&lt;4 817&gt;</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le retrait de 3,8% du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2016 est principalement dû à un marché export en retrait de 11% par rapport à 2016. Les projets significatifs à l'international ont connu pour la plupart un décalage dans la prise de décision générant ainsi un retard dans la prise de commande. Le marché français, quant à lui, est toujours en attente de l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). En revanche, Medasys affiche une belle progression du chiffre d'affaires généré sur sa base installée au cours du premier semestre 2017.</p>		<b>30.06.2017</b> (6 mois)	<b>30.06.2016</b> (6 mois)	<b>31.12.16</b> (12 mois)	Chiffre d'affaires	8 789	9 137	22 081	Résultat opérationnel courant	<1 217>	<2 188>	<3 032>	Autres produits opérationnels courants		66	66	Autres charges opérationnelles	<500>	<363>	<516>	Dépréciation du Goodwill		<200>	<1 033>	Résultat opérationnel	<1 717>	<2 685>	<4 515>	Résultat net revenant au Groupe	<1 912>	<2 807>	<4 817>
	<b>30.06.2017</b> (6 mois)	<b>30.06.2016</b> (6 mois)	<b>31.12.16</b> (12 mois)																															
Chiffre d'affaires	8 789	9 137	22 081																															
Résultat opérationnel courant	<1 217>	<2 188>	<3 032>																															
Autres produits opérationnels courants		66	66																															
Autres charges opérationnelles	<500>	<363>	<516>																															
Dépréciation du Goodwill		<200>	<1 033>																															
Résultat opérationnel	<1 717>	<2 685>	<4 515>																															
Résultat net revenant au Groupe	<1 912>	<2 807>	<4 817>																															

		<p><b>Evènements significatifs depuis le 30 juin 2017</b></p> <p>Medasys a annoncé le 28 juillet 2017, l'acquisition, le même jour, de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public).</p> <p>Le prix d'acquisition est de 9.790.976 euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat.</p> <p>L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition.</p> <p>La maturité de l'avance en compte-courant est de 10 ans au maximum au taux de 3,5% par an avec un engagement de Dedalus de ne pas demander de remboursement pendant une période de 18 mois à compter de la signature du contrat.</p> <p>Toutefois, il est prévu à tout moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle</li> <li>• une possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.</li> </ul> <p>Le Groupe s'est toutefois réservé la possibilité de procéder à un remboursement de manière anticipée de ce prêt d'actionnaire au moyen d'une augmentation de capital, d'un emprunt bancaire, d'une émission de titres de créance ou par tout autre moyen.</p> <p>L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.</p>
<b>B.5</b>	<b>Description du Groupe</b>	<p>La Société est la société mère du Groupe, qui compte 5 filiales dont 4 consolidées au 30 juin 2017 (1 en France, 1 en Belgique, 1 en Algérie, 1 aux Etats-Unis et 1 au Maroc).</p> <p>La Société fait elle-même partie du groupe Dedalus, leader du secteur des logiciels de santé en Italie, présenté au paragraphe 18.1 de la Partie II.</p> <p>En effet, comme indiqué dans le paragraphe B.6, Dedalus détient 58,05% du capital et 58,35% des droits de vote réel de Medasys.</p> <p>Dedalus est elle-même détenue à 40% par Health Holding Company S.r.l. (contrôlée par Giorgio Moretti) et à 60% par HealthLux S.A. (contrôlée par Ardian).</p>

**B.6 Principaux actionnaires**

Le capital social de la Société s'élève à 11 086 166,86 euros et est divisé en 38 751 262 actions entièrement souscrites et libérées. A la date du présent Prospectus et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Droits de vote réels	% Des droits de vote réels
Dedalus	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,35%
Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
Public	12 899 375	33,29%	12 898 375	33,46%
Actions autodétenues	201 218	0,52%		
<b>Total</b>	<b>38 751 262</b>	<b>100%</b>	<b>38 549 044</b>	<b>100%</b>

Chaque action donne droit à un droit de vote comme cela est exposé au paragraphe 4.1.5.2 de la Partie I du Prospectus.

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en septembre 2016.

Suite à cette acquisition, l'AMF a accordé à Dedalus le 23 septembre 2016, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9,8° du règlement général de l'AMF (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus, cette dernière détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation s'élevant à 58,05% du capital et 58,35% des droits de vote réels de Medasys.

Dedalus dispose de trois membres au Directoire (Giorgio Moretti, Simona Campo et Stefano Scapi) et de trois membres au Conseil de Surveillance (Andrea Corbani, Yann Chareton et Sara Luisa Mintrone).

Toutefois, la présidence du Directoire et la présidence du Conseil de Surveillance sont respectivement assurées par Frédéric Vaillant et Florence Hofmann, qui ne sont pas liés à Dedalus.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

B.7 Informations financières sélectionnées	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
	publié	publié	publié	publié	retraité (1)
Goodwill	4 614	5 448	4 614	5 648	5 798
Immobilisations Incorporelles	6 519	5 943	6 350	5 771	5 250
Créances non courantes	2 731	3 353	3 232	3 767	1 698
Autres actifs non courants	1 746	1 965	1 851	2 096	1 925
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 232	1 560	3 272	3 982	1 323
Créances Clients et factures à établir (2)	19 026	21 684	20 288	23 505	23 573
Autres actifs courants	4 045	2 498	2 354	1 041	1 364
<b>Total Actif</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
Capitaux Propres Part du Groupe	13 195	16 896	15 075	19 774	15 152
Emprunts et Dettes financières non courants	2 894	3 901	8 724	4 699	2 696
Autres Passifs non courants	2 503	2 695	2 225	2 316	2 236
Emprunts et Dettes financières courants	9 773	4 991	2 302	3 621	4 320
Autres Passifs courants	12 548	13 968	13 635	15 400	16 527
<b>Total Passif</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>10 435</b>	<b>7 332</b>	<b>7 754</b>	<b>4 338</b>	<b>5 693</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>8 789</b>	<b>9 137</b>	<b>22 081</b>	<b>20 943</b>	<b>23 720</b>
Résultat Opérationnel	-1 717	-2 685	-4 515	-589	1 651
<b>Résultat Net</b>	<b>-1 912</b>	<b>-2 807</b>	<b>-4 817</b>	<b>-903</b>	<b>1 352</b>
Capacité Autofinancement *	-591	-288	2 830	1 886	3 736
Variation de BFR	-311	-1 213	-2 685	-1 317	-4 402
Flux de trésorerie d'exploitation	-902	-1 501	145	569	-666
Flux de trésorerie d'investissements	-1 777	-1 491	-3 587	-3 296	-2 534
Flux de trésorerie de financement	1 644	521	2 657	5 431	2 393
Incidence de change et divers	-5	49	75	-45	-3
<b>Variation Nette Trésorerie</b>	<b>-1 040</b>	<b>-2 422</b>	<b>-710</b>	<b>2 659</b>	<b>-810</b>
* Dont Charges activées :	2 190	2 117	3 875	4 143	3 623

		<p>(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2 du rapport annuel 2015. Ils concernent également le reclassement des créances clients en actif courant et des avances clients reçues et des dettes de TVA associées en passif courant.</p> <p>(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux</p> <p><i>Description de tout changement significatif de la situation financière de l'émetteur et de son résultat d'exploitation survenu durant ou après la période couverte par les informations financières historiques clés :</i></p> <p>Depuis le 30 juin 2017, Dedalus a consenti à Medasys à la fin du mois de juillet 2017, une avance de trésorerie d'un montant de 9,8 millions d'euros, ce qui a porté le montant total du compte-courant de Dedalus à 15.852.176,54 euros à la date du présent Prospectus. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux de 3,5 % l'an sur 9,8 millions, au taux de l'Euribor 6 mois + 2% sur 5,7 millions et au taux de 4,5% sur 341.000 euros.</p> <p>A l'exception de l'acquisition de Netika, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière et du résultat d'exploitation de l'émetteur.</p>																														
<p><b>B.8</b></p>	<p><b>Informations financières pro forma</b></p>	<p>Pour permettre au lecteur d'appréhender les principales données consolidées du nouvel ensemble qui résulterait de l'acquisition de 100% du capital de la société Netika décrite en Section B.4 du présent résumé, des informations financières pro forma ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.</p> <p>En raison de leur nature, les informations financières pro forma traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.</p> <p><i>Informations financières proforma clef au 31.12.2016 :</i></p> <table border="1" data-bbox="448 1216 1398 1529"> <thead> <tr> <th>€'000</th> <th>Medasys Publié (IFRS)</th> <th>Netika Publié* (normes françaises)</th> <th>Ajustement pro forma Netika**</th> <th>Ajustements liés à l'opération***</th> <th>Pro forma consolidés</th> </tr> <tr> <td></td> <td>(12 mois)</td> <td>(12 mois)</td> <td>(12 mois)</td> <td>(12 mois)</td> <td>(12 mois)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Chiffre d'affaires</b></td> <td><b>22 081</b></td> <td><b>6 073</b></td> <td><b>0</b></td> <td></td> <td><b>28 154</b></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat opérationnel</b></td> <td><b>&lt;4 515&gt;</b></td> <td><b>1 333</b></td> <td><b>&lt;146&gt;</b></td> <td><b>&lt;124&gt;</b></td> <td><b>&lt;3 452&gt;</b></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat net revenant au Groupe</b></td> <td><b>&lt;4 817&gt;</b></td> <td><b>865</b></td> <td><b>&lt;7&gt;</b></td> <td><b>&lt;467&gt;</b></td> <td><b>&lt;4 426&gt;</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Les comptes publiés de Netika au 31.12.16 ont été adaptés pour correspondre aux catégories des comptes consolidés de Medasys publiés au 31.12.16. Notamment, le résultat exceptionnel a été reclassé au niveau du résultat opérationnel non courant.</p> <p>** Ajustement d'homogénéisation des comptes sociaux de Netika (retraitement de normes françaises aux normes IFRS).</p> <p>***Ajustements non récurrents du financement et des frais liés à l'opération.</p> <p>Les informations financières pro forma sont présentées de manière exhaustive au paragraphe 20.2 de la Partie II du Prospectus.</p> <p>- <i>Goodwill</i></p> <p>L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables</p>	€'000	Medasys Publié (IFRS)	Netika Publié* (normes françaises)	Ajustement pro forma Netika**	Ajustements liés à l'opération***	Pro forma consolidés		(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 081</b>	<b>6 073</b>	<b>0</b>		<b>28 154</b>	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;4 515&gt;</b>	<b>1 333</b>	<b>&lt;146&gt;</b>	<b>&lt;124&gt;</b>	<b>&lt;3 452&gt;</b>	<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>865</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>&lt;467&gt;</b>	<b>&lt;4 426&gt;</b>
€'000	Medasys Publié (IFRS)	Netika Publié* (normes françaises)	Ajustement pro forma Netika**	Ajustements liés à l'opération***	Pro forma consolidés																											
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)																											
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 081</b>	<b>6 073</b>	<b>0</b>		<b>28 154</b>																											
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;4 515&gt;</b>	<b>1 333</b>	<b>&lt;146&gt;</b>	<b>&lt;124&gt;</b>	<b>&lt;3 452&gt;</b>																											
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>865</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>&lt;467&gt;</b>	<b>&lt;4 426&gt;</b>																											

acquis et des passifs repris a été reconnu en goodwill.

A ce stade, l'allocation du prix d'acquisition est provisoire. En conformité avec IFRS 3, la période d'évaluation ne devra pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les allocations définitives seront réalisées sur la base de certaines évaluations et autres études réalisées par des spécialistes externes. En conséquence, le montant du goodwill est provisoire et a été déterminé uniquement dans le but de préparer les informations financières pro forma consolidées condensées et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que notamment des frais de développement ou des contrats clients qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le goodwill provisoire au 31.12.2016 a été déterminé comme suit :

Immobilisations nettes	446
Autres actifs	3 969
Autres passifs	<2 189>
Actif net acquis	2 227
Contrepartie transférée	9 791
Goodwill provisoire avant retraitements consolidés	7 564
Provision retraite	85
Goodwill provisoire	7 649

*- Endettement financier et frais de l'opération*

Le prêt de 9,8 millions d'euros consenti par Dedalus représente 100% du prix d'acquisition de Netika.

Il a été enregistré dans le compte de résultat consolidé condensé pro forma comme si l'opération était intervenue le 1er janvier 2016. Les intérêts financiers de l'exercice 2016 s'y rapportant ont été constatés.

Les frais directement imputables à l'opération hors financement incluent principalement les honoraires d'avocats, de consultants et d'autres coûts non récurrents liés à la transaction.

Compte tenu des perspectives de récupération des impôts différés actifs basées sur le niveau de revenu fiscal projeté à moyen terme au niveau du Groupe, l'effet d'impôt n'a pas été pris en compte.

Par ailleurs, il est prévu que la société Netika intègre le groupe d'intégration fiscale dont Medasys est la tête au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**B.9** **Prévision ou estimation du bénéfice**

Sans objet.



<p><b>B.10</b></p>	<p><b>Réserves ou observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes</b></p>	<p>Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés qui figurent au paragraphe 20.3 de la Partie II du présent Prospectus, contiennent les observations suivantes :</p> <p>Les observations apportées dans le rapport d'examen limité au 30 juin 2017 sont les suivantes :</p> <p>Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur :</p> <p>La note 2.6.6.11 « Endettement financier » de l'annexe aux états financiers consolidés résumés qui expose les modalités de remboursement du compte courant avec la société Dedalus S.p.A.</p> <p>Les observations apportées dans les rapports d'audit pour chacun des exercices sont les suivantes :</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.»</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe aux comptes annuels précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour</i></p>
--------------------	--	--

		<p><i>l'exercice clos le 31 décembre 2014</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.6.7 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014</i></p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.4.1 « Exposition au risque de liquidité » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</p>
<p><b>B.11</b></p>	<p><b>Fonds de roulement net</b></p>	<p><u><i>Déclaration sur le fonds de roulement net avant l'augmentation de capital :</i></u></p> <p>En l'absence de réalisation de l'Augmentation de Capital, la Société ne dispose pas à la date du présent Prospectus d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois à compter de la date du présent Prospectus. La Société estime que son fonds de roulement sera insuffisant dès le 1<sup>er</sup> mai 2018 à hauteur de 1 million d'euros suite au remboursement de l'avance en compte courant d'associés de Dedalus de 5,7 millions accordée en septembre 2016 qui deviendra exigible à cette date ainsi que cela est exposé au paragraphe E.2.</p> <p><u><i>Déclaration sur le fonds de roulement net en tenant compte de la réalisation de l'augmentation de capital :</i></u></p> <p>Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, le compte courant d'associé envers Dedalus sera rendu immédiatement exigible, soit un montant total de €15 852 milliers d'euros.</p> <p>Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital souscrite exclusivement par Dedalus à hauteur de 100% de son compte-courant d'associé, correspondant à 97,86% de l'augmentation de capital, Medasys atteste que, de son point de vue, après prise en compte de la présente Augmentation de Capital convertissant le compte courant en capital, le fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze (12) prochains mois à compter de la date du présent prospectus.</p>

**SECTION C – VALEURS MOBILIERES**

C.1	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des Actions Nouvelles</b>	<p>Les Actions Nouvelles dont l'admission est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) à compter du 22 décembre 2017. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris, et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous les mêmes codes mnémotranscrits MED et ISIN FR0000052623.</p>
C.2	<b>Devise d'émission</b>	Euro
C.3	<b>Nombre d'actions émises et valeur nominale</b>	<p>42 626 388 Actions Nouvelles portant le nombre total d'actions de la Société à 81 377 650 actions.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à 0,2861 euro.</p> <p><b>Absence d'extension</b></p> <p>Aucune faculté d'extension du nombre initial d'actions nouvelles à émettre n'a été prévue. Le Directoire ne pourra par conséquent pas décider d'augmenter le montant nominal de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension en vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mars 2017.</p>
C.4	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droits à dividendes ;</li> <li>- droit de vote ;</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- droit d'information ;</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> <p><b>Forme</b> : les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur, au choix de leur titulaire.</p> <p><b>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles</b> : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter du 22 décembre 2017.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 décembre 2017.</p>
C.5	<b>Restrictions imposées à la libre négociabilité des Actions Nouvelles</b>	<p>Les Actions Nouvelles seront librement négociables, étant précisé que ne figure pas dans les statuts de Medasys de clause statutaire limitant la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>

<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur un marché réglementé</b>	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« <b>Euronext Paris</b> »), dès leur émission prévue le 22 décembre 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000052623).
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

## SECTION D – RISQUES

<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'émetteur</b>	<p>Les principaux risques suivants relatifs à l'émetteur sont décrits dans le paragraphe 4 de la Partie II du Prospectus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le risque de liquidité et de continuité de l'exploitation ;</li> <li>- le risque lié à la publication d'information proforma ;</li> <li>- les risques inhérents à l'activité de Medasys (risque technologique, erreurs ou défauts dans les logiciels, sécurité des logiciels, dépendance à l'égard des hommes clés et saisonnalité de l'activité) ;</li> <li>- les risques de propriété intellectuelle ;</li> <li>- les risques liés à la dépendance des investissements publics ;</li> <li>- les risques liés aux différentes législations nationales ;</li> <li>- les risques liés à l'environnement économique ;</li> <li>- les risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients ;</li> <li>- les risques liés au crédit d'impôt recherche ;</li> <li>- les risques liés à la limitation de la récupération des reports fiscaux déficitaires ;</li> <li>- les risques liés à la couverture d'assurance souscrite ;</li> <li>- les risques liés à la rupture de contrats de partenariats ;</li> <li>- les risques liés à des conflits juridiques</li> <li>- le risque lié à la cotation ;</li> <li>- le risque de contrepartie bancaire ;</li> <li>- le risque de taux ; et</li> <li>- le risque de change.</li> </ul>
------------	--	---

<p><b>D.3</b></p>	<p><b>Principaux risques propres aux Actions Nouvelles</b></p>	<p>Les principaux facteurs de risques liés à l'émission des Actions Nouvelles de la Société et des droits préférentiels de souscription figurent ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compte-tenu du prix de souscription des Actions Nouvelles, les titulaires de droits préférentiels de souscription pourraient rencontrer des difficultés à céder leurs droits et le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les droits préférentiels de souscription, et s'il se développe, il pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;</li> <li>- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verront leur participation dans le capital de la Société diluée ;</li> <li>- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- la volatilité et la liquidité des actions pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>- des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et</li> <li>- l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</li> </ul>
-------------------	--	---

## SECTION E – OFFRE

<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit brut de l'émission : 16 198 027,44 euros</li> <li>- Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 200 000 euros</li> <li>- Produit net estimé de l'émission : 15 998 027,44 euros</li> </ul> <p>En cas de souscription de sa seule part irréductible par Dedalus par compensation de compte-courant à hauteur de 9 402 210,64 euros, le montant maximum de liquidités nouvelles perçues par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital serait de 6 795 816,80 euros – dans l'hypothèse où 100% des droits préférentiels de souscription seraient exercés -, qui après remboursement du solde du compte-courant de Dedalus de 6 449 965,90 euros s'établira à 345 850,90 euros, soit 145 850,90 euros en prenant en compte des dépenses liées à l'augmentation de capital.</p>
<b>E.2</b>	<b>Raisons de l'émission, et utilisation prévue du produit</b>	<p>L'augmentation de capital a pour objectif de :</p> <p>(i) <u>Réduire le niveau d'endettement de la Société</u></p> <p>La situation d'endettement actuelle de Medasys est principalement due aux avances en compte-courant consenties par Dedalus (dont la première avance consentie par NoemaLife qui a été absorbée par Dedalus) en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une première avance d'un montant total de 5,7 millions d'euros effectuée en septembre 2016 et ayant vocation à réduire significativement le niveau d'endettement bancaire de Medasys. Cette avance a pour échéance le 1<sup>er</sup> mai 2018.</li> <li>- Une nouvelle avance en compte courant d'un montant de 9,8 millions d'euros effectuée en juillet 2017 par Dedalus à Medasys pour le financement de 100 % du prix d'acquisition de la société Netika. L'exigibilité de cette avance est comprise entre 18 mois et au maximum à 10 ans à compter de l'octroi de l'avance en compte-courant, soit le 27 juillet 2027.</li> </ul> <p>Ainsi, à la suite de ces opérations, le compte-courant de Dedalus a été porté à 15,8 millions d'euros et l'endettement global de la Société à la date du présent prospectus s'élève à 22 115k euros.</p> <p>(ii) <u>Assurer la poursuite du développement de Medasys</u></p> <p>La Société a actuellement des projets de développement à la fois internes (GHT, etc.) et externes (potentielles acquisitions) lui permettant notamment de poursuivre ses efforts de recherches et développement, accélérer son développement en France et à l'étranger etc.</p> <p>Les sommes qui seraient versées dans le cadre de la présente augmentation de capital associées aux nouveaux financements dont pourrait bénéficier Medasys du fait de sa nouvelle capacité d'endettement, permettraient de</p>

		<p>contribuer à la réalisation de ces projets de développements et/ou de répondre aux besoins de trésorerie généraux de la Société.</p> <p>(iii) <u>Ventilation du produit de l'augmentation de capital entre les objectifs décrits ci-dessus</u></p> <p>Le produit de l'offre serait utilisé à hauteur de 15 852 177 euros pour réduire le niveau d'endettement de la Société. Le solde étant destiné à assurer la poursuite du développement de Medasys.</p> <p>Le premier objectif serait atteint grâce au remboursement de la totalité de la créance en compte-courant de Dedalus qui s'élève à 15 852 177 euros. Ce remboursement pourrait résulter totalement ou partiellement de la souscription par Dedalus à l'augmentation de capital par voie de compensation avec sa créance en compte-courant conformément à son engagement tek que décrit au paragraphe E3 du Résumé du Prospectus.</p> <p>S'agissant du second objectif, à savoir la poursuite du développement de Medasys, il dépendra du montant global de l'augmentation de capital. En effet, seules les sommes en numéraire recueillies par Medasys dans le cadre de l'augmentation de capital au-delà de 15 852 177 euros (correspondant à la totalité de son compte-courant) seront consacrées à cet objectif.</p> <p>Il est toutefois précisé que la réduction du niveau d'endettement de la Société vis-à-vis de Dedalus permettrait, en tout état de cause, à Medasys d'assurer la poursuite de son développement en ayant recours à l'endettement bancaire.</p>
--	--	---

E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><b><u>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</u></b> : 42 626 388 actions ordinaires de la Société.</p> <p><b><u>Prix de souscription des Actions Nouvelles</u></b> 0,38 euro par action (0,2861 euro de nominal et 0,0939 euro de prime d'émission) à libérer en numéraire au moment de la souscription ou par compensation avec une créance certifiée liquide et exigible.</p> <p><b><u>Jouissance des Actions Nouvelles</u></b> : courante.</p> <p><b><u>Période d'offre</u></b> : du 7 décembre 2017 au 14 décembre 2017 inclus</p> <p><b><u>Droit préférentiel de souscription</u></b> :</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte titres à l'issue de la journée comptable du 4 décembre 2017, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 5 décembre 2017, et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à titre irréductible, à raison de 11 Actions Nouvelles pour 10 actions existantes possédées. 11 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 10 Actions Nouvelles au prix de 0,38 euro par action ; et</li> <li>- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 décembre 2017 et négociés sur Euronext Paris jusqu'au 12 décembre 2017, soit deux jours de bourse avant la clôture de la période de souscription, sous le code ISIN FR0013065224.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 201 218 actions auto-détenues de la Société à la date du présent Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription, conformément à l'article L.225-210 du Code de Commerce.</p>
-----	------------------------------------	---



**Valeur théorique du droit préférentiel de souscription:**

Le prix d'émission des actions nouvelles étant égale au cours de clôture de l'action Medasys du dernier jour de bourse précédant la date du visa, le 30 novembre 2017, soit 0,38 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est, à la date du Prospectus, considérée comme nulle.

En conséquence, la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,38 euro.

**Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :**

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment entre le 7 décembre 2017 et le 14 décembre 2017 inclus, et payer le prix de souscription correspondant, en numéraire ou par compensation avec une créance liquide et exigible à la date de libération. Les droits préférentiels de souscription non-exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 14 décembre 2017 à la clôture de la séance de bourse.

**Clause d'extension**

Non applicable.

**Engagements et intentions de souscription**

Dedalus s'est engagé de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital,

- (i) à titre irréductible, la totalité de ses droits, soit 24 742 660 Actions Nouvelles pour un montant de 9 402 210,64 euros, et
- (ii) à titre réductible, 16 973 594 Actions Nouvelles pour un montant de 6 449 965,90 euros.

En tout état de cause, Dedalus s'engage à ce que le montant total de ses engagements de souscription à titre irréductible et à titre réductible soit égal à un montant de 15 852 176,54 euros et représentant 97,86 % de la présente opération, étant précisé que la totalité de sa souscription sera libérée par compensation de créance en compte courant d'associé.

	<p>A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p> <p><b><u>Garantie et limitation de l'offre</u></b></p> <p>L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p>Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription à hauteur de 97,86 %.</p> <p><b><u>Engagements d'exercice / d'abstention / de conservation</u></b></p> <p>A l'exception de l'engagement de souscription par Dedalus décrit ci-dessus, aucun autre engagement de souscription, d'exercice, d'abstention ou de conservation n'a été porté à la connaissance de Medasys.</p> <p><b><u>Pays dans lesquels l'offre sera ouverte</u></b> : En France exclusivement.</p> <p><b><u>Restrictions applicables à l'offre</u></b> :</p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des Actions Nouvelles peuvent dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.</p> <p><b>Intermédiaires financiers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actionnaires au porteur : les souscriptions seront reçues pas les intermédiaires financiers teneurs de compte ;</li> <li>- actionnaires au nominatif administré : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de compte et par CACEIS CORPORATE TRUST;</li> <li>- actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS CORPORATE TRUST.</li> </ul> <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p>
--	---

**Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :**

<b>Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :</b>	
<b>1 décembre 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société ;</li> <li>- Décision du Président agissant sur subdélégation décidant de l'augmentation de capital ;</li> <li>- Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et</li> <li>- Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital.</li> </ul>
<b>4 décembre 2017</b>	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
<b>5 décembre 2017</b>	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
<b>7 décembre 2017</b>	Ouverture de la période de souscription
<b>12 décembre 2017</b>	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscriptions
<b>14 décembre 2017</b>	Clôture de la période de souscription
<b>20 décembre 2017</b>	Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires au centralisateur (Caceis Corporate Trust)
<b>21 décembre 2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision, du Directoire constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</li> <li>- Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et</li> <li>- Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</li> </ul>
<b>22 décembre 2017</b>	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

<b>E.4</b>	<b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre</b>	Sans objet.
<b>E.5</b>	<b>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</b>	<b>Nom de la société émettrice :</b> Medasys <b>Convention de blocage :</b> sans objet.
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement</b>	<b>Incidence théorique de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</b> A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des 42 262 388 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action ( <i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2017</i> -

**de l'émission**

tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2017 -, et d'un nombre de 38.751.262 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus) serait la suivante :

	<b>Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)</b>
Avant augmentation de capital	0,34€
Après augmentation de capital	0,36€

**Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission de 42 626 388 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base d'un nombre de 38.751.262 actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus*) serait la suivante :

	<b>Participation de l'actionnaire (en %)</b>
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital	0,48 %

**Incidence sur la répartition du capital de la Société**

Dans l'hypothèse où Dedalus participerait à l'augmentation de capital, à hauteur de 75% du montant total de l'émission (le solde étant souscrit par les autres actionnaires selon une répartition effectuée au prorata de leur participation actuelle au capital de la Société), la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques<sup>1</sup>) :

<b>Actionnaires</b>	<b>Avant augmentation de capital</b>	<b>Après augmentation de capital</b>
Dedalus	58,05%	66,93%
Consorts Hofmann	4,59%	3,62%
Management	2,80%	2,21%
Salariés	0,75%	0,60%

<sup>1</sup> Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

		<table border="1"> <tr> <td>Public</td> <td>33,29%</td> <td>26,24%</td> </tr> <tr> <td>Actions autodétenues</td> <td>0,52%</td> <td>0,41%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>100,00%</b></td> </tr> </table> <p>Dans l'hypothèse où Dedalus serait l'unique actionnaire à participer à l'augmentation de capital, à hauteur de la totalité de sa créance en compte courant, représentant 97,86% du montant total de l'émission envisagée, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques<sup>2</sup>) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Avant augmentation de capital</th> <th>Après augmentation de capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dedalus</td> <td>58,05%</td> <td>79,80%</td> </tr> <tr> <td>Consorts Hofmann</td> <td>4,59%</td> <td>2,21%</td> </tr> <tr> <td>Management</td> <td>2,80%</td> <td>1,35%</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>0,75%</td> <td>0,36%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>33,29%</td> <td>16,03%</td> </tr> <tr> <td>Actions autodétenues</td> <td>0,52%</td> <td>0,25%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>100,00%</b></td> </tr> </tbody> </table>	Public	33,29%	26,24%	Actions autodétenues	0,52%	0,41%	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital	Dedalus	58,05%	79,80%	Consorts Hofmann	4,59%	2,21%	Management	2,80%	1,35%	Salariés	0,75%	0,36%	Public	33,29%	16,03%	Actions autodétenues	0,52%	0,25%	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Public	33,29%	26,24%																																	
Actions autodétenues	0,52%	0,41%																																	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>																																	
Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital																																	
Dedalus	58,05%	79,80%																																	
Consorts Hofmann	4,59%	2,21%																																	
Management	2,80%	1,35%																																	
Salariés	0,75%	0,36%																																	
Public	33,29%	16,03%																																	
Actions autodétenues	0,52%	0,25%																																	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>																																	
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur</b>	Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs par la Société																																	

<sup>2</sup> Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

# PARTIE I – NOTE D'OPÉRATION

## 1 PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 Responsable du Prospectus

Frédéric Vaillant, Président du Directoire

Adresse : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart

### 1.2 Attestation du responsable du Prospectus

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus. La lettre de fin de travaux ne contient ni observation ni réserves.*

*Les informations financières pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.2.4 de la Partie II du Prospectus, rapport qui ne contient ni observations ni réserves.*

*Les comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2017 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.3.1 de la Partie II du Prospectus, rapport qui contient une observation. »*

Fait à Clamart, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Frédéric Vaillant**

Président du Directoire

### 1.3 Responsable de l'information financière

Nom : Frédéric Seillier

Fonction : Directeur Administratif et Financier

Adresse : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart

Téléphone : +33(0)75 60 91 00

Email : Frederic.Seillier@medasys.com

## 2 FACTEURS DE RISQUES

## 2.1 Facteurs de risques liés à l'activité de la Société

Les facteurs de risques relatifs au Groupe et à son activité sont décrits à l'article 4 de la Partie II.

En complément de ces facteurs de risques, les actionnaires sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants liés à l'émission.

## 2.2 Facteurs de risques liés à l'Offre

### 2.2.1 Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera et s'il se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité

La valeur théorique du droit préférentiel étant nulle à la date du Prospectus, le dernier cours de bourse des actions de la Société (0,38 euros au 30 novembre 2017) étant égal au prix de souscription des actions nouvelles de la Société, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix de marché des actions de la Société. En cas de baisse de prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché.

### 2.2.2 Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée

Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société serait diminuée. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution (Cf. paragraphe 9 de la Partie I du Prospectus en page 58).

### 2.2.3 Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des Actions Nouvelles. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au jour du lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

### 2.2.4 La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de

marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le présent Prospectus ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

#### 2.2.5 Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription

La vente d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant et/ou après la période de souscription, s'agissant des actions ou pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

#### 2.2.6 En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur

Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra notamment du prix du marché des actions de la Société. Une baisse du prix de marché des actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription.

#### 2.2.7 L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 97,86%.

### **3 INFORMATIONS DE BASE**

#### **3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net**

##### *Déclaration sur le fonds de roulement net avant l'augmentation de capital :*

En l'absence de réalisation de l'Augmentation de Capital, la Société ne dispose pas à la date du présent Prospectus d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois à compter de la date du présent Prospectus. La Société estime que son fonds de roulement sera insuffisant dès le 1<sup>er</sup> mai 2018 à hauteur de 1 million d'euros suite au remboursement de l'avance en compte courant d'associés de Dedalus de 5,7 millions accordée en septembre 2016 qui deviendra exigible à cette date ainsi que cela est exposé au paragraphe E.2.

##### *Déclaration sur le fonds de roulement net en tenant compte de la réalisation de l'augmentation de capital :*

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, le compte courant d'associé envers Dedalus sera rendu immédiatement exigible, soit un montant total de €15 852 milliers d'euros.



Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital souscrite exclusivement par Dedalus à hauteur de 100% de son compte-courant d'associé, correspondant à 97,86% de l'augmentation de capital, Medasys atteste que, de son point de vue, après prise en compte de la présente Augmentation de Capital convertissant le compte courant en capital, le fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze (12) prochains mois à compter de la date du présent prospectus.

### 3.2 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority – ESMA/2013/319, paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé de la Société au 30 septembre 2017.

<b>Sur la base d'une situation au 30 septembre 2017 (non auditée - en K€)</b>	
<b>Capitaux propres et endettement</b>	
<b>Total des dettes financières courantes :</b>	<b>8 940</b>
Dettes financières courantes faisant l'objet de garanties	1 454
Dettes financières courantes faisant l'objet de nantissements	
Dettes financières courantes sans garantie ni nantissement	1 434
Dettes de compte courant Dedalus**	6 052
<b>Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long termes)</b>	<b>13 175</b>
Dettes financières non courantes faisant l'objet de garanties	1 190
Dettes financières non courantes faisant l'objet de nantissements	
Dettes de compte courant Dedalus **	9 800
Dettes financières non courantes sans garantie ni nantissement	2 185
<b>Capitaux propres de la Société*</b>	<b>15 085</b>
Capital social et primes d'émission	16 334
Réserve légale	727
Autres réserves	-4 008

\* Capitaux propres présentés hors résultat de la période

\*\* Total compte courant Dedalus 15 852 K€ (y compris le financement de l'acquisition de Netika pour 9,8 M€)

Sur la base d'une situation au 30 septembre 2017 (non auditée-en K€)	
<b>Endettement financier net</b>	
A – Trésorerie	4064
B - Équivalent de trésorerie	319
C - Titres de placement	
<b>D - Liquidité (A+B+C)</b>	<b>4383</b>
<b>E - Créances financières à court terme</b>	
F - Dettes bancaires à court terme	2578
G – Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	202
H - Autres dettes financières à court terme	108
<i>H- Dettes de compte courant Dedalus à court terme *</i>	6052
<b>I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)</b>	<b>8940</b>
<b>J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>4557</b>
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2185
L - Obligations émises	
M - Dettes de compte courant Dedalus à long terme *	9800
M - Autres emprunts à plus d'un an	1190
<b>N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)</b>	<b>13175</b>
<b>O - Endettement financier net (J+N)</b>	<b>17 732</b>

\* Total compte courant Dedalus 15 852k€ (y compris le financement de l'acquisition de Netika pour 9,8 M€)

L'augmentation de 7 300 milliers d'euros de l'endettement financier net entre le 30 juin 2017 et le 30 septembre 2017 est principalement due à :

- l'augmentation du compte courant Dedalus de 9 800 milliers d'euros lié au financement de l'acquisition de Netika ;
- la dette financière de Netika qui s'élève à 602 milliers d'euros ;
- l'augmentation des disponibilités de 2 151 milliers d'euros dont celles de Netika pour 1 800 milliers d'euros ;

- le remboursement par l'état du financement du CIR auprès de la BPI à hauteur de 942 milliers d'euros.

À la date du présent Prospectus, il n'existe pas de dettes indirectes ou éventuelles.

Les capitaux propres consolidés et l'endettement financier net consolidé de la Société figurant dans ce tableau n'ont pas subi de modification substantielle entre le 30 septembre 2017 et la date du présent prospectus.

Par ailleurs, en complément des dettes envers les établissements de crédit et du compte courant de Dedalus, Medasys a recours à l'affacturage auprès de Factofrance. Au 30 septembre 2017 le montant du financement des créances cédées et déconsolidées s'élève à 2 956 milliers d'euros (90% de 3 284 milliers d'euros).

### **3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun intérêt y compris conflictuel d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires pouvant influencer sensiblement sur l'augmentation de capital.

### **3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit**

L'augmentation de capital a pour objectif :

- de réduire le niveau d'endettement de la Société en vue de rééquilibrer sa situation financière ; et
- d'assurer la poursuite de ses objectifs de développement.

#### *(i) Réduction du niveau d'endettement de la Société*

La situation d'endettement actuelle de Medasys est principalement due aux avances en compte-courant consenties par Dedalus (dont la première via NoemaLife qui a été absorbée par Dedalus) en deux étapes :

- Une première avance d'un montant total de 5 711 k€ effectuée en septembre 2016 et ayant vocation à réduire significativement le niveau d'endettement bancaire de Medasys. Ainsi, Medasys a procédé au remboursement de l'ensemble de ses prêts moyen-terme et de la quasi-totalité de ses crédits court-terme (hors affacturage). Cette avance arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2018.
- Une nouvelle avance en compte courant d'un montant de 9,8 millions d'euros a été effectuée en juillet 2017 par Dedalus à Medasys pour le financement de 100 % du prix d'acquisition de la société Netika. Cette avance arrivera à échéance le 27 juillet 2027.

Ainsi, à la suite de ces opérations, le compte-courant de Dedalus a été porté à 15 852k€ et l'endettement global de la Société à la date du présent prospectus s'élève à 22 115k euros.

#### *(ii) Poursuite du développement de Medasys*

La Société a actuellement des projets de développement à la fois internes (GHT, etc.) et externes (potentielles acquisitions) lui permettant notamment de poursuivre ses efforts de recherches et développement, accélérer son développement en France et à l'étranger etc.

Les sommes qui seraient versées dans le cadre de la présente augmentation de capital associées aux nouveaux financements dont pourrait bénéficier Medasys du fait de sa nouvelle capacité d'endettement, permettraient de contribuer à la réalisation de ces projets de développements et/ou de répondre aux besoins de trésorerie généraux de la Société.

(iii) Ventilation du produit de l'augmentation de capital entre les objectifs décrits ci-dessus

Le produit de l'offre serait utilisé à hauteur de 15 852 177 euros pour réduire le niveau d'endettement de la Société. Le solde étant destiné à assurer la poursuite du développement de Medasys.

Le premier objectif serait atteint grâce au remboursement de la totalité de la créance en compte-courant de Dedalus qui s'élève à 15 852 177 euros. Ce remboursement pourrait résulter totalement ou partiellement de la souscription par Dedalus à l'augmentation de capital par voie de compensation avec sa créance en compte-courant conformément à son engagement tel que décrit au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du Prospectus.

S'agissant du second objectif, à savoir la poursuite du développement de Medasys, il dépendra du montant global de l'augmentation de capital. En effet, seules les sommes en numéraire recueillies par Medasys dans le cadre de l'augmentation de capital au-delà de 15 852 177 euros (correspondant à la totalité de son compte-courant) seront consacrées à cet objectif.

Il est toutefois précisé que la réduction du niveau d'endettement de la Société vis-à-vis de Dedalus permettrait, en tout état de cause, à Medasys d'assurer la poursuite de son développement en ayant recours à l'endettement bancaire.

## **4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NEGOCIATION SUR Euronext PARIS**

### **4.1 Actions nouvelles**

#### **4.1.1 Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation**

Les Actions Nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à partir de la date de leur émission. Elles conféreront à leurs titulaires tous les droits attachés aux actions existantes, y compris le droit à toute distribution de dividendes à venir.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 décembre 2017.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000052623.

#### 4.1.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de procédure civile et/ou du Code de commerce.

#### 4.1.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les Actions Nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de leurs titulaires, et sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titre ouvert à leur nom :

- soit auprès de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les Actions Nouvelles conservées sous la forme nominative pure ;
- soit auprès d'un intermédiaire habilité de leur choix et de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative administrée ;
- soit chez un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les Actions Nouvelles sous la forme au porteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des Actions Nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France en qualité de dépositaire central.

#### 4.1.4 Devise d'émission

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée en euro.

#### 4.1.5 Droits attachés aux Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société et résolutions régulièrement adoptées par les assemblées générales des actionnaires de la Société.

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société en vigueur à ce jour, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont décrits ci-après.

##### 4.1.5.1 *Droit à dividendes*

Les Actions Nouvelles donneront droit, à compter de leur émission, aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.1 de la Partie I du présent Prospectus.

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires de la Société (article L. 232-12 du Code de commerce).

Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L. 232-12 du Code de commerce).

L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice précédant la décision de leur distribution. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice (article L. 232-13 du Code de commerce).

Toutes actions contre la Société en vue du paiement des dividendes dus au titre des actions seront prescrites à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité conformément à l'article 2224 du Code civil. Par ailleurs, les dividendes seront également prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité.

Les dividendes versés à des non-résidents sont en principe soumis à une retenue à la source en France (voir paragraphe 4.7 de la Partie I du présent Prospectus).

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### *4.1.5.2 Droit de vote*

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Les actionnaires de la Société titulaires d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

#### *4.1.5.3 Franchissement de seuil*

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables aux franchissements de seuils légaux et réglementaires, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société relatives aux franchissements de seuils.

Ainsi, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la Société et/ou des droits de vote est tenu d'informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L. 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société.

#### *4.1.5.4 Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie*

Les Actions Nouvelles bénéficieront, à compter de leur émission, conformément aux lois et règlements applicables, d'un droit préférentiel de souscription lors de toute décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Conformément aux lois et règlements français, toute augmentation de capital en numéraire ouvre aux actionnaires, proportionnellement à la quotité du capital que représentent les actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des Actions Nouvelles.

Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).

L'assemblée générale des actionnaires qui décide ou autorise une augmentation de capital immédiate ou à terme peut supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital ou pour une ou plusieurs tranches de cette augmentation et peut prévoir ou autoriser un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires (article L. 225-135 du Code de commerce).

L'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription peut être réalisée, soit par offre au public, soit dans la limite de 20% du capital social par an, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (offre à des investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre) et le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% (articles L. 225-136 1° 1<sup>er</sup> alinéa et 3° et R. 225-119 du Code de commerce). Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale peut autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon des modalités qu'elle détermine (article L. 225-136 1° 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce).

L'assemblée générale peut également supprimer le droit préférentiel de souscription lorsque la Société procède à une augmentation de capital :

- (i) réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques qu'elle fixe. Le prix d'émission ou les conditions de fixation de ce prix sont déterminés par l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du Directoire et sur rapport spécial des commissaires aux comptes (article L. 225-138 du Code de commerce) ;
- (ii) à l'effet de rémunérer des titres financiers apportés à une offre publique d'échange sur des titres financiers d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique. Dans ce cas les commissaires aux comptes doivent se prononcer sur les conditions et conséquences de l'émission (article L. 225-148 du Code de commerce).

Par ailleurs, l'assemblée générale peut décider de procéder à une augmentation de capital :

- (i) en vue de rémunérer des apports en nature. La valeur des apports est soumise à l'appréciation d'un ou plusieurs commissaires aux apports. L'assemblée générale peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 225-147 du Code de commerce) ;

- (ii) réservée aux adhérents (salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) d'un plan d'épargne d'entreprise (article L. 225138-1 du Code de commerce). Le prix de souscription ne peut être inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (article L. 3332-19 du Code du travail) ;
- (iii) par voie d'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital social de la Société (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce).

Enfin, la Société peut attribuer des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite du tiers du capital social de la Société (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce).

#### *4.1.5.5 Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation*

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires de la Société proportionnellement au nombre de leurs actions.

Conformément aux articles 12 et 19 des statuts de la Société, chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

#### *4.1.5.6 Clauses de rachat - clauses de conversion*

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat particulière ou de conversion des actions.

#### *4.1.5.7 Identification des détenteurs de titres*

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres de capital, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres de capital détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, l'identité des propriétaires des titres ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux (articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce).

## **4.2 Autorisations**



#### 4.2.1 Assemblée Générale ayant accordé la délégation de compétence au Directoire

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 2 mars 2017 a notamment accordé la délégation suivante :

**« Première résolution** (Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription). —

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Directoire sa compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, à l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(i) d'actions ordinaires de la Société ;

(ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ; ou

(iii) de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,

dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 12 261 429 euros, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou, le cas échéant, de tous autres droits donnant accès au capital.

3. Fixe le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à un montant maximum de 15 000 000 euros.

4. Décide que les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :

(i) la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

*(ii) si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1., le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :*

*– limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible ;*

*– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ; ou*

*– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.*

*6. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.*

*7. Prend acte que le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date à laquelle le Directoire mettra en œuvre la présente délégation.*

*8. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.*

*9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet. »*

#### 4.2.2 Délibération du Directoire

En vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 2 mars 2017 dans sa première résolution, le Directoire s'est réuni le 9 novembre 2017 et, (i) a décidé de faire usage de la présente délégation, (ii) a arrêté les modalités de l'augmentation de capital et (iii) a délégué au Président du Directoire la mise en œuvre de cette augmentation de capital.

#### 4.2.3 Décision du Président du Directoire

Usant de la faculté d'ajuster les termes de l'augmentation de capital consentie par le Directoire le 9 novembre 2017, le Président du Directoire a décidé le 30 novembre 2017, d'augmenter le capital de la société d'un montant de 12.195.409,61 euros, pour le porter de 11.086.166,86 euros à 23.281.576,47 euros, par émission de 42.626.388 actions nouvelles de 0.2861 euro de valeur nominale chacune, et d'ajuster le prix de souscription à un montant égal au cours de clôture du dernier jour précédent la date du visa de l'Autorité des Marchés Financier, soit 0,38 euros.

En conséquence, il a constaté que le montant global de l'augmentation de capital s'élèvera à seize millions cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-sept euros et quarante-quatre centimes (16 198 027,44€) soit douze millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent neuf euros et soixante-et-un centimes (12 195 409,61 €) de nominal et quatre millions deux mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-trois centimes (4 002 617,83€) de prime d'émission par émission de quarante-deux millions six cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit (42 626 388) actions.

Enfin, il a décidé que les actionnaires disposeront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible sur les actions nouvelles, s'exerçant à raison de 11 actions nouvelles pour 10 actions existantes.

#### **4.3 Date prévue d'émission des titres**

La date prévue pour l'émission des Actions Nouvelles est le 22 décembre 2017.

#### **4.4 Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles**

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des Actions Nouvelles composant le capital social de la Société.

#### **4.5 Réglementation française en matière d'offres publiques**

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

##### 4.5.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

A titre indicatif, il est rappelé que lors du rachat de Noemalife (actionnaire majoritaire de Medasys) par Dedalus en 2016, Dedalus a bénéficié d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

##### 4.5.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

##### 4.5.3 Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2016 ou de l'exercice en cours.

#### **4.6 Retenue à la source sur les revenus des actions de la Société**

En l'état actuel de la législation française et de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résument certaines conséquences fiscales françaises en matière de prélèvements à la source sur les revenus

d'actions de la Société, susceptibles de s'appliquer aux personnes qui deviendront actionnaires de la Société.

L'attention de celles-ci est néanmoins attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un simple résumé, donné à titre d'information générale, des prélèvements à la source susceptibles de s'appliquer aux revenus des actions de la Société en vertu de la législation en vigueur à ce jour, donné à titre d'information générale. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives et réglementaires qui pourraient être assorties d'un effet rétroactif ou s'appliquer à l'année ou à l'exercice en cours, ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française.

En particulier, l'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'ensemble des développements fiscaux ci-dessous est susceptible d'être affecté par les projets de lois de finances à venir (notamment la mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de l'épargne prévue par le projet de loi de finances pour 2018 déposé par le gouvernement et un ajustement corrélatif des taux de retenue à la source applicables aux revenus perçus par des non-résidents, ainsi que la hausse du taux de la CSG prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale).

En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires. Ceux-ci sont invités à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier à raison de l'acquisition, la détention ou la cession des actions de la Société.

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent, en outre, se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence et par ailleurs, le cas échéant, aux dispositions de la convention fiscale signée entre la France et leur Etat de résidence.

#### 4.6.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

##### 4.6.1.1 *Personnes physiques qui viendraient à détenir des actions de la Société dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations*

###### a) Prélèvement de 21%

En application de l'article 117 quater du Code général des impôts, sous réserve des exceptions visées ci-après, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement non libératoire au taux de 21 % sur le montant brut des revenus distribués. Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France. Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, les revenus sont déclarés et le prélèvement correspondant payé, dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement des revenus, soit par le contribuable lui-même, soit par la personne qui assure le paiement des revenus, lorsqu'elle est établie dans un Etat membre de l'Union européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et qu'elle a été mandatée à cet effet par le contribuable.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, dans les conditions prévues à l'article 242 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire en produisant, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des

revenus distribués, auprès des personnes qui en assurent le paiement, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement desdits revenus est inférieur aux seuils susmentionnés. Toutefois, les contribuables qui acquièrent des actions après la date limite de dépôt de la demande de dispense susmentionnée peuvent, sous certaines conditions, déposer cette demande de dispense auprès de leur établissement payeur lors de l'acquisition de ces actions, en application du paragraphe 320 de la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-20-10-2016071.

Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, seules les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, est égal ou supérieur aux montants mentionnés au paragraphe ci-avant sont assujetties au prélèvement.

Le prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Il constitue un acompte d'impôt sur le revenu et est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités d'imposition des revenus d'actions de la Société qui leur sont applicables.

Le prélèvement ne s'applique pas aux revenus afférents à des titres détenus dans le cadre d'un PEA.

En cas de paiement de dividende hors de France dans un Etat ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, voir en outre la section 4.6.2 « Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France », 3ème alinéa de la présente note d'opération. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités d'imputation de cette retenue à la source sur le montant de leur impôt sur le revenu.

#### b) Prélèvements sociaux

Par ailleurs, que le prélèvement de 21 % décrit ci-dessus soit ou non applicable, le montant brut des dividendes le cas échéant distribués par la Société sera également soumis en intégralité aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %, répartis comme suit :

- la contribution sociale généralisée (« CSG ») au taux de 8,2 % ;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale (« CRDS »), au taux de 0,5 % ;
- le prélèvement social au taux de 4,5 % ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3 % ; et
- le prélèvement de solidarité au taux de 2 %.

Ces prélèvements sociaux sont prélevés de la même façon que le prélèvement non libératoire de 21 % décrit ci-dessus lorsque celui-ci est applicable. Des règles particulières sont applicables lorsque le prélèvement de 21 % n'est pas applicable.

Hormis la CSG, déductible à hauteur de 5,1 % du revenu imposable de l'année de son paiement, ces prélèvements sociaux ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités déclaratives et les modalités de paiement du prélèvement de 21 % et des prélèvements sociaux qui leurs seront applicables.

#### 4.6.1.2 Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

Les revenus distribués au titre des actions détenues par les personnes morales dont la résidence est située en France ne seront soumis à aucune retenue à la source.

En cas de paiement de dividende hors de France dans un Etat ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, voir en outre la section 4.6.2 « Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France », 3ème alinéa de la présente note d'opération.

Les actionnaires personnes morales sont invitées à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer la fiscalité qui leur sera applicable.

#### 4.6.1.3 *Autres actionnaires*

Les actionnaires de la Société soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-avant, notamment les contribuables dont les opérations portant sur des valeurs mobilières dépassent la simple gestion de portefeuille ou qui ont inscrit leurs actions à l'actif de leur bilan commercial, devront s'informer du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier auprès de leur conseiller fiscal habituel.

#### 4.6.2 Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France

Les informations contenues dans le présent Prospectus ne constituent qu'un résumé des conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer, en l'état actuel de la législation fiscale française, aux actionnaires qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France et qui recevront des dividendes à raison de ces actions.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire est situé hors de France. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé, en application des articles 119 bis et 187 du Code général des impôts, à (i) 21 % lorsque les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et que le bénéficiaire est une personne physique dont le domicile fiscal est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, (ii) 15 % lorsque le bénéficiaire est un organisme qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et qui serait imposé dans les conditions prévues au 5 de l'article 206 du Code général des impôts (lequel vise les organismes génériquement désignés comme « organismes sans but lucratif ») s'il avait son siège en France et à (iii) 30 % dans les autres cas.

Toutefois, indépendamment de la localisation du domicile fiscal ou du siège social du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75 %. La liste des Etats et territoires non coopératifs est fixée et publiée par arrêté interministériel et est mise à jour annuellement.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, notamment (i) en vertu de l'article 119 *ter* du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales ayant leur siège de direction effective dans un Etat de l'Union européenne et détenant pendant au moins deux ans au moins 10% du capital de la société française distributrice, (ii) dans les cas et sous les conditions prévues par le *Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts* BOI-RPPM-RCM-30-30-20-40 du 7 juin 2016 qui concerne les sociétés ou autres organismes qui remplissent les conditions auxquelles est subordonnée l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts (i.e. il s'agit d'entités soumises

dans leur Etat, de plein droit ou sur option, à l'impôt sur les sociétés de droit commun sur tout ou partie de leur activité et qui détiennent pendant au moins deux ans au moins 5% du capital de la société française distributrice) qui ont leur siège de direction effective dans un autre Etat de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'élimination des doubles impositions comportant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et qui ne peuvent pas imputer la retenue à la source française dans leur Etat de résidence, ou (iii) en vertu de l'article 119 *quinquies* du Code général des impôts applicable aux actionnaires personnes morales situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales faisant l'objet d'une procédure comparable à celle mentionnée à l'article L.640-1 du Code de commerce (ou dans un état de cessation des paiements et dans une situation où son redressement est manifestement impossible) et remplissant les autres conditions énoncées à l'article 119 *quinquies* du Code général des impôts telles qu'interprétées par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-80-20160406, ou, (iv) en vertu des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant ou (iv) en vertu du 2 de l'article 119 *bis* du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux organismes de placement collectif constitués sur le fondement d'un droit étranger situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer notamment s'ils sont susceptibles (i) de se voir appliquer la législation relative aux Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts ou (ii) de pouvoir bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source, et afin de vérifier les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant telles que notamment prévues le *Bulletin officiel des Finances Publiques Impôts* BOI-INT-DG-20-20-20-20 du 12 septembre 2012 relatif à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source s'agissant des conventions fiscales internationales.

Par ailleurs, l'exonération de retenue à la source prévue à l'article 119 *ter* du Code général des impôts ne s'applique pas aux dividendes distribués dans le cadre d'un montage ou d'une série de montages qui, ayant été mis en place pour obtenir, à titre d'objectif principal ou au titre d'un des objectifs principaux, un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité de l'article 119 *ter* du Code général des impôts, n'est pas authentique compte tenu de l'ensemble des faits et circonstances pertinents.

Les actionnaires qui ne sont pas résidents fiscaux de France doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence au titre des dividendes distribués par la Société, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

## **5 CONDITIONS DE L'OPERATION**

### **5.1 Conditions, calendrier prévisionnel**

#### **5.1.1 Conditions de l'offre**

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 11 Actions Nouvelles pour 10 actions existantes au prix de 0,38 euro chacune.

Chaque actionnaire recevra le 5 décembre 2017 un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 4 décembre 2017.

10 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire 11 Actions Nouvelles à 0,38 euro chacune.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 14 décembre 2017 à la clôture de la séance de bourse, et le reclassement, le cas échéant, des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

### 5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élèvera à 16 198 027,44 euros (dont 12 195 409,61 euros de nominal et 4 002 617,83 euros de prime d'émission) correspondant à l'émission de 42 626 388 actions émises à un prix unitaire de 0,38 euro (soit 0,2861 euro de nominal et 0,0939 euro de prime d'émission par action). Les frais d'émission seront imputés sur la prime d'émission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la première résolution de l'Assemblée Générale du 2 mars 2017, et nonobstant l'engagement de souscription de Dedalus décrit au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du Prospectus, si les souscriptions, tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra :

- répartir librement les actions non souscrites à l'issue de la période de souscription, totalement ou partiellement, au profit des personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ;
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, à la condition expresse qu'après exercice de la faculté prévue ci-dessus, le montant des souscriptions reçues atteigne au moins 75% du montant de l'augmentation de capital ;
- offrir au public les actions non souscrites.

En cas de souscription de sa seule part irréductible par Dedalus par compensation de compte-courant à hauteur de 9 402 210,64 euros, le montant maximum de liquidités nouvelles perçues par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital serait de 6 795 816,80 euros – dans l'hypothèse où 100% des droits préférentiels de souscription seraient exercés -, qui après remboursement du solde du compte-courant de Dedalus de 6 449 965,90 euros s'établira à 345 850,90 euros, soit 145 850,90 euros en prenant en compte des dépenses liées à l'augmentation de capital.

### ***Absence d'extension***

Aucune faculté d'extension du nombre initial d'actions nouvelles à émettre n'a été prévue. Le Directoire ne pourra par conséquent pas décider d'augmenter le montant nominal de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension en vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mars 2017.

### 5.1.3 Période et procédure de souscription

#### 5.1.3.1 *Période de souscription*

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 7 décembre 2017 au 14 décembre 2017 inclus.



### 5.1.3.2 *Droit préférentiel de souscription*

#### **(i) *Souscription à titre irréductible***

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 4 décembre 2017, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 5 décembre 2017 ; et
- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 11 Actions Nouvelles pour 10 actions existantes possédées.

10 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 11 Actions Nouvelles au prix de 0,38 euro par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de la Société.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

#### **(ii) *Souscription à titre réductible***

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscriptions à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom des souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

### **Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Medasys ex-droit**

Le prix d'émission des actions nouvelles étant égale au cours de clôture de l'action Medasys du dernier jour de bourse précédant la date du visa, le 30 novembre 2017, soit 0,38 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est, à la date du Prospectus, considérée comme nulle.

En conséquence, la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,38 euro.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

### **Clause d'extension**

Non applicable.

#### ***5.1.3.3 Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription***

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 7 décembre 2017 et le 14 décembre 2017 inclus et payer le prix de souscription correspondant (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits des obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et le reclassement, le cas échéant des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu à aucun versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

#### ***5.1.3.4 Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société***

En application de l'article L. 225-206 du Code de Commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 201 218 actions auto-détenues de la Société seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce.

#### ***5.1.3.5 Calendrier indicatif***

Le calendrier indicatif suivant et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus pourront faire l'objet de modifications ultérieures.

<b>Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :</b>	
<b>1 décembre 2017</b>	Société ; - Décision du Président agissant sur subdélégation décidant de l'augmentation de capital ; - Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et
<b>4 décembre 2017</b>	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
<b>5 décembre 2017</b>	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
<b>7 décembre 2017</b>	Ouverture de la période de souscription
<b>12 décembre 2017</b>	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscriptions
<b>14 décembre 2017</b>	Clôture de la période de souscription
<b>20 décembre 2017</b>	Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires au centralisateur (Caceis Corporate Trust)
<b>21 décembre 2017</b>	- Décision, du Directoire constatant la réalisation de l'augmentation de capital. - Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et - Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
<b>22 décembre 2017</b>	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

Conformément à la loi, la période de négociation des droits préférentiels de souscription sera ouverte du 5 décembre 2017 au 12 décembre 2017 (inclus), et les droits préférentiels de souscription seront négociables dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits des obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et le reclassement, le cas échéant des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu à aucun versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

#### *5.1.3.6 Droits préférentiels de souscription détachés des actions autodétenues de la Société*

En application de l'article L. 225-206 du Code de Commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 201 218 actions autodétenues de la Société seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

#### 5.1.3.7 Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif suivant et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus pourront faire l'objet de modifications ultérieures.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet ([medasys.com](http://medasys.com)) et d'un avis diffusé par Euronext Paris ([Medasys.euronext.com](http://Medasys.euronext.com)).

#### 5.1.4 Révocation/Suspension de l'offre

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 97,86%.

#### 5.1.5 Réduction des ordres

Cette augmentation de capital est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 11 Actions Nouvelles pour 10 actions existantes (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont précisées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus.

#### 5.1.6 Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

Cette augmentation de capital étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, le minimum de souscription est de 11 Actions Nouvelles nécessitant l'exercice de 10 droits préférentiels de souscription. Il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus).

#### 5.1.7 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

#### 5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 14 décembre 2017 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçues sans frais jusqu'au 14 décembre 2017 inclus auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, à l'adresse suivante : 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pourront également être libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Dans ce cas, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et

L.225-146 du Code de commerce, ces créances feront l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par le commissaire aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison des Actions Nouvelles est prévue le 22 décembre 2017.

#### 5.1.9 Publication des résultats de l'offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3.1 de la Partie I du Prospectus ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à titre irréductible et réductible, le cas échéant, sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, un avis diffusé par Euronext Paris relatif à l'admission des Actions Nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises (en indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible).

#### 5.1.10 Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription

Voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus ci-dessus.

## **5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières**

### 5.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre

#### *5.2.1.1 Catégorie d'investisseurs potentiels*

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, la souscription des Actions Nouvelles à émettre est réservée aux titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi qu'aux cessionnaires de ces droits préférentiels de souscription dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus.

#### *5.2.1.2 Pays dans lequel l'offre sera ouverte*

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

#### *5.2.1.3 Restrictions applicables à l'offre*

La diffusion du présent Prospectus, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles issues de l'exercice de ces derniers peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y

conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux Actions Nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui sont applicables.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscriptions hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

Les paragraphes « Restrictions concernant les états membres de l'espace économique européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 a été transposée », « Restrictions concernant les Etats-Unis d'Amérique » et « Restrictions concernant le Royaume-Uni » ci-dessous ont pour unique objet de présenter un aperçu non exhaustif des réglementations susceptibles d'être applicables respectivement, dans l'espace économique européen, aux Etats-Unis d'Amérique, et au Royaume-Uni.

*(a) Restrictions concernant les États membres de l'Espace Economique Européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du 24 novembre 2010 a été transposée.*

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'Actions Nouvelles et de droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être attribués dans les États membres uniquement :

- (i) à des investisseurs qualifiés, conformément à l'article 3.2(a) de la Directive Prospectus ;
- (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus), sous réserve du consentement préalable des établissements chargés du placement nommés par la Société pour une telle offre, conformément aux articles 3.2(b) de la Directive Prospectus et 1.3(a)(i) de la Directive Prospectus Modificative ; ou
- (iii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4

novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

#### *b) Restrictions concernant le Royaume-Uni*

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « *investment professionals* » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) de l'Ordre (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »).

Toute invitation, attribution ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des Actions Nouvelles, ou des droits préférentiels de souscription ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées. Les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribuées ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent Prospectus ou l'une quelconque de ces dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du présent Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent Prospectus.

#### *(c) Restrictions complémentaires concernant d'autres pays*

##### (1) Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Ni les Actions Nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été ou ne seront enregistrés au titre du *Securities Act of 1933* des États-Unis d'Amérique tel que modifié (le « **Securities Act** ») ni auprès d'une quelconque autorité de régulation d'un Etat ou d'une autre juridiction aux Etats-Unis d'Amérique. Ils ne peuvent être offerts, vendus, exercés, livrés aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit *Securities Act* et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents Etats. Les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la même signification que celle qui leur est donnée à la *Regulation S* du *Securities Act*.

Par conséquent, l'offre n'est pas faite aux Etats-Unis d'Amérique et le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation à acheter ou souscrire des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les Actions Nouvelles sont offerts et vendus uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*. Toute personne qui souscrit ou acquiert des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles sera présumée avoir déclaré, garanti et convenu, par la seule acceptation de la remise du présent document ou la livraison des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles, qu'elle n'a pas reçu ce document ou toute information relative aux droits préférentiels de souscription ou aux Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, qu'elle ne se trouve pas aux Etats-Unis d'Amérique et qu'elle souscrit ou acquiert les droits préférentiels de

souscription ou les Actions Nouvelles conformément à la Règle 903 de la *Regulation S* dans le cadre d'une opération extraterritoriale (*offshore transaction*) telle que définie dans la *Regulation S*.

## (2) Restrictions concernant l'Australie, le Canada et le Japon

Les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribués, vendus ou acquis en Australie, au Japon et, sous réserve de certaines exceptions, au Canada.

### 5.2.2 Engagement de souscription

Dedalus s'est engagé de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital,

(iii) à titre irréductible, la totalité de ses droits, soit 24 742 660 Actions Nouvelles pour un montant de 9 402 210,64 euros, et

(iv) à titre réductible, 16 973 594 Actions Nouvelles pour un montant de 6 449 965,90 euros.

En tout état de cause, Dedalus s'engage à ce que le montant total de ses engagements de souscription à titre irréductible et à titre réductible soit égal à un montant de 15 852 176,54 euros et représentant 97,86 % de la présente opération, étant précisé que 100% de sa souscription sera libérée en totalité par compensation de créance en compte courant d'associé.

A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

A l'exception de l'engagement de souscription par Dedalus décrit ci-dessus, aucun autre engagement de souscription, d'exercice, d'abstention ou de conservation n'a été porté à la connaissance de Medasys.

### 5.2.3 Information pré-allocation

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires de ces droits, qui les auront exercés dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus, sont assurés, de souscrire, sans possibilité de réduction, 11 Actions Nouvelles de 0,2861 euro de nominal chacune, au prix unitaire de 0,38 euro chacune, par lot de 10 droits préférentiels de souscription exercés. Dedalus a l'intention de libérer la totalité de sa souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, à hauteur de 15 852 176,54 euros par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible.

Les éventuelles demandes concomitantes de souscription d'Actions Nouvelles à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par Euronext Paris (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

### 5.2.4 Notification aux souscripteurs

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.5 de la Partie I du Prospectus).

Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.



Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

#### 5.2.5 Surallocation et rallonge

L'émission est réalisée sans option de surallocation ni de rallonge.

### **5.3 Prix de souscription des Actions Nouvelles**

Le prix de souscription est de 0,38 euro par action, dont 0,2861 euro de valeur nominale et 0,0939 euro de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 0,38 euro par action souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en numéraire, et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. En cas de libération des actions par compensation avec des créances liquides et exigibles, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et L.225-146 du Code de commerce, ces créances devront faire l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par les commissaires aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.8 de la Partie I du Prospectus) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

### **5.4 Placement et prise ferme**

Non applicable.

## **6 ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION**

### **6.1 Admission aux négociations**

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 décembre 2017 et négociés sur le marché réglementé Euronext Paris jusqu'au 12 décembre 2017, soit deux jours ouvrés avant la clôture de la période de souscription, sous le code ISIN FR0013065224.

En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 5 décembre 2017.

Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

Sous réserve d'acceptation de cette demande, les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 22 décembre 2017. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000052623.

## **6.2 Place de cotation**

Les Actions Nouvelles de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

## **6.3 Autres placements de valeurs mobilières concomitants**

Non applicable.

## **6.4 Contrat de liquidité**

Le 1er janvier 2010, au titre de son programme de rachat d'actions voté sur le fondement de l'article L.225-209 du Code de commerce, Medasys a conclu avec la société « Portzamparc Société de Bourse », un contrat de liquidité relatif aux actions de la Société d'une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction.

Depuis cette date, ce contrat de liquidité a été systématiquement reconduit, le Directoire ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale à ce titre au cours de chacun des exercices.

Ce contrat de liquidité a été suspendu à compter du 13 novembre 2017. A cette date, Medasys détenait 201 218 actions au titre de ce contrat de liquidité.

## **6.5 Stabilisation - Interventions sur le marché**

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

## **7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE**

Aucun

## **8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION**

### *Produits et charges relatifs à l'émission*

Le produit brut correspond au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous.

À titre indicatif :

- Produit brut de l'émission : 16 198 027,44 euros
- Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 200 000 euros

Produit net estimé de l'émission : environ 15 998 027,44 d'euros

## 9 DILUTION

### 9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2017 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2017 -, et d'un nombre de 38.751.262 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)
Avant augmentation de capital	0,34
Après augmentation de capital	0,36

### 9.2 Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base d'un nombre de 38.751.262 actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital	0,48%

### 9.3 Incidence sur la répartition du capital de la Société

Dans l'hypothèse où Dedalus participerait à l'augmentation de capital, à hauteur de 75% du montant total de l'émission (le solde étant souscrit par les autres actionnaires selon une répartition effectuée au prorata de leur participation actuelle au capital de la Société), la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques) :

Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital
Dedalus	58,05%	66,93%
Consorts Hofmann	4,59%	3,62%
Management	2,80%	2,21%
Salariés	0,75%	0,60%
Public	33,29%	26,24%

Actions autodétenues	0,52%	0,41%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>100,00%</b>

Dans l'hypothèse où Dedalus serait l'unique actionnaire à participer à l'augmentation de capital, à hauteur de la totalité de sa créance en compte courant, représentant 97,86% du montant total de l'émission envisagée, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques<sup>3</sup>) :

<b>Actionnaires</b>	<b>Avant augmentation de capital</b>	<b>Après augmentation de capital</b>
Dedalus	58,05%	79,80%
Consorts Hofmann	4,59%	2,21%
Management	2,80%	1,35%
Salariés	0,75%	0,36%
Public	33,29%	16,03%
Actions autodétenues	0,52%	0,25%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>100,00%</b>

## **10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre**

Non applicable.

### **10.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux**

Les contrôleurs légaux ont établi un rapport sur les comptes pro-forma au 31 décembre 2016 figurant à l'article 20.2.4 de la Partie II du Prospectus.

### **10.3 Rapport d'expert**

Non applicable.

### **10.4 Information provenant de tiers**

Néant.

### **10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société**

Cf. Partie II

<sup>3</sup> Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

# PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR

## 1 PERSONNE RESPONSABLE

### 1.1 Responsable du prospectus

Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

### 1.2 Attestation du responsable du prospectus

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 1.2 de la Partie I du Prospectus.

## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Dénomination des contrôleurs légaux des comptes

#### 2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

**ACTHEOS,**  
représenté par Emmanuelle Rouxel  
6, avenue du Coq - 75 009 Paris

Date de nomination : 28 mai 2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018  
Actheos est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

**KPMG S.A,**  
représenté par Xavier Troupel  
2, avenue Gambetta Tour Eqho, 92066 Paris la Défense CEDEX

Date de nomination : 18 mai 2017

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2022  
KPMG est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

#### 2.1.2 Commissaire aux comptes suppléant

**ANTOINE GENUYT**  
6, avenue du Coq, 75009 - Paris

Date de nomination : 28 mai 2013  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice  
2018

## 2.2 Informations spécifiques sur les commissaires aux comptes

Le mandat de Yves Nicolas, Commissaire suppléant, nommé le 30 septembre 2011 est arrivé à échéance à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016. Son mandat n'a pas été renouvelé en application de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 en vertu de laquelle la désignation de commissaires suppléants n'est plus obligatoire.

## 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

	30.06.2017 publié	30.06.2016 publié	31.12.2016 publié	31.12.2015 publié	31.12.2014 retraité (1)
Goodwill	4 614	5 448	4 614	5 648	5 798
Immobilisations Incorporelles	6 519	5 943	6 350	5 771	5 250
Créances non courantes	2 731	3 353	3 232	3 767	1 698
Autres actifs non courants	1 746	1 965	1 851	2 096	1 925
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 232	1 560	3 272	3 982	1 323
Créances Clients et factures à établir (2)	19 026	21 684	20 288	23 505	23 573
Autres actifs courants	4 045	2 498	2 354	1 041	1 364
<b>Total Actif</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
Capitaux Propres Part du Groupe	13 195	16 896	15 075	19 774	15 152
Emprunts et Dettes financières non courants	2 894	3 901	8 724	4 699	2 696
Autres Passifs non courants	2 503	2 695	2 225	2 316	2 236
Emprunts et Dettes financières courants	9 773	4 991	2 302	3 621	4 320
Autres Passifs courants	12 548	13 968	13 635	15 400	16 527
<b>Total Passif</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>10 435</b>	<b>7 332</b>	<b>7 754</b>	<b>4 338</b>	<b>5 693</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>8 789</b>	<b>9 137</b>	<b>22 081</b>	<b>20 943</b>	<b>23 720</b>
Résultat Opérationnel	(1 717)	(2 685)	(4 515)	(589)	1 651
<b>Résultat Net</b>	<b>(1 912)</b>	<b>(2 807)</b>	<b>(4 817)</b>	<b>(903)</b>	<b>1 352</b>
Capacité Autofinancement *	(591)	(288)	2 830	1 886	3 736
Variation de BFR	(311)	(1 213)	(2 685)	(1 317)	(4 402)
Flux de trésorerie d'exploitation	(902)	(1 501)	145	569	(666)
Flux de trésorerie d'investissements	(1 777)	(1 491)	(3 587)	(3 296)	(2 534)
Flux de trésorerie de financement	1 644	521	2 657	5 431	2 393
Incidence de change et divers	(5)	49	75	(45)	(3)
<b>Variation Nette Trésorerie</b>	<b>(1 040)</b>	<b>(2 422)</b>	<b>(710)</b>	<b>2 659</b>	<b>(810)</b>
<i>* Dont Charges activées :</i>	<i>2 190</i>	<i>2 117</i>	<i>3 875</i>	<i>4 143</i>	<i>3 623</i>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2 du rapport annuel 2015. Ils concernent également le reclassement des créances clients en actif courant et des avances clients reçues et des dettes de TVA associées en passif courant.

(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

## 4 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et n'a pas identifié d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive, et que d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du visa sur le Prospectus puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

#### **4.1 Risque de liquidité et de continuité de l'exploitation de l'activité**

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife<sup>4</sup> a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 711 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de l'endettement bancaire de la Société.

Dedalus s'était engagé à ne pas demander de remboursement avant le 1<sup>er</sup> mai 2018. En cas d'exigibilité à cette date des 5 711 k€, Medasys estime qu'il existe un risque de liquidité à hauteur de 1 million d'euros.

S'agissant d'un risque peu probable dont Dedalus serait à l'origine aucune mesure n'a été envisagée pour se prémunir d'un tel risque.

La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.

Medasys S.A. a souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016, un prêt pour l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ remboursable par 20 échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2019. Medasys s'est engagé à effectuer le programme de développement objet du financement.

L'acquisition de la société Netika a été financé au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus au profit de Medasys d'un montant égal à 100% du prix d'acquisition portant ainsi le montant total du compte-courant de Medasys à 15 852 k€.

Au 30 juin 2017, le résultat net était déficitaire de 1 912 k€ ainsi que celui des deux derniers exercices qui s'établissaient à - 4 817 k€ en 2016 et - 903 k€ en 2015

Au 30 septembre 2017, l'endettement financier net consolidé se décomposait comme suit:

<b>Sur la base d'une situation au 30 septembre 2017 (non audité - en K€)</b>	
<b>Endettement financier net</b>	
A – Trésorerie	4064
B - Équivalent de trésorerie	319

<sup>4</sup> Noemalife a fait l'objet d'une fusion par absorption par Dedalus, devenue effective le 1<sup>er</sup> avril 2017.

C - Titres de placement	
<b>D - Liquidité (A+B+C)</b>	<b>4383</b>
<b>E - Créances financières à court terme</b>	
F - Dettes bancaires à court terme	2578
G – Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	202
H - Autres dettes financières à court terme	108
H - Compte courant Dedalus *	6052
<b>I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)</b>	<b>8940</b>
<b>J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>4557</b>
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2185
L - Obligations émises	
M - Dettes de compte courant Dedalus à long terme *	9800
M - Autres emprunts à plus d'un an	1190
<b>N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)</b>	<b>13175</b>
<b>O - Endettement financier net (J+N)</b>	<b>17 732</b>

\* Total compte courant Dedalus 15 852k€ (y compris le financement de l'acquisition de Netika pour 9,8 M€)

L'ensemble des lignes de crédits mises à disposition de la Société est utilisé.

Par ailleurs, en complément de ses dettes envers les établissements de crédit et du compte-courant de Dedalus, Medasys a recours à l'affacturage auprès de Facto France.

Au 30 septembre 2017, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées s'élève à 2 956 k € (90% de 3 284 k €).

La Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 4 M€ par an (soit environ 3 M€ par an net de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Compte tenu du risque de liquidité, dans l'hypothèse où l'opération d'augmentation de capital ne serait pas réalisée selon les modalités décrites dans la Partie I du Prospectus, il existerait un risque sur la continuité de l'exploitation de la Société.

#### **4.2 Risques liés à la publication d'information proforma**



Les résultats et la situation financière présentés dans les informations financières pro forma de la Société au paragraphe 20.2 de la Partie II du Prospectus pourraient ne pas refléter ses performances futures. Cette information financière pro forma a une valeur purement illustrative et ne donne pas une indication des résultats ni de la situation financière du nouvel ensemble.

De même, si les hypothèses sur la base desquelles l'acquisition de Medasys a été effectuée devaient ne pas se réaliser, cela pourrait avoir pour effet de remettre en cause la valeur de l'écart d'acquisition (certes provisoire à ce stade) et avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, les résultats ou la situation financière de Medasys.

### **4.3 Risques inhérents à l'activité de Medasys**

#### **4.3.1 Risque technologique**

Le Groupe évolue sur un marché caractérisé par une innovation technologique continue. La réussite du Groupe dépend donc significativement de sa capacité à développer de nouveaux logiciels (ou améliorer les logiciels existants), afin de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe doit donc anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché, afin de proposer une offre perçue par ses clients comme suffisamment différenciante par rapport à des logiciels existants et à des prix acceptables par le marché.

Depuis plus de vingt ans, le Groupe a tissé des liens étroits de confiance avec de nombreux centres hospitaliers universitaires, des groupes de cliniques privés et des laboratoires d'analyses biologiques. Ces échanges lui ont permis de conserver une avance incontestée dans ses domaines d'activité en étant fréquemment le pionnier de nouvelles applications.

Le Groupe consacre des ressources importantes au développement de nouvelles offres et à l'amélioration de ses logiciels existants (notamment **DxCare**). Les frais de recherche et de développement immobilisés au cours de l'exercice 2016, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (« CIR ») et des subventions correspondantes, s'élèvent à 3 875k euros en 2016 à comparer à 4 143k euros en 2015. Medasys s'attache à développer ses logiciels en conformité avec les exigences et les besoins du marché. Toutefois, compte-tenu de la sensibilité du marché aux dernières évolutions technologiques, il existe un risque que les logiciels développés par le Groupe ne répondent pas à toutes les attentes des clients.

Toute perte de position en matière d'innovation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### **4.3.2 Erreurs ou défauts dans les logiciels**

Les logiciels du Groupe sont des éléments complexes d'ingénierie et pourraient, de ce fait, receler des erreurs ou des défauts. Certains clients pourraient tenter une action et solliciter la réparation du préjudice subi du fait de leur utilisation et des dommages causés sur le développement de leur activité. Des défauts dans les logiciels sont susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts de maintenance.

Certains des logiciels actuels et de ceux que le Groupe envisage de développer dans le futur pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seraient détectés qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels du Groupe sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels complexes traitant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut notamment de performance pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts (augmentation des coûts de maintenance, affectation de ressources humaines et financières...). Par ailleurs, ces défauts pourraient entacher la réputation du Groupe et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe procède à des tests sur tous ses nouveaux logiciels (ainsi que sur les nouvelles versions et mises à jour) pour éviter qu'ils comportent des erreurs ou des défauts. De plus, tout logiciel est soumis à des tests approfondis d'assurance qualité avant d'être mis sur le marché et livré au client. En outre, il appartient au client de tester le logiciel avant de l'utiliser en milieu réel. Cependant, une action en responsabilité contre le Groupe, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, très coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Afin de réduire les conséquences financières liées à un risque d'erreurs dans ses logiciels causant des préjudices à des clients et à des tiers, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle après livraison.

Toutefois, la couverture de la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour compenser tous les coûts liés à de telles erreurs. Un défaut d'indemnisation ou une indemnisation limitée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### 4.3.3 Sécurité des logiciels

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

Compte-tenu de l'importance que revêt la sécurité attachée aux logiciels, tant au niveau des logiciels que le Groupe commercialise que des logiciels qu'il utilise dans le cadre de son activité, le Groupe a mis en place des mesures contre ces risques potentiels.

Malgré les précautions prises, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'il ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde. La réalisation de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### 4.3.4 Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés

Compte tenu de la complexité de ses logiciels, le succès du Groupe repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser en particulier ses collaborateurs ayant une expertise en matière de logiciels du Groupe, de leur processus de développement et qui ont une bonne compréhension des modalités d'utilisation d'un produit donné propre à chaque client.

En outre, la technologie utilisée par le Groupe exige qu'il dispose d'une équipe de commerciaux permanents, expérimentés et motivés.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs hautement expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par le Groupe et des modalités de commercialisation des produits du Groupe. Le Groupe ne souscrit pas d'assurance couvrant la perte des collaborateurs clés.

Bien que le Groupe ait mis en place des programmes de formation permettant de fidéliser ses collaborateurs clés, des départs de certains de ses collaborateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### 4.3.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Le Groupe est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'exercice et plus particulièrement au mois de décembre compte-tenu des clôtures budgétaires des établissements hospitaliers. La rentabilité du Groupe pour une année donnée ou pour un semestre donné peut ainsi être sensiblement affectée par un léger retard, en particulier s'il porte sur des contrats importants. Le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe sont habituellement plus faibles au premier semestre qu'au second.

Ce phénomène est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

### **4.4 Risques sur la propriété intellectuelle**

#### 4.4.1 Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers

L'activité du Groupe repose sur les logiciels qu'il a développés pendant plusieurs années, soit dans leur intégralité, soit sur la base de logiciels sur lesquels le Groupe détient les droits d'exploitation. Le développement et la protection de ces logiciels sont essentiels à la réussite future du Groupe. C'est pourquoi le Groupe a mis en œuvre une politique de protection et de défense de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier grâce au droit d'auteur, au droit des marques et au secret commercial.

Le Groupe est titulaire des droits d'auteur sur ses logiciels et oppose ses droits à l'égard des tiers en ayant recours à des enregistrements auprès de sociétés ou d'agences privées comme l'Agence pour la Protection des Programmes.

Néanmoins, une protection efficace des droits d'auteur, des marques et du secret commercial pourrait être remise en cause ou limitée dans certains pays si existent des droits antérieurs détenus par des tiers. A cet égard, il ne peut être exclu qu'une action de tiers puisse le cas échéant conduire à une remise en cause des droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe permettant ainsi à des tiers de développer et d'exploiter les droits de propriété intellectuelle du Groupe.

D'éventuelles actions relatives à la titularité ou à la validité des droits de propriété intellectuelle du Groupe et/ou aux éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe pourraient conduire le Groupe à engager des frais importants pour assurer sa défense. Dans le cadre d'un litige lié aux droits de propriété intellectuelle, le Groupe pourrait être contraint :

- (a) d'arrêter le développement, la concession de licences ou l'utilisation de logiciels ou services incorporant les droits de propriété intellectuelle contestés ;
- (b) de conclure des contrats de licence avec le titulaire du droit de propriété intellectuelle qui s'estime lésé, étant entendu que de telles licences peuvent s'avérer difficilement négociables en des termes acceptables, particulièrement concernant les conditions financières ;
- (c) de revoir la conception de ses logiciels, ce qui pourrait être très coûteux et obliger le Groupe à interrompre la concession de licences et la fourniture de ses logiciels, pour cesser l'exploitation du logiciel litigieux ; et
- (d) de verser des dommages et intérêts au titre de l'atteinte portée à des droits de tiers.

La réalisation du risque de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### 4.4.2 Utilisation de logiciels libres

Le Groupe utilise des composants logiciels dont certains proviennent de tiers. Il est possible, en particulier, que certains produits du Groupe intègrent des logiciels libres. A ce titre, le Groupe pourrait décider d'incorporer dans ses produits, comme il l'a déjà fait par le passé, plusieurs éléments disponibles en tant que logiciels libres et son équipe de développeurs pourrait projeter l'utilisation de ces logiciels pour réduire le temps de développement et en accélérer le processus. L'utilisation de logiciels libres intervient en principe en application d'un contrat de licence, mais elle est également susceptible d'intervenir en l'absence d'accord exprès. En outre, certains logiciels libres, dont leur auteur a souhaité qu'ils demeurent libres de droit, sont dits « contaminants » et impliquent que l'utilisation du logiciel final l'incorporant soit également libre de droit. Il existe donc un risque que certains des logiciels du Groupe, élaborés sur la base de logiciels libres ou de licences open-source contaminants, soient eux-mêmes libres de droit et utilisables par des tiers.

Cette utilisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, elle pourrait entraîner l'existence de revendications par des tiers au titre de la violation de leurs droits et l'obligation pour le Groupe de divulguer une partie des codes sources des logiciels élaborés sur la base de logiciels contaminants.

#### **4.5 Risques liés à la dépendance des investissements publics**

Compte tenu de sa clientèle à 70% publique, l'activité de Medasys est directement liée au budget de l'état et aux plans gouvernementaux en faveur des systèmes d'information hospitaliers (Plan Hôpital 2012, Programme Hôpital numérique, etc.).

Ces programmes pluriannuels et le déblocage des budgets associés conditionnent en grande partie le chiffre d'affaires de Medasys ainsi que les fortes fluctuations de son chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

En France, Medasys a des perspectives prometteuses et travaille actuellement avec ses clients sur leurs projets de regroupements territoriaux, Toutefois, Medasys n'a qu'une visibilité limitée sur les dates de mise en œuvre de ces projets.

#### **4.6 Risques liés aux différentes législations nationales**

Le Groupe exerce ses activités dans différents pays et se trouve, par conséquent, soumis aux législations applicables dans ces pays. Ces pays ont des lois sur les investissements étrangers et sur les sociétés appartenant à des étrangers implantées sur leur territoire. Ces lois peuvent être modifiées à tout moment et le coût d'exploitation du Groupe dans ces pays peut s'avérer plus élevé que prévu. Ces modifications peuvent également changer la situation fiscale ou rendre plus difficile l'entrée de financements ou leur sortie avec le risque d'engendrer des surcoûts. Le Groupe est par ailleurs confronté à d'autres types de risques comme l'évolution négative des tarifs, des taxes, des contrôles à l'exportation et des autres barrières commerciales, les modifications non anticipées des exigences législatives et réglementaires ainsi que les instabilités économique et politique.

La survenance de l'un quelconque de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

#### **4.7 Risque lié à l'environnement économique**

Le Groupe opère dans le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Toutefois, si les produits de Medasys contribuent à l'amélioration de la qualité des processus liés à la prise en charge du Patient et visent à accroître l'efficacité des établissements de santé de ce point de vue, ces derniers pourraient néanmoins différer les investissements concernant l'optimisation de leurs systèmes d'information.

Bien qu'une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, toute dégradation de l'environnement macroéconomique pourrait avoir un effet défavorable sur le budget des établissements de santé et pourrait affecter leur capacité à investir dans des produits Medasys.

#### **4.8 Risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients**

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Toutefois Medasys a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Les comptes au 31 décembre 2016 présentent une dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 3 485 k€ concernant les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité.

Au 30 juin 2017, les autres charges opérationnelles courantes comprennent une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 pour un montant de 500 k€.

#### **4.9 Risques liés au crédit d'impôt recherche**

La Société pourrait ne plus bénéficier du crédit d'impôt recherche dans les années à venir : La Société ne peut exclure que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause (au titre des exercices passés ou à venir) par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

En outre, la créance de CIR 2015 a fait l'objet d'un réajustement pour un montant de plus de 500 milliers d'euros ainsi que cela est mentionné en page 92.

#### **4.10 Risques liés à la limitation de la récupération des reports fiscaux déficitaires**

Au 31.12.2016, le report déficitaire de Medasys S.A. s'élève à 21 081 k€.

Il ne peut être exclu que des évolutions réglementaires ou législatives en matière de fiscalité des sociétés viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps, leur imputation.

#### **4.11 Risques liés à la couverture d'assurance de la Société**

Bien que le Groupe ait souscrit une assurance Responsabilité Civile qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait se révéler inadéquate ou partielle en cas de survenance de sinistre.

#### **4.12 Risques liés à la rupture de contrats de partenariats**

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet d'améliorer la performance de ses produits et d'étendre la gamme de services proposés à ses clients. Cette stratégie crée cependant un certain degré de dépendance vis-à-vis des partenaires.

Des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement de certains produits et/ou avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

#### **4.13 Risques liés à des conflits juridiques**

Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraire pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif.

Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

#### **4.14 Risque lié à la cotation**

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus récemment encore, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité du cours des actions de Medasys. Le prix de marché des actions de Medasys pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et la liquidité limitée du marché des actions de Medasys.

#### **4.15 Risque de contrepartie bancaire**

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### **4.16 Risque de taux**

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le *reporting* quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 47% du montant total des dettes financières au 30 septembre 2017.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 30 septembre 2017, une augmentation des charges financières de 116k euros.

#### **4.17 Risque de change**

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

### **5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

#### **5.1 Histoire et évolution de la société**

##### 5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale : « Medasys ».

##### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 319 557 237.

##### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 1980.

L'expiration de la Société est fixée au 21 août 2055.

##### 5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Le siège social de Medasys se situe  
Immeuble Pentagone Plaza  
381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

Téléphone : +33 (0)1 75 60 91 00  
Fax : +33 (0)1 75 60 90 15

La Société est une société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

#### 5.1.5 Exercice social

L'exercice social est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### 5.1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social.

#### 5.1.7 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Créée le 1<sup>er</sup> juillet 1980, l'entreprise a conçu ses premiers logiciels d'imagerie numérique destinés aux satellites, au contrôle qualité et à la biologie à partir de 1982. Parallèlement, ses liens étroits avec le domaine de l'Education-Recherche lui ont permis de développer une activité d'intégration de systèmes informatiques scientifiques et industriels.

S'appuyant sur son expérience inégalée dans le traitement de l'image, la société a entrepris, au début des années 90, la réalisation d'un système d'archivage et de transmission d'images médicales (PACS : Picture Archiving and Communication System). Faisant appel à des technologies qui deviendront des standards mondiaux, ce système a été le premier progiciel d'imagerie véritablement conçu autour de la norme DICOM.

En 1996, l'*Andover Working Group* définit la norme HL 7, qui deviendra le standard mondial d'interconnexion des systèmes médicaux, à partir des sources offertes à cet organisme par Medasys.

Fin 1997, la direction de Medasys perçoit l'émergence du besoin des hôpitaux de disposer de solutions transversales basées sur un Dossier Médical Patient Partagé, axé sur les actes médicaux (gestion de production de soins) et non plus sur les seules données administratives, comme par le passé. L'obtention, en 1998, du contrat de réalisation du Système d'Information et de Communication du futur Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris confirme Medasys dans le bien-fondé de sa stratégie.

C'est ainsi qu'en 1999 et 2000 Medasys a regroupé des éditeurs de logiciels complémentaires et s'est dotée des outils assurant l'interopérabilité des progiciels au sein des Systèmes d'Information Hospitaliers : gestion des ressources et des contraintes, serveur d'identité et de mouvement, serveur de prescription et de résultats.

En 2003, la Commission Européenne a attribué le premier « e-Health award » au système installé par la société à l'HEGP.

Au début de 2005, Medasys a cédé son activité dans le domaine des Infrastructures Informatiques devenant ainsi un pur éditeur de logiciels médicaux.

Le Groupe a acquis, en 2008, la société Mexys, qui a développé une solution informatique de pointe pour le suivi de l'anesthésie.

L'année 2009, aura été marquée par quatre opérations de croissance externe :

#### **Thales**



Medasys a repris le 1er avril 2009, l'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales, associée à un portefeuille de projets importants dont les CHU de Bordeaux, de Rennes et de Strasbourg. Cet accord, qui a définitivement réglé le différend survenu entre les deux sociétés, a porté sur le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants ainsi que sur la cession de logiciels d'intégration. Les collaborateurs concernés de Thales sont venus renforcer les effectifs de Medasys, cette dernière disposant ainsi de la force d'intégration en matière de systèmes médicaux expérimentée.

### **Mega-Bus**

En acquérant la société Mega-Bus, fin avril 2009, Medasys a conforté sa position dans le domaine des systèmes de gestion de biologie, à un moment où s'est engagé un vaste mouvement de concentration des laboratoires d'analyses médicales, et est entré dans le domaine de la santé privée.

Présent au travers de son logiciel Starlab dans 400 laboratoires, Mega-Bus compte parmi les trois principaux éditeurs de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales en France. A ce titre elle dispose d'une connaissance approfondie des spécificités liées aux besoins du secteur privé.

### **SBO**

Avec la société SBO, spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP, Medasys a acquis, fin mai, un savoir-faire en termes de facturation en temps réel des actes médicaux s'inscrivant dans la suite logique de l'accord conclu en mai 2008 avec le Groupe SAP. Ceci s'est traduit par la réalisation du progiciel intégré DxCare T2A®, adopté par le CH de Cannes et par le Centre anti-cancereux de Nancy.

### **RT Consulting**

L'entrée dans son périmètre de la société RT Consulting, début septembre 2009, a apporté à Medasys une expérience de 8 années dans la conception de systèmes d'information décisionnels avec des références prestigieuses. En association étroite avec Medasys et le CH de Grasse, RT Consulting a entrepris de développer Dx Pilot®, une solution avancée de « Business Intelligence » permettant de définir les tableaux de bord de pilotage spécifiques aux institutions médicales.

### **Autres évènements**

En 2010, Medasys, a remporté un important marché hospitalier de mutualisation régionale, le projet Picarsis.

Ce marché de 10 millions d'euros est d'une durée de 7 ans. Il prévoit un déploiement rapide du fait du choix de la solution Medasys en mode SaaS (Software as a Service). Ce dernier porte sur les 16 000 lits potentiels de la région Picardie et démarre concrètement avec le CHU d'Amiens, les hôpitaux de Beauvais, Compiègne.

Malgré ce succès commercial, l'année 2010 aura été marquée par des pertes opérationnelles très importantes (-7,6 millions d'euros) ayant entraîné dès le mois de juin 2010 un réaménagement de la gouvernance du groupe.

Cette perte opérationnelle était due pour l'essentiel à l'absence de synergies mises en place avec les sociétés acquises en 2009 entraînant une dépréciation des goodwill (-3,1 millions d'euros) et par de très importants retards de livraison qui ont fortement impacté la facturation de l'année 2010.

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'Impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers. Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et Noemalife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération était de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devaient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives. C'est dans ce cadre que Noemalife a pris une participation à hauteur de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros (prime incluse).

Au cours du second semestre 2011, Medasys a redressé son activité de manière significative. L'adossement à un partenaire industriel tel que Noemalife a représenté l'un des jalons majeurs de cette année 2011. Ces choix stratégiques ont permis à Medasys d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires de +14% à périmètre constant par rapport à 2010.

La politique et les investissements de Medasys autour de l'Oncologie se sont concrétisés avec succès en 2011. En effet, 8 établissements sur 10 ont choisi la solution de Medasys pour la gestion du dossier patient dont l'Institut Curie (Paris/Orsay et Saint-Cloud). De même, le développement commun d'une solution de gestion des processus de chimiothérapie avec l'Institut Gustave Roussy (IGR) permet à Medasys de se positionner aujourd'hui comme nouveau leader du secteur de l'oncologie.

En 2012, Medasys a ainsi remporté en mode SaaS un contrat majeur avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier. Ce contrat représente plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre de l'offre comprend DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec DxImage.

C'est également en 2012 que Medasys a choisi de se développer à l'export en proposant ses logiciels aux pays du Maghreb. Medasys a ainsi remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1345 k€ avec l'Établissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.

La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys, de Gif-sur-Yvette à Clamart dans le nouvel immeuble « Pentagone Plaza », qui répond aux nouvelles normes environnementales.

L'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité des solutions de Medasys, la compétence de ses équipes et la maîtrise de sa méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

En 2014, Medasys a pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 millions d'euros HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 million d'euros HT) et la fondation Rothschild (500 k€ HT).

Fin 2014, le lancement de la plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

A l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Le Groupe a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth.

Le Groupe Medasys a également obtenu la certification FIDES ACE (Actes et Consultations Externes) par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) pour la solution de facturation T2A DxBilling®. Cette certification vient reconnaître la pertinence de la solution développée par Medasys et sa capacité à répondre aux enjeux fixés par les tutelles en matière de facturation individuelle et détaillée aux établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif. La certification FIDES vient aujourd'hui renforcer le positionnement de Medasys, dont les solutions de facturation au fil de l'eau sont utilisées quotidiennement par des établissements tels que le CH de Cannes ou l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

En 2014, Medasys a obtenu la reconduction de ses certificats ISO 14001, ISO 9001, ISO 13485 et CE par l'AFNOR.

Au premier semestre 2015, Medasys a poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Par ailleurs, Medasys a beaucoup progressé sur sa base installée française, démontrant ainsi la fidélité et la reconnaissance de la qualité de ses solutions. En effet, Medasys a connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même le module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Le 15 Avril 2015, HIMSS Europe (Healthcare Information and Management Systems Society) a lancé en collaboration de Medasys et du CHRU de Montpellier la communauté « HIMSS French eHealth Exchange », première communauté d'échange francophone permettant aux professionnels de santé de débattre des solutions SIH au niveau mondial et du positionnement de la francophonie dans le système de certification EMRAM. Afin de démontrer son implication forte, Medasys est Membre Platine et Frédéric Vaillant, Président du Directoire de Medasys est nommé Vice-Président du HIMSS French eHealth Exchange(FEE). HIMSS FEE a connu son 1er événement à Montpellier les 4 et 5 juin 2014, ce fût un succès international, avec près de 120 personnes présentes.

En mai 2015, Medasys a présenté plusieurs **solutions innovantes** à l'occasion du salon HIT 2015. Parmi les nouveautés, citons :

- Sa solution de services sécurisés de santé DxCare ShareIT, permettant une communication complète entre la ville et l'hôpital en mettant le patient au cœur du système ;

- Le lancement de sa plateforme innovante GTIS positionnant Medasys en tant qu'opérateur de services de santé ;
- Ses dernières applications mobiles destinées aux professionnels du monde médical, permettant la dictée numérique, la prise de photos et la saisie d'informations structurées, sur smartphone ;
- Sa solution de prise de rendez-vous via internet. Véritable extension d'un des modules phares de Medasys (DxCare module de gestion de rendez-vous), elle sera accessible pour le patient et/ou le professionnel de santé ;
- Les avancées fonctionnelles de la suite DxCare au travers des nouvelles briques Réanimation et Chimiothérapie ;
- les nouveautés de DxCare 7.7 intégrant les exigences liées à la certification LAP (Logiciel d'Aide à la Prescription).

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le Centre Hospitalier du Nord a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Au Maroc, la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaid a opté pour notre solution Dx Care pour équiper son premier Hôpital de Casablanca. Medasys a également remporté fin 2015 deux cliniques d'oncologie privées en Algérie portant sur l'implémentation de DxCare associé à notre module DxChimio.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A.. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S.A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

En 2016 en France, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph a choisi notre solution de facturation DxBilling afin de couvrir l'ensemble des activités de la chaîne de facturation et permettre ainsi d'optimiser le pilotage et le suivi des activités en matière de facturation. Le montant du contrat s'est élevé à 500 k€ HT et prévoit une mise en production courant 2017.

En février 2016, Medasys a signé avec Hitachi Data System (HDS) un contrat de distribution et de partenariat concernant la solution SEAL/HCP. Avec SEAL, solution d'archivage électronique complètement intégrée à la solution DxCare de Medasys, il est désormais possible d'optimiser les processus de gestion des archives, et permettre aux utilisateurs cliniciens de conserver et d'accéder aux données patientes archivées quels que soient leurs statuts (données actives ou données archivées) via un seul point tout en garantissant une parfaite conformité avec les réglementations en vigueur. L'enjeu de cette intégration est d'avoir une transparence totale entre les documents physiques et ceux archivés. En solution complète de gestion d'archivage, DxSAE, intègre les deux principaux processus de numérisation : la numérisation des archives médicales (numérisation dite « de masse ») et la numérisation des « documents » apportés par le patient lors d'une consultation/hospitalisation (et ceux produits en interne). Les deux processus alimentent le SAE et

donnent lieu à une synchronisation des classements entre le dossier patient (DxCare) et celui des archives (SAE).

Au cours du salon HIT (Paris Healthcare Week) qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2016, Medasys a présenté les évolutions fonctionnelles et techniques de son programme Platform lancé en 2015, ainsi que les nouvelles solutions métiers, fruits de partenariats clés, désormais associés à la plateforme. L'Ecosystème constitué à partir des applications «DxPlatform certified», garantit la sécurité et l'intégrité des données, et permet aux équipes soignantes, internes ou externes à l'établissement (équipe paramédicale, médecin traitant) de prendre en charge les patients avec un niveau de sécurité et d'information maximum, contribuant ainsi à la continuité du parcours de soins du patient.

Lors des JFR (Journées Française de Radiologie) qui se sont tenues du 14 au 17 octobre 2016, Medasys a présenté deux nouvelles solutions interopérables : DxImage-one, un RIS (Radiology Information System) simplifié et rapide et Overlay PACSTM développé par notre partenaire TeraRecon, en vue de mutualiser les images issues des PACS (Picture Archiving and Communication System) de plusieurs établissements d'un territoire.

Le 20 avril 2016, Medasys a signé un contrat de distribution avec le groupe Ejada portant sur le déploiement de nos solutions DxFamily au Moyen Orient avec un objectif de ventes de 10 millions de dollars US sur 4 ans et un focus particulier sur l'Arabie Saoudite. Le Groupe Ejada Systems Company Limited possède une base forte en Egypte avec des équipes de développement aguerries aux technologies mobiles, ce qui permettra une coopération fertile pour les deux sociétés. Medasys a poursuivi le déploiement de DxCare en Belgique auprès du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing et a démarré le projet au Luxembourg avec le Centre Hospitalier du Nord.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management. Le 1er avril 2017, NoemaLife et Dedalus ont fusionné par absorption de Noemalife et Dedalus est devenu en conséquence l'actionnaire majoritaire de Medasys.

En 2017 en France, lors de la Paris Healthcare Week en mai, Medasys a présenté sa suite complète ville-hôpital. Avec les GHT naît la volonté de créer un Hôpital étendu, connecté et coopérant avec la médecine de ville. Medasys a choisi d'étoffer son offre avec DxPlatform Powered by X-Value, une plateforme adaptée aux enjeux territoriaux. Cette plateforme est construite autour des composants techniques développés par le Groupe. Dedalus est en effet spécialiste depuis plus de 15 ans des problématiques d'interopérabilité au niveau régional et équipe près de 22 000 médecins libéraux avec des solutions communicantes.

Fort d'une expérience avérée en cancérologie, Medasys a choisi de renforcer son positionnement grâce au développement d'un plateau technique d'oncologie connecté au robot « Pharmoduct ». Ce dispositif innovant et automatisé conçu par Dedalus, permet d'optimiser la préparation et la dispensation des traitements de chimiothérapie. Le module de Chimiothérapie de DxCare couplé au robot Pharmoduct offre à nos clients une solution globale qui permet d'accroître la performance et la sécurité de la production et de l'administration dans une équation financière optimale.

A l'international, Medasys a annoncé en janvier 2017 le lancement des plateformes web de prise de rendez-vous MyCHR et MyCHRPRO – développées en collaboration avec le CHR de La Citadelle à Liège, partenaire de longue date de Medasys. Ce nouveau service, ouvert aux patients et aux

praticiens, vise à offrir plus de flexibilité dans la prise de rendez-vous médical pour soi ou pour un tiers.

Publiée en juin dernier, l'étude menée par KLAS, organisme spécialisé dans les systèmes d'information du secteur de la santé, fait état d'une augmentation significative des projets d'acquisition d'un DPI dans le monde en 2016. En France, bien que les établissements disposent de multiples options en termes de dossiers patients électroniques, l'offre de Medasys se positionne, selon le rapport américain, comme la solution la plus dynamique du marché.

Le 28 juillet 2017, Medasys a annoncé l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public). Les conditions de cette acquisition sont décrites au paragraphe 12.1 de la Partie II du Prospectus.

L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.

## **5.2 Investissements**

### **5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus**

Le 28 juillet 2017, Medasys a acquis Netika, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

La Société Medasys n'a pas réalisé d'autre investissement significatif au cours des trois derniers exercices, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours**

A la date du présent Prospectus, la Société Medasys n'a pas d'investissement en cours, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus.

### **5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes**

A la date du présent Prospectus, la Société Medasys ne compte pas réaliser d'investissement pour lesquels ses organes de direction auraient déjà pris des engagements fermes, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus.

## **6 APERCU DES ACTIVITES**

### **6.1 Présentation des activités du Groupe Medasys**

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

### ***Description de l'activité***

Editeur de Français de logiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés.

La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité.

En plaçant le patient au cœur du système, la solution DxCare vise à faciliter et optimiser le travail quotidien des professionnels de santé (médecin, infirmière, secrétaire) dans une logique de données patient partagées, sécurisées et intelligentes. Grâce aux solutions Medasys, les établissements de santé sont en mesure d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence exigés par les tutelles et reconnus notamment par HIMSS Analytics

Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.

La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 44% de parts de marché en France sur le segment des grands établissements CHU/CHR.

Medasys commercialise ses solutions « logiciel » soit en mode traditionnel avec la vente d'une licence d'utilisation, de prestations de services et d'un contrat de maintenance associé, soit en mode locatif par le biais d'un contrat SaaS « Software as a Service ».

En mode traditionnel, Medasys reconnaît le revenu des licences à la livraison. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir.

Dans ce type de vente, les prestations de services (installation, paramétrage et formation) sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

En mode locatif, les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement.

La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.

La phase initiale de déploiement du logiciel (période « Build »), constituée principalement par des prestations de services, est comptabilisée à l'avancement selon le même principe que dans un contrat en mode traditionnel.

La facturation des contrats ASP/SaaS est linéaire sur la durée des projets qui peut aller jusqu'à 10 ans. La facturation échelonnée de la période « Build » conduit à la constatation de factures à établir sur la durée des contrats générant ainsi un accroissement significatif du besoin en fonds de roulement.

Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).

En France, la capacité de Medasys de conquérir de nouveaux établissements intervient soit lors du renouvellement du système d'information soit lors de regroupement d'établissements hospitaliers ou de mutualisation du système d'information. Les dispositions relatives aux « Groupements Hospitaliers de Territoire » (GHT) vise à « faire en sorte que les établissements de santé d'un même territoire définissent une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et gèrent ensemble certaines fonctions transversales » dont les systèmes d'information. Medasys qui est présent dans 44% des CHU/CHR en France sera positivement impacté par ces mesures et sera nécessairement associés, soit directement, soit par le biais de ses clients CHU, à la réalisation de ces projets territoriaux.

Au niveau de l'export, sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient, les établissements de santé sont peu équipés au niveau du système d'information. La plupart des appels d'offres visent à une première mise en place d'un dossier patient informatisé. Les perspectives sur cette zone sont importantes. Medasys poursuit son investissement à l'export. Les premiers succès remportés sur les pays du Maghreb et le Liban permettent aujourd'hui à Medasys de se positionner favorablement sur de nombreux appels d'offres.

### ***Répartition du chiffre d'affaires***

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe s'exercent sur différents secteurs géographiques mais ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentés par secteur géographique.

#### ***Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques :***

€'000	31.12.16		31.12.15		31.12.14	
France	17 589	79,7%	16 631	79,4%	21 185	89,3%
Europe	2 481	11,2%	1 928	9,2%	1 022	4,3%
Amérasie	172	0,8%	384	1,8%	468	2,0%
Afrique - Proche-Orient	1 839	8,3%	2 000	9,5%	1 045	4,4%
<b>Total</b>	<b>22 081</b>	<b>100%</b>	<b>20 943</b>	<b>100%</b>	<b>23 720</b>	<b>100%</b>

#### ***Répartition géographique du résultat net part du Groupe :***



€'000	31.12.16		31.12.15		31.12.14 (1)	
France	<5 078>	105,4%	<980>	108,5%	1 055	78,0%
Europe	247	-5,1%	108	-12,0%	348	25,7%
Amérasie	0	0,0%	<38>	4,2%	<43>	-3,2%
Afrique - Proche-Orient	14	-0,3%	7	-0,8%	<8>	-0,6%
<b>Total</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>1 352</b>	<b>100%</b>

(1) les données sont retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 21 détaillé au paragraphe 4.6.2 du rapport annuel 2015

## 6.2 Principaux marchés

Medasys opère sur le marché des établissements de santé publics et privés, segmenté en trois domaines : production de soins (dossier patient), imagerie et biologie.

### 6.2.1 Le marché potentiel et les concurrents

Le marché de la santé est dynamisé par les différents plans nationaux visant à moderniser les systèmes d'information des établissements de santé.

En Juillet 2016, la ministre de la santé, Madame Marisol Touraine annonçait et officialisait une mesure majeure : la création de 135 groupements hospitaliers de territoire, appelé « GHT ». Cette réforme impact directement le mode de fonctionnement et de coopération des 850 hôpitaux publics français.

Selon l'étude « Observatoire Santé 2016 » réalisé par IDC en Février 2016 : il s'agit d'une réforme clé qui modifie considérablement la prise en charge des patients qui s'applique désormais à l'échelle d'un territoire et de manière graduée, grâce à une mutualisation des moyens autour d'un projet médical commun.

Cette mesure prévoit notamment la migration de plusieurs activités au sein d'un « établissement support ». La convergence des systèmes d'information est un enjeu colossal dans la stratégie de mobilité des professionnels de santé.

La mise en œuvre des GHT s'inscrit sur le long terme : le déploiement des GHT doit s'étendre jusqu'en 2021.

Medasys est leader dans le domaine de la gestion de la production de soin informatisée (DPI) dans ce cadre la Société est présente dans 23 établissements support de GHT. Ce marché est stratégique et va renforcer la position de Medasys dans le domaine clinique mais également dans celui du spécialiste de l'optimisation des plateaux techniques (laboratoire, imagerie, pharmacie, chimiothérapie).

Les principaux concurrents de Medasys sont Maincare Solutions, Agfa, Cerner et Softway Medical (principalement orienté vers le secteur privé). A la connaissance de Medasys, il n'existe pas de classement professionnel recensant ses concurrents.

### 6.2.2 Les circuits de distribution

Medasys commercialise ses solutions de dossier patient, de biologie et d'imagerie en direct auprès des établissements de santé qu'ils soient publics ou privés.

L'entreprise s'appuie néanmoins sur des partenariats de types Original Equipment Manufacturer (OEM) prévoyant l'intégration de ses logiciels dans des équipements médicaux. C'est le cas avec Codonics, société américaine spécialiste de l'imagerie médicale.

A l'international et selon les pays, Medasys peut également s'appuyer sur des partenaires locaux et signer des accords de distribution.

### **Stratégie de développement**

Medasys accompagne les établissements de santé dans l'optimisation de leur processus métier grâce à des solutions logicielles et des services de pointe pour contribuer à améliorer la production de soins. Ses choix stratégiques l'ont conduit à proposer une solution intégrée transversale sécurisée et ultra communicante avec un objectif premier : positionner le patient au cœur du Système d'Information Clinique.

Medasys a conçu ses solutions pour répondre de bout en bout aux besoins métiers des professionnels de santé dans une logique d'Hôpital Etendu, prenant en compte la communication entre établissements et médecine de ville. De même, parce que la qualité et la sécurité sont des préoccupations majeures pour les professionnels de santé, Medasys a intégré ces notions très en amont de sa stratégie, dès la conception de ses solutions jusqu'au sein de ses méthodologies de conduite et déploiement de projets.

Qu'il s'agisse de la production de soins et du Dossier Patient ou des Plateaux Techniques (imagerie, biologie) la stratégie de Medasys s'inscrit dans une logique « zéro papier » et de métiers interconnectés pour une prise en charge patient la plus efficiente possible. Et toujours dans cette logique de coller aux besoins des métiers tout en conservant les avantages d'un tout intégré, Medasys a opéré ces dernières années une transformation dans son approche en développant des solutions pour les Spécialités telles que les Urgences, la Chimiothérapie ou encore la Réanimation. Medasys poursuit dans cette voie en s'appuyant sur des partenariats forts avec ses clients spécialistes dans leurs domaines. De la même manière, Medasys a opéré le virage de la mobilité et des « Apps » afin d'offrir à ses clients l'ergonomie, la flexibilité, la rapidité et la fiabilité attendues dans leurs pratiques quotidiennes.

La mutualisation et la régionalisation constituent des enjeux majeurs pour le système de santé. Medasys est positionnée depuis plusieurs années déjà pour y répondre, notamment en étant l'un des premiers éditeurs à proposer des solutions cliniques en mode SaaS. La maturité des technologies de l'information, les évolutions des usages de l'IT au sein des établissements et les volontés politiques de voir évoluer le système de santé nécessitent de repenser l'approche informatique traditionnelle.

C'est pourquoi, Medasys s'inscrit dans une autre logique pour le futur : fournir un service complet et sûr accessible par tous et partout, et devenir ainsi un Opérateur de santé.

Le Groupe a également développé sa présence à l'international dans une volonté de partager le savoir-faire français avec des établissements étrangers, en particulier en Afrique du Nord, en Belgique, en Italie, en Asie ou encore au Liban. Sa gamme de solutions est disponible en français et en anglais et a déjà démontré sa force d'adaptation aux enjeux métier et réglementaire d'autres pays.

### **6.3 Événements exceptionnels ayant influencé l'activité**

Néant.

#### 6.4 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences et autres compétences technologiques, de contrats industriels ou commerciaux

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.8 de la Partie II du présent Prospectus.

#### 6.5 Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.

Néant

### 7 ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE

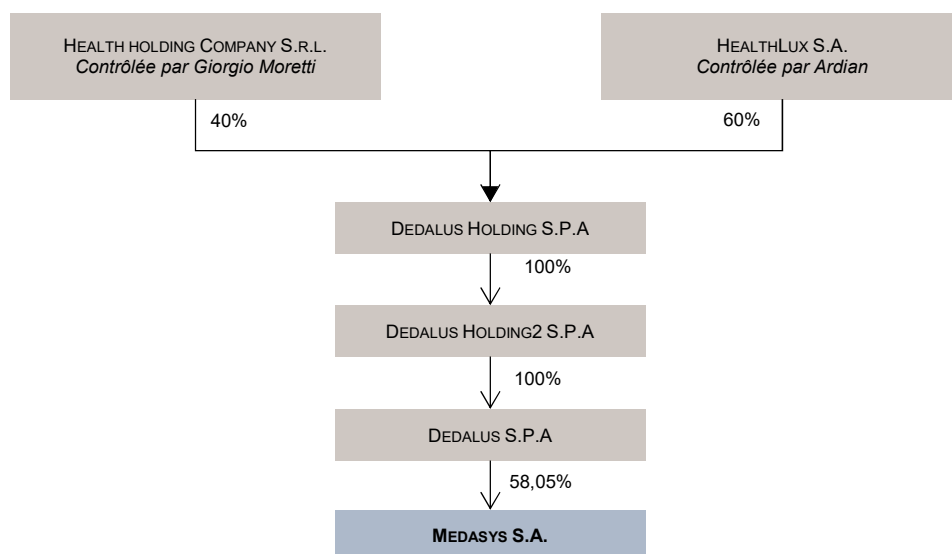
#### 7.1 Place de Medasys au sein du groupe Dedalus

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en septembre 2016.

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus, cette dernière détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation s'élevant à 58,05% du capital et 58,35% des droits de vote de Medasys.

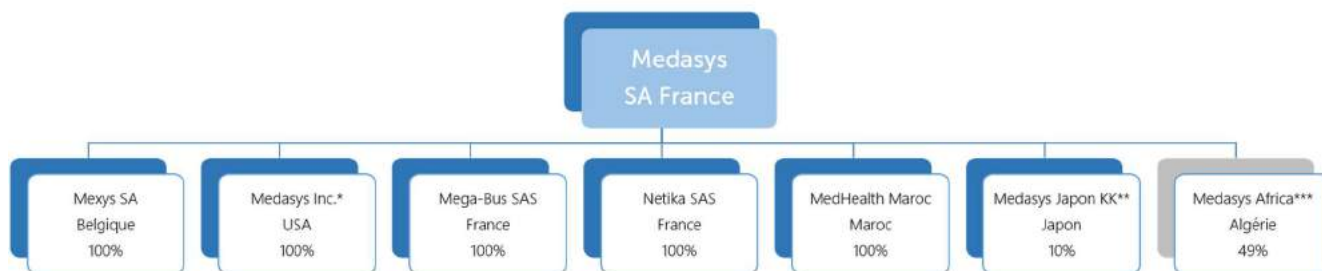
Une présentation complète de Dedalus figure au paragraphe 18.1 de la Partie II du Prospectus.

Medasys occupe la place suivante au sein du groupe Dedalus, étant précisé que les pourcentages indiqués représentent les droits de vote et la détention de capital, au sein de Dedalus :



#### 7.2 Organigramme du Groupe

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique de Medasys est le suivant, étant précisé que les pourcentages indiqués représentent les droits de vote et la détention de capital :



\* en sommeil depuis l'exercice 2001

\*\* non comprise dans le périmètre de consolidation

\*\*\*en cours de constitution et non comprise dans le périmètre de consolidation.

Il est précisé qu'il existe des conventions intragroupe qui portent sur la gestion de la trésorerie et sur la refacturation de services rendus par Medasys SA à ses filiales.

### 7.3 Filiales et participations

#### 7.3.1 Activité des Filiales de Medasys

##### 7.3.1.1 Sociétés dont Medasys détient 100% du capital

#### **Mega-Bus International (France)**

La société Mega Bus International, société par actions simplifiée au capital de 305 000 euros, dont le siège est Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 585 233, propose des solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion des laboratoires d'analyses biologiques privés.

#### **Netika (France)**

La société Netika, société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 3, rue Sarrelouis, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 432 961 019, propose des solutions logicielles dédiées à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

#### **Mexys (Belgique)**

La société Mexys, société anonyme au capital de 830 000 euros, dont le siège est Chaussée de Binche, 101D, Mons (7000), Belgique, dont le numéro d'immatriculation est BE 0872 775 316, est une société spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d'un logiciel d'anesthésie, Exacto.

#### **Medasys Inc (Etats Unis)**

La société Medasys Digital Systems Inc., société au capital de 9 520 294 US dollars, dont le siège est 5301, Blue Lagoon Drive, Suite 600, Miami, FL 33126, Etats-Unis, est une société en sommeil depuis l'exercice 2001.

#### **MedHealth Maroc**

S.A.R.L au capital de 100 000 DHS - Registre de commerce de Casablanca N° 284523 Siège social :

Sidi Maarouf Business Centre Casanearshore - Shore 1 - 1100 Boulevard Al Quods - 20190 Casablanca- MAROC, est une société spécialisée dans la distribution et l'intégration de solutions Medasys au Maroc.

#### *7.3.1.2 Sociétés dont Medasys ne détient pas 100% du capital*

##### **Medasys Africa (Algérie)**

Société en cours d'immatriculation.

##### **Medasys Japan**

La société Medasys Japan, société anonyme de droit japonais (K.K.), au capital de 36 000 000 yens, dont le siège est Planet Nagayama 302, 1-2-15 Suwa, Tama city, Tokyo 206-0024, Japon, est une société de distribution de solutions d'imagerie.

La cession intervenue, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 90% des titres de Medasys Japan par Medasys SA porte le pourcentage de sa détention à 10%. Depuis cette date, Medasys SA n'opère pas d'influence notable sur la société japonaise et l'a par conséquent sorti du périmètre de consolidation.

### 7.3.2 Principales données chiffrées des entités du Groupe issues des comptes individuels

Sociétés	Montant du Capital	% détention au 30.06.17	Capitaux propres avant résultat au 30.06.17	Au 30 juin 2017		Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
				Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
Medasys SA	11 086 166,86 €	100%	14 522	7 888	<1 898>	20 133	<5 215>	18 535	<914>	21 355	1 264
Mega-Bus SAS	305 000 €	100%	194	507	31	1 067	<130>	1 343	6	1 497	<155>
Mexys SAS	460 000 €	100%	1 192	715	11	1 778	203	1 752	49	1 421	318
Medasys Japan (1)	36 000 000 JPY	10%	-	-	-	-	-	153	<38>	219	<43>
MedHealth Maroc	100 000 MAD	100%	20	78	18	819	14	74	6	14	<8>
Medasys Digital Systems Inc (2)	9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	-	-	-	-	-	-	-
(1) non comprise dans le périmètre de consolidation à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016											
(2) en sommeil depuis l'exercice 2001											

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées

Le Groupe occupe depuis fin 2013, date du transfert de son siège social, une surface d'environ 2 560 m<sup>2</sup> de bureaux, principalement à Clamart où est situé le siège. Ces Bureaux sont loués au prix du marché, par bail commercial, à des sociétés foncières sans lien avec Medasys ou ses dirigeants.

Le Groupe n'envisage pas d'effectuer d'investissement immobilier.

### 8.2 Impact environnemental des immobilisations

Comme indiqué au paragraphe 4.9 de la Partie II du Prospectus, les activités du Groupe Medasys n'ont, compte-tenu de leur nature essentiellement immatérielle, pas de répercussions significatives sur l'environnement.

L'utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement n'appelle donc pas de remarque particulière.

## 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1 Situation financière et résultats du groupe Medasys au cours des trois derniers exercices

#### Eléments du compte de résultats consolidés au cours des 3 derniers exercices

	31.12.16	31.12.15	31.12.14
	(12 mois)	(12 mois)	Retraité (1) (12 mois)
Chiffre d'affaires	22 081	20 943	23 720
Résultat opérationnel courant	<3 032>	<439>	1 651
Autres produits opérationnels courants	66	-	-
Autres charges opérationnelles courantes	<516>	-	-
Dépréciation du Goodwill	<1 033>	<150>	-
Résultat opérationnel	<4 515>	<589>	1 651
Résultat net revenant au Groupe	<4 817>	<903>	1 352

(1) les retraitements sont liés à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et détaillés au paragraphe 4.6.2 du rapport annuel 2015

#### Bilan consolidé au cours des 3 derniers exercices

(€'000) Actif	31.12.16	31.12.15	31.12.14 retraité (1)
<b>Actif non courant</b>	<b>16 047</b>	<b>17 282</b>	<b>14 671</b>
<i>dont Immobilisations</i>	8 201	7 867	7 175
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	4 614	5 648	5 798
<b>Actif courant</b>	<b>25 914</b>	<b>28 528</b>	<b>26 260</b>
<i>dont Trésorerie</i>	3 272	3 982	1 323

	<b>Total</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
<b>(€'000) Passif</b>	<b>31.12.16</b>	<b>31.12.15</b>	<b>31.12.14</b>	
<b>Capitaux propres</b>	<b>15 075</b>	<b>19 774</b>	<b>15 152</b>	
<i>dont Résultat</i>	<i>&lt;4 817&gt;</i>	<i>&lt;903&gt;</i>	<i>1 352</i>	
<b>Passif non courant</b>	<b>10 949</b>	<b>7 015</b>	<b>4 932</b>	
<b>Passif courant</b>	<b>15 937</b>	<b>19 021</b>	<b>20 847</b>	
<i>dont Dettes financières.&lt;1 an</i>	<i>2 302</i>	<i>3 621</i>	<i>4 320</i>	
<b>Total</b>	<b>41 961</b>	<b>45 810</b>	<b>40 931</b>	

(1) les retraitements sont liés à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et détaillés au paragraphe 4.6.2 du rapport annuel 2015

Les comptes consolidés au titre des trois derniers exercices figurent aux paragraphes 20 et 26 de la Partie II du Prospectus.

### 9.1.1 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2016

Le Groupe a enregistré en 2016, un chiffre d'affaires consolidé de 22 081 k€, en hausse de 5,4% par rapport à 2015. Les licenciements économiques, les départs non remplacés et le gel des salaires ont permis de réduire les charges de personnel de 7,3 % en 2016 passant ainsi 11 944 k€ à 11 070 k€. Compte tenu de ces deux effets bénéfiques, la capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier et impôt) est en progression de 50 % s'établissant ainsi à 2 830 k€ pour 2016 à comparer à 1 886 k€ en 2015.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 629 k€ par rapport à 2 609 k€ en 2015. Le niveau exceptionnel de ces dotations s'explique par des provisions sur créances clients pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. Compte tenu de ces dotations aux provisions sur créances de 3485 k€, des charges de réorganisation de 516 k€ et de la dépréciation intégrale du Goodwill de notre filiale Mega-Bus, le résultat opérationnel 2016 dégage une perte de 4 515 k€ à comparer à une perte de 589 k€ en 2015. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 4 817 k€ au 31 décembre 2016, elle était de 903 k€ au 31 décembre 2015.

L'endettement financier net consolidé s'établissait à 7 754 k€ au 31 décembre 2016 contre 4 338 k€ au 31 décembre 2015. Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire.

### 9.1.2 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2015

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015 s'établit à 20 943 k€ à comparer à 23 720 k€ en 2014. Ce retrait de 11,7 % par rapport à l'année dernière s'explique par la faible activité du marché national avec un chiffre d'affaires en baisse de 21 % sur la France. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours de l'année 2015.

L'export a toutefois permis de limiter l'impact de cette baisse. Le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient est en progression importante de 91 % s'établissant ainsi à 2 000 k€.

Le résultat opérationnel 2015 s'établit à une perte de 589 k€ à comparer à un bénéfice de 1651 k€ en 2014. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 903 k€ au 31 décembre 2015 contre un bénéfice net consolidé de 1 352 k€ au 31 décembre 2014.



L'augmentation de capital a permis d'accroître les fonds propres du Groupe pour les porter à 19 774 k€ et a contribué à l'amélioration de la trésorerie nette. L'augmentation de capital a été comptabilisée pour un montant net des frais liés à l'opération qui représentent 201 k€.

L'endettement financier net s'établit à 4 338 k€ contre 5 693 k€ au 31 décembre 2014. Il est à noter que l'augmentation de l'endettement financier brut est principalement due au financement du CIR et aux quatre prêts moyen-terme souscrits au cours de l'exercice pour un montant de 1 450 k€. Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

### 9.1.3 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2014

En 2014, Medasys a amélioré son résultat net revenant au Groupe de 25% comparé à l'année 2013 et cela malgré une légère baisse de son chiffre d'affaires consolidé de 2%.

L'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys.

Plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Le Groupe a enregistré en 2014, un chiffre d'affaires consolidé de 23 720 k€ contre 24 108 k€ en 2013. Le chiffre d'affaires 2014 a été impacté par la baisse du chiffre d'affaires de la filiale Mega-Bus.

Toutefois, l'augmentation de 2 % du taux de marge brute ainsi que la baisse des charges externes ont permis d'améliorer sensiblement le résultat opérationnel du Groupe à fin décembre 2014. Le résultat opérationnel est ainsi passé de 1 527 k€ en 2013 à 1 659 k€ en 2014. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à 1 360 k€ au 31 décembre 2014 contre 1 091 k€ au 31 décembre 2013 soit en progression de 25%.

L'endettement financier net consolidé s'établissait ainsi à 5 693 k€ au 31 décembre 2014 contre 2 558 k€ au 31 décembre 2013.

## 9.2 **Situation financière et résultat du groupe au 30 juin 2017**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, toujours lié à la saisonnalité, s'établit à fin juin 2017 à 8 789 k€ à comparer à 9 137 k€ à fin juin 2016. Cette baisse de 3,8% est principalement due à un marché export en retrait de 11% par rapport à 2016. Les projets significatifs à l'international ont connu pour la plupart un décalage dans la prise de décision générant ainsi un retard dans la prise de commande. Le marché français, quant à lui, est toujours en attente de l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). En revanche, Medasys affiche une belle progression du chiffre d'affaires généré sur notre base installée.

Au 30 juin 2017, les autres charges opérationnelles courantes pour 500 k€ concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017.

### Eléments du compte de résultat consolidé au 30 juin 2017

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.16
	(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	8 789	9 137	22 081

Résultat opérationnel courant	<1 217>	<2 188>	<3 032>
Autres produits opérationnels courants		66	66
Autres charges opérationnelles courantes	<500>	<363>	<516>
Dépréciation du Goodwill		<200>	<1 033>
Résultat opérationnel	<1 717>	<2 685>	<4 515>
Résultat net revenant au Groupe	<1 912>	<2 807>	<4 817>

#### Bilan consolidé au 30 juin 2017

(€'000)	Actif	30.06.17	30.06.16	31.12.16
	<b>Actif non courant</b>	<b>15 610</b>	<b>16 709</b>	<b>16 047</b>
	<i>dont Immobilisations</i>	8 265	7 908	8 201
	<i>dont Goodwill</i>	4 614	5 448	4 614
	<b>Actif courant</b>	<b>25 303</b>	<b>25 742</b>	<b>25 914</b>
	<i>dont Trésorerie</i>	2 232	1 560	3 272
	<b>Total</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>
(€'000)	Passif		30.06.16	31.12.16
	<b>Capitaux propres</b>	<b>13 195</b>	<b>16 896</b>	<b>15 075</b>
	<i>dont Résultat</i>	<1 912>	<2 807>	<4 817>
	<b>Passif non courant</b>	<b>5 397</b>	<b>6 596</b>	<b>10 949</b>
	<b>Passif courant</b>	<b>22 321</b>	<b>18 959</b>	<b>15 937</b>
	<i>dont Dettes financières.&lt;1 an</i>	9 773	4 991	2 302
	<b>Total</b>	<b>40 913</b>	<b>42 451</b>	<b>41 961</b>

Les comptes consolidés au 30 juin 2017 figurent au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Informations sur les capitaux propres

Les informations relatives aux capitaux propres de la Société au 30 juin 2017 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2017 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

### 10.2 Informations sur les flux de trésorerie consolidés

Les informations relatives aux flux de trésorerie consolidés de la Société au 30 juin 2017 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2017 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 4M€ par an (soit environ 3M€ par an net de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Le montant des investissements en R&D au titre des trois derniers exercices est précisé dans le tableau figurant au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

### 10.3 Conditions d'emprunt et structure des financements

Le tableau ci-dessous détaille les emprunts auprès d'établissements financiers et autres dettes financières.

Type de financement	Etablissement	Taux		Dernière échéance	Montants dus au 30.09.2017 (en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an
Credit court terme	BNP Paribas	variable	Euribor 3 mois + 2,5		350 000	350 000	-
Credit court terme	LCL	variable	Euribor 3 mois + 1,5		500 000	500 000	-
Credit court terme	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	variable	Euribor 3 mois + 0,8 taux minimum 0,70 %		100 000	100 000	-
Financement de l'encours d'impôts cédés redassés en compte d'impôt	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		192 944	192 944	-
Financement de l'encours d'impôts cédés redassés en compte d'impôt	Ge FactoFrance	variable	Euribor 3 mois + 1,1 taux minimum 1,7%		88 199	88 199	-
Financement du Credit d'impôt recherche	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		1 247 074	880 913	366 161
Financement du Credit d'impôt compétitivité emploi	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 3		812 775	184 073	628 702
Interêts courus	Divers	variable			5 580	5 580	-
Convention de trésorerie	Dedalus	fixe	4,50%		341 202	341 202	-
Prêt	Dedalus	fixe	3,50%	27/01/19	9 800 000	0	9 800 000
Prêt	Dedalus	variable	Euribor 6 mois + 2	01/05/18	5 710 974	5 710 974	0
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%	31/03/24	1 750 000		1 750 000
Financement matériel informatique	Crédit bail	fixe			304 125	108 552	195 573
Financement de l'immeuble	Delta Lyod	fixe	4,15%	01/12/21	57 623	14 875	42 748
Credit court terme	Delta Lyod	fixe	4,62%		253 246	253 246	-
indemnité transactionnel netika distribution	CCM St Jean	fixe	2,05%	05/12/21	455 486	103 634	351 852
Financement de véhicules	CCM St Jean	fixe	0,40%	05/11/19	45 105	20 769	24 336
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%		78 125	62 500	15 625
Credit court terme	Divers	fixe			23 035	23 035	-
<b>Total</b>					<b>22 115 493</b>	<b>8 940 496</b>	<b>13 174 997</b>

L'ensemble de ces financements et des lignes de crédits mis à disposition de la Société sont utilisés.

En outre, la Société a recours à l'affacturage auprès de Facto France, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées au 30 septembre 2017 s'élève à 2 956k€ (90% de 3 284k€).

Dedalus dispose d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève, à la date du présent prospectus, à un montant de 15 852 k€, justifié principalement par :

- un prêt inscrit en compte courant de 5 711 k€ consenti le 2 septembre 2016 par Dedalus via NoemaLife afin de réduire significativement le niveau d'endettement bancaire de Medasys S.A.. Il a permis le remboursement par Medasys S.A. de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de (hors affacturage) qui portait sur un montant total de 5 616 k€. Ce prêt est rémunéré au taux Euribor 6 mois + 2.% jusqu'à son terme le 1<sup>er</sup> mai 2018.
- le financement de l'acquisition de Netika tel que décrit au paragraphe 20.2.2 de la partie II du Prospectus. Le prêt inscrit en compte-courant d'un montant de 9 800 k€ est rémunéré à un taux de 3,5% l'an. Ce taux de 3,5%, en adéquation avec les taux de financement pratiqués sur le marché italien, résulte d'un contrat de prêt conclu le 27 juillet 2017. Cette convention a fait l'objet d'une approbation par le Directoire et le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2017 et fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale de Medasys au titre des conventions réglementées.

#### 10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de l'émetteur.

#### 10.5 Sources de financement attendues

Medasys n'attend pas de source de financement complémentaire car elle n'a pris aucun engagement sur d'éventuels investissements à réaliser et ne dispose pas d'immobilisation corporelle importante.

### 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

#### 11.1 Recherche et développement

Les sommes allouées aux frais de développement durant les exercices 2016, 2015 et 2014, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR), ainsi que les pourcentages du chiffre d'affaires qu'elles représentent figurent dans le tableau ci-dessous :

€'000	Montant des frais de développement	Pourcentages du chiffre d'affaires consolidé	Montant du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et des subventions rattachés	Montant des investissements R&D après imputation du CIR et des subventions
<b>2016</b>	3 874	17,5%	435	3 439
<b>2015</b>	4 143	19,8%	1 256	2 887
<b>2014</b>	3 623	15,3%	1 334	2 289
<b>au 30 juin 2017</b>	2 189	24,9%	447	1 742

Le montant du crédit d'impôt recherche et des subventions imputé en moins des frais de développement au titre des dépenses de 2016 pour 435 k€ correspond à 960 k€ au titre du CIR de 2016 diminué de l'impact de révision du CIR 2015 de 525 K€.

Le montant des frais de développement activés représente un investissement incontournable et récurrent d'environ 3 M€ par an.

## 11.2 Brevets

Medasys n'a pas déposé de brevet.

## 11.3 Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles

Medasys est titulaire de deux marques dénommées « Dx Care » et « Dx Lab ».

## 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2016 et la date du Prospectus

#### *Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2017*

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 8 789 k€ au premier semestre 2017 contre 9 137 k€ au premier semestre 2016. Le résultat opérationnel courant est de <1 217> k€ au premier semestre 2017 à comparer à <2 188> k€ au premier semestre 2016. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à <1 912> k€ au 30 juin 2017, il était de <2 807> k€ au 30 juin 2016.

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.16
	(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	8 789	9 137	22 081
Résultat opérationnel courant	<1 217>	<2 188>	<3 032>
Autres produits opérationnels courants		66	66
Autres charges opérationnelles courantes	<500>	<363>	<516>
Dépréciation du Goodwill		<200>	<1 033>
Résultat opérationnel	<1 717>	<2 685>	<4 515>
Résultat net revenant au Groupe	<1 912>	<2 807>	<4 817>

Le retrait de 3,8% du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2016 est principalement dû à un marché export en retrait de 11% par rapport à 2016. Les projets significatifs à l'international ont connu pour la plupart un décalage dans la prise de décision générant ainsi un retard dans la prise de commande. Le marché français, quant à lui, est toujours en attente de l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). En revanche, Medasys affiche une belle progression du chiffre d'affaires généré sur sa base installée au cours du premier semestre 2017.

#### *Evènement significatif depuis le 30 juin 2017*

Medasys a annoncé le 28 juillet 2017, l'acquisition le même jour de 100% du capital Netika SAS (l'« **Acquisition** »), société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologique, désormais composé de

plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public).

Le prix d'acquisition est de 9 790 976 euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill et l'affectation du prix d'acquisition est en cours de détermination.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition.

La maturité de l'avance en compte-courant est de 10 ans au maximum au taux de 3,5% par an avec un engagement de Dedalus de ne pas demander de remboursement pendant une période de 18 mois à compter de la signature du contrat.

Toutefois, il est prévu à tout moment :

- une exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle
- une possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Le Groupe s'est toutefois réservé la possibilité de procéder à un remboursement de manière anticipée de ce prêt d'actionnaire au moyen d'une augmentation de capital, d'un emprunt bancaire, d'une émission de titres de créance ou par tout autre moyen.

L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.

## **12.2 Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de Medasys**

Le 28 juillet 2017, Medasys a procédé à une opération de croissance externe par l'acquisition de la société Netika, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public).

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Néant

## **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

### **14.1 Organisation de la direction de la Société**

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 de la Partie II du présent Prospectus.

### 14.1.1 Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
<b>Monsieur VAILLANT Frédéric*</b>	29/06/10	11/11/19	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Netika Administrateur : Mexys	Président : MegaBus Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
<b>Monsieur BOULIER Jean-Paul*</b>	29/06/10	11/11/19	Membre du directoire		Administrateur : Mexys	Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
<b>Monsieur MORETTI Giorgio</b>	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Président du C.A. et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A.	Répresentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shangai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Répresentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologie Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président di C.A. de Ghenos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA	Répresentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shangai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Président et Administrateur Délégué, membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Membre du C.A. de Planet Srl - Membre du C.A. de Prohealth Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Répresentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Président et Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologie Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA
<b>Monsieur SCAPPI Stefano</b>	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Directeur technique du département Systèmes d'Information de Santé de Dedalus.	Membre du C.A. de Codices Srl et MTT Pro Srl	—
<b>Madame CAMPO DI COSTA VIGOLO E FREDANA Simona</b>	12/11/15	11/11/19	Membre du directoire	Attachée à la direction financière de Dedalus.	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd - Directeur Unique de NoemaLife GmbH - Membre du C.A. de KerLife Srl	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus, Membre du C.A. de NoemaLife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd

\* Groupe Medasys  
C.A. : Conseil d'administration



A la date du Prospectus, les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire sont toujours en vigueur.

Aucun membre du Directoire n'a de lien familial avec les autres membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance.

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun membre du Directoire n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés) ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Directoire est : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

### **Expertise et expérience des membres du Directoire :**

#### **Frédéric Vaillant**

Frédéric Vaillant, ingénieur de formation, occupe les fonctions de Président du Directoire de Medasys depuis juillet 2010. Fort d'une carrière menée au sein de sociétés de l'informatique telles que HP et IB Group avec des responsabilités de management, Frédéric Vaillant contribue activement - depuis une quinzaine d'années - au développement du Groupe Medasys, en France comme à l'étranger, de par ses différentes fonctions de direction. Entrepreneur dans l'âme, Frédéric Vaillant a mené avec succès de nombreux projets de création d'entreprises dans différents domaines (informatique, logiciels, services...). Il assure outre ses fonctions chez Medasys, la Présidence de la société qu'il a créée, Agile Green Développement, la première Société de Services de Développement Durable (SS2D). Soucieux pour Medasys de rester à la pointe des tendances du marché et de s'impliquer dans le processus d'amélioration de la qualité des soins à travers le système d'information hospitalier, Frédéric Vaillant n'hésite pas à soutenir des initiatives telles que HIMSS French E-health Exchange (FEE) dont il est co-fondateur.

#### **Jean-Paul Boulier**

Jean-Paul Boulier a consacré une grande partie de sa carrière au développement d'entreprises et d'activités dans le domaine de l'informatique. Il rejoint le groupe Medasys en 2000 en lui cédant l'activité de l'entreprise qu'il a créée en 1996. Successivement Directeur des Ressources Humaines puis Directeur de filiales, Jean-Paul Boulier participe activement au développement de l'activité biologie du groupe. S'appuyant sur près de 40 années d'expérience et d'expertise, Jean-Paul Boulier assume depuis 2010 la fonction de Membre du Directoire et la direction de la filiale Mega-Bus International. Parallèlement, Jean-Paul Boulier pilote avec son équipe le développement du produit DxBilling, la solution conçue pour traiter l'ensemble des processus de la chaîne de facturation des établissements de santé.

#### **Giorgio Moretti**

Absolument convaincu que l'innovation et la capacité à anticiper les tendances d'évolution sont la base de la mission entrepreneuriale, il a fondé en 1982 la société autour de laquelle le Groupe

Dedalus s'est développé, devenant ainsi le CEO en 2003 puis le Président en 2005. En 2008, il a initié l'expansion internationale du Groupe, notamment grâce à des investisseurs institutionnels, portant son rayonnement international à 25 pays sur 4 continents. Aujourd'hui, le Groupe Dedalus est reconnu par la société indépendante KLAS comme l'un des leaders sur le marché des systèmes d'information hospitaliers. C'est le leader européen en système d'information de diagnostic et il influence le marché italien de la e-santé.

### **Stefano Scappi**

Diplômé en 1999 de l'Université de Bologne en ingénierie électronique avec une spécialisation dans le secteur biomédical.

La même année, il débute sa carrière dans la société Dianoema, d'abord au département diagnostic, puis au département clinique avec des rôles toujours plus transversaux dans les domaines du développement et de la prestation, avec pour mission d'approfondir l'expérience technologique et de perfectionner en même temps une approche mature des besoins des clients.

Il poursuit sa carrière à compter de 2005 en tant que Directeur du Développement au département clinique, en charge de nouveaux développements et déploiements sur les données cliniques, le dossier électronique du patient et les solutions logiciels de santé, avec une forte visibilité et des projets complexes au niveau national.

En 2006, il devient Directeur en conseils et prestations avec une équipe de plus de 40 spécialistes ciblés sur la gestion de projets et les activités opérationnelles dans le secteur clinique. Huit ans plus tard, en 2014, il prend la Direction du département clinique chez NoemaLife, puis en 2016 après l'acquisition de NoemaLife, il est nommé Directeur technique chez Dedalus pour le département Systèmes d'Information de Santé de Dedalus.

### **Simona Campo di Costa Vigolo E Fredana**

Simona Campo a assuré le processus de transition vers les normes IAS lors de l'introduction en bourse de Noemalife en 2006. Simona Campo a été contrôleur pour la filiale italienne d'une société Canadienne de diagnostic, où elle avait en charge les Finances et la gestion. Aujourd'hui elle est rattachée à la Direction financière du Groupe Dedalus. Elle est titulaire d'une licence d'économie de l'Université de Bologne (1993) et d'un diplôme d'expertise comptable (1996).

## 14.1.2 Composition du Conseil de surveillance

Nom et prénom du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents
<b>Madame HOFMANN Florence</b>	29/06/10	18/05/23	Présidente du conseil de surveillance (1)			Director Organizational Development, Consumer Goods Business, D. Swarovski Corporation AG
<b>Monsieur CORBANI Andrea</b>	14/11/11	18/05/23	Vice-Président du conseil de surveillance (2)	Unique Administrateur de Marketing & Management Consulting Srl	Président du C.A. de ServiceLife Srl C.A. de NoemaLife Adria Ilc	Président du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de ServiceLife Srl Président du C.A. de NoemaLife Adria Ilc - Managing et Director de NoemaLife Mena FZ LLC
<b>Monsieur CHARETON Yann</b>	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (4)	Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout	Membre du C.A. de ACF I Investment Sarl - Administrateur de KOS SpA - Membre du C.S. de Mersen SA - Membre du Comité d'Audit et des Comptes de Mersen SA - Administrateur de Bruni Glass SpA - Administrateur de BG Holding SpA - Administrateur de Limacorporate SpA - Administrateur de Lima Holding SpA - Membre du CA de Calimax 1 SA - Membre du CA de Calimax 2 SA - Membre du CA de NHV Holding SA - Membre du CA de PhotoTechLuxco 1 S.A. - Membre du CA de PhotoTechLuxco 2 S.A. - Membre du CA de Mikrolux 1 SA - Membre du CA de Mikrolux 2 SA - Membre du CA de Mikrolux 3 SA - Président du CA de Italmatch Chemicals S.p.A. - Administrateur de IRCA SpA - Administrateur de IRCA Srl - Administrateur de Essenze Italiane Srl - Administrateur de Dedalus Holding SpA - Administrateur de Dedalus Holding 2 SpA - Administrateur de Dedalus SpA. - Membre du comité d'audit de Medasys SA	Membre du C.S. de TLD - Membre du C.S. de Novacap - Membre du C.A. de Novaluxco 1 SA - Membre du C.A. de Novaluxco 2 SA - Membre du C.A. de ACF II Investment Sarl
<b>Madame MINTRONE Sara Luisa</b>	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance	Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA	-	Membre du C.A. de Health Innovation Hub (consortium)
<b>Monsieur SERAFINO Pierre</b>	29/06/10	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (3)			

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

C.S. : Conseil de Surveillance

A la date du Prospectus, les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance sont toujours en vigueur.

Monsieur Pierre Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président (cf. paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus).

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés) ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de surveillance est : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

#### **Expertise et expérience des membres du Conseil de surveillance :**

##### **Florence Hofmann**

Florence Hofmann, Présidente du Conseil de Surveillance de Medasys depuis Juillet 2010, gère par ailleurs un portefeuille d'investissements directs.

##### **Andrea Corbani**

Vice-Président du Conseil de Surveillance, Andrea Corbani a occupé pendant plusieurs années les fonctions de Président de Noematica et Directeur Exécutif de Noemalife. Andrea Corbani a une licence d'Economie obtenue à l'Université de Parme.

##### **Yann Chareton**

Diplômé de l'IEP Paris et de l'ESSEC, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. Il a réalisé en Italie des opérations sur les groupes KOS, Lima, Bruniglass, Italmatch, Irca et Dedalus. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) dont il est Managing Director au sein du bureau de Milan.

### **Sara Luisa Mintrone**

Forte de plus de trente ans de carrière dans les technologies de l'information de santé, Sara Luisa Mintrone s'appuie sur ses expériences réussies dans le domaine technique, dans le marketing et le business development à l'échelle nationale (italienne) et internationale, assumant toujours plus de responsabilité. Aujourd'hui Strategic Marketing Executive Manager chez Dedalus, elle a un rôle de coordination entre les organes commerciaux et la direction générale et elle apporte son soutien pour définir et mettre en place la stratégie du Groupe.

### **Pierre Serafino**

Pierre Serafino est un membre indépendant du Conseil de Surveillance avec une forte compétence comptable et financière. Il occupait des fonctions de Direction Générale dans un groupe international.

## **14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## **15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES**

La rémunération des dirigeants est présentée ci-dessous sous forme de tableaux conformément au Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC- 2014-14 (le « **Guide** »). Les Tableaux 4 à 10 du Guide ne sont pas applicables à Medasys.

### **15.1 Rémunération des dirigeants membres du Directoire**

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Il est précisé que les critères de la partie variable reposent sur l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires, de résultats nets et de niveau de trésorerie du Groupe. En 2015, pour Monsieur Vaillant et en 2016 pour M. Boulier s'est ajouté un objectif spécifique lié au démarrage en production d'un site client de référence.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été les suivantes :

Frédéric VAILLANT

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice N-1 (2015)</b>	<b>Exercice N (2016)</b>
Frédéric Vaillant – Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	274 621	208 732
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>274 621</b>	<b>208 732</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Frédéric Vaillant – Président du Directoire	Exercice N-1 (2015)		Exercice N (2016)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	192 608	192 608	197 259	197 259
Rémunération variable annuelle	82 013	82 013	11 473	11 473
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>274 621</b>	<b>274 621</b>	<b>208 732</b>	<b>208 732</b>

Jean-Paul BOULIER

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice N-1 (2015)</b>	<b>Exercice N (2016)</b>
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	149 610	134 845
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>149 610</b>	<b>134 845</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire	Exercice N-1 (2015)		Exercice N (2016)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	124 686	124 686	128 611	128 611
Rémunération variable annuelle	24 924	24 924	6 234	6 234
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>149 610</b>	<b>149 610</b>	<b>134 845</b>	<b>134 845</b>

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

## 15.2 Rémunération des membres du conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont exclusivement rémunérés sous forme de jetons de présence.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, le montant global annuel des jetons de présence a été fixé à 30 000 € jusqu'à nouvelle décision.

Les montants versés au titre des deux derniers exercices se décomposent comme suit :

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance</b>				
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	Montants relatifs à l'exercice N-1 (2015)		Montants relatifs à l'exercice N (2016)	
	Montants versés	Montants restants dus	Montants versés	Montants restants dus
<b>Florence Hofmann (1)</b>				
Jetons de présence	0	0	0	5 455
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Francesco Serra</b>				
Jetons de présence	0	5 455	0	2 727
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Paolo Toth</b>				
Jetons de présence	0	1 364	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Paolo Maggioli</b>				
Jetons de présence	0	2 727	0	1 364
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Andrea Corbani</b>				
Jetons de présence	0	6 818	0	6 818
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Sara Luisa Mintrone</b>				
Jetons de présence	n/a	n/a	0	2 727
Autres rémunérations	n/a	n/a	0	0
<b>Yann Chareton</b>				
Jetons de présence	n/a	n/a	0	4 091
Autres rémunérations	n/a	n/a	0	0
<b>Pierre Serafino</b>				
Jetons de présence	6 818	0	0	6 818
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 818</b>	<b>16 364</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>

(1) Florence Hofmann a renoncé à percevoir ses jetons de présence au titre de l'exercice 2015



### 15.3 Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Frédéric VAILLANT</b> Président du Directoire  <u>Début de mandat</u> : 29.06.2010  <u>Fin de mandat</u> : 12.11.2019		X		X	X			X
<b>Jean-Paul BOULIER</b> Membre du Directoire  <u>Début de mandat</u> : 29.06.2010  <u>Fin de mandat</u> : 12.11.2019		X		X	X			X

#### **Description du mécanisme d'indemnité de cessation des fonctions de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.**

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 16.1.1 Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge

Les mandats de tous les membres du Directoire expireront le 11 novembre 2019.

<b>Membres du Directoire</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Période durant laquelle chaque membre sera resté en fonction à l'expiration de leur mandat.</b>
Frédéric Vaillant	29 juin 2010	9 ans
Jean-Paul Boulier	29 juin 2010	9 ans
Giorgio Moretti	1 <sup>er</sup> septembre 2016	3 ans
Simona Campo	12 novembre 2015	4 ans
Stefano Scappi	1 <sup>er</sup> septembre 2016	3 ans

Les informations détaillées relatives à la date d'entrée en fonction de chacun des membres du Directoire, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 14.1 de la Partie II du Prospectus ci-dessus.

A ce titre, l'article 13 des statuts « Directoire » stipule que :

« [...] »

*Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.*

*Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.*

[...] »

### 16.1.2 Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge

Les mandats de tous les membres du Directoire expireront le 18 mai 2023.

<b>Membres du Conseil de Surveillance</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Période durant laquelle chaque membre sera resté en fonction à l'expiration de leur mandat.</b>
Florence Hofmann	29 juin 2010	13 ans
Andrea Corbani	14 novembre 2011	12 ans
Yann Chareton	1 <sup>er</sup> septembre 2016	3 ans
Sara Mintrone	1 <sup>er</sup> septembre 2016	3 ans
Pierre Serafino	29 juin 2010	13 ans

Les informations détaillées relatives à la date d'entrée en fonction de chacun des membres du Conseil de surveillance, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 14.1 de la Partie II du Prospectus ci-dessus.

A ce titre, l'article 14 des statuts « Conseil de surveillance» stipule que :

«[...]

*Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer.*

*Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée générale.*

[...] »

## **16.2 Contrats de services liant les membres des organes de direction et la société**

Medasys SA a conclu avec la société Progetti Futuri le 12 décembre 2016 un contrat de prestations de services avec effet au 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée.

Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international.

Elle a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Monsieur Andrea Corbani, membre du Conseil de Surveillance de Medasys est Administrateur Unique de la société Progetti Futuri.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, d'autres contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## **16.3 Comités d'audit et de rémunération**

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

### **16.3.1 Comité d'audit**

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au Code Middlednext à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés ainsi que cela est expliqué au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président et Monsieur Yann Chareton. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé:

- a) suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- b) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- c) émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;
- d) suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes
- e) approuver la fourniture de services fournis autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- f) rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2016, le comité s'est réuni deux fois, le 15 mars et le 30 septembre.

Au cours de 2016, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### 16.3.2 Comité des rémunérations

Concernant le comité des rémunérations, la société se réfère au Code Middenext à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés ainsi que cela est expliqué au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani.

Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence.

Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte.

En 2016, il s'est réuni une fois le 3 octobre.

La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

### 16.4 **Gouvernement d'entreprise - applications des recommandations Middenext**

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le **Code Middenext**) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middenext ([www.middenext.com](http://www.middenext.com)).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016 et l'applique dans les conditions détaillées au paragraphe 18.3 de la Partie II du présent Prospectus.

Le tableau ci-dessus liste les recommandations du Code Middenext en (i) mettant en exergue les recommandations qui ne sont pas respectées par Medasys et expliquant pourquoi et, (ii) pour les autres recommandations, en précisant les mesures prévues par la Société pour se conformer au Code Middenext.

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middenext de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middledenext de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 2 : Conflits d'intérêts	A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante (paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus).
R 3 : Composition du conseil présence de membres indépendants	Une réflexion sera engagée en 2017 par le Conseil concernant la mise en conformité de ses membres avec cette recommandation en vue de nommer un deuxième membre indépendant. (paragraphe 14.1 et 16.5.1 de la partie II du Prospectus)
R 4 : Information des membres du conseil	Respecté. Communication d'informations complètes préalablement aux réunions.
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté. Les comités se réunissent chaque année et leurs membres disposent des informations nécessaires pour se prononcer sur les sujets qui leur sont soumis
R 6 : Mise en place des comités	Respecté. Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été mis en place.
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions. (paragraphe 16.5.1 de la partie II du Prospectus)
R 8 : Choix de chaque administrateur	Respecté. Présentation des membres du Conseil de Surveillance, de leur parcours et de leur expérience préalablement aux assemblées générales de nomination.
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil	Respecté. Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont une durée de 6 ans.
R 10 : Rémunération de l'administrateur	Respecté. Une enveloppe de jetons de présence est attribuée chaque année au Conseil de surveillance qui les répartit entre ses membres en fonction de l'exécution de leur mission en fonction de leur présence aux séances du Conseil et aux différents comités (Audit et Rémunération).

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes (paragraphe 16.5.1 de la partie II du Prospectus)
R 12 : Relation avec les "actionnaires"	Respecté. Dialogue entre la Société et les principaux actionnaires notamment à travers leur participation au sein des organes de direction (Florence Hofmann au Conseil de Surveillance, Giorgio Moretti -Dedalus- au Directoire).
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté. Cf supra paragraphe 15.1 de la Partie II du Prospectus.
R 14 : Préparation de la succession des "dirigeants"	Cette recommandation n'est pas encore appliquée mais des réflexions seront menées à l'avenir pour mettre la Société en conformité avec cette recommandation.
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté.
R 16 : Indemnités de départ	Respecté. Aucune indemnité de départ n'est prévue en cas de départ à l'initiative des mandataires.
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	N/A
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	N/A
R 19 : Revue des points de vigilance	Respecté. Cf infra paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus.

## 16.5 Contrôle interne

### 16.5.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middenext ([www.middenext.com](http://www.middenext.com)).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil et des comités

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2016, elles ont concerné l'adaptation de certains tableaux de reporting pour mieux s'intégrer dans le nouveau référentiel du Groupe NoemaLife / Dedalus. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil.

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions. Cependant compte tenu des différentes modifications intervenues en 2016 dans la composition du Conseil de Surveillance, le règlement n'a pas été adopté.

- en matière d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil comprend actuellement un seul membre indépendant. Le Code Middenext révisé recommande que le Conseil comporte deux membres indépendants. Une réflexion sera engagée en 2017 par le Conseil concernant la mise en conformité de ses membres avec cette recommandation.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 21 mars 2017, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

## I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.



- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est nommé pour une durée de quatre ans.

Pour rappel, le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015 avait renouvelé les mandats de membre du Directoire de Messieurs Frédéric Vaillant, Jean-Paul Boulier, Achille Grisetti et nommé les membres du Directoire suivants :

Mesdames Cristina Signifredi et Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana.

Le Conseil de Surveillance du 15 mars 2016 a remplacé Monsieur Achille Grisetti, démissionnaire, par Monsieur Alessandro Falcini.

Faisant suite à l'acquisition de NoemaLife par Dedalus le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a remplacé Madame Cristina Signifredi et Monsieur Alessandro Falcini, tous deux démissionnaires, par Monsieur Giorgio Moretti et Monsieur Stefano Scappi.

La date d'échéance des mandats des membres du Directoire est le 11 novembre 2019.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2016, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 15 mars, le 26 mai, le 30 septembre et le 12 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 85 %.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

## 1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Yann Chareton, étant précisé que ce dernier a été coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance le 1<sup>er</sup> septembre 2016, en remplacement de Monsieur Francesco Serra, démissionnaire ;
- Madame Sara Luisa Mintrone, étant précisé que cette dernière a été cooptée en qualité de membre du Conseil de surveillance le 1<sup>er</sup> septembre 2016, en remplacement de Monsieur Paolo Maggioli, démissionnaire ;

- Monsieur Pierre Serafino.

Il sera proposé à l'assemblée Générale du 18 mai 2017 de ratifier ces nominations préalablement à la proposition de renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance dont les mandats arrivent à échéance en 2017.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet	Diversification dans la composition du Conseil
Monsieur Francesco SERRA	Démission	1 <sup>er</sup> septembre 2016	-
Monsieur Paolo MAGGIOLI	Démission	1 <sup>er</sup> septembre 2016	-
Monsieur Yann Chareton	Nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Francesco Serra	1 <sup>er</sup> septembre 2016	Expertise Financière
Madame Sara Luisa Mintrone	Nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Paolo Maggioli	1 <sup>er</sup> septembre 2016	Expertise Marketing, Stratégie Produits

Messieurs Yann Chareton et Pierre Serafino ont la nationalité française.

Madame Sara Luisa Mintrone et Monsieur Andrea Corbani ont la nationalité italienne.

Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middlenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Yann Chareton	Madame Sara Luisa Mintrone	Monsieur Pierre Serafino
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Conclusion sur l'indépendance	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein deux femmes et trois hommes, soit un écart entre le nombre de membres de chaque sexe inférieur à deux, conformément à la réglementation en vigueur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.10 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2016 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2016, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 15 mars, le 1<sup>er</sup> septembre, le 30 septembre et le 12 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2015 et des comptes semestriels 2016 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- examen et validation du budget 2016,
- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-86 du Code de Commerce,
- démissions et renouvellements de trois membres du Directoire,
- cooptation de deux membres du Conseil de Surveillance dont la ratification interviendra lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2017,
- rémunération des membres du Directoire,

- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,
- conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

### 1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

#### Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte. En 2016, il s'est réuni une fois le 3 octobre. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

#### Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit. Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président, et Monsieur Yann Chareton qui a succédé à Monsieur Francesco Serra. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans une un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé:

a/ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

b/ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

c/ émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;

d/ suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;

e/ approuver la fourniture des services fournis par les commissaires aux comptes autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;

f/ rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2016, le comité s'est réuni deux fois, le 15 mars et le 30 septembre.

Au cours de 2016, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

### Comité de direction

Un comité de direction se réunit tous les mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

## II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001, ISO 13485 et ISO 14001.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service financier présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement. En 2015, le comité de direction a souhaité intégrer à chaque comité une revue de la planification des développements en cours afin d'anticiper d'éventuels décalages ainsi que les conséquences financières qui pourraient en découler. Cette présentation est faite par la Direction R&D. En 2016, le comité de direction a demandé au directeur des filiales de venir à chaque comité présenter une revue d'activité incluant la situation financière et les perspectives de prise de commandes.

Des comités de direction exceptionnels peuvent également se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique. Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés. Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2016, trois audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus management, déploiement, vente et audit interne et les processus Conception, Achats, infrastructures et Ressources humaines. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la généralisation des enquêtes de satisfaction clients et l'ouverture de la validation de la conception par les clients. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Au cours de l'année 2015, Medasys a mis en œuvre les recommandations faites par nos commissaires aux comptes en 2014 concernant le renforcement du niveau de sécurité de son système d'information. En 2016, la société a renforcé la séparation des fonctions au niveau de la validation des paiements des fournisseurs. Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

### III) POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Certains membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.



Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire. Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir des indemnités de départ en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

L'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

La décision pour chacun des bénéficiaires a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015 ainsi que par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 compte tenu du renouvellement des mandats de Messieurs Vaillant et Boulier décidés lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015.

#### 16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75 009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS

Aux Actionnaires,  
**MEDASYS**  
Pentagone Plaza  
381, Avenue Charles de Gaulle  
92140 Clamart

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Medasys SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

Actheos  
Emmanuelle Rouxel

## 17 SALARIES

### 17.1 Effectifs

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe (*hors Medhealth Maroc car peu représentatif*) est composé comme suit :

- Répartition H/F :

Année	2016	2015	2014
Hommes	118	141	144
Femmes	58	68	64
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>209</b>	<b>208</b>

- Décomposition par filiale et par zone géographique :

	MEDASYS France*	MEGABUS France	MEXYS Belgique
Hommes	100	8	10
Femmes	55	2	1
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

- Répartition par catégorie en France :

	MEDASYS France	MEGABUS France
Cadres	139	7
Non cadres	16	3
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>10</b>

- Répartition par âge en France :

	MEDASYS		MEGABUS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
>30 ans	18	10	0	1
de 31 à 40 ans	30	18	3	0
de 41 à 50 ans	31	16	1	0
>51 ans	21	11	4	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

\*Mexys représente 10 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.

Suite aux difficultés de 2016, le Groupe a procédé à des licenciements :

- 11 licenciements économiques chez MEDASYS SA
- 3 licenciements économiques chez MEGA-BUS International.

Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe (y compris stagiaire et contrat d'apprentissage) étaient de 165 collaborateurs à comparer à 199 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de plus de 8 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

(En euros)	Salaire moyen 2016	Salaire moyen 2015	Salaire moyen 2014	Salaire moyen 2013
Cadre	4049	4050	4054	4034
Non cadre	2272	2219	2242	2240

*La variation des salaires moyens s'explique par les entrées/sorties*

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2016 a légèrement augmenté de 42 ans à 40 ans en 2015 et l'ancienneté moyenne a légèrement augmenté passant de 10 à 11 ans.

Au 30 septembre 2017, l'effectif du Groupe (hors Medhealth Maroc car peu représentatif) est composé comme suit :

Société	Effectif
MEDASYS SA	147
MEGA-BUS	10
MEXYS	13
NETIKA	64
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>

## 17.2 Participations et *stock options*

A la date du Prospectus, la participation détenue par Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier dans le capital social de Medasys est la suivante :

<i>Mandataires</i>	<i>Nombre d'actions détenues</i>
Frédéric Vaillant	694 427
Jean Paul Boulier	284 067

Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier ne détiennent pas d'option sur les actions de la Société.

## 17.3 Participations des salariés

### 17.3.1 Actionnariat salarié

Il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société, les salariés actionnaires ayant souscrit de leur propre initiative.

A ce titre, la participation des salariés dans la société Medasys est de 0,75% du capital et 0,76% des droits de vote réels, étant précisé que ces souscriptions ne résultent pas d'un accord de participation particulier mais de souscriptions individuelles de certains salariés.

### 17.3.2 Plans de stock-options réservés aux salariés

A la date du présent Prospectus, aucun système de plans de stock-options réservés aux salariés n'a été mis en place au sein de la Société.

### 17.3.3 Actions gratuites

A la date du présent Prospectus, aucun système d'actions gratuites n'a été mis en place au sein de la Société.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent Prospectus, à la connaissance de la Société, son actionnariat est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Droits de vote réels	% Des droits de vote réels	% Des droits de vote théoriques (1)
Dedalus	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,35%	58,05%
Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%	4,59%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%	2,80%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%	0,75%
Public	12 899 375	33,29%	12 899 375	33,46%	33,29%
Actions autodétenues	201 218	0,52%		0,00%	0,52%
<b>Total</b>	<b>38 751 262</b>	<b>100%</b>	<b>38 550 044</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote conformément au mode de calcul préconisé par l'article 233-11 du règlement général de l'AMF, soit au total 38 751 262.

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en septembre 2016.

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus, cette dernière détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation s'élevant à 58,05% du capital et 58,35% des droits de vote de Medasys.

Il est précisé que suite à cette acquisition, l'AMF avait accordé à Dedalus le 23 septembre 2016, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9,8° du règlement général de l'AMF (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

Dedalus dispose de trois membres au Directoire (Giorgio Moretti, Simona Campo et Stefano Scapi) et de trois membres au Conseil de Surveillance (Andrea Corbani, Yann Chareton et Sara Luisa Mintrone).

Toutefois, la présidence du Directoire et la présidence du Conseil de Surveillance sont respectivement assurées par Frédéric Vaillant et Florence Hofmann, qui ne sont pas liés à Dedalus.

Créée à Florence (Italie) en 1990, la société Dedalus est aujourd'hui un leader du secteur des logiciels de santé en Italie et un acteur important au niveau international. Au cours des cinq dernières années, Dedalus a intensifié son processus d'internationalisation et a cherché à couvrir au mieux la totalité de la gamme des besoins fonctionnels des Technologies de l'Information et de la Communication de tous les systèmes de soins (sans se limiter aux systèmes hospitaliers), relevant du secteur privé ou public. Dedalus opère à une échelle mondiale, grâce à ses succursales locales ou par le biais de coentreprises créées avec les principaux acteurs locaux. Dedalus conduit d'importants projets en Chine, en Afrique du Sud, en Équateur, au Pérou, au Chili, au Mexique, en Arabie Saoudite, en Tunisie, en Espagne, en Roumanie, en Bosnie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Avec l'acquisition de la société Italienne, NoemaLife, en Juillet 2016, Dedalus est devenu l'un des premiers acteurs européens sur son secteur. Le Groupe emploie 1 700 collaborateurs et a réalisé en 2016, sur une base pro forma 12 mois, un chiffre d'affaires de 154 millions d'euros.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

## **18.2 Droits de vote des principaux actionnaires**

Les actions sont toutes de même catégorie. Au regard de l'article 12 des statuts de la Société, chaque action donne droit à un droit de vote.

Les actionnaires de la Société titulaires d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

## **18.3 Détention ou contrôle de la Société**

A la date du présent Prospectus, la Société est contrôlée par Dedalus qui détient 58,05% du capital et des droits de vote.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de contrôle, les mesures suivantes ont été prises :

- 40% des membres du Directoire dont le Président, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Dedalus ;

- 40% des membres du Conseil de surveillance, dont la Présidente, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Dedalus ;
- 20% des membres du Conseil de surveillance sont indépendants au sens du Code Middlednext ;
- 50 % des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ne sont pas liés à Dedalus ; et
- Le Comité des rémunérations est présidé par un actionnaire minoritaire.

Par ailleurs, la Société se réfère au Code Middlednext. Un tableau figurant au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus explicite l'application des recommandations du code précipité.

#### **18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle**

Néant

#### **18.5 Pactes d'actionnaires**

Néant

### **19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

#### **19.1 Présentation des opérations avec des apparentés**

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels :

<i>€'000</i>	<b>31.12.16</b>	<b>31.12.15</b>
Participations	12 519	12 700
Créances rattachées à des participations	3 685	4 138
Créances clients et comptes rattachés	718	354
Dettes rattachées à des participations	184	155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454	358
Achats de marchandises	51	92
Achats et autres charges externes	708	554
Chiffre d'affaires	852	415
Produits financiers	-	1
Charges financières	2	3

- les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles se résument comme suit :



€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	6 052	42
Créances clients et comptes rattachés	36	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026	585
Achats et autres charges externes	396	576
Chiffre d'affaires	7	91
Charges financières	45	39

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 de 6010 k€ correspond pour 5 710 k€ au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et à la quasi-totalité des crédits bancaires court terme et pour 300 k€ à une avance court terme. Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 % au titre des avances court terme et de 1,78 % au titre d'un prêt long terme qui au 31.12.2016 s'élevaient respectivement à 341 k€ et 5 711 k€. Les charges financières correspondantes représentaient 44 k€ en 2016.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2016 une charge de 337 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys.

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.
- Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.
- Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite annuelle de 20 000 euros. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.
- Le 28 juillet 2017, Medasys a procédé à l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Dans le cadre du financement de cette acquisition, Dedalus a consenti un prêt d'actionnaire au profit de Medasys d'un montant égal à 100% du prix d'acquisition.

La maturité de l'avance en compte-courant est de 10 ans au maximum au taux de 3,5% par an avec un engagement de Dedalus de ne pas demander de remboursement pendant une période de 18 mois à compter de la signature du contrat.

Toutefois, il est prévu à tout moment :

- une exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle
- une possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

A la date du Prospectus, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

## **19.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016**

PricewaterhouseCoopers Audit  
Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos  
Commissaire aux comptes  
6, avenue du Coq  
75 009 Paris

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**Medasys SA** Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

## **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### **1.1. Convention avec la société Progetti Futuri**

#### **Personne concernée : Andrea Corbani, vice-président du conseil de surveillance Nature et objet :**

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016, a pour objet la fourniture, par la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de (i) son intégration dans le groupe Dedalus S.p.A. et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, (ii) l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et (iii) de son développement international.

#### **Modalités :**

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Ces remboursements de frais comprendront une indemnité forfaitaire mensuelle pour couvrir les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel d'Andrea Corbani.

En 2016, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention.

#### **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Selon le Conseil de Surveillance « Il est de l'intérêt de Medasys de bénéficier de la compétence et des services d'Andrea Corbani. De plus, ces missions étant actuellement partiellement réalisées par NoemaLife au titre de la convention d'assistance conclue avec Medasys en date du 23 septembre 2014 et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015, Noemalife a consenti à réduire sa rémunération au titre de la convention d'assistance afin de permettre la signature de la convention avec Progetti Futuri. »

### **1.2. Avenant à la convention d'assistance avec la société Noemalife**

#### **Nature et objet :**

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014. Suite à la conclusion de la convention avec Progetti Futuri, le Conseil de Surveillance de 12 décembre 2016 a autorisé un avenant à la convention d'assistance de Noemalife.

#### **Modalités :**

Cet avenant prévoit une réduction annuelle forfaitaire de 150 000 € des charges dues au titre de la convention d'assistance de Medasys par Noemalife qui prévoit le versement d'une redevance à Noemalife qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. Cet avenant a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Selon le Conseil de Surveillance « Noemalife a consenti à réduire sa rémunération au titre de la convention d'assistance afin de permettre la signature de la convention avec la société Progetti Futuri. »

### **1.3. Avenant à la convention de trésorerie avec la société Noemalife**

**Nature et objet :**

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention de trésorerie le 23 décembre 2011, modifiée par un avenant en date du 10 février 2014 et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le 2 septembre 2016, Dedalus S.p.A. via NoemaLife a remboursé les dettes bancaires moyen-terme de Medasys ainsi que la quasi-totalité des crédits court-terme représentant un montant total de 5 710 973,95 euros.

Medasys et NoemaLife ont mis en place le 2 septembre 2016 un avenant annuel et reconductible à la convention de trésorerie.

**Modalités :**

L'avenant mis en place le 2 septembre 2016 prévoit pour les 5 710 973,95 euros une franchise de remboursement jusqu'en octobre 2017 et un taux d'intérêt d'euribor 6M+2%, soit 1.78%.

En 2016, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 44 463.32 euros.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

L'intérêt pour Medasys de cet avenant à la convention de trésorerie est triple :

- Franchise : pas de remboursement en capital jusqu'en octobre 2017 impactant ainsi positivement la trésorerie mensuelle du groupe ;
- Taux d'intérêt plus bas : 1,78 % à comparer à une moyenne de 2,1 % (sur la base d'un Euribor Négatif comparable de -0,22 % pour les crédits court-terme Medasys)
- Sécurisation des lignes de crédit : les crédits court terme Medasys qui s'établissaient à 1,8 M€ n'étaient pas des lignes de crédit confirmées ce qui générerait ainsi un risque de liquidité pour le groupe.

**II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale****Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**2.1. Convention avec la société Agile Green Development**

**Personne concernée :** M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

**Nature et objet :**

Mission de conseil et d'assistance.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

**Modalités :**

Dans le cadre de cette convention, la société Agile green Development a facturé 11 500 € HT en 2016.

**2.2. Convention d'assistance avec la société Noemalife****Nature et objet :**

Medasys a conclu avec la société Noemalife une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014.

**Modalités :**

Dans le cadre de cette convention, Medasys verse une redevance à Noemalife qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. En 2016, la charge comptabilisée au titre de cette convention s'est élevée à 336 863 euros.

*b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé*

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**2.3. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire**

**Personnes concernées :**

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.  
M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

**Nature et objet :**

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de renouveler dans leurs fonctions respectives, M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier, respectivement Président et membre du Directoire, et par conséquent de renouveler l'engagement d'indemnité de cessation de fonctions pour une durée d'un an.

**Modalités :**

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités.

Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

**Les commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

ACTHEOS  
Emmanuelle Rouxel

### **19.3 Contrat de prestation de direction générale opérationnelle**

A la date du présent Prospectus, la Société n'a conclu aucun contrat de prestation de services de direction générale opérationnelle.

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Les états financiers ci-après sont les états financiers tels qu'ils ont été publiés par Medasys.

### 20.1 Informations financières historiques

#### 20.1.1 Informations financières au 30 juin 2017

##### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		30.06.2017 (6 mois)	30.06.2016 (6 mois)
	&		
	<b>Chiffre d'affaires</b> 2.6.4.1	<b>8 789</b>	<b>9 137</b>
	Autres produits ordinaires	14	16
	Achats et variations de stocks	<751>	<823>
	Autres charges d'exploitation 2.6.5.1	<2 517>	<2 410>
	Impôts et taxes	<372>	<344>
	Charges de personnel 2.6.5.2	<5 075>	<5 642>
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 2.6.5.3	<1 305>	<2 122>
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;1 217&gt;</b>	<b>&lt;2 188&gt;</b>
	Autres produits opérationnels courants		66
	Autres charges opérationnelles courantes 2.6.5.4	<500>	<363>
	Dépréciation du Goodwill 2.6.5.3		<200>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;1 717&gt;</b>	<b>&lt;2 685&gt;</b>
	Produits financiers 2.6.5.5	7	80
	Charges financières 2.6.5.5	<202>	<202>
	Résultat financier 2.6.5.5	<195>	<122>
	<b>Résultat net revenant au Groupe</b> 2.6.4.2	<b>&lt;1 912&gt;</b>	<b>&lt;2 807&gt;</b>
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,05>	<0,07>
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,05>	<0,07>

##### ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> 2.6.4.2	<b>&lt;1 912&gt;</b>	<b>&lt;2 807&gt;</b>
Réévaluation des engagements de retraite	34	<127>
Ecart de conversions	<1>	
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;1 879&gt;</b>	<b>&lt;2 934&gt;</b>
Résultat global revenant aux minoritaires		
<b>Résultat global revenant au groupe</b>	<b>&lt;1 879&gt;</b>	<b>&lt;2 934&gt;</b>



## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000	&	30.06.2017	31.12.2016	
<b>ACTIF</b>				
	Goodwill	2.6.6.1	4 614	4 614
	Immobilisations incorporelles	2.6.6.2	6 519	6 350
	Immobilisations corporelles	2.6.6.3	788	865
	Immobilisations financières	2.6.6.4	958	986
	<b>Actif immobilisé</b>		<b>12 879</b>	<b>12 815</b>
	Créances non courantes	2.6.6.5	2 731	3 232
	<b>Total actif non courant</b>		<b>15 610</b>	<b>16 047</b>
	Stocks et en-cours		116	132
	Clients et comptes rattachés	2.6.6.6	19 026	20 288
	Autres créances courantes	2.6.6.7	3 929	2 222
	Trésorerie et équivalent de trésorerie		2 232	3 272
	<b>Total actif courant</b>		<b>25 303</b>	<b>25 914</b>
	<b>Total de l'actif</b>		<b>40 913</b>	<b>41 961</b>
<b>PASSIF</b>				
	Capital	2.6.6.8	11 086	11 086
	Primes		7 195	7 195
	Réserves		<3 173>	1 611
	Ecarts de conversion		<1>	
	Résultat de l'exercice	2.6.4.2	<1 912>	<4 817>
	<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>13 195</b>	<b>15 075</b>
	Provisions pour risques et charges	2.6.6.9	124	187
	Provisions pour engagements de retraite	2.6.6.10	1 339	1 357
	Emprunts et dettes financières non courants	2.6.6.12	2 894	8 724
	Autres dettes non courantes	2.6.6.13	1 040	681
	<b>Total passif non courant</b>		<b>5 397</b>	<b>10 949</b>
	Emprunts et dettes financières courants	2.6.6.14	9 773	2 302
	Dettes fournisseurs	2.6.6.15	3 886	3 646
	Autres dettes courantes	2.6.6.16	8 662	9 989
	<b>Total passif courant</b>		<b>22 321</b>	<b>15 937</b>
	<b>Total du passif</b>		<b>40 913</b>	<b>41 961</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

€'000	§	30.06.2017 (6 mois)	30.06.2016 (6 mois)	31.12.2016 (12 mois)
		<b>&lt;1 912&gt;</b>	<b>&lt;2 807&gt;</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>				
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	2.6.5.3	1 314	2 585	7 713
Charges d'intérêts financiers	2.6.5.5	153	163	304
Charges (produits) d'impôts			-	4
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif			<66>	<66>
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>		<b>&lt;445&gt;</b>	<b>&lt;125&gt;</b>	<b>3 138</b>
Coût de l'endettement financier	2.6.5.5	<146>	<163>	<304>
Impôt payé		-	-	<4>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>&lt;591&gt;</b>	<b>&lt;288&gt;</b>	<b>2 830</b>
Variation des stocks et encours		4	10	53
Variation des créances clients et comptes rattachés		1 619	1 296	8
Variation des autres créances		<1 067>	<1 067>	<847>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		239	142	661
Variation des autres dettes		<1 106>	<1 594>	<2 560>
<b>Variation calculée du besoin en fonds de roulement</b>		<b>&lt;311&gt;</b>	<b>&lt;1 213&gt;</b>	<b>&lt;2 685&gt;</b>
<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>		<b>&lt;902&gt;</b>	<b>&lt;1 501&gt;</b>	<b>145</b>
Production immobilisée d'actifs incorporels	2.6.6.2	<2 189>	<1 454>	<3 874>
Crédit d'impôt recherche et subventions rattachés aux immobilisations		447		435
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.6.6.3	<110>	<114>	<305>
Acquisitions d'immobilisations financières	2.6.6.4	<18>	<56>	<86>
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		93	133	243
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>		<b>&lt;1 777&gt;</b>	<b>&lt;1 491&gt;</b>	<b>&lt;3 587&gt;</b>
Remboursements d'emprunts		<41>	<627>	<4 506>
Souscriptions d'emprunts			700	2 450
Financement des créances de Crédit d'Impôt		972	196	196
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		1	<52>	<49>
Variation des financements à court terme		712	304	<1 444>
Apport en compte courant de la société mère Dedalus				6 010
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>		<b>1 644</b>	<b>521</b>	<b>2 657</b>
Incidence des variations de change et divers		<5>	49	75
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>&lt;1 040&gt;</b>	<b>&lt;2 422&gt;</b>	<b>&lt;710&gt;</b>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 272	3 982	3 982
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		2 232	1 560	3 272
<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>		<b>&lt;1 040&gt;</b>	<b>&lt;2 422&gt;</b>	<b>&lt;710&gt;</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

€'000	Part du groupe					Ecart de conversion	Capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés			
<b>Capitaux propres au 31.12.15</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;131&gt;</b>	<b>1 498</b>	<b>126</b>	<b>19 774</b>	
Opérations sur autocontrôle			51	5		56	
Résultat net du 1 <sup>er</sup> semestre 16				<2 807>		<2 807>	
Réévaluation des engagements de retraite				<127>		<127>	
Variation de la différence de conversion				126	<126>		
Résultat Global				<2 808>	<126>	<2 934>	
<b>Capitaux propres au 30.06.16</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;80&gt;</b>	<b>&lt;1 305&gt;</b>	<b>0</b>	<b>16 896</b>	
<b>Capitaux propres au 31.12.16</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>&lt;3 123&gt;</b>	<b>0</b>	<b>15 075</b>	
Opérations sur autocontrôle			<1>			<1>	
Résultat net du 1 <sup>er</sup> semestre 17				<1 912>		<1 912>	
Réévaluation des engagements de retraite				34		34	
Variation de la différence de conversion				<1>		<1>	
Résultat Global				<1 879>	0	<1 879>	
<b>Capitaux propres au 30.06.17</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;84&gt;</b>	<b>&lt;5 002&gt;</b>	<b>0</b>	<b>13 195</b>	

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2017 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 14 septembre 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés. Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, toujours lié à la saisonnalité, s'établit à fin juin à 8 789 k€ à comparer à 9 137 k€ à fin juin 2016. Cette baisse de 3,8% est principalement due à un marché export en retrait de 11% par rapport à 2016. Les projets significatifs à l'international ont connu pour la plupart un décalage dans la prise de décision générant ainsi un retard dans la prise de commande. Le marché français, quant à lui, est toujours en attente de l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). En revanche, nous affichons une belle progression du chiffre d'affaires généré sur notre base installée.

Au 30 juin 2017, les autres charges opérationnelles courantes pour 500 k€ concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2017 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers du 31 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients,
- IFRS 9, Instruments financiers.

La norme IFRS 15 établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients et impose un schéma unique permettant de déterminer le moment et le montant du revenu à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de réalisation d'un contrat.

Le Groupe continue de mener une analyse approfondie sur l'ensemble des offres afin de déterminer les impacts résultant de la première application de la norme IFRS 15.

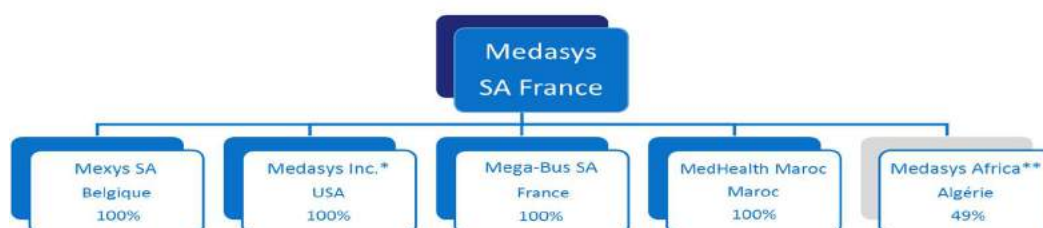
Le Groupe prévoit de finaliser son analyse technique au cours du second semestre 2017.

Les travaux d'analyse qui sont menés actuellement incluent des travaux relatifs à l'existence d'une ou plusieurs obligations de performances et la mise à jour des règles et politiques comptables concernant le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe prévoit d'appliquer la méthode de transition de rattrapage cumulatif à partir du 1er janvier 2018. L'impact de la première application serait donc comptabilisé dans les capitaux propres. .

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017

### ORGANIGRAMME



\* en sommeil depuis l'exercice 2001 \*\* en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2016.

### INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

€'000	30.06.17		30.06.16	
France	7 445	84,7%	7 618	83,4%
Europe	980	11,2%	1 191	13,0%
Amérasie	44	0,5%	91	1,0%
Afrique - Proche-Orient	320	3,6%	237	2,6%
<b>Total</b>	<b>8 789</b>	<b>100%</b>	<b>9 137</b>	<b>100%</b>

Le groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	30.06.17		30.06.16	
France	<1 964>	102,7%	<2 778>	99,0%
Europe	34	-1,8%	77	-2,7%
Afrique - Proche-Orient	18	-0,9%	<106>	3,8%
<b>Total</b>	<b>&lt;1 912&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;2 807&gt;</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

### NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDES

#### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	30.06.17	30.06.16
Eau et électricité	2	4
Fournitures administratives et petit matériel	15	17
Sous traitance administrative	102	37
Location mobilière ou immobilière	351	340
Entretiens et réparations	88	76
Assurances	44	50
Honoraires	361	479
Publicité	277	204
Frais postaux et de télécommunications	92	100
Frais de déplacements, missions et réceptions	666	827
Services bancaires	66	54
Créances clients irrécouvrables	405	187
Divers	48	35
<b>Total</b>	<b>2 517</b>	<b>2 410</b>

Les créances clients irrécouvrables pour 405 k€ au 30 juin 2017 sont à rapprocher des reprises de dépréciation opérationnelles des actifs circulants qui s'élèvent à 357 k€.

#### CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

€'000	30.06.17	30.06.16
Salaires	4 859	5 357
Charges sociales	1 990	2 320
<b>Total charges de personnel</b>	<b>6 849</b>	<b>7 677</b>
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<1 216>	<1 378>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<558>	<657>
<b>Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés</b>	<b>&lt;1 774&gt;</b>	<b>&lt;2 035&gt;</b>
Salaires nets	3 643	3 979
Charges sociales nettes	1 432	1 663
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>5 075</b>	<b>5 642</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 6 849 k€ au 30 juin 2017 à comparer à 7 677 k€ au 30 juin 2016. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 140 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2017 contre 125 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Au 30 juin 2017, l'effectif du Groupe (hors stagiaire et contrat d'apprentissage) étaient de 175 collaborateurs à comparer à 199 collaborateurs à fin juin 2016, soit une baisse de plus de 12 %. Les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 8 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	30.06.17	30.06.16
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 705	1 518
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	12	801
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<357>	<224>
Dotations aux provisions pour risques et charges	8	28
Reprises des provisions pour risques et charges	<63>	<1>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>1 305</b>	<b>2 122</b>
Dépréciation du Goodwill		200
Dotations aux provisions pour risques et charges		228
<b>Dotations et reprises autres opérationnelles</b>	<b>0</b>	<b>428</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	9	35
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>9</b>	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>1 314</b>	<b>2 585</b>

Au 30 juin 2017, les reprises de dépréciation des actifs circulants pour 357 k€ se rapportent aux créances irrécouvrables qui s'élèvent à 405 k€. Les reprises aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 63 k€ concernent les clients pour 43 k€ et un organisme social pour 20 k€.

#### AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

Au 30 juin 2017, les autres charges opérationnelles courantes pour 500 k€ concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017.

#### RESULTAT FINANCIER

€'000	30.06.17	30.06.16
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs		49
Gains de change	6	31
Autres produits financiers	1	
<b>Produits financiers</b>	<b>7</b>	<b>80</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<7>	
Intérêts financiers	<146>	<164>
Pertes de change	<40>	<3>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<9>	<35>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;202&gt;</b>	<b>&lt;202&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;195&gt;</b>	<b>&lt;122&gt;</b>

## IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 30.06.2017 s'élève à 23 618 k€. Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

## RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	30.06.17	30.06.16
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	38 561 341	38 561 341
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<165 080>	<182 873>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 396 261	38 378 468
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,05&gt;</b>	<b>&lt;0,07&gt;</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 396 261	38 378 468
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	38 396 261	38 378 468
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,05&gt;</b>	<b>&lt;0,07&gt;</b>

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus S.p.A. depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, date de la fusion absorption par ce dernier de la société NoemaLife S.p.A, qu'il avait acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	30.06.17	30.06.16	31.12.16
Dettes financières	<6 052>	<41>	<6 052>
Créances clients et comptes rattachés	383	327	380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 165>	<742>	<1 036>
<b>Total de la dette du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;6 834&gt;</b>	<b>&lt;456&gt;</b>	<b>&lt;6 708&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<72>	<152>	<401>
Chiffre d'affaires	6	15	66
Charges financières	<57>	<1>	<44>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;123&gt;</b>	<b>&lt;138&gt;</b>	<b>&lt;379&gt;</b>

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### GOODWILL

(€'000)		Dépréciations			Dépréciations		
	Activité	Valeur Brute au 30.06.17	cumulés au 30.06.17	Valeur nette au 30.06.17	Valeur Brute au 31.12.16	cumulés au 31.12.16	Valeur nette au 31.12.16
Mega-Bus SAS	Biologie	1 184	1 184	0	1 184	1 184	0
Activités Thales	Santé	772		772	772		772
Saric International	Biologie	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
Mexys SAS	Santé	881	881	0	881	881	0
Medasys Ltd.	Radiologie	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>7 959</b>	<b>3 345</b>	<b>4 614</b>	<b>7 959</b>	<b>3 345</b>	<b>4 614</b>

La valeur nette comptable des goodwill est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les goodwill.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	30.06.17
Frais de développement	24 542	1 742			26 284
Concessions et droits similaires	1 065	15			1 080
Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
<b>Total brut</b>	<b>27 995</b>	<b>1 757</b>			<b>29 752</b>
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	30.06.17
Frais de développement	18 325	1 558			19 883
Concessions et droits similaires	932	30			962
Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>21 645</b>	<b>1 588</b>			<b>23 233</b>
<b>Total net</b>	<b>6 350</b>	<b>169</b>			<b>6 519</b>

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	30.06.17
Construction	188				188
Matériel et outillage industriel	3				3
Autres immobilisations corporelles	2 164	95	<80>		2 179
<b>Total brut</b>	<b>2 355</b>	<b>95</b>	<b>&lt;80&gt;</b>		<b>2 379</b>
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	30.06.17
<b>Total amortissements</b>	<b>1 490</b>	<b>117</b>	<b>&lt;25&gt;</b>		<b>1 582</b>
<b>Total net</b>	<b>865</b>	<b>&lt;22&gt;</b>	<b>&lt;55&gt;</b>		<b>788</b>



Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et 3 véhicules.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Autres (1)	30.06.17
Titres de participations non consolidés	20				20
Prêts	513	17		<7>	523
Dépôts et cautionnements	591		<39>		552
<b>Total brut</b>	<b>1 124</b>	<b>17</b>	<b>&lt;39&gt;</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>1 095</b>
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Autres (1)	30.06.17
Titres de participations non consolidés	20				20
Dépôts et cautionnements	118				118
Total dépréciation	138	0	0		138
<b>Total net</b>	<b>986</b>	<b>17</b>	<b>&lt;39&gt;</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>957</b>

(1) la colonne « Autres » pour <7> k€ en 2017 correspond à l'effet d'actualisation.

Les dépôts et cautionnements pour 552 k€ au 30.06.2017 correspondent pour 374 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance et pour 128 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux. Ces derniers ont été dépréciés pour 118 k€ en raison de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du bailleur des locaux de Clamart.

#### CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 2 731 k€ au 30 juin 2017 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2017, des exercices 2015, 2016 et au crédit d'impôt compétitivité d'emploi. Au 30.06.2017, les créances 2014 de CIR et de CICE pour 1 462 k€ sont classées dans les autres créances courantes.

#### CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	30.06.17	31.12.16
Clients	4 732	4 645
Factures à établir	13 712	15 387
Clients et factures à établir douteux	4 086	4 118
<b>Total brut</b>	<b>22 530</b>	<b>24 150</b>
Dépréciation	3 504	3 862
<b>Total net</b>	<b>19 026</b>	<b>20 288</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 30 juin 2017, les factures à établir (hors douteux) comprennent 5 473 K€ de créances à moins d'un an et 8 239 K€ de créances à plus d'un an.

Au 30 juin 2017, les reprises de dépréciation opérationnelles pour 357 k€ se rapportent aux créances clients irrécouvrables comptabilisées en charge pour 405 k€.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 3 738 k€ au 30 juin 2017, contre 3 530 k€ au 30 juin 2016. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

#### AUTRES CREANCES COURANTES

€'000	30.06.17	31.12.16
Avoirs non parvenus et acomptes versés	72	71
Créances sur personnel et organismes sociaux	19	32
Créances et crédits d'impôts	2 664	1 202
Créances TVA	357	335
Débiteurs divers	230	133
Charges constatées d'avance	587	449
<b>Total brut</b>	<b>3 929</b>	<b>2 222</b>
Dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>3 929</b>	<b>2 222</b>

La variation des créances et crédits d'impôts de 1462 k€ entre le 31.12.2016 et le 30.06.2017 s'explique par le reclassement des créances de CIR et de CICE 2014.

Au 30 juin 2017, les charges constatées d'avance proviennent principalement des achats de prestations et des locations immobilières.

#### CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Medasys SA est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions. Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000	31.12.16	Dotation	Reprise	30.06.17
Litiges Prud'hommaux	122			122
Risque clients	45		43	2
Litiges organismes sociaux	20		20	0
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>124</b>

#### PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITES

€'000	30.06.17	31.12.16
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 357	1 459
Impact des sorties d'effectif lié à la réorganisation		<114>
Coûts financiers	9	30
Coûts des services rendus de la période	8	50
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 374	1 425
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	<35>	<68>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 339	1 357

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Mega-Bus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- les taux de revalorisation des salaires sont de 2,1 % pour les « cadres » et de 2,9 % pour les « non-cadres ». Ils sont identiques à ceux du 31 décembre 2016. En juin 2016, le taux de revalorisation des salaires était 3,2% pour les « cadres » et les « non-cadres »,
- le taux d'inflation retenu est identique à 2 %,

- le taux d'actualisation est de 1,67% en juin 2017. Il était de 1,31% en décembre 2016 et de 1,05 % en juin 2016,
- le taux de charges sociales retenu pour les périodes présentées est de 45 %,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les périodes présentées.

#### ENDETTEMENT FINANCIER

Au 30 juin 2017, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	30.06.17	Variation	31.12.16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 232	<1 040>	3 272
Concours bancaires	<246>	7	<253>
Crédits spot	<950>	<500>	<450>
Agius courus non échus	<11>	<6>	<5>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 025</b>	<b>&lt;1 539&gt;</b>	<b>2 564</b>
Emprunts	<15>	0	<15>
Dettes de crédit bail	<98>	17	<115>
Dettes d'affacturage	<392>	<212>	<180>
Financement des crédits d'impôt	<2 009>	<1 066>	<943>
Compte courant Dedalus	<6 052>	<5 711>	<341>
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;8 566&gt;</b>	<b>&lt;6 972&gt;</b>	<b>&lt;1 594&gt;</b>
Emprunts	<1 796>	8	<1 804>
Financement des crédits d'impôt	<983>	94	<1 077>
Compte courant Dedalus	0	5 711	<5 711>
Dettes de crédit bail	<115>	17	<132>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;2 894&gt;</b>	<b>5 830</b>	<b>&lt;8 724&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;11 460&gt;</b>	<b>&lt;1 142&gt;</b>	<b>&lt;10 318&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;10 435&gt;</b>	<b>&lt;2 681&gt;</b>	<b>&lt;7 754&gt;</b>

Outre la variation de la trésorerie, l'augmentation de l'endettement financier est principalement due aux crédits spots et aux financements des crédits d'impôts. Les 6 052 k€ du compte courant avec Dedalus incluent 5 711 k€ correspondant au prêt accordé en 2016 afin de rembourser les emprunts long-terme de Medasys SA et la quasi-totalité des crédits bancaires court-terme. Il est rémunéré au taux Euribor 6 mois +2%. Dedalus s'est engagé à ne pas exiger le remboursement de ce prêt avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, prêt qui sera éventuellement renouvelé au-delà de cette échéance.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	30.06.17	31.12.16
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 795	1 804
Dettes de crédit bail	115	132
Compte courant Dedalus	0	5 711
Financement des créances d'impôt	984	1 077
<b>Total</b>	<b>2 894</b>	<b>8 724</b>

La part à plus de cinq ans des emprunts auprès d'établissements de crédit s'élève à 788 k€.

#### AUTRES DETTES NON COURANTES

	<b>30.06.17</b>	<b>31.12.16</b>
Avances subventions	460	481
Divers	580	200
<b>Total</b>	<b>1 040</b>	<b>681</b>

Les dettes diverses pour 580 k€ au 30 juin 2017 correspondent pour 180 k€ à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart et pour 400 k€ à une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

<i>€'000</i>	<b>30.06.17</b>	<b>31.12.16</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	15	15
Dettes de crédit bail	99	115
Financement des créances d'impôt	2 008	943
Dettes sur créances cédées en affacturage	392	180
Concours bancaires	246	253
Crédits spot	950	450
Agios courus non échus	11	5
Compte courant Dedalus	6 052	341
<b>Total</b>	<b>9 773</b>	<b>2 302</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Au 30 juin 2017, le financement du CIR 2014 de 881 k€ a été reclassé dans les dettes financières courantes.

Les 6 052 k€ du compte courant avec Dedalus incluent 5 711 k€ correspondant au prêt accordé en 2016 afin de rembourser les emprunts long-terme de Medasys SA et la quasi-totalité des crédits bancaires court-terme. Il est rémunéré au taux Euribor 6 mois +2%. Dedalus s'est engagé à ne pas exiger le remboursement de ce prêt avant le 1er mai 2018, prêt qui sera éventuellement renouvelé au-delà de cette échéance.

#### DETTES FOURNISSEURS

<i>€'000</i>	<b>30.06.17</b>	<b>31.12.16</b>
Fournisseurs	2 036	1 375
Effets à payer	43	70
Fournisseurs factures non parvenues	1 807	2 201
<b>Total</b>	<b>3 886</b>	<b>3 646</b>

#### AUTRES DETTES COURANTES

€'000	30.06.17	31.12.16
Avances et acomptes reçus	253	442
Clients créditeurs	23	23
Personnel, rémunérations et charges dues	1 575	1 615
Organismes sociaux	1 496	1 836
Etat, TVA	3 627	3 971
Etat, charges à payer	505	898
Avances subventions	41	116
Créditeurs divers	214	106
Produits constatés d'avance	928	982
<b>Total</b>	<b>8 662</b>	<b>9 989</b>

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le compte Etat, TVA au 30 juin 2017 comprend 2 307 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### ENGAGEMENTS DONNES

€'000	30.06.17	31.12.16
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatifs aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 562	2 795
Garantie sur contrats clients	100	208
<b>Total</b>	<b>2 762</b>	<b>3 103</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

### EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2017

Medasys a annoncé le 28 juillet 2017, l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public).

Le prix d'acquisition est de 9,8 millions d'euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat.

Le goodwill et l'affectation du prix d'acquisition est en cours de détermination.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. La maturité de l'avance en compte-courant est de 10 ans au taux de 3,5% par an avec une exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle et avec une possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers. Le Groupe se réserve toutefois la possibilité de procéder à



un remboursement de manière anticipée de ce prêt d'actionnaire au moyen d'une augmentation de capital, d'un emprunt bancaire, d'une émission de titres de créance ou par tout autre moyen.

L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.

Cette acquisition n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## 20.1.2 Information financière de Medasys au 31 décembre 2016

### 20.1.2.1 Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2016 tel que publiés

#### BILAN

		au 31.12.2016			au 31.12.2015
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
	&				
Immobilisations incorporelles		41 293	32 855	8 438	8 542
Immobilisations corporelles		1 344	899	445	536
Immobilisations financières		17 349	14 914	2 435	3 146
<b>Total actif immobilisé</b>	5.3.4.1	<b>59 986</b>	<b>48 668</b>	<b>11 318</b>	<b>12 224</b>
Stocks et en-cours	5.3.4.3	20	1	19	116
Clients et comptes rattachés	5.3.4.4	23 130	3 846	19 284	21 663
Autres créances	5.3.4.5	5 032		5 032	4 363
Disponibilités et valeurs mobilières	5.3.4.6	2 709	19	2 690	3 807
<b>Total actif circulant</b>		<b>30 891</b>	<b>3 866</b>	<b>27 025</b>	<b>29 949</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	5.3.4.7	<b>429</b>		<b>429</b>	<b>280</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>91 306</b>	<b>52 534</b>	<b>38 772</b>	<b>42 453</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital				11 086	11 086
Primes d'émis., de fusion, d'apport				12 224	12 224
Réserve légale				727	727
Report à nouveau				<4 596>	<3 682>
Résultat de l'exercice				<5 212>	<914>
Subvention d'investissements				261	296
Provisions règlementées				49	79
<b>Total Capitaux propres</b>	5.3.4.8			<b>14 539</b>	<b>19 816</b>
<b>Avances conditionnées</b>	5.3.4.9			<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.3.4.10			<b>168</b>	<b>85</b>
Emprunts et dettes financières				4 446	7 601
Fournisseurs et comptes rattachés				3 869	3 143
Dettes fiscales et sociales				7 844	9 353
Autres dettes				6 578	1 276
<b>Total Dettes</b>				<b>22 737</b>	<b>21 373</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>	5.3.4.12			<b>1 028</b>	<b>879</b>
<b>Total du passif</b>				<b>38 772</b>	<b>42 453</b>

#### COMPTE DE RESULTAT

€'000	&	Exercice 2016				Exercice 2015	
		France	Export	Total		Total	
	Ventes de matériel	24	44	68	-	156	1%
	Production vendue de services	16 428	3 637	20 065	100%	18 379	99%
	<b>Chiffre d'affaires</b> 5.3.5.1	<b>16 452</b>	<b>3 681</b>	<b>20 133</b>	<b>100%</b>	<b>18 535</b>	<b>100%</b>
	Production immobilisée 5.3.5.2			3 583	18%	3 866	21%
	Reprises sur amort. et provisions			217	1%		-
	Autres produits				-	1	-
	Transferts de charges 5.3.5.3			364	2%	81	-
	<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>24 297</b>	<b>121%</b>	<b>22 483</b>	<b>121%</b>
	Achats consommés			70	-	117	1%
	Autres achats et charges externes			6 781	34%	5 685	31%
	Impôts et taxes			636	3%	656	4%
	Charges de personnel			13 608	68%	14 133	76%
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			7 400	37%	3 545	19%
	<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>28 495</b>	<b>142%</b>	<b>24 136</b>	<b>130%</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>&lt;4 198&gt;</b>	<b>-21%</b>	<b>&lt;1 653&gt;</b>	<b>-9%</b>
	Autres intérêts et produits				-	5	-
	Reprises sur provisions et transfert de charges			925	5%	152	1%
	Différences positives de change			40	-	36	-
	<b>Total des produits financiers</b> 5.3.5.5			<b>965</b>	<b>5%</b>	<b>193</b>	<b>1%</b>
	Intérêts et charges assimilées			742	4%	273	1%
	Différences négatives de change			68	-	1	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			789	4%	282	2%
	<b>Total des charges financières</b> 5.3.5.5			<b>1 599</b>	<b>8%</b>	<b>556</b>	<b>3%</b>
	<b>Résultat financier</b> 5.3.5.5			<b>&lt;634&gt;</b>	<b>-3%</b>	<b>&lt;363&gt;</b>	<b>-2%</b>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>&lt;4 832&gt;</b>	<b>-24%</b>	<b>&lt;2 016&gt;</b>	<b>-11%</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			42	-	116	1%
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			67	-	40	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges			104	1%		-
	<b>Total des produits exceptionnels</b> 5.3.5.6			<b>213</b>	<b>1%</b>	<b>156</b>	<b>1%</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			599	3%	269	1%
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			212	1%	15	-
	Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions 5.3.5.4			217	1%	27	-
	<b>Total des charges exceptionnelles</b> 5.3.5.6			<b>1 028</b>	<b>5%</b>	<b>311</b>	<b>1%</b>
	<b>Résultat exceptionnel</b> 5.3.5.6			<b>&lt;815&gt;</b>	<b>-5%</b>	<b>&lt;155&gt;</b>	<b>-1%</b>
	Impôt sur les bénéfices 5.3.5.7.3			435	2%	1 257	7%
	<b>Résultat net</b>			<b>&lt;5 212&gt;</b>	<b>-26%</b>	<b>&lt;914&gt;</b>	<b>-5%</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 19



mars 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2017.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

#### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Depuis l'annonce de la constitution des «Groupements hospitaliers de territoires» GHT le 2 juillet 2016, la plupart des Hôpitaux prépare actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit être achevé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce contexte, l'année 2016 aura été une année de transition avec très peu d'appels d'offres. Dans l'attente du redémarrage de l'activité en France qui devrait se faire sentir courant 2017, Medasys a procédé à des réductions de charges et d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 466 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs étaient de 155 collaborateurs à comparer à 182 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de 14,8 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 7 400 k€ par rapport à 3 545 k€ en 2015. Le niveau exceptionnel de ces dotations s'explique par des provisions sur créances client pour lesquelles il existe des risques d'irrecouvrabilité.

Les titres de la filiale Mega-Bus ont été intégralement dépréciés, une dotation financière a été constatée pour 789 k€.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2015.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### *Frais de développement*

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;

- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Medasys S.A..

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

#### *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

#### *Licences et brevets*

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

### *Titres de participation*

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon une approche multi critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

### ACTIF CIRCULANT

#### *Stocks et en-cours*

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Medasys S.A. cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

#### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

### COMPTES DE REGULARISATION

#### *Charges constatées d'avance :*

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

#### *Produits constatés d'avance*

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

#### *Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur

contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

#### CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

**Licences** : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

**Prestations de services** : Medasys comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) : les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..

Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat Saas, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

## AUTRES INFORMATIONS

### *Subventions d'investissements*

Medasys S.A. bénéficie des subventions d'investissement qui concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

### *Provisions pour risques et charges*

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

### *Charges et produits exceptionnels*

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

### *Engagements en matière de retraite*

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

### Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

### Intégration fiscale

Medasys S.A. (tête de Groupe) et sa filiale Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000 Dénomination des filiales et participations	%	Avances consenties non remboursées au		Valeur des titres détenus au		Avances consenties non remboursées au		Valeur des titres détenus au	
		31.12.2016		31.12.2016		31.12.2015		31.12.2015	
		au	Brute	nette	Brute	nette	Brute	nette	Brute
MEDHEALTH MAROC SARL	100%	14	14	9	9	12	12	9	9
MEXYS SAS	100%	193	193	1 672	1 192	193	193	1 672	990
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	100%	3 479	-	9 873	-	3 479	-	9 873	-
MEDASYS Ltd. (2)	10%	-	-	20	-	454	-	202	-
<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>3 686</b>	<b>207</b>	<b>11 574</b>	<b>1 201</b>	<b>4 138</b>	<b>205</b>	<b>11 756</b>	<b>999</b>
MEGA-BUS SAS	100%	-	-	944	-	-	-	944	789
<b>Sous-total filiales françaises</b>				<b>944</b>				<b>944</b>	<b>789</b>
<b>Total</b>		<b>3 686</b>	<b>207</b>	<b>12 518</b>	<b>1 201</b>	<b>4 138</b>	<b>205</b>	<b>12 700</b>	<b>1 788</b>

€'000 Dénomination des filiales et participations	Montant du capital	%	Capitaux	Résultat	Résultat	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires
			propres avant	de	de		
			résultat au	l'exercice	l'exercice		
			31.12.16	2016	2015	2 016	2 015
MEDHEALTH MAROC SARL	100 000 MAD	100%	6	14	6	819	74
MEXYS SAS	460 000 €	100%	989	203	49	1 778	1 752
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	9 520 294 US\$	100%	-	-	-	-	-
MEDASYS Ltd. (2)	36 000 000 JPY	10%	-	-	<38>	-	153
<b>Sous-total filiales étrangères</b>			<b>995</b>	<b>217</b>	<b>17</b>	<b>2 597</b>	<b>1 979</b>
MEGA-BUS SAS	305 000 €	100%	324	<130>	6	-	1 343
<b>Sous-total filiales françaises</b>			<b>324</b>	<b>&lt;130&gt;</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1 343</b>
<b>Total</b>			<b>1 319</b>	<b>87</b>	<b>23</b>	<b>2 597</b>	<b>3 322</b>

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

(2) filiale détenue à 100% jusqu'en décembre 2015, sortie du périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

## NOTES SUR LE BILAN

### ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.16
Frais de développement	31 453	3 583			35 036
Concessions et droits similaires	995	110			1 105
Fonds commercial	3 140				3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>37 600</b>	<b>3 693</b>			<b>41 293</b>
Agencements, installations générales	500				500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	838	6			844
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 338</b>	<b>6</b>			<b>1 344</b>
Titres de participations	12 700		181		12 519
Créances rattachées aux participations	4 138		453		3 685
Prêts	517	41			558
Dépôts et cautionnements	711	22	146		587
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>18 066</b>	<b>63</b>	<b>780</b>		<b>17 349</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>57 004</b>	<b>3 762</b>	<b>780</b>		<b>59 986</b>

### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Autres	31.12.16
Frais de développement	23 778	3 705			27 483
Concessions et droits similaires	878	92			970
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
Fonds de commerce	2 390				2 390
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>29 058</b>	<b>3 797</b>			<b>32 855</b>
Agencements, installations générales	92	58			150
Matériel de bureau et informatique, mobilier	710	39			749
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>802</b>	<b>97</b>			<b>899</b>
Titres de participations	10 912	789	383		11 318
Créances rattachées aux participations	3 934		455		3 479
Dépôts et cautionnements	74	117	74		117
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 920</b>	<b>906</b>	<b>912</b>		<b>14 914</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>44 780</b>	<b>4 800</b>	<b>912</b>		<b>48 668</b>

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

### STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences, sa valeur nette s'établit à 19 k€ comprenant une dépréciation de 1 k€.

### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.16	31.12.15
Clients	3 895	2 711
Clients douteux	4 534	688
Factures à établir	14 701	18 865
<b>Total brut</b>	<b>23 130</b>	<b>22 264</b>
Provision pour dépréciation	3 846	601
<b>Total net</b>	<b>19 284</b>	<b>21 663</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, et sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

€'000	Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu à plus de 360 jours
Clients	3 895	1 308	533	74	1 980	915	238	827
Clients douteux	688				688	460	70	158
<b>au 31.12.2016</b>	<b>4 583</b>	<b>1 308</b>	<b>533</b>	<b>74</b>	<b>2 668</b>	<b>1 375</b>	<b>308</b>	<b>985</b>
au 31.12.2015	2 798	590	370		1 838	665	763	410

#### AUTRES CREANCES

€'000	31.12.16	31.12.15
Fournisseurs, avoirs non parvenus	14	
Fournisseurs, avances et acomptes	48	53
Créances sur personnel et organismes sociaux	12	4
Créances et crédits d'impôts	4 429	3 765
Etat, subvention	94	94
Créances TVA	302	381
Débiteurs divers	133	66
<b>Total brut</b>	<b>5 032</b>	<b>4 363</b>
Provision pour dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>5 032</b>	<b>4 363</b>

#### DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2016, Medasys S.A. détient 154 378 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 94 217 titres pour une valeur de 42 557 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2016, Medasys S.A. a acquis 394 939 actions à un cours moyen de 0,52 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 450 453 actions à un cours moyen de 0,56 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 32 k€ et un mali de cession de 31 k€. Au 31 décembre 2016, les 154 378 titres auto détenus représentent 0,4 % du capital et une valeur nominale de 44 167,54 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2016. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 83 431 €. Les actions auto détenues ont été dépréciées de 18 k€ au 31.12.2016.

#### COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF



€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.16	31.12.15
<b>Charges constatées d'avance</b>			
	Loyers et charges locatives	169	18
	Achats de marchandises et sous-traitance	109	97
	Publicité et documentation	50	32
	Entretiens et réparations	33	7
	Assurances	27	39
	Divers	40	23
	<b>sous-total</b>	<b>428</b>	<b>216</b>
<b>Ecart de conversion</b>			
	Créances rattachées aux participations	1	64
	<b>sous-total</b>	<b>1</b>	<b>64</b>
	<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>280</b>

Au 31.12.2015, les écarts de conversion pour 64 k€ concernent les créances détenues sur la filiale japonaise cédée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### CAPITAUX PROPRES

#### EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Le capital social de Medasys SA est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions.

A la connaissance de la société, l'actionariat de Medasys au 31 décembre 2016 est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
Public	12 946 215	33,41%	12 946 215	33,54%
Actions propres détenues par Medasys	154 378	0,40%		
<b>Total</b>	<b>38 751 262</b>	<b>100%</b>	<b>38 596 884</b>	<b>100%</b>

Le 5 juillet 2016, la société italienne Dedalus S.p.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juin 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne NoemaLife S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit 58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 83,3 % du capital et des droits de vote de la société NoemaLife.

Le 3 août 2016, la société luxembourgeoise Healthlux S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 28 juillet 2016, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société italienne Dedalus Holding S.p.A. qu'elle contrôle, 22 493 327 actions Medasys représentant autant de droits de vote soit 58,05 % du capital et des droit de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'une participation représentant, directement et indirectement, 60 % du capital et des droits de vote de la société Dedalus Holding S.p.A..

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.15	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.16
Capital social	11 086					11 086
Prime d'émission	5 249					5 249
Prime de fusion	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727					727
Report à nouveau	<3 682>		<914>			<4 596>
Résultat de l'exercice	<914>		914	<5 212>		<5 212>
Subventions d'investissements	295				<35>	260
Provisions règlementées	79				<30>	49
<b>Total</b>	<b>19 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&lt;5 212&gt;</b>	<b>&lt;65&gt;</b>	<b>14 539</b>

#### AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance a versé un acompte de 167 K€ en 2010 et de 133 k€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé.

#### PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.15	Dotations	Reprises utilisées non utilisées		31.12.16
Amortissements dérogatoires	80		30		50
<b>Provisions règlementées</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
Provisions pour pertes de change	63	1	63		1
Provisions pour litiges	22	145			167
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>85</b>	<b>146</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>168</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 390				2 390
Dépréciation des immobilisations financières	14 920	906	710	202	14 914
Dépréciation des stocks de marchandises	1				1
Dépréciation des comptes clients	601	3 461	216		3 846
Dépréciation des actions d'autocontrôle	42		23		19
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>17 954</b>	<b>4 367</b>	<b>949</b>	<b>202</b>	<b>21 170</b>
<b>Total</b>	<b>18 119</b>	<b>4 513</b>	<b>1 042</b>	<b>202</b>	<b>21 388</b>
Dotations et reprises d'exploitation		3 506	216		
Dotations et reprises financières		790	722	202	
Dotations et reprises exceptionnelles		217	104		
		<b>4 513</b>	<b>1 042</b>	<b>202</b>	

La dotation pour risques et charges de 145 k€ en 2016, concerne un litige prud'homal pour 100 k€ et un risque de perte à terminaison sur un contrat pour 45 k€.

Les dotations financières pour 906 k€ sont relatives aux titres de Mega-Bus pour 789 k€, au dépôt versé en garantie de location pour 117 k€. Les reprises financières utilisées pour 722 k€ concernent les titres pour 181 k€ et les créances pour 455 k€ antérieurement détenues sur la filiale japonaise cédée, le risque de change de 63 k€, et les actions d'autocontrôle pour 23 k€. La reprise financière non utilisée pour 202 k€ se rapporte aux titres de la filiale Belge Mexys.

La dépréciation des comptes clients de 3 461 k€ concerne des créances client pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. La reprise de dotation des comptes clients pour 216 k€ a été constatée consécutivement à l'enregistrement de la créance en charge irrécouvrable.

## ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.16	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.15
	Créances rattachées à des participations	3 685	207	3 478	4 138
	Prêts	558	7	551	567
	Autres immobilisations financières	587		587	661
	Acomptes versés sur commandes	48	48	-	53
	Clients litigieux	4 534	4 534	-	688
	Autres créances clients	18 596	9 747	8 849	21 576
	Organismes sociaux	12	12	-	4
	Etat, impot sociétés	4 110	1 190	2 920	3 675
	Etat, TVA	302	302	-	381
	Etat, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	318	7	311	90
	Etat, Subvention	94		94	94
	Débiteurs divers	147	147	-	66
	Charges constatées d'avance	428	428	-	216
	<b>Total</b>	<b>33 419</b>	<b>16 629</b>	<b>16 790</b>	<b>32 209</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	41			

€'000	Nature des dettes	31.12.16	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.15
	Soldes bancaires créditeurs	2 375	1 298	1 077	1 630
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 750		1 750	5 632
	Autres dettes financières diverses	321	275	46	339
	Fournisseurs	3 869	3 869	-	3 143
	Clients, acomptes reçus sur commandes	442	229	213	1 185
	Clients créditeurs	19	19	-	15
	Etat, TVA	3 850	2 624	1 226	4 658
	Autres impôts et taxes	916	916	-	810
	Personnel	1 437	1 437	-	1 367
	Organismes sociaux	1 641	1 641	-	2 519
	Groupe et associés	6 112	401	5 711	71
	Créditeurs divers	5	5	-	20
	Produits constatés d'avance	863	663	200	721
	<b>Total</b>	<b>23 600</b>	<b>13 377</b>	<b>10 223</b>	<b>22 110</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice	2450			1450
	Emprunts remboursés dans l'exercice	4509			899

## COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés passif	31.12.16	31.12.15
	<b>Produits constatés d'avance</b>		
	Maintenance	92	53
	Matériel	8	9
	Prestations	374	303
	Logiciel	149	76
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	240	280
	<b>sous-total</b>	<b>863</b>	<b>721</b>
	<b>Ecart de conversion</b>		
	Créances rattachées aux participation	158	158
	Clients	7	
	<b>sous-total</b>	<b>165</b>	<b>158</b>
	<b>Total</b>	<b>1 028</b>	<b>879</b>

#### DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.16	31.12.15
	Clients, factures à établir	17 810	18 865
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	13	
	Débiteurs divers, produits à recevoir	105	93
	<b>Total</b>	<b>17 928</b>	<b>18 958</b>

€'000	Charges à payer	31.12.16	31.12.15
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	5	7
	Fournisseurs, factures non parvenues	2 445	1 894
	Personnel	1 312	1 303
	Organismes sociaux	628	610
	Etat	947	810
	Associés	60	30
	<b>Total</b>	<b>5 397</b>	<b>4 654</b>

#### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

€'000		Exercice 2016		Exercice 2015	
	France	16 452	82%	15 057	81%
	Export	3 681	18%	3 478	19%
	<b>Total</b>	<b>20 133</b>	<b>100%</b>	<b>18 535</b>	<b>100%</b>

#### PRODUCTION IMMOBILISEE

Frais de developpement immobilisés	Frais de personnel	3 457	3 721
	Charges externes	126	145
	<b>Total</b>	<b>3 583</b>	<b>3 866</b>

#### TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.16	31.12.15
	Avantage en nature sur salaires	62	81
	Frais de personnel liés aux restructurations	299	-
	Divers	3	-
	<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>81</b>

#### DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.16	31.12.15
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 893	3 478
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	789	219
	Dotations aux provisions sur actif circulant	3 461	66
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	117	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	-	6
	Dotations aux provisions pour risques et charges	147	85
	<b>Total</b>	<b>8 407</b>	<b>3 854</b>

La dotation aux provisions sur immobilisations financières pour 789 k€ est relative aux titres de Mega-Bus.

La dépréciation aux provisions sur actif circulant de 3 461 k€ concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrecouvrabilité.

La dotation aux autres provisions pour dépréciation de 117 k€ se rapporte au dépôt versé en garantie de location.

La dotation pour risques et charges de 147 k€, se rapporte principalement à un litige prud'homal de 100 k€ à caractère exceptionnel et à un risque d'exploitation concernant une perte à terminaison sur un contrat pour 45 k€.

#### DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.16	31.12.15
	Produits d'intérêts financiers	-	5
	Differences positives de change	40	36
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	24	-
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	383	48
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	455	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	63	104
	<b>Total</b>	<b>965</b>	<b>193</b>

Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de filiales pour 383 k€ se rapporte à hauteur de 181 k€ aux titres de la filiale japonaise cédée et pour 202 k€ aux titres de la filiale Belge Mexys.

Les reprises de provisions pour dépréciation des comptes courants de filiales pour 455 k€ concernent la filiale japonaise cédée.

€'000	Charges financières	31.12.16	31.12.15
	Intérêts et charges assimilées	207	230
	Differences négatives de change	68	1
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	46	42
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Ltd	489	-
	Dotations aux provisions pour risques de change	1	63
	Dotations pour dépréciation des actions propres	-	42
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	788	176
	Divers	-	2
	<b>Total</b>	<b>1 599</b>	<b>556</b>

La dépréciation financière pour 788 k€ concerne les titres de la filiale Mega-Bus.

#### DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.16	31.12.15
	Autres régularisations des comptes de tiers	42	36
	Reprises de pénalités et amendes	-	80
	Quote part de subvention virée au résultat	35	35
	Boni de cession des actions propres	32	5
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires	30	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	74	-
	<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>156</b>

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.16	31.12.15
	Pénalités et majorations	59	263
	Autres régularisations comptes de tiers	74	4
	Frais de personnel liés à la réorganisation	466	2
	Mali de cession des actions propres	31	15
	Valeur comptable des titres de participation cédés	181	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	-	6
	Dotations aux provisions pour dépréciation	117	-
	Dotations aux provisions pour risques	100	21
	<b>Total</b>	<b>1 028</b>	<b>311</b>

La dotation aux provisions pour dépréciation de 117 k€ se rapporte au dépôt versé en garantie de location.

La dotation aux provisions pour risques de 100 k€ au 31 décembre 2016 est de nature sociale.

## AUTRES INFORMATIONS

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
	<b>Participations non cotées</b>	
	Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670 -
	Medasys Ltd. (Japon)	72 -
	Mega-Bus (France)	20 000 -
	Medhealth (Maroc)	1 000 9
	Mexys SA (Belgique)	26 500 1 192
	sous-total	1 201
	<b>Actions propres cotées</b>	
	Actions Medasys SA	60 161 25
	<b>Autres formes de participation</b>	
	Actions Medasys SA du contrat de liquidité	94 217 40
	<b>Total</b>	<b>1 266</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements reçus

€'000	31.12.16	31.12.15
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	196	140
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme		1 598
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>1 738</b>

### Engagements donnés

€'000	31.12.16	31.12.15
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 795	3 208
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	-	50
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	-	27
Garantie des crédits court terme	-	350
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts		12
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	-	3 367
Garantie sur contrats clients	208	230
Engagements en matière de retraite	1 248	1 330
<b>Total</b>	<b>4 351</b>	<b>8 674</b>

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 3 939 k€ au 31.12.2016 et à 4 135 k€ au 31.12.2015. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisés.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement en matière de retraite sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,1 % pour les « cadres » et de 2,9 % « non-cadres ». En 2015, il était pour les « cadres » et « non cadres » de 3,2 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le taux d'actualisation est de 1,3 % en 2016. Il était de 2,0 % en 2015.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 248 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

### Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	496	122	116	111	138	249	-
Matériel de transport	59	26	12	9		9	-
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>148</b>	<b>128</b>	<b>120</b>	<b>138</b>	<b>258</b>	<b>0</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 162 k€ et à 297 k€.

### IMPOT SUR LES SOCIETES

#### Suivi des déficits reportables

Les déficits ordinaires reportables au 31.12.2016 s'établissent à 21 081 k€, ils s'élevaient à 16 097 k€ au 31.12.2015.

#### Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 435 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2016 de 960 k€ diminué de l'ajustement de 524 k€ du crédit d'impôt recherche de 2015. Ce dernier avait été enregistré pour 1 257 k€ en 2015.

#### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels :

€'000	31.12.16	31.12.15
Participations	12 519	12 700
Créances rattachées à des participations	3 685	4 138
Créances clients et comptes rattachés	718	354
Dettes rattachées à des participations	184	155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454	358
Achats de marchandises	51	92
Achats et autres charges externes	708	554
Chiffre d'affaires	852	415
Produits financiers	-	1
Charges financières	2	3

les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance.

Elles se résument comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	6 052	42
Créances clients et comptes rattachés	36	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026	585
Achats et autres charges externes	396	576
Chiffre d'affaires	7	91
Charges financières	45	39

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 de 6010 k€ correspond pour 5 710 k€ au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et à la quasi-totalité des crédits bancaires court terme et pour 300 k€ à une avance court terme. Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 % au titre des avances court terme et de 1,78 % au titre d'un prêt long terme qui au 31.12.2016 s'élevaient respectivement à 341 k€ et 5 711 k€. Les charges financières correspondantes représentaient 44 k€ en 2016.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2016 une charge de 337 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys.

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le



nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

La rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

Les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.

Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2016.

#### Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil

Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite annuelle de 20 000 euros. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

En 2016, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

#### EFFECTIFS

<i>(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)</i>	<b>31.12.16</b>	<b>31.12.15</b>
Ingénieurs et cadres	135	161
Employés, techniciens et apprentis	20	21
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>182</b>

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

20.1.2.2 Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2016 tel que publiés

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

€'000		<b>31.12.2016</b> (12 mois)		<b>31.12.2015</b> (12 mois)	
	&				
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 081</b>	<b>100%</b>	<b>20 943</b>	<b>100%</b>
	Autres produits ordinaires	59	-	91	-
	Achats et variations de stocks	<2 033>	-9%	<1 480>	-7%
	Autres charges d'exploitation	4.6.5.1 <4 791>	-22%	<4 678>	-22%
	Impôts et taxes	<649>	-3%	<762>	-4%
	Charges de personnel	4.6.5.2 <11 070>	-50%	<11 944>	-57%
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.5.3 <6 629>	-30%	<2 609>	-12%
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;3 032&gt;</b>	<b>-14%</b>	<b>&lt;439&gt;</b>	<b>-2%</b>
	Autres produits opérationnels courants	4.6.5.4 66	-		
	Autres charges opérationnelles courantes	4.6.5.4 <516>	-2%		-
	Dépréciation du Goodwill	4.6.5.3 <1 033>	-5%	<150>	-1%
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;4 515&gt;</b>	<b>-20%</b>	<b>&lt;589&gt;</b>	<b>-3%</b>
	Produits financiers	4.6.5.5 65	-	84	-
	Charges financières	4.6.5.5 <363>	-2%	<399>	-2%
	Résultat financier	4.6.5.5 <298>	-1%	<315>	-2%
	<b>Résultat avant impôts</b>	<b>&lt;4 813&gt;</b>	<b>-22%</b>	<b>&lt;904&gt;</b>	<b>-4%</b>
	Charges d'impôt	<4>	-	1	-
	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>-22%</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>-4%</b>
	Part revenant aux minoritaires		-		-
	<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>-22%</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>-4%</b>
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.7 <0,13>		<0,02>	
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.7 <0,13>		<0,02>	

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	4.6.4.2	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>&lt;903&gt;</b>
Réévaluation des engagements de retraite	4.6.6.11	69	95
Ecart de conversions			<49>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>&lt;4 748&gt;</b>	<b>&lt;857&gt;</b>
Résultat global revenant aux minoritaires			
<b>Résultat global revenant au groupe</b>		<b>&lt;4 748&gt;</b>	<b>&lt;857&gt;</b>

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000

		31.12.2016	31.12.2015
	&		
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	4.6.6.1	4 614	5 648
Immobilisations incorporelles	4.6.6.2	6 350	5 771
Immobilisations corporelles	4.6.6.3	865	944
Immobilisations financières	4.6.6.4	986	1 152
<b>Actif immobilisé</b>		<b>12 815</b>	<b>13 515</b>
Créances non courantes	4.6.6.5	3 232	3 767
<b>Total actif non courant</b>		<b>16 047</b>	<b>17 282</b>
Stocks et en-cours		132	202
Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	20 288	23 505
Autres créances courantes	4.6.6.7	2 222	839
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 272	3 982
<b>Total actif courant</b>		<b>25 914</b>	<b>28 528</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>41 961</b>	<b>45 810</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	4.6.6.9	11 086	11 086
Primes		7 195	7 195
Réserves		1 611	2 270
Ecarts de conversion			126
Résultat de l'exercice	4.6.4.2	<4 817>	<903>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>15 075</b>	<b>19 774</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Total capitaux propres</b>		<b>15 075</b>	<b>19 774</b>
Provisions pour risques et charges	4.6.6.10	187	41
Provisions pour engagements de retraite	4.6.6.11	1 357	1 459
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	8 724	4 699
Autres dettes non courantes	4.6.6.14	681	816
<b>Total passif non courant</b>		<b>10 949</b>	<b>7 015</b>
Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	2 302	3 621
Dettes fournisseurs	4.6.6.16	3 646	2 985
Autres dettes courantes	4.6.6.17	9 989	12 415
<b>Total passif courant</b>		<b>15 937</b>	<b>19 021</b>
<b>Total du passif</b>		<b>41 961</b>	<b>45 810</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	31.12.2016 (12 mois)	31.12.2015 (12 mois)
		<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>&lt;903&gt;</b>
		<b>7 713</b>	<b>2 780</b>
		<b>304</b>	<b>373</b>
		<b>4</b>	<b>&lt;1&gt;</b>
		<b>&lt;66&gt;</b>	<b>-</b>
		<b>3 138</b>	<b>2 249</b>
		<b>&lt;304&gt;</b>	<b>&lt;364&gt;</b>
		<b>&lt;4&gt;</b>	<b>1</b>
		<b>2 830</b>	<b>1 886</b>
		<b>53</b>	<b>55</b>
		<b>8</b>	<b>54</b>
		<b>&lt;847&gt;</b>	<b>&lt;1 827&gt;</b>
		<b>661</b>	<b>1 029</b>
		<b>&lt;2 560&gt;</b>	<b>&lt;628&gt;</b>
		<b>&lt;2 685&gt;</b>	<b>&lt;1 317&gt;</b>
		<b>145</b>	<b>569</b>
		<b>&lt;3 439&gt;</b>	<b>&lt;2 886&gt;</b>
		<b>&lt;305&gt;</b>	<b>&lt;270&gt;</b>
		<b>&lt;86&gt;</b>	<b>&lt;156&gt;</b>
		<b>243</b>	<b>16</b>
		<b>&lt;3 587&gt;</b>	<b>&lt;3 296&gt;</b>
		<b>&lt;4 506&gt;</b>	<b>&lt;914&gt;</b>
		<b>2 450</b>	<b>1 450</b>
		<b>196</b>	<b>1 823</b>
		<b>3 479</b>	<b>3 479</b>
		<b>&lt;49&gt;</b>	<b>&lt;8&gt;</b>
		<b>&lt;1 444&gt;</b>	<b>&lt;399&gt;</b>
		<b>6 010</b>	<b>6 010</b>
		<b>2 657</b>	<b>5 431</b>
		<b>75</b>	<b>&lt;45&gt;</b>
		<b>&lt;710&gt;</b>	<b>2 659</b>
		<b>3 982</b>	<b>1 323</b>
		<b>3 272</b>	<b>3 982</b>
		<b>&lt;710&gt;</b>	<b>2 659</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Capital	Réserves liées au capital	Part du groupe Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres retraités au 01.01.15</b>	<b>7 375</b>	<b>5 427</b>	<b>&lt;140&gt;</b>	<b>2 315</b>	<b>175</b>	<b>15 152</b>		<b>15 152</b>
Variation de capital de la société consolidante	3 711	1 768				5 479		5 479
Opérations sur autocontrôle			9	<9>		-		0
Dividendes						-		0
Résultat net 2015				<903>		<903>		<903>
Réévaluation des engagements de retraite				95		95		95
Variation de la différence de conversion					<49>	<49>		<49>
<b>Résultat Global 2015</b>						<b>&lt;857&gt;</b>		<b>&lt;857&gt;</b>
Variation de périmètre						-		0
<b>Capitaux propres au 31.12.15</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;131&gt;</b>	<b>1 498</b>	<b>126</b>	<b>19 774</b>		<b>19 774</b>
Variation de capital de la société consolidante						-		0
Opérations sur autocontrôle			48	1		49		49
Dividendes						-		0
Résultat net 2016				<4 817>		<4 817>		<4 817>
Réévaluation des engagements de retraite				69		69		69
Variation de la différence de conversion				126	<126>	-		0
<b>Résultat Global 2016</b>						<b>&lt;4 748&gt;</b>		<b>&lt;4 748&gt;</b>
Variation de périmètre						-		0
<b>Capitaux propres au 31.12.16</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>&lt;3 123&gt;</b>	<b>0</b>	<b>15 075</b>		<b>15 075</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 16 mars 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Depuis l'annonce de la constitution des «Groupements hospitaliers de territoires» GHT le 2 juillet 2016, la plupart des Hôpitaux prépare actuellement leur schéma directeur du système d'information (SDSI) qui doit

être achevé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une convergence effective des applications fonctionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce contexte, l'année 2016 aura été une année de transition avec très peu d'appels d'offres. Dans l'attente du redémarrage de l'activité en France qui devrait se faire sentir courant 2017, Medasys a procédé à des réductions de charges et d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques et Mega-Bus à 3 licenciements au cours de la même période en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 516 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe étaient de 182 collaborateurs à comparer à 211 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de plus de 14 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

En raison d'un risque d'irrécouvrabilité, une dépréciation des créances clients a été constatée au titre de l'exercice à hauteur de 3 485 k€.

Les tests d'Impairment réalisés au 31.12.2016, sur le Goodwill de notre filiale Mega-Bus, ont fait ressortir une perte de valeur potentielle conduisant à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de 1 034 k€ qui est ainsi totalement déprécié.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2016 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Amendements d'IAS 19, Régimes à prestations définies,
- Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 et 2012-2014,
- Amendements à IAS 16 et IAS 38, Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendements à IAS 1, Initiative Informations à fournir.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

La norme IFRS 15 établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients et impose un schéma unique permettant de déterminer le moment et le montant du revenu

à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de réalisation d'un contrat. La norme est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et procède actuellement à une analyse approfondie des impacts de sa première application. Le Groupe estime qu'à ce stade l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts sur les états financiers consolidés liés à l'application des autres normes.

#### *Présentation des états financiers consolidés*

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

#### *Estimations et jugements significatifs*

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Evaluation des passifs sur engagements de retraite



L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

#### - Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

### METHODES DE CONSOLIDATION

#### CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale.

#### DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

#### CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

#### OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

## REGLES ET METHODES D'EVALUATION

### TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier.

### ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'écart d'acquisition est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

#### PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A.. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris l'écart d'acquisition).

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

## STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

## PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

**Licences** : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

**Prestations de services** : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

**Maintenance** : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) :

- Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
- La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS.
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

#### AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTES

Ces rubriques concernent des produits ou charges, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans le compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que les coûts de restructuration et de réorganisation, la dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill), et les moins-values de cessions.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

#### ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

## ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

## ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

### Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

### Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt

effectif. Lorsque la valeur des immobilisations financières est inférieure à leur valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence et est comptabilisée en résultat financier.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés

### CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

### IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

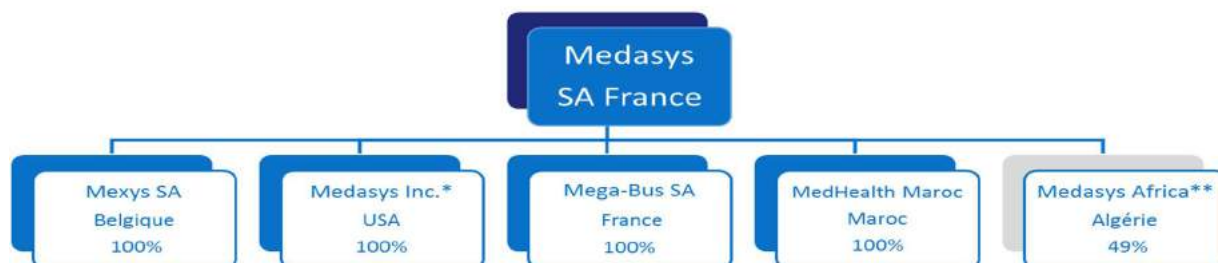
#### INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION



\* en sommeil depuis l'exercice 2001

\*\* en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

La cession intervenue, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 90% des titres de Medasys Japon par Medasys SA porte le pourcentage de sa détention à 10%. Depuis, le Groupe n'opère pas d'influence notable sur la société japonaise et l'a par conséquent sorti du périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2015.

#### INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :



## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

€'000	31.12.16		31.12.15	
France	17 589	79,7%	16 631	79,4%
Europe	2 481	11,2%	1 928	9,2%
Amérasie	172	0,8%	384	1,8%
Afrique - Proche-Orient	1 839	8,3%	2 000	9,5%
<b>Total</b>	<b>22 081</b>	<b>100%</b>	<b>20 943</b>	<b>100%</b>

Le groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	31.12.16		31.12.15	
France	<5 078>	105,4%	<980>	108,5%
Europe	247	-5,1%	108	-12,0%
Amérasie	0	0,0%	<38>	4,2%
Afrique - Proche-Orient	14	-0,3%	7	-0,8%
<b>Total</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.16	31.12.15
Eau et électricité	6	11
Fournitures administratives et petit matériel	31	45
Sous traitance administrative	86	75
Location mobilière ou immobilière	665	724
Entretiens et réparations	146	124
Assurances	85	98
Honoraires	1 053	1 043
Publicité	406	425
Transport	17	19
Frais postaux et de télécommunications	198	205
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 481	1 638
Services bancaires	308	125
Clients irrécouvrables	187	59
Divers	122	87
<b>Total</b>	<b>4 791</b>	<b>4 678</b>

L'augmentation des services bancaires entre 2015 et 2016 s'explique pour 131 k€ par les indemnités de remboursement anticipés des emprunts moyens terme et pour 52 k€ par les frais d'instruction de l'emprunt souscrit auprès de la Bpifrance.

### CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

€'000	31.12.16	31.12.15
Salaires	10 313	11 018
Charges sociales	4 475	4 910
<b>Total charges de personnel</b>	<b>14 788</b>	<b>15 928</b>
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 535>	<2 712>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 183>	<1 272>
<b>Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés</b>	<b>&lt;3 718&gt;</b>	<b>&lt;3 984&gt;</b>
Salaires nets	7 778	8 306
Charges sociales nettes	3 292	3 638
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>11 070</b>	<b>11 944</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 14 788 k€ en 2016 à comparer à 15 928 k€ en 2015 soit une baisse de plus de 7 %. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 245 k€ en 2016 contre 250 k€ en 2015.

Medasys a procédé au cours de l'exercice 2016 à des réductions d'effectifs. Outre les départs non remplacés au cours de l'exercice, Medasys SA a procédé à 10 licenciements économiques et Mega-Bus à 3 licenciements au cours de la même période en proposant aux salariés des contrats de sécurisation professionnelle (CSP). Le coût de cette réorganisation s'élève à 516 k€. Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe étaient de 180 collaborateurs à comparer à 213 collaborateurs à fin décembre 2015, soit une baisse de 15,5 %. Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016.

Il n'y a pas eu de départ en retraite de collaborateur en 2016. En 2015 les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 54 k€.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	au 31.12.16	au 31.12.15
Ingénieurs et cadres	135	7			142	172
Employés, techniciens et apprentis	20	3	2	11	36	39
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>178</b>	<b>211</b>

#### DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.16	31.12.15
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 243	2 604
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	3 485	89
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<224>	<100>
Dotations aux provisions pour risques et charges	263	108
Reprises des provisions pour risques et charges	<138>	<93>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>6 629</b>	<b>2 608</b>
Dépréciation du Goodwill	1 033	150
<b>Dotations et reprises autres opérationnelles</b>	<b>1 033</b>	<b>150</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	50	22
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>50</b>	<b>22</b>
<b>Total</b>	<b>7 712</b>	<b>2 780</b>

Au 31 décembre 2016, la dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 3 485 k€ concerne les créances clients présentant un risque d'irrecouvrabilité.

La dépréciation du Goodwill pour 1 033 k€ concerne la filiale Mega-Bus.

## AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

Les autres produits opérationnels courants pour 66 k€ au 31 décembre 2016 concernent le produit de cession de la filiale japonaise.

Les autres charges opérationnelles courantes pour 516 k€ au 31 décembre 2016 correspondent aux coûts de réorganisation.

## RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.16	31.12.15
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	17	-
Gains de change	47	77
Autres produits financiers	1	7
<b>Produits financiers</b>	<b>65</b>	<b>84</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<9>	<9>
Intérêts financiers	<304>	<364>
Pertes de change	<9>	<4>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<50>	<22>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;363&gt;</b>	<b>&lt;399&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;298&gt;</b>	<b>&lt;315&gt;</b>

La diminution des intérêts financiers entre 2016 et 2015 est consécutive au remboursement des crédits court-terme et des emprunts moyen terme intervenu début septembre 2016.

## IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2016 s'élève à 21 081 k€. Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

## RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.16	31.12.15
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	38 561 341	25 779 313
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<170 574>	<189 921>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation		1 066 949
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital de décembre 2015		11 905 000
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 390 767	38 561 341
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,13&gt;</b>	<b>&lt;0,02&gt;</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 390 767	38 561 341
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	38 390 767	38 561 341
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,13&gt;</b>	<b>&lt;0,02&gt;</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### ECARTS D'ACQUISITION

		Amort.et dépréciations			Amort.et dépréciations		
		Valeur Brute au 31.12.16	cumulés au 31.12.16	Valeur nette au 31.12.16	Valeur Brute au 31.12.15	cumulés au 31.12.15	Valeur nette au 31.12.15
(€'000)	Activité						
	<b>Mega-Bus SAS</b>	1 184	1 184	0	1 184	150	1 034
	<b>Activités Thales</b>	772		772	772		772
	<b>Saric International</b>	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
	<b>Mexys SAS</b>	881	881	0	881	881	0
	<b>Medasys Ltd.</b>	-	-	-	37	37	0
	<b>Total</b>	<b>7 959</b>	<b>3 345</b>	<b>4 614</b>	<b>7 996</b>	<b>2 348</b>	<b>5 648</b>

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31.12.2016, les tests d'Impairment réalisés sur le Goodwill de la filiale Mega-Bus, ont fait ressortir une perte de valeur potentielle conduisant à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de 1 034 k€. L'écart d'acquisition est ainsi totalement déprécié.

Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les autres goodwill.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 12 % en 2016, il était de 11 % en l'exercice 2015.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2016 identique à celui de 2015 à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel un taux de croissance en valeur terminale négatif de 2% a été retenu en 2016. Ce taux négatif prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus.

Les tests de sensibilité portant sur une variation combinée de plus ou moins un point des hypothèses clés retenues pour les calculs ne fait pas apparaître de perte de valeur complémentaire.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000		31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.15
	Frais de développement	18 216	2 887			21 103
	Concessions et droits similaires	956				956
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	<b>Total brut</b>	<b>21 560</b>	<b>2 887</b>			<b>24 447</b>
€'000		31.12.14	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.15
	Frais de développement	13 117	2 312			15 429
	Concessions et droits similaires	805	54			859
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>16 310</b>	<b>2 366</b>			<b>18 676</b>
	<b>Total net</b>	<b>5 250</b>	<b>521</b>			<b>5 771</b>

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.16
Frais de développement	21 103	3 439			24 542
Concessions et droits similaires	956	109			1 065
Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
<b>Total brut</b>	<b>24 447</b>	<b>3 548</b>			<b>27 995</b>
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.16
Frais de développement	15 429	2 896			18 325
Concessions et droits similaires	859	73			932
Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>18 676</b>	<b>2 969</b>			<b>21 645</b>
<b>Total net</b>	<b>5 771</b>	<b>579</b>			<b>6 350</b>

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.15
Construction	188				188
Matériel et outillage industriel	66			8	74
Autres immobilisations corporelles	1 820	346	<3>		2 163
Avances et acomptes	76		<76>		0
<b>Total brut</b>	<b>2 150</b>	<b>346</b>	<b>&lt;79&gt;</b>	<b>8</b>	<b>2 425</b>
€'000	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	31.12.15
<b>Total amortissements</b>	<b>1 238</b>	<b>238</b>	<b>&lt;3&gt;</b>	<b>8</b>	<b>1 481</b>
<b>Total net</b>	<b>912</b>	<b>108</b>	<b>&lt;76&gt;</b>		<b>944</b>
€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	31.12.16
Construction	188				188
Matériel et outillage industriel	74			<71>	3
Autres immobilisations corporelles	2 163	196	<183>	<12>	2 164
<b>Total brut</b>	<b>2 425</b>	<b>196</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>2 355</b>
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	31.12.16
<b>Total amortissements</b>	<b>1 481</b>	<b>273</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>&lt;81&gt;</b>	<b>1 490</b>
<b>Total net</b>	<b>944</b>	<b>&lt;77&gt;</b>		<b>&lt;2&gt;</b>	<b>865</b>

Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et 3 véhicules.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

€'000	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.15
Prêts	420	44			<9>	455
Dépôts et cautionnements	667	112	<8>			771
<b>Total brut</b>	<b>1 087</b>	<b>156</b>	<b>&lt;8&gt;</b>		<b>&lt;9&gt;</b>	<b>1 226</b>
€'000	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.15
<b>Total dépréciation</b>	<b>74</b>					<b>74</b>
<b>Total net</b>	<b>1 013</b>	<b>156</b>	<b>&lt;8&gt;</b>		<b>&lt;9&gt;</b>	<b>1 152</b>
€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.16
Titres de participations non consolidés				20		20
Prêts	455	41			17	513
Dépôts et cautionnements	771	24	<193>	<11>		591
<b>Total brut</b>	<b>1 226</b>	<b>65</b>	<b>&lt;193&gt;</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>1 124</b>
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.16
Titres de participations non consolidés				20		20
Prêts						0
Dépôts et cautionnements	<b>74</b>	<b>118</b>	<b>&lt;74&gt;</b>			<b>118</b>
<b>Total dépréciation</b>	<b>74</b>	<b>118</b>	<b>&lt;74&gt;</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>138</b>
<b>Total net</b>	<b>1 152</b>	<b>&lt;53&gt;</b>	<b>&lt;119&gt;</b>	<b>&lt;11&gt;</b>	<b>17</b>	<b>986</b>

(1) la colonne « Autres » pour 9 k en 2015 et 17 k€ en 2016 correspond à l'effet d'actualisation.

Les titres de participations non consolidés pour 20 k€ se rapportent à la participation résiduelle de 10% dans le capital de Medasys Japon. (Société déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la cession de 90% des titres au management local). Cette participation résiduelle est intégralement dépréciée.

Les dépôts et cautionnements pour 591 k€ au 31.12.2016 correspondent pour 413 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance et pour 118 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux. Ces derniers ont été entièrement dépréciés en raison de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre du bailleur des locaux de Clamart.

#### CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 3 232 k€ au 31.12.2016 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre des exercices 2014 à 2016 et au crédit d'impôt compétitivité d'emploi. Les créances de crédit d'impôt de 2013 pour 1 199 k€ incluses dans les 3 767 k€ au 31.12.2015 ont été classées en créances courantes.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la créance de CIR 2015, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2015 de 1 262 k€ à 732 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 524 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2016.

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.16	31.12.15
Clients	4 645	3 940
Clients douteux	4 118	748
Factures à établir	15 387	19 433
<b>Total brut</b>	<b>24 150</b>	<b>24 121</b>
Dépréciation	3 862	616
<b>Total net</b>	<b>20 288</b>	<b>23 505</b>

La variation des créances douteuses entre le 31.12.15 et le 31.12.16, hormis 187 k€ de créances irrécouvrables enregistrées en charge, concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

La dépréciation se rapporte aux clients douteux.

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 3 939 k€ au 31.12.16, contre 4 135 k€ au 31.12.2015. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2016	4 901	2 632	73	2 196	1 231	197	768
au 31.12.2015	4 072	1 943	-	2 129	725	975	429

#### AUTRES CREANCES COURANTES

€'000	31.12.16	31.12.15
Avoirs non parvenus et acomptes versés	71	100
Créances sur personnel et organismes sociaux	32	14
Créances et crédits d'impôts	1 202	-
Créances TVA	335	400
Débiteurs divers	133	77
Charges constatées d'avance	449	248
<b>Total brut</b>	<b>2 222</b>	<b>839</b>
Dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>2 222</b>	<b>839</b>

Les créances et crédits d'impôts pour 1 202 k€ au 31.12.2016 correspondent à hauteur de 1 199 k€ aux crédits d'impôts du CIR et du CICE au titre de 2013.

Les charges constatées d'avance au 31.12.2016 proviennent principalement des achats de prestation et des locations immobilières.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.16	31.12.15
Disponibilités	3 272	3 982
<b>Total</b>	<b>3 272</b>	<b>3 982</b>

#### CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Medasys SA est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions. Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000	31.12.15	Dotation	Reprise	31.12.16
Litiges Prud'hommaux	21	100		121
Risque clients		45		45
Litiges organismes sociaux	20			20
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>145</b>		<b>186</b>

#### PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

€'000	31.12.16	31.12.15
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 459	1 471
Impact des sorties d'effectif lié à la réorganisation	<114>	
Coûts financiers	30	22
Coûts des services rendus de la période	50	115
Prestations payées sur l'exercice		<54>
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 425	1 554
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	<68>	<95>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 357	1 459

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Mega-Bus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,1 % pour les « cadres » et de 2,9 % « non-cadres ». En 2015, il était pour les « cadres » et « non cadres » de 3,2 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le taux d'actualisation est de 1,3 % en 2016. Il était de 2,0 % en 2015.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2015.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

#### Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%		
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage	
<b>Exercice 2016</b>	<b>1 357</b>	<99>	-7,28%	109	8,05%
<b>Exercice 2015</b>	<b>1 459</b>	<110>	-7,54%	122	8,36%

#### Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%		
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage	
<b>Exercice 2016</b>	<b>1 357</b>	108	7,96%	<98>	-7,22%
<b>Exercice 2015</b>	<b>1 459</b>	120	8,22%	<109>	-7,47%

## ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :



€'000	31.12.16	31.12.15	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 272	3 982	<710>
Concours bancaires	<253>	<256>	3
Crédits spot	<450>	<1 720>	1 270
Agios courus non échus	<5>	<17>	12
<b>Trésorerie nette</b>	<b>2 564</b>	<b>1 989</b>	<b>575</b>
Emprunts	<15>	<1 137>	1 122
Dettes de crédit bail	<115>	<128>	13
Dettes d'affacturage	<180>	<322>	142
Financement des crédits d'impôt	<943>		<943>
Compte courant NoemaLife	<341>	<41>	<300>
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;1 594&gt;</b>	<b>&lt;1 628&gt;</b>	<b>34</b>
Emprunts	<1 804>	<2 773>	969
Financement des crédits d'impôt	<1 077>	<1 824>	747
Compte courant NoemaLife	<5 711>		<5 711>
Dettes de crédit bail	<132>	<102>	<30>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;8 724&gt;</b>	<b>&lt;4 699&gt;</b>	<b>&lt;4 025&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;10 318&gt;</b>	<b>&lt;6 327&gt;</b>	<b>&lt;3 991&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;7 754&gt;</b>	<b>&lt;4 338&gt;</b>	<b>&lt;3 416&gt;</b>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en note 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 6 779 k€ en 2016 et à 3 375 k€ au 31.12.2015.

Outre la variation de la trésorerie, l'augmentation de l'endettement financier net est principalement due aux financements moyen terme souscrits au cours de l'exercice pour 2 450 k€ et à l'avance en compte courant de NoemaLife de 300 k€.

La dette d'emprunts non courante correspond principalement au prêt souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016 pour 1750 k€.

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	31.12.16	31.12.15
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 804	2 773
Dettes de crédit bail	132	102
Compte courant NoemaLife	5 711	
Financement des créances d'impôt	1 077	1 824
<b>Total</b>	<b>8 724</b>	<b>4 699</b>

Au 31.12.2016, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 1 804 k€ correspond à hauteur de 1 750 k€ à la souscription en septembre 2016 d'un prêt à taux zéro auprès de Bpifrance.

La part à plus de cinq ans des emprunts s'établit à 788 k€.

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 pour 5 711 k€ correspond au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et de la quasi-totalité des crédits bancaires court terme. Il est rémunéré au taux de l'eurobor + 2%.

Au 31 décembre 2016, le financement du CIR 2013 de 943 k€ a été reclassé dans les dettes financières courantes.

#### AUTRES DETTES NON COURANTES

€'000	31.12.16	31.12.15
Avances subventions	481	576
Divers	200	240
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>816</b>

Les dettes diverses pour 200 k€ au 31 décembre 2016 correspondent à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

€'000	31.12.16	31.12.15
Emprunts auprès d'établissements de crédit	15	1 136
Dettes de crédit bail	115	128
Financement des créances d'impôt	943	
Dettes sur créances cédées en affacturage	180	323
Concours bancaires	253	256
Crédits spot	450	1 720
Agius courus non échus	5	17
Compte courant NoemaLife	341	41
<b>Total</b>	<b>2 302</b>	<b>3 621</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Le compte courant court-terme de la société mère NoemaLife qui s'établit à 341 k€ au 31 décembre 2016 est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

#### GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre 2016.

Medasys S.A. a souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016, un prêt pour l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ remboursable par 20 échéances trimestrielles à compter du 30.06.2019. Outre les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,

- modification significative de l'actionnariat,  
Medasys s'est engagé à effectuer le programme de développement objet du financement.

#### Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

#### Risque de change

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

#### DETTES FOURNISSEURS

€'000	31.12.16	31.12.15
Fournisseurs	1 375	1 078
Effets à payer	70	104
Fournisseurs factures non parvenues	2 201	1 803
<b>Total</b>	<b>3 646</b>	<b>2 985</b>

#### AUTRES DETTES COURANTES

€'000	31.12.16	31.12.15
Avances et acomptes reçus	442	1 251
Clients créditeurs	23	16
Personnel, rémunérations et charges dues	1 615	1 514
Organismes sociaux	1 836	2 956
Etat, TVA	3 971	4 831
Etat, charges à payer	898	800
Avances subventions	116	68
Créditeurs divers	106	104
Produits constatés d'avance	982	875
<b>Total</b>	<b>9 989</b>	<b>12 415</b>

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le plan d'échelonnement de la dette de 1 247 k€ accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers en décembre 2015 a été apuré au cours de l'exercice 2016.

Le compte Etat, TVA au 31 décembre 2016 comprend 2 449 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

#### ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 646	807	534	176	2 129
Dettes fiscales et sociales	8 320	791	1 700	689	5 141
Autres dettes	2 350	54	815	46	1 435
<b>Total au 31.12.2016</b>	<b>14 316</b>	<b>1 652</b>	<b>3 049</b>	<b>911</b>	<b>8 705</b>
Total au 31.12.2015	16 215	1 072	2 439	1 141	11 562

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2016	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.6.4	986	986	46	940	3
Créances non courantes	4.6.6.5	3 232	3 232		3 232	
Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	20 288	20 288		20 288	
Autres créances courantes	4.6.6.7	2 222	2 222		2 222	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 272	3 272		3 272	1
<b>ACTIF</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>46</b>	<b>29 954</b>	
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	8 724	8 724		8 724	2
Autres dettes non courantes	4.6.6.14	681	681		681	
Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	2 302	2 302		2 302	2
Dettes fournisseurs	4.6.6.16	3 646	3 646		3 646	
Autres dettes courantes	4.6.6.17	9 989	9 989		9 989	
<b>PASSIF</b>		<b>25 342</b>	<b>25 342</b>	<b>0</b>	<b>25 342</b>	

€'000	§	au 31.12.2015	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
	Actifs financiers non courants	4.6.6.4	1 152	1 152	62	1 090	3
	Créances non courantes	4.6.6.5	3 767	3 767		3 767	
	Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	23 505	23 505		23 505	
	Autres créances courantes	4.6.6.7	839	839		839	
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 982	3 982		3 982	1
	<b>ACTIF</b>		<b>33 245</b>	<b>33 245</b>	<b>62</b>	<b>33 183</b>	
	Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.13	4 699	4 699		4 699	2
	Autres dettes non courantes	4.6.6.14	816	816		816	
	Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.15	3 621	3 621		3 621	2
	Dettes fournisseurs	4.6.6.16	2 985	2 985		2 985	
	Autres dettes courantes	4.6.6.17	12 415	12 415		12 415	
	<b>PASSIF</b>		<b>24 536</b>	<b>24 536</b>	<b>0</b>	<b>24 536</b>	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1<sup>er</sup> niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2<sup>ème</sup> niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3<sup>ème</sup> niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

#### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

#### REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2016	2015
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	192 608 €
Rémunération variable	11 473 €	82 013 €
Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	124 686 €
Rémunération variable	6 234 €	24 924 €

- L'engagement de retraite pour Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulrier s'élève respectivement à 17 k€ et 11 k€.

- L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2016.

- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2016. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 60 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des deux derniers exercices.

#### ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

En 2016, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. Avec une large présence à l'internationale, le nouveau Groupe constitué de Dedalus et de NoemaLife est désormais devenu l'un des acteurs majeurs en Europe. Le nouveau Groupe est également, grâce à ses filiales, un opérateur actif en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Amérique latine, en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et «warrants» cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management.

Dans le cadre de la modification de l'actionariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys S.A. (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire. Ce montant ne fera pas l'objet de remboursement au cours des douze prochains mois. La radiation des nantissements du fonds de commerce de Medasys S.A. a été obtenue au cours du second semestre.

- les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	<6 052>	<41>
Créances clients et comptes rattachés	380	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 036>	<600>
<b>Total de la dette du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;6 708&gt;</b>	<b>&lt;329&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<401>	<540>
Chiffre d'affaires	66	140
Charges financières	<44>	<39>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;379&gt;</b>	<b>&lt;439&gt;</b>

La variation du compte courant NoemaLife entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 de 6010 k€ correspond pour 5 710 k€ au prêt long terme accordé par l'actionnaire principal pour procéder au remboursement des emprunts long terme et à la quasi-totalité des crédits bancaires court terme et pour 300 k€ à une avance court terme. Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 % au titre des avances court terme et de 1,78 % au titre d'un prêt long terme qui au 31.12.2016 s'élevaient respectivement à 341 k€ et 5 711 k€. Les charges financières correspondantes représentaient 44 k€ en 2016.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2016 une charge de 337 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys.

#### AUTRES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2016, Medasys a versée à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts, le montant d'une mission ponctuelle de 13 800 euros portant sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de notre plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

Le 12 décembre 2016, Medasys S.A. a conclu avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

En 2016, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.16	31.12.15
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	196	140
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme		1 598
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>1 738</b>

##### ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.16	31.12.15
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	-	50
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 795	3 208
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	-	27
Garantie des crédits court terme	-	350
Garantie sur contrats clients	208	230
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	-	12
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	-	3 367
<b>Total</b>	<b>3 103</b>	<b>7 344</b>

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Actheos				PricewaterhouseCoopers				Total	
	Montant HT		%		Montant HT		%		2016	2015
€'000	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Medasys S.A.	59	65	65%	60%	72	76	1	66%	131	141
Filiales intégrées globalement	12	13	13%	12%	0	0	0	0%	12	13
<i>Sous-total</i>	<i>71</i>	<i>78</i>	<i>78%</i>	<i>72%</i>	<i>72</i>	<i>76</i>	<i>1</i>	<i>66%</i>	<i>143</i>	<i>154</i>
Autres prestations										
Medasys S.A.	17	30	19%	28%	0	40	0	34%	17	70
Filiales intégrées globalement	3	0	3%	0%	0	0	0	0%	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>30</i>	<i>22%</i>	<i>28%</i>	<i>0</i>	<i>40</i>	<i>0</i>	<i>34%</i>	<i>17</i>	<i>70</i>
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>72</b>	<b>116</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>160</b>	<b>224</b>

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016.

### 20.1.3 Information financière de Medasys au 31 décembre 2015

#### 20.1.3.1 *Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2015*

Cf. paragraphe 26.1.1 de la Partie II du présent Prospectus.

#### 20.1.3.2 *Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015*

Cf. paragraphe 26.1.2 de la Partie II du présent Prospectus.

### 20.1.4 Information financière de Medasys au 31 décembre 2014

#### 20.1.4.1 *Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2014*

Cf. paragraphe 26.2.1 de la Partie II du présent Prospectus.

#### 20.1.4.2 *Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015*

Cf. paragraphe 26.2.2 de la Partie II du présent Prospectus.



## 20.2 Informations financières pro forma

### 20.2.1 Objectif et contexte réglementaire

L'objectif des informations financières pro forma consolidées condensées est de communiquer au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu l'acquisition de Netika, y compris son financement, comme si l'opération s'était produite à une date antérieure à sa survenance réelle. L'état de la situation financière consolidé condensé pro forma est établi au 31 décembre 2016 et reflète l'acquisition de Netika et son financement comme s'ils étaient intervenus au 31 décembre 2016. Le compte de résultat consolidé condensé pro forma est établi pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 et reflète l'acquisition de Netika et son financement comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2016.

Les informations financières pro forma consolidées condensées ne sont pas nécessairement représentatives du résultat opérationnel à venir ou de la situation future du Groupe. Les résultats consolidés et l'état de la situation financière consolidée à venir du Groupe pourront différer par rapport aux résultats et à l'état de la situation financière présentés dans les informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma consolidées condensées font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Les informations financières pro forma consolidées condensées ont été préparées conformément aux dispositions de l'annexe II du Règlement Européen N°809/2004.

### 20.2.2 Rappel de l'opération

#### *Présentation de l'opération*

Le 28 juillet 2017, Medasys a acquis Netika SAS qui est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

Avec plus de 2800 établissements utilisateurs et une équipe de près de 70 personnes, la société strasbourgeoise Netika se positionne comme un acteur majeur du secteur des Systèmes d'Information des Laboratoires (SIL) publics et privés.

Netika a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 6,1M€ pour un EBITDA de 1,1M€.

La gamme de logiciels Netika se compose d'un outil de gestion de l'assurance qualité (KaliLab) et d'un Système de Gestion de Laboratoires (KaliSil).

Medasys a acquis l'intégralité des actions de Netika auprès de NKKD, unique actionnaire de Netika, selon les conditions et modalités suivantes :

- Prix d'acquisition : 9,8 millions d'euros ;
- Garantie d'actif et de passif usuelle au profit de Medasys ;
- Durée de la garantie de passif : 3 ans à compter de ce jour (sauf en matières fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée) ;
- La réalisation effective du transfert de propriété est intervenue le 28 juillet.
- Aucun complément de prix n'est prévu dans le contrat de cession.

#### *Financement de l'opération*

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100% du prix d'acquisition.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
- Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Cette acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus ainsi que les modalités de son financement ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Directoire et le Conseil de Surveillance de Medasys.

Dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, Dedalus va convertir tout ou partie de sa créance.

### 20.2.3 Note aux informations financières pro forma consolidées condensées

Les comptes pro forma peuvent également être directement consultés sur le site internet de la Société.

Le Groupe présente des informations financières pro forma consolidées condensées en milliers d'euros. Elles reflètent l'acquisition et le financement de Netika comme si l'opération avait été réalisée le 1er janvier 2016 plutôt qu'à la date d'acquisition effective du 28 juillet 2017 pour le compte de résultat consolidé condensé pro forma et au 31 décembre 2016 pour l'état de la situation financière consolidée condensée pro forma.

Tous les ajustements pro forma sont directement imputables à l'opération et reposent sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que le management juge raisonnable.

Les informations financières pro forma consolidées condensées ne comprennent aucune dépense de restructuration ou coût d'intégration susceptible de résulter de cette acquisition. Elles ne reflètent également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies.

Les informations financières pro forma consolidées condensées sont présentées à titre d'illustration. Elles donnent une tendance mais ne constituent pas nécessairement une indication de résultat que la société aurait réalisé si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2016 pour le compte de résultat consolidé condensé pro forma et au 31 décembre 2016 pour l'état de la situation financière consolidée condensée pro forma.

Les informations financières pro forma consolidées condensées sont établies sur la base des informations historiques publiées suivantes :

- les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels que présentés dans le rapport annuel 2016 du Groupe et établis en conformité avec le référentiel IFRS (figurant au paragraphe 20.1.2 de la Partie II du Prospectus).
- les comptes sociaux audités de Netika pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, établis en conformité avec le référentiel français, et mis à disposition par Medasys sur son site internet [www.medasys.com](http://www.medasys.com) rubrique « *Informations financières* »

Les ajustements pris en compte pour l'établissement des informations financières pro forma consolidées condensées sont les suivants :

- ajustements de l'information historique de Netika afin d'homogénéiser les règles et méthodes comptables de Netika sur celle du Groupe notamment la prise en compte de la provision pour engagement de retraite et la réaffectation en opérationnel du résultat exceptionnel.

Il est à noter que les règles comptables relatives à la reconnaissance des revenus et à l'activation des frais de R&D sont comparables entre le Groupe Medasys et la société Netika.

*Compte de résultat consolidé proforma au 31.12.2016*

€'000	Données historiques du Groupe Medasys 31.12.2016 Publié (12 mois)	Données historiques de Netika au 31.12.2016 Publié* (12 mois)	Ajustement d'homogénéisation des comptes sociaux de Netika (12 mois)	Ajustements non récurrents du financement et des frais liés à l'opération (12 mois)	Information financières proforma au 31.12.2016 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 081</b>	<b>6 073</b>	<b>0</b>		<b>28 154</b>
Autres produits ordinaires	59	144	<116>		87
Achats et variations de stocks	<2 033>	<157>	<551>		<2 741>
Autres charges d'exploitation	<4 791>	<1 820>	546	<124>	<6 189>
Impôts et taxes	<649>	<111>	<29>		<789>
Charges de personnel	<11 070>	<2 888>	37		<13 921>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<6 629>	117	<49>		<6 562>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;3 032&gt;</b>	<b>1 359</b>	<b>&lt;163&gt;</b>	<b>&lt;124&gt;</b>	<b>&lt;1 960&gt;</b>
Autres produits opérationnels courants	66	45	<35>		77
Autres charges opérationnelles courantes	<516>	<71>	52		<535>
Dépréciation du Goodwill	<1 033>		0		<1 033>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;4 515&gt;</b>	<b>1 333</b>	<b>&lt;146&gt;</b>	<b>&lt;124&gt;</b>	<b>&lt;3 452&gt;</b>
Produits financiers	65	20	0		85
Charges financières	<363>	<20>	0	<343>	<726>
Résultat financier	<298>	0	0	<343>	<641>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>&lt;4 813&gt;</b>	<b>1 333</b>	<b>&lt;146&gt;</b>	<b>&lt;467&gt;</b>	<b>&lt;4 093&gt;</b>
Participation des salariés aux résultats		<138>	138		0
Charges d'impôt	<4>	<330>	0		<334>
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>865</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>&lt;467&gt;</b>	<b>&lt;4 426&gt;</b>

\*Les comptes publiés de Netika au 31.12.16 ont été harmonisés pour correspondre aux catégories des comptes consolidés de Medasys publiés au 31.12.16. Notamment, le résultat exceptionnel a été reclassé au niveau du résultat opérationnel non courant.

*Etat de la situation financière consolidée proforma au 31.12.2016 :*

€'000	Données historiques du Groupe Medasys 31.12.2016 Publié (IFRS)	Données historiques de Netika au 31.12.2016 Publié (normes françaises)*	Ajustement d'homogénéisation des comptes sociaux de Netika (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)	Ajustement du financement de l'opération	Ajustement de l'opération Frais d'acquisition	Informations financières proforma au 31.12.2016
-------	--	--	--	--	---	--

<b>ACTIF</b>							
Goodwill	4 614		85		7 564		12 263
Immobilisations incorporelles	6 350	227	0				6 577
Immobilisations corporelles	865	214	0				1 079
Immobilisations financières	986	6	0				992
<b>Actif immobilisé</b>	<b>12 815</b>	<b>446</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>7 564</b>		<b>20 910</b>
Créances non courantes	3 232		0				3 232
<b>Total actif non courant</b>	<b>16 047</b>	<b>446</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>7 564</b>		<b>24 142</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur							
Stocks et en-cours	132	3	0				135
Clients et comptes rattachés	20 288	1 986	0				22 274
Autres créances courantes	2 222	221	0				2 443
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 272	1 759	0	9 800	<9 791>		5 040
<b>Total actif courant</b>	<b>25 914</b>	<b>3 969</b>	<b>0</b>	<b>9 800</b>	<b>&lt;9 791&gt;</b>		<b>29 892</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>41 961</b>	<b>4 416</b>	<b>85</b>	<b>9 800</b>	<b>&lt;2 227&gt;</b>	<b>0</b>	<b>54 035</b>
<b>PASSIF</b>							
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>15 075</b>	<b>2 227</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&lt;2 227&gt;</b>	<b>&lt;124&gt;</b>	<b>14 951</b>
Provisions pour risques et charges	187		0				187
Provisions pour engagements de retraite	1 357		85				1 442
Emprunts et dettes financières non courants	8 724		496	9 800			19 020
Autres dettes non courantes	681		0				681
<b>Total passif non courant</b>	<b>10 949</b>	<b>0</b>	<b>581</b>	<b>9 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 330</b>
Emprunts et dettes financières courants	2 302	715	<496>				2 522
Dettes fournisseurs	3 646	483	0			124	4 253
Autres dettes courantes	9 989	990	0				10 979
<b>Total passif courant</b>	<b>15 937</b>	<b>2 189</b>	<b>&lt;496&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>17 754</b>
<b>Total du passif</b>	<b>41 961</b>	<b>4 416</b>	<b>85</b>	<b>9 800</b>	<b>&lt;2 227&gt;</b>	<b>0</b>	<b>54 035</b>

\*Les comptes publiés de Netika au 31.12.16 ont été harmonisés pour correspondre aux catégories des comptes consolidés de Medasys publiés au 31.12.16. Notamment, le résultat exceptionnel a été reclassé au niveau du résultat opérationnel non courant.

- goodwill

L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris a été reconnu en goodwill.

A ce stade, l'allocation du prix d'acquisition est provisoire. En conformité avec IFRS 3, la période d'évaluation ne devra pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les allocations définitives seront réalisées sur la base de certaines évaluations et autres études réalisées par des spécialistes

externes. En conséquence, le montant du goodwill est provisoire et a été déterminé uniquement dans le but de préparer les informations financières pro forma consolidées condensées et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que notamment des frais de développement ou des contrats clients qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le goodwill provisoire au 31/12/2016 a été déterminé comme suit :

Immobilisations nettes	446
Autres actifs	3 969
Autres passifs	<2 189>
<b>Actif net acquis</b>	<b>2 227</b>
Contrepartie transférée	9 791
Goodwill provisoire avant retraitements consolidés	7 564
Provision retraite	85
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>7 649</b>

#### *- Endettement financier et frais de l'opération*

Le prêt de 9 800 000 euros consenti par Dedalus représente 100% du prix d'acquisition de Netika.

Il a été enregistré dans le compte de résultat consolidé condensé pro forma comme si l'opération était intervenue le 1er janvier 2016. Les intérêts financiers de l'exercice 2016 s'y rapportant ont été constatés.

Les frais directement imputables à l'opération hors financement incluent principalement les honoraires d'avocats, de consultants et d'autres coûts non récurrents liés à la transaction.

Compte tenu des perspectives de récupération des impôts différés actifs basées sur le niveau de revenu fiscal projeté à moyen terme au niveau du Groupe, l'effet d'impôt n'a pas été pris en compte.

Par ailleurs, il est prévu que la société Netika intègre le groupe d'intégration fiscale dont Medasys est la tête au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 20.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

##### **KPMG Audit**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

##### **Actheos**

6, avenue du Coq  
75009 Paris  
France

##### **Medasys S.A.**

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart  
Capital social : € 11 086 167

## Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Medasys S.A. relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluses dans la partie II 20.2 du prospectus établi à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire ou par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer les effets que l'acquisition de la société Netika S.A.S., et le financement (ensemble, les « Opérations »), auraient pu avoir sur la situation financière consolidée au 31 décembre 2016 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société Medasys S.A. si les Opérations avaient pris effet au 31 décembre 2016 pour la situation financière consolidée, et au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour le compte de résultat consolidé. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Medasys S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du prospectus auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.



KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

ACTHEOS

Xavier Troupel  
*Associé*

Emmanuelle Rouxel  
*Associée*

## 20.3 Vérification des informations financières historiques

### 20.3.1 Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 30 juin 2017

#### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2017, les références au rapport financier semestriel au 30 juin 2017 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport financier semestriel au 30 juin 2017</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 2.6.6.11 « Endettement financier »	pages 146

\* \* \*  
\*

KPMG Audit  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Actheos**  
**6, avenue du Coq**  
**75 009 Paris**  
**France**

#### **Medasys S.A.**

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart  
Capital social : € 11 086 167

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017**

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des états financiers consolidés résumés de la société Medasys S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en



charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des états financiers consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur :

- La note 2.6.6.11 « Endettement financier » de l'annexe aux états financiers consolidés résumés qui expose les modalités de remboursement du compte courant avec la société Dedalus S.p.A.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les états financiers consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers consolidés résumés.

Paris La Défense, le 29 septembre 2017

Paris, le 29 septembre 2017

KPMG Audit

ACTHEOS

*Département de KPMG S.A.*

Xavier Troupel  
*Associé*

Emmanuelle Rouxel  
*Associée*

## 20.3.2 Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2016

### 20.3.2.1 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

#### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les références au rapport annuel 2016 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport annuel 2016</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions règlementées »	pages 166 - 167
note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles »	page 151
note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires »	page 154
note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles »	page 151
note 5.3.2.3 « Immobilisations Financières »	page 152

\* \* \*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
 63, rue de Villiers  
 92200 Neuilly-sur-Seine

**ACTHEOS**  
**Commissaire aux**  
**comptes**  
 6, avenue du Coq  
 75009 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels** **(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**Medasys SA**  
 Immeuble Pentagone Plaza  
 381 Avenue du Général de Gaulle  
 92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions règlementées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 7.553 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- La note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » et 5.3.2.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent respectivement les modalités d'évaluation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés directoire sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

ACTHEOS  
Emmanuelle Rouxel

20.3.2.2 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*

### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les références au rapport annuel 2016 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport annuel 2016</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées »	page 195
note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles »	page 176
note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d'Affaires »	page 178
notes 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles »	page 177

\* \* \*  
\*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**ACTHEOS**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

**Medasys SA**

Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ; - la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

**II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 6.217 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes

comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

- La note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d’Affaires » de l’annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d’affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d’acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles » de l’annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d’évaluation et de dépréciation des écarts d’acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l’annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le cadre de notre démarche d’audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

ACTHEOS  
Emmanuelle Rouxel

#### 20.3.3 Vérification des informations financière sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2015

##### 20.3.3.1 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2015*

### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les références au rapport annuel 2015 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport annuel 2015</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées »	page 251
note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles »	page 236
note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires »	page 238
note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles »	page 236
note 5.3.2.3 « Immobilisations Financières »	page 237

\* \* \*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
 63, rue de Villiers  
 92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
 6, avenue du Coq  
 75009 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires

### **Medasys SA**

Immeuble Pentagone Plaza  
 381 Avenue du Général de Gaulle  
 92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe aux comptes annuels précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 7 675 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La note 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- La note 5.3.2.7 « Chiffre d'Affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 5.3.2.1 « Immobilisations Incorporelles » et 5.3.2.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les



engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations  
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

Actheos  
Emmanuelle Rouxel

20.3.3.2 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015*

### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les références au rapport annuel 2015 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport annuel 2015</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées »	page 281
note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles »	page 261
note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d'Affaires »	page 263
note 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles »	page 262

\* \* \*  
\*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes**  
**sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires  
**Medasys SA**  
Immeuble Pentagone Plaza

381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

## **- II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

- La valeur nette des frais de développement capitalisés s'élève à 5.674 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La note 4.6.2.2.3 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- La note 4.6.2.2.7 « Prise en compte du Chiffre d'Affaires de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Nos travaux ont consisté à vérifier leur correcte application et à examiner le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Les notes 4.6.2.2.4 « Perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et

incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Séverine Scheer

Actheos  
Emmanuelle Rouxel

## 20.3.4 Vérification des informations financières sur les comptes de Medasys au 31 décembre 2014

### 20.3.4.1 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

#### **Préambule**

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les références au rapport annuel 2014 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

<b>Référence au rapport annuel 2014</b>	<b>Référence dans le Prospectus</b>
note 5.3.6.7 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées »	page 302
note [5.3.2.1] « Immobilisations incorporelles »	page 286
note [5.3.2.8] « Autres informations »	page 289
notes [5.3.2.1 et 5.3.2.3] « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières »	pages 286 et 287

\* \* \*  
\*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**Medasys SA**  
Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.6.7 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

- La note [5.3.2.1] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- La note [5.3.2.8] de l'annexe expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

Les notes [5.3.2.1 et 5.3.2.3] de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Marc Ghilotti

Actheos  
Emmanuelle Rouxel

20.3.4.2 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

### Préambule

Pour les besoins de la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les références au rapport annuel 2014 qui y sont faites figurent dans le Prospectus conformément à la table de concordance suivante :

Référence au rapport annuel 2014	Référence dans le Prospectus
note 4.6.4.1 « Exposition au risque de liquidité »	page 318
note [4.6.2.2.3] « Immobilisations incorporelles »	page 311
note [4.6.2.2.8] « Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances »	page 313
notes [4.6.2.2.2] « Ecart d'acquisition », [4.6.2.2.3] « Immobilisations incorporelles », [4.6.2.2.4] « Dépréciation des actifs non financiers »	pages 311 et 312
Notes [4.6.7.1] « Ecart d'acquisition » et [4.6.7.2] « Immobilisations incorporelles »	Page 324

\* \* \*  
\*

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires

### **Medasys SA**

Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.4.1 « Exposition au risque de liquidité » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Principes comptables

- La note [4.6.2.2.3] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.

- La note [4.6.2.2.8] expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

- Les notes [4.6.2.2.2], [4.6.2.2.3], [4.6.2.2.4], [4.6.7.1] et [4.6.7.2] exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Marc Ghiliotti

Actheos  
Emmanuelle Rouxel



#### **20.4 Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières correspondent aux comptes consolidés publiés au titre de l'information financière semestrielle au 30 juin 2017.

#### **20.5 Informations financières intermédiaires et autres**

Cette information figure aux sections 9.2 et 20.1 de la Partie II du Prospectus.

#### **20.6 Politique de distribution des dividendes**

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

La Société n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

#### **20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas d'autre procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### **20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Medasys a annoncé le 28 juillet 2017, l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

Le prix d'acquisition est de 9.790.976 euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill et l'affectation du prix d'acquisition est en cours de détermination.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100% du prix d'acquisition.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
- Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Cette acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus ainsi que les modalités de son financement ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Directoire et le Conseil de Surveillance de Medasys

Depuis le 30 juin 2017, Dedalus a consenti à Medasys à la fin du mois de juillet 2017, une avance de trésorerie d'un montant de 9,8 millions d'euros rémunérée au taux de 3.5%, ce qui a porté le montant total du compte-courant de Dedalus à 15 852 k€ à la date du présent Prospectus.

## **21      INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **21.1    Capital social**

#### 21.1.1   Montant du capital souscrit

A la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à onze millions quatre-vingt-six mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-six centimes (11 086 166,86€). Il est divisé en trente-huit millions sept cent cinquante-et-un mille deux cent soixante-deux (38 751 262) actions d'une valeur nominale de 0,2861 euros.

#### 21.1.2   Actions non représentatives du capital

Néant

#### 21.1.3   Actions détenues par la Société – programme de rachat d'actions

Medasys détient, à la date du présent Prospectus, 201 218 actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dont la valeur nominale s'élève à 57 568,47 euros et la valeur comptable à 104 615 euros.

#### 21.1.4   Titres donnant accès au capital

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital.

### 21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation par le Directoire
18/05/2017	Autorisation au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	18 mois 18/11/2018	10% du capital social	Programme de rachat en cours
02/03/2017	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 02/05/2019	Actions : 12 261 429 € ; Titres de créance : 15.000.000 €	
02/03/2017	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	26 mois 02/05/2019	Actions : 12 261 429 € ; Titres de créance : 15.000.000 €	<b>Néant</b>
02/03/2017	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier	26 mois 02/05/2019	Actions : 12 261 429 € ; Titres de créance : 15.000.000 €	<b>Néant</b>
02/03/2017	Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le montant des émissions, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires	26 mois 02/05/2019	15% de l'émission initiale	<b>Néant</b>
02/03/2017	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	26 mois 02/05/2019	3 % du montant du capital social	<b>Néant</b>
02/03/2017	Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de	26 mois	10% du capital social	<b>Néant</b>

	valeurs mobilières donnant accès au capital	02/05/2019		
--	---	------------	--	--

#### 21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du présent Prospectus, il n'existe pas, à la connaissance de Medasys, de mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital social de Medasys.

#### 21.1.7 Evolution du capital social des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, le capital social de Medasys a connu l'évolution suivante :

Le 4 décembre 2015, les actionnaires ont approuvé la mise en œuvre d'une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. A l'issue de l'augmentation de capital, Noemalife détenait environ 58% du capital de Medasys.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A.. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S .A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

#### 21.1.8 Actions non représentatives du capital

Néant

### **21.2 Actes constitutifs et statuts**

#### 21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- *L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds d'industrie ou de commerce principalement du secteur d'activité « Édition de logiciels, programmation, ingénierie et services informatiques, prestation de conseil et formation, intégration de systèmes d'information, fabrication, ventes, représentation et maintenance de tous matériels informatiques ou électroniques » ou tout autre secteur connexe ou complémentaire ;*
- *La gestion des titres de filiales et participations ;*
- *La participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher au secteur d'activité ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, commandite, société en participation ou autrement ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. »*

21.2.2 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts)

« ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

*Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance.*

*Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit pourvoir à la vacance. Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil.*

*Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.*

*Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.*

*Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les réunions du directoire pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des membres du directoire par les moyens de visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès- verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général.*

*Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.*

*Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérifications et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.*

*Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.*

*Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.*

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

*Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de cinq membres au moins et de douze au plus.*

*Chaque membre du conseil est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions déterminé. Ce nombre est fixé à 25.*

*Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.*

*Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.*

*Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président, chargés de convoquer le conseil par tous moyens écrits et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.*

*Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.*

*Les réunions du Conseil de surveillance pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication selon les conditions et les modalités fixées par les lois et les règlements.*

*Cependant, le recours à ce procédé est exclu en ce qui concerne la nomination des membres du directoire et du président du directoire, et en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président du conseil de surveillance. »*

### 21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

#### « ARTICLE 12 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

*La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.*

*Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.*

*Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.*

*Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.*

*Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni*

*s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.*

*Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent, au-delà, tout appel de fonds est interdit.*

*Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaire.*

*Aux assemblées, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »*

#### 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoyant rien à cet égard, les dispositions du Code de commerce s'appliquent.

#### 21.2.5 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

##### « ARTICLE 16 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

*Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.*

*Elles sont réunies au lieu indiqué dans l'avis de convocation.*

*Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.*

*La participation aux assemblées d'actionnaires, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur*

*Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.*

*Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.*

*Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société avant la date limite prévue par la réglementation en vigueur.*

*En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.*



*Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.*

*Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent. Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient à l'usufruitier. »*

#### 21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### 21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

A l'exception du franchissement du seuil de 2% prévu à l'article 9 des statuts de la Société, qui doit faire l'objet d'une information immédiate de la Société, les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

#### 21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

##### « ARTICLE 10 – AUGMENTATION ET RÉDUCTION DE CAPITAL

*Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus » et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.*

*En cas de réduction du capital par réduction du nombre des titres, d'échange de titres consécutif à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.*

##### ARTICLE 11 – LIBÉRATION DES ACTIONS

*Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. »*

## 22 CONTRATS IMPORTANTS

Medasys S.A. a souscrit auprès de Bpifrance en septembre 2016, un prêt pour l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ remboursable par 20 échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2019. Medasys s'est engagé à effectuer le programme de développement objet du financement.

Medasys a annoncé le 28 juillet 2017, l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution

de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public).

Le prix d'acquisition est de 9.790.976 euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill et l'affectation du prix d'acquisition est en cours de détermination.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. La maturité de l'avance en compte-courant est de 10 ans au taux de 3,5% par an avec une exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle et avec une possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers. Le Groupe s'est toutefois réservé la possibilité de procéder à un remboursement de manière anticipée de ce prêt d'actionnaire au moyen d'une augmentation de capital, d'un emprunt bancaire, d'une émission de titres de créance ou par tout autre moyen.

## **23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant

## **24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les documents sociaux de Medasys devant être mis à la disposition des actionnaires sont consultables au siège social Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

L'ensemble des informations réglementées publiées par Medasys sont disponibles sur le site internet [www.medasys.com](http://www.medasys.com) rubrique « *Informations financières* ».

## **25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Sur ce point, il est renvoyé au paragraphe 7.2 de la Partie II du présent Prospectus relatif aux filiales et participations.

## 26 ETATS FINANCIERS DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2015 ET AU 31 DECEMBRE 2014

### 26.1 Etats financiers de Medasys au 31 décembre 2015

#### 26.1.1 Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2015

#### BILAN

€'000		au 31.12.2015			au 31.12.2014
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
<b>ACTIF</b>	&				
Immobilisations incorporelles		37 600	29 058	8 542	8 064
Immobilisations corporelles		1 338	802	536	491
Immobilisations financières		18 066	14 920	3 146	2 940
<b>Total actif immobilisé</b>	5.3.4.1	<b>57 004</b>	<b>44 780</b>	<b>12 224</b>	<b>11 495</b>
Stocks et en-cours	5.3.4.3	118	2	116	116
Clients et comptes rattachés	5.3.4.4	22 264	601	21 663	22 094
Autres créances	5.3.4.5	4 363		4 363	2 527
Disponibilités et valeurs mobilières	5.3.4.6	3 849	42	3 807	1 275
<b>Total actif circulant</b>		<b>30 594</b>	<b>645</b>	<b>29 949</b>	<b>26 012</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	5.3.4.7	<b>280</b>		<b>280</b>	<b>348</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>87 878</b>	<b>45 425</b>	<b>42 453</b>	<b>37 855</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital				11 086	7 375
Primes d'émis., de fusion, d'apport				12 224	10 456
Réserve légale				727	727
Report à nouveau				<3 682>	<4 946>
Résultat de l'exercice				<914>	1 264
Subvention d'investissements				296	330
Provisions règlementées				79	74
<b>Total Capitaux propres</b>	5.3.4.8			<b>19 816</b>	<b>15 280</b>
<b>Avances conditionnées</b>	5.3.4.9			<b>300</b>	<b>167</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.3.4.10			<b>85</b>	<b>104</b>
Emprunts et dettes financières				7 601	5 784
Fournisseurs et comptes rattachés				3 143	3 286
Dettes fiscales et sociales				9 353	9 403
Autres dettes				1 276	2 802
<b>Total Dettes</b>				<b>21 373</b>	<b>21 275</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>	5.3.4.12			<b>879</b>	<b>1 029</b>
<b>Total du passif</b>				<b>42 453</b>	<b>37 855</b>

## COMPTE DE RESULTAT

€'000	&	Exercice 2015			Exercice 2014		
		France	Export	Total		Total	
	Ventes de matériel	145	11	156	1%	33	-
	Production vendue de services	14 912	3 467	18 379	99%	21 322	100%
	<b>Chiffre d'affaires</b> 5.3.5.1	<b>15 057</b>	<b>3 478</b>	<b>18 535</b>	<b>100%</b>	<b>21 355</b>	<b>100%</b>
	Production immobilisée 5.3.5.2			3 866	21%	3 366	16%
	Subvention d'exploitation			-	-	30	-
	Reprises sur amort. et provisions			-	-	-	-
	Autres produits			1	-	-	-
	Transferts de charges 5.3.5.3			81	-	12	-
	<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>22 483</b>	<b>121%</b>	<b>24 763</b>	<b>116%</b>
	Achats consommés			117	1%	264	1%
	Autres achats et charges externes			5 655	31%	5 665	27%
	Impôts et taxes			656	4%	637	3%
	Charges de personnel			14 133	76%	14 351	67%
	Dotations aux amortissements et aux provisions 5.3.5.4			3 545	19%	3 455	16%
	Autres charges d'exploitation			30	-	33	-
	<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>24 136</b>	<b>130%</b>	<b>24 405</b>	<b>114%</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>&lt;1 653&gt;</b>	<b>-9%</b>	<b>358</b>	<b>2%</b>
	Autres intérêts et produits			5	-	3	-
	Reprises sur provisions et transfert de charges			152	1%	494	2%
	Différences positives de change			36	-	5	-
	Produits nets sur valeurs mobilières de placement			-	-	1	-
	<b>Total des produits financiers</b> 5.3.5.5			<b>193</b>	<b>1%</b>	<b>503</b>	<b>2%</b>
	Intérêts et charges assimilées			273	1%	449	2%
	Différences négatives de change			1	-	10	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions			282	2%	259	1%
	<b>Total des charges financières</b> 5.3.5.5			<b>556</b>	<b>3%</b>	<b>718</b>	<b>3%</b>
	<b>Résultat financier</b> 5.3.5.5			<b>&lt;363&gt;</b>	<b>-2%</b>	<b>&lt;215&gt;</b>	<b>-1%</b>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>&lt;2 016&gt;</b>	<b>-11%</b>	<b>143</b>	<b>1%</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			116	1%	38	-
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			40	-	150	1%
	Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-	142	1%
	<b>Total des produits exceptionnels</b> 5.3.5.6			<b>156</b>	<b>1%</b>	<b>330</b>	<b>1%</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			269	1%	252	1%
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			15	-	35	-
	Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			27	-	151	1%
	<b>Total des charges exceptionnelles</b> 5.3.5.6			<b>311</b>	<b>1%</b>	<b>438</b>	<b>2%</b>
	<b>Résultat exceptionnel</b> 5.3.5.6			<b>&lt;155&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;108&gt;</b>	<b>-1%</b>
	Impôt sur les bénéfices 5.3.5.7.3			1 257	7%	1 229	6%
	<b>Résultat net</b>			<b>&lt;914&gt;</b>	<b>-5%</b>	<b>1 264</b>	<b>6%</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En France, dans un contexte difficile, Medasys S.A. a renforcé son activité sur sa base installée avec une progression du chiffre d'affaires de 8 % pour les commandes de fonctionnalités additionnelles et de 14 % pour la maintenance. Medasys S.A. a par ailleurs poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Au niveau de sa gamme de produits, Medasys a finalisé le module DxSMA (Small Media Access) qui est un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient. Medasys S.A. a également connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Dans le prolongement de cette application, Medasys S.A. et Doctolib ont signé un partenariat portant sur le développement d'une offre intégrée afin de proposer un service complet de gestion des rendez-vous médicaux en ligne, avec à ce jour plus de 6 000 praticiens utilisateurs. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même notre module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le CHdN a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S.A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 297 k€ par remboursement en 13 mensualités à compter du 30 décembre 2015.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2014.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### *Frais de développement*

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Medasys S.A..

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

### *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

### *Licences et brevets*

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

##### *Titres de participation*

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon une approche multi critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

#### ACTIF CIRCULANT

##### *Stocks et en-cours*

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

##### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Medasys S.A. cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

##### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

## COMPTES DE REGULARISATION

### *Charges constatées d'avance :*

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

### *Produits constatés d'avance*

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

### *Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

## CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

*Matériel* : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

*Licences* : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

*Prestations de services* : Medasys comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique



spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) : les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..

Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

## AUTRES INFORMATIONS

### *Subventions d'investissements*

Medasys S.A. bénéficie des subventions d'investissement qui concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

### *Provisions pour risques et charges*

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

### *Charges et produits exceptionnels*

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

#### *Engagements en matière de retraite*

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

#### *Dettes et frais d'émission d'emprunt*

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

#### *Intégration fiscale*

Medasys S.A. (tête de Groupe) et sa filiale Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

Dénomination des filiales et participations	€'000 % détention	Avances consenties non remboursées au 31.12.2015		Valeur des titres détenus au 31.12.2015		Avances consenties non remboursées au 31.12.2014		Valeur des titres détenus au 31.12.2014	
		Brute	nette	Brute	nette	Brute	nette	Brute	nette
		MEDASYS Ltd.	100%	454	-	202	-	279	-
MEDHEALTH MAROC SARL	100%	12	12	9	9	9	9	9	9
MEXYS SAS	100%	193	193	1 672	990	193	193	1 672	942
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	100%	3 479	-	9 873	-	3 479	-	9 873	-
<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>4 138</b>	<b>205</b>	<b>11 756</b>	<b>999</b>	<b>3 960</b>	<b>202</b>	<b>11 756</b>	<b>951</b>
MEGA-BUS SAS	100%			944	789			944	789
<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>944</b>	<b>789</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>944</b>	<b>789</b>
<b>Total</b>		<b>4 138</b>	<b>205</b>	<b>12 700</b>	<b>1 788</b>	<b>3 960</b>	<b>202</b>	<b>12 700</b>	<b>1 740</b>

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux propres avant résultat au 31.12.2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2014	Chiffre d'affaires 2 015	Chiffre d'affaires 2 014
	MEDASYS Ltd.						
	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<496>	<38>	<43>	153	219
	MEDHEALTH MAROC SARL AU						
	au capital de 100 000 MAD	100%	-	6	<8>	74	14
	MEXYS SAS						
	au capital de 460 000 €	100%	941	49	318	1 752	1 421
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)						
	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	-	-	-
	<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>&lt;3 034&gt;</b>	<b>17</b>	<b>267</b>	<b>1 979</b>	<b>1 654</b>
	MEGA-BUS SAS						
	au capital de 305 000 €	100%	318	6	<155>	1 343	1 497
	<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>318</b>	<b>6</b>	<b>&lt;155&gt;</b>	<b>1 343</b>	<b>1 497</b>
	<b>Total</b>		<b>&lt;2 716&gt;</b>	<b>23</b>	<b>112</b>	<b>3 322</b>	<b>3 151</b>

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

## NOTES SUR LE BILAN

### ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	31.12.14	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.15
Frais de développement	27 586	3 867			31 453
Concessions et droits similaires	995				995
Fonds commercial	3 140				3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>33 733</b>	<b>3 867</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 600</b>
Agencements, installations générales	343	157			500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	785	53			838
Avance et acompte	76		76		0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 204</b>	<b>210</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>1 338</b>
Titres de participations	12 700				12 700
Créances rattachées aux participations	3 958	180			4 138
Prêts	473	44			517
Dépôts et cautionnements	600	111			711
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>17 731</b>	<b>335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 066</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>52 668</b>	<b>4 412</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>57 004</b>

### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	31.12.14	Dotations	Reprises	Autres	31.12.15
Frais de développement	20 455	3 323			23 778
Concessions et droits similaires	812	66			878
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
Fonds de commerce	2 390				2 390
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>25 669</b>	<b>3 389</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 058</b>
Agencements, installations générales	39	53			92
Matériel de bureau et informatique, mobilier	674	36			710
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>713</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>802</b>
Titres de participations	10 960		48		10 912
Créances rattachées aux participations	3 757	177			3 934
Dépôts et cautionnements	74				74
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 791</b>	<b>177</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>14 920</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>41 173</b>	<b>3 655</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>44 780</b>

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

### STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences, sa valeur nette s'établit à 116 k€ comprenant une dépréciation de 2 k€.

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000		31.12.15	31.12.14
	Clients	2 711	2 009
	Clients douteux	688	620
	Factures à établir	18 865	19 999
	<b>Total brut</b>	<b>22 264</b>	<b>22 628</b>
	Provision pour dépréciation	601	534
	<b>Total net</b>	<b>21 663</b>	<b>22 094</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, et sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2015	2 798	960	1 838	665	763	410
au 31.12.2014	2 095	838	1 257	561	337	359

#### AUTRES CREANCES

€'000		31.12.15	31.12.14
	Fournisseurs, avoirs non parvenus		13
	Fournisseurs, avances et acomptes	53	59
	Créances sur personnel et organismes sociaux	4	1
	Créances et crédits d'impôts	3 765	1 673
	Etat, subvention	94	94
	Créances TVA	381	522
	Produits à recevoir		13
	Débiteurs divers	66	152
	<b>Total brut</b>	<b>4 363</b>	<b>2 527</b>
	Provision pour dépréciation		
	<b>Total net</b>	<b>4 363</b>	<b>2 527</b>

#### DISPONIBILITE S ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2015, Medasys S.A. détient 209 892 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 149 731 titres pour une valeur de 91 620 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2015, Medasys S.A. a acquis 318 975 actions à un cours moyen de 0,68 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 300 837 actions à un cours moyen de 0,71 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 15 k€. Au 31 décembre 2015, les 209 892 titres auto détenus représentent 0,54 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2015. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 132 495 €. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 60 050,10 €.

## COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.15	31.12.14
	<b>Charges constatées d'avance</b>		
	Loyers	18	103
	Sous-traitance	97	99
	Publicité et documentation	32	1
	Entretiens et réparations	7	15
	Assurances	39	5
	Divers	23	21
	<b>sous-total</b>	<b>216</b>	<b>244</b>
	<b>Ecart de conversion</b>		
	Créances rattachées aux participations	64	77
	Clients		27
	<b>sous-total</b>	<b>64</b>	<b>104</b>
	<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>348</b>

Au 31.12.2015, les écarts de conversion pour 64 k€ concernent les créances détenues sur la filiale japonaise. Ils représentaient 77 k€ au 31.12.2014.

## CAPITAUX PROPRES

### EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, et par le Directoire du 28 décembre 2015 de la création de 11 905 000 actions nouvelles, le capital social de Medasys S .A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2015 est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	22 462 177	57,97%	22 462 177	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
<b>Sous-total</b>	<b>25 619 519</b>	<b>66,11%</b>	<b>25 619 519</b>	<b>66,47%</b>
Ecotech et développement durable	403 251	1,04%	403 251	1,05%
Hexagone croissance 2	338 843	0,87%	338 843	0,88%
Hexagone croissance 3	423 214	1,09%	423 214	1,10%
Hexagone croissance 4	255 461	0,66%	255 461	0,66%
Public	11 501 082	29,68%	11 501 082	29,84%
Actions propres détenues par Medasys	209 892	0,54%		
<b>Total</b>	<b>38 751 262</b>	<b>100%</b>	<b>38 541 370</b>	<b>100%</b>

Le 4 janvier 2016, NoemaLife a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2015 le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société Medasys dans le cadre de l'augmentation de capital.

L'Autorité des Marchés Financiers a accordé à NoemaLife une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.14	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.15
Capital social	7 375	3 711				11 086
Prime d'émission	3 480	1 970			<201>	5 249
Prime de fusion	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727					727
Report à nouveau	<4 946>		1 264			<3 682>
Résultat de l'exercice	1 264		<1 264>	<914>		<914>
Subventions d'investissements	330				<35>	295
Provisions règlementées	74				5	79
<b>Total</b>	<b>15 280</b>	<b>5 681</b>	<b>0</b>	<b>&lt;914&gt;</b>	<b>&lt;231&gt;</b>	<b>19 816</b>

#### AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance Financement a versé un acompte de 167 K€ en 2010 et de 133 k€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé

#### PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.14	Dotations	Reprises utilisées non utilisées		31.12.15
Amortissements dérogatoires	74	6			80
<b>Provisions règlementées</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80</b>
Provisions pour pertes de change	104	63	104		63
Provisions pour litiges	0	22			22
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>104</b>	<b>85</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>85</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 390				2 390
Dépréciation des immobilisations financières	14 792	176	48		14 920
Dépréciation des stocks de marchandises	1				1
Dépréciation des comptes clients	534	67			601
Dépréciation des actions d'autocontrôle	0	42			42
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>17 717</b>	<b>285</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>17 954</b>
<b>Total</b>	<b>17 895</b>	<b>376</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>18 119</b>
Dotations et reprises d'exploitation		66	0		
Dotations et reprises financières		282	152		
Dotations et reprises exceptionnelles		28	0	0	
		<b>376</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	

Les dotations concernent essentiellement la créance détenue sur la filiale japonaise, le risque de change, et les titres d'autocontrôle. Les reprises concernent les titres de Mexys et le risque de change.

#### ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.15	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.14
	Créances rattachées à des participations	4 138	660	3 478	3 959
	Prêts	567		567	472
	Autres immobilisations financières	661	74	587	599
	Acomptes versés sur commandes	53	53	-	59
	Clients litigieux	688	688	-	620
	Autres créances clients	21 576	11 376	10 200	22 008
	Organismes sociaux	4	4	-	13
	Etat, impot sociétés	3 675		3 675	1 581
	Etat, TVA	381	381	-	522
	Etat, Subvention	184		184	186
	Débiteurs divers	66	66	-	166
	Charges constatées d'avance	216	216	-	244
	<b>Total</b>	<b>32 209</b>	<b>13 518</b>	<b>18 691</b>	<b>30 429</b>
€'000	Nature des dettes	31.12.15	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.14
	Soldes bancaires créditeurs	1 630	1 630	-	2 282
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	5 632	1 116	4 516	3 256
	Autres dettes financières diverses	339	339	-	246
	Fournisseurs	3 143	3 143	-	3 286
	Clients, acomptes reçus sur commandes	1 185	1 185	-	1 932
	Clients créditeurs	15	15	-	38
	Etat, TVA	4 658	3 163	1 495	4 195
	Autres impôts et taxes	810	810	-	648
	Personnel	1 367	1 367	-	1 729
	Organismes sociaux	2 519	2 519	-	2 831
	Groupe et associés	71	71	-	757
	Créditeurs divers	20	20	-	74
	Produits constatés d'avance	721	481	240	869
	<b>Total</b>	<b>22 110</b>	<b>15 859</b>	<b>6 251</b>	<b>22 143</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice				2401
	Emprunts remboursés dans l'exercice				808

#### COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés passif	31.12.15	31.12.14
	<b>Produits constatés d'avance</b>		
	Maintenance	53	23
	Matériel	9	
	Prestations	303	319
	Logiciel	76	207
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	280	320
	<b>sous-total</b>	<b>721</b>	<b>869</b>
	<b>Ecart de conversion</b>		
	Créances rattachées aux participation	158	157
	Clients		3
	<b>sous-total</b>	<b>158</b>	<b>160</b>
	<b>Total</b>	<b>879</b>	<b>1 029</b>

#### DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER



€'000	Produits à recevoir	31.12.15	31.12.14
	Clients, factures à établir	18 865	19 999
	Fournisseurs, avoirs à recevoir		14
	Débiteurs divers, produits à recevoir	93	105
	<b>Total</b>	<b>18 958</b>	<b>20 118</b>
€'000	Charges à payer	31.12.15	31.12.14
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	7	12
	Fournisseurs, factures non parvenues	1 894	1 335
	Personnel	1 303	1 613
	Organismes sociaux	610	752
	Etat	810	637
	Associés	30	60
	<b>Total</b>	<b>4 654</b>	<b>4 409</b>

#### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

€'000	Exercice 2015		Exercice 2014	
France	15 057	81,2%	19 471	91,2%
Export	3 478	18,8%	1 884	8,8%
<b>Total</b>	<b>18 535</b>	<b>100%</b>	<b>21 355</b>	<b>100%</b>

#### PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.15	31.12.14
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 721	3 215
	Charges externes	145	151
	<b>Total</b>	<b>3 866</b>	<b>3 366</b>

#### TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.15	31.12.14
	Remboursement d'assurances		12
	Avantage en nature sur salaires	81	
	<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>12</b>

#### DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.15	31.12.14
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 478	3 455
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	219	229
	Dotations aux provisions sur actif circulant	66	
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	6	8
	Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles		50
	Dotations aux provisions pour risques et charges	85	123
	<b>Total</b>	<b>3 854</b>	<b>3 865</b>

#### DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.15	31.12.14
	Produits d'intérêts financiers	5	3
	Produits sur cessions de valeurs mobilières		1
	Differences positives de change	36	5
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres		9
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	48	378
	Reprises de provisions pour dépréciat.des c/ct filiales		5
	Reprises de provisions pour perte de changes	104	102
	<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>503</b>

€'000	Charges financières	31.12.15	31.12.14
	Intérêts et charges assimilées	230	218
	Differences négatives de change	1	10
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	42	35
	Abandon de créances au profit de la filiale Mexys		193
	Dotations aux provisions pour risques de change	63	104
	Dotations pour dépréciation des actions propres	42	-
	Dotations pour dépréciat.des titres et créances de filiales	176	155
	Divers	2	3
	<b>Total</b>	<b>556</b>	<b>718</b>

#### DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.15	31.12.14
	Autres régularisations des comptes de tiers	36	38
	Reprises de pénalités et amendes	80	
	Quote part de subvention virée au résultat	35	102
	Boni de cession des actions propres	5	45
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations		141
	Divers		4
	<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>330</b>

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.15	31.12.14
	Pénalités et majorations	263	164
	Autres régularisations comptes de tiers	4	-
	Frais de personnel	2	85
	Frais liés aux litiges en cours		3
	Mali de cession des actions propres	15	35
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	6	8
	Dotations aux provisions pour dépréciation		124
	Dotations aux provisions pour risques	21	19
	<b>Total</b>	<b>311</b>	<b>438</b>

La dotation aux provisions pour risques de 21 k€ au 31 décembre 2015 est de nature sociale.

## AUTRES INFORMATIONS

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
	<b>Participations non cotées</b>	
	Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670 -
	Medasys Ltd. (Japon)	36 000 -
	Mega-Bus (France)	20 000 789
	Medhealth (Maroc)	1 000 9
	Mexys SA (Belgique)	26 500 990
	sous-total	1 788
	<b>Actions propres cotées</b>	
	Actions Medasys SA	26
	<b>Autres formes de participation</b>	
	Actions Medasys SA du contrat de liquidité	64
	<b>Total</b>	<b>1 878</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements reçus

€'000	31.12.15	31.12.14
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	140	455
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme	1 598	
<b>Total</b>	<b>1 738</b>	<b>455</b>

### Engagements donnés

€'000	31.12.15	31.12.14
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 208	3 487
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	50	
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	27	48
Garantie des crédits court terme	350	
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis		46
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts	12	25
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	3 367	2 902
Garantie sur contrats clients	230	569
Montant des marchés donnés en garantie		162
Engagements en matière de retraite	1 330	1 295
<b>Total</b>	<b>8 674</b>	<b>8 634</b>

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 135 k€ au 31.12.2015 et à 4 283 k€ au 31.12.2014. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisés.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement en matière de retraite sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 3,2 % pour les « cadres » et « non-cadres ». En 2015, il était de 3 % pour les « cadres » et de 2,5% pour les « non-cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 2 % en 2015 il était de 1,5 % en 2014,
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 330 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

## Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	492	116	132	125	97	222	-
Matériel de transport	59	14	12	12	9	21	-
<b>Total</b>	<b>551</b>	<b>130</b>	<b>144</b>	<b>137</b>	<b>106</b>	<b>243</b>	<b>0</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 118 k€ et à 163 k€.

#### IMPOT SUR LES SOCIETES

##### Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.15	31.12.14
Déficits ordinaires reportables	16 097	13 761

##### Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 257 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2015. Il était de 1 229 k€ en 2014.

#### BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,
- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

#### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels.

€'000	31.12.15	31.12.14
Participations	12 700	12 700
Créances rattachées à des participations	4 138	3 959
Créances clients et comptes rattachés	354	192
Dettes rattachées à des participations	155	91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358	337
Achats de marchandises	92	75
Achats et autres charges externes	554	371
Chiffre d'affaires	415	328
Produits financiers	1	1
Charges financières	3	196

les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.15	31.12.14
Dettes financières	42	698
Créances clients et comptes rattachés	28	369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	585	899
Achats et autres charges externes	576	391
Chiffre d'affaires	91	237
Charges financières	39	32

Une compensation de créances de NoemaLife envers Medasys de 2 000 k€ est intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 %. Les charges financières correspondantes se sont élevées à 39 k€ en 2015.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 312 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

En tant qu'actionnaire majoritaire et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2015	2014
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	192 608 €	185 220 €
Rémunération variable	82 013 €	95 109 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	124 686 €	120 762 €
Rémunération variable	24 924 €	25 181 €

Concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir une nouvelle indemnité, en remplacement du précédent engagement. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. Du fait du renouvellement des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant et de Monsieur Jean-Paul Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, les indemnités de

cession de fonctions seront de nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Les Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2015. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2015.

autres parties liées

Au cours de l'exercice 2015, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts. Le montant de la mission est de 13 800 euros et porte sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de la plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

En 2015, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur Medasys S.A..

#### EFFECTIFS

<i>(en nombre de salariés)</i>	<b>31.12.15</b>	<b>31.12.14</b>
Ingénieurs et cadres	161	164
Employés, techniciens et apprentis	21	16
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>180</b>

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys Japon a été cédée le 1er janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.

#### 26.1.2 Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015

#### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		<b>31.12.2015</b>		<b>31.12.2014</b>		
		(12 mois)		<i>retraité (1)</i> (12 mois)		
	&					
	<b>Chiffre d'affaires</b>	4.6.4.1	<b>20 943</b>	100%	<b>23 720</b>	100%
	Coûts des ventes		<1 480>	-7%	<1 828>	-8%
	<b>Marge brute</b>		<b>19 463</b>	93%	<b>21 892</b>	92%
	Autres produits ordinaires		91	-	366	2%
	Autres charges d'exploitation	4.6.5.1	<4 678>	-22%	<4 546>	-19%
	Impôts et taxes		<762>	-4%	<757>	-3%
	Charges de personnel	4.6.5.2	<11 944>	-57%	<12 879>	-54%
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.5.3	<2 609>	-12%	<2 425>	-10%
	<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>&lt;439&gt;</b>	-5%	<b>1 651</b>	7%
	Dépréciation du Goodwill	4.6.5.3	<150>	-2%		-
	<b>Résultat opérationnel</b>		<b>&lt;589&gt;</b>	-6%	<b>1 651</b>	7%
	Produits financiers	4.6.5.4	84	-	96	-
	Charges financières	4.6.5.4	<399>	-2%	<394>	-2%
	Résultat financier	4.6.5.4	<315>	-2%	<298>	-2%
	<b>Résultat avant impôts</b>		<b>&lt;904&gt;</b>	-4%	<b>1 353</b>	5%
	Charges d'impôt	4.6.5.5	1	-	<1>	-
	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>&lt;903&gt;</b>	-4%	<b>1 352</b>	5%
	Part revenant aux minoritaires			-		-
	<b>Résultat net revenant au Groupe</b>		<b>&lt;903&gt;</b>	-4%	<b>1 352</b>	5%
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.6	<0,02>		0,05	
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.5.6	<0,02>		0,05	

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>&lt;903&gt;</b>	<b>1 352</b>
	Réévaluation des engagements de retraite	4.6.6.10	95	<337>
	Ecart de conversions		<49>	3
	<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>&lt;857&gt;</b>	<b>1 018</b>
	Résultat global revenant aux minoritaires			
	<b>Résultat global revenant au groupe</b>		<b>&lt;857&gt;</b>	<b>1 018</b>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE



€'000

		31.12.2015	31.12.2014
	&		retraité (1)
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	4.6.6.1	5 648	5 798
Immobilisations incorporelles	4.6.6.2	5 771	5 250
Immobilisations corporelles	4.6.6.3	944	912
Immobilisations financières	4.6.6.4	1 152	1 013
<b>Actif immobilisé</b>		<b>13 515</b>	<b>12 973</b>
Créances non courantes	4.6.6.5	3 767	1 698
<b>Total actif non courant</b>		<b>17 282</b>	<b>14 671</b>
Stocks et en-cours		202	238
Clients et comptes rattachés	4.6.6.6	23 505	23 573
Autres créances courantes	4.6.6.7	839	1 126
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.6.8	3 982	1 323
<b>Total actif courant</b>		<b>28 528</b>	<b>26 260</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>45 810</b>	<b>40 931</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	4.6.6.9	11 086	7 375
Primes		7 195	5 427
Réserves		2 270	823
Ecarts de conversion		126	175
Résultat de l'exercice		<903>	1 352
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>19 774</b>	<b>15 152</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Total capitaux propres</b>		<b>19 774</b>	<b>15 152</b>
Provisions pour risques et charges		41	88
Provisions pour engagements de retraite	4.6.6.10	1 459	1 471
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.6.12	4 699	2 696
Autres dettes non courantes	4.6.6.13	816	677
<b>Total passif non courant</b>		<b>7 015</b>	<b>4 932</b>
Emprunts et dettes financières courants	4.6.6.14	3 621	4 320
Dettes fournisseurs	4.6.6.15	2 985	3 291
Autres dettes courantes	4.6.6.16	12 415	13 236
<b>Total passif courant</b>		<b>19 021</b>	<b>20 847</b>
<b>Total du passif</b>		<b>45 810</b>	<b>40 931</b>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2. Ils concernent également le reclassement des créances clients en actif courant et des avances clients reçus et des dettes de TVA associés en passif courant.

(2)

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	<b>31.12.2015</b> (12 mois)	<b>31.12.2014</b> retraité (1) (12 mois)
	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>1 352</b>
	Dotations et reprises aux amortissements et provisions 4.6.5.3	2 780	2 461
	Charges d'intérêts financiers 4.6.5.4	373	346
	Charges (produits) d'impôts	<1>	1
	<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>	<b>2 249</b>	<b>4 156</b>
	Coût de l'endettement financier 4.6.5.4	<364>	<419>
	Impôt payé	1	<1>
	<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 886</b>	<b>3 736</b>
	Variation des stocks et encours	55	115
	Variation des créances clients et comptes rattachés	54	<4 987>
	Variation des autres créances	<1 827>	<421>
	Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 029	<148>
	Variation des autres dettes	<628>	1 039
	<b>Variation calculée du besoin en fonds de roulement</b>	<b>&lt;1 317&gt;</b>	<b>&lt;4 402&gt;</b>
	<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>	<b>569</b>	<b>&lt;666&gt;</b>
	Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche 4.6.6.2	<2 886>	<2 289>
	Acquisitions d'immobilisations corporelles 4.6.6.3	<270>	<256>
	Acquisitions d'immobilisations financières 4.6.6.4	<156>	<168>
	Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	16	179
	<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>	<b>&lt;3 296&gt;</b>	<b>&lt;2 534&gt;</b>
	Remboursements d'emprunts	<914>	<856>
	Souscriptions d'emprunts	1 450	2 406
	Financement des créances de Crédit d'Impôt recherche	1 823	
	Augmentation de capital	3 479	204
	Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	<8>	14
	Variation des financements à court terme	<399>	625
	<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>	<b>5 431</b>	<b>2 393</b>
	Incidence des variations de change et divers	<45>	<3>
	<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>2 659</b>	<b>&lt;810&gt;</b>
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture 4.6.6.8	1 323	2 133
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture 4.6.6.8	3 982	1 323
	<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>	<b>2 659</b>	<b>&lt;810&gt;</b>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
<b>Capitaux propres retraités au 01.01.2014 (1)</b>	<b>7 284</b>	<b>5 314</b>	<b>&lt;126&gt;</b>	<b>1 291</b>	<b>172</b>	<b>13 935</b>	<b>0</b>	<b>13 935</b>
Variation de capital de la société consolidante	91	113				204		204
Opérations sur autocontrôle			<14>	9		<5>		<5>
Dividendes								0
Résultat 2014				1 352		1 352		1 352
Variation des écarts actuariels				<337>		<337>		<337>
Variation de la différence de conversion					3	3		3
Résultat Global 2014						1 018	0	1 018
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres retraités au 31.12.2014 (1)</b>	<b>7 375</b>	<b>5 427</b>	<b>&lt;140&gt;</b>	<b>2 315</b>	<b>175</b>	<b>15 152</b>	<b>0</b>	<b>15 152</b>
Variation de capital de la société consolidante	3 711	1 768				5 479		5 479
Opérations sur autocontrôle			9	<9>		0		0
Dividendes								0
Résultat net 2015				<903>		<903>		<903>
Variation des écarts actuariels				95		95		95
Variation de la différence de conversion					<49>	<49>		<49>
Résultat Global 2015						<857>	0	<857>
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres au 31.12.15</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;131&gt;</b>	<b>1 498</b>	<b>126</b>	<b>19 774</b>	<b>0</b>	<b>19 774</b>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'interprétation IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 4.6.2.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En France, dans un contexte difficile, Medasys a renforcé son activité sur sa base installée avec les ventes de commandes additionnelles dont le chiffre d'affaires a progressé de 8 % ainsi que les revenus de maintenance qui ont progressé de 14%. Medasys a par ailleurs poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Au niveau de sa gamme de produits, Medasys a finalisé le module DxSMA (Small Media Access) qui est un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient. Medasys a également connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Dans le prolongement de cette application, Medasys et Doctolib ont signé un partenariat

portant sur le développement d'une offre intégrée afin de proposer un service complet de gestion des rendez-vous médicaux en ligne, avec à ce jour plus de 6 000 praticiens utilisateurs. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD.

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le CHdN a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S .A. est porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 297 k€ par remboursement en 13 mensualités à compter du 30 décembre 2015.

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2015 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

IFRIC 21, « Taxes ».

L'application de l'interprétation IFRIC 21 étant rétrospective, les comptes consolidés publiés en décembre 2014 ont été retraités en conséquence. L'impact est de <8> k€ sur le résultat de l'exercice 2014, de 33 k€ sur les réserves et de <25> k€ sur les autres dettes.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- Amendements d'IAS 19, Régimes à prestations définies,
- Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 et 2012-2014,
- Amendements à IAS 16 et IAS 38, Clarification sur les modes d'amortissement acceptables,
- Amendements à IAS 1, Initiative Informations à fournir.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts sur les états financiers consolidés liés à leur application.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.
- IFRS 16, Contrats de location

Le Groupe estime qu'à ce stade l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

#### *Présentation des états financiers consolidés*

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

#### *Estimations et jugements significatifs*

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles

performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Evaluation des passifs sur engagements de retraite

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

#### METHODES DE CONSOLIDATION

#### CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale

#### DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

#### CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen

et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

#### OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

#### REGLES ET METHODES D'EVALUATION

##### TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier.

##### ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'écart d'acquisition est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

#### PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A.. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris l'écart d'acquisition).



## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

## STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

## PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

**Licences** : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

**Prestations de services** : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
- Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

- La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS..
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

#### ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise.

La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

## ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

## ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

### Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

### Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la valeur des immobilisations financières est inférieure à leur valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence et est comptabilisée en résultat financier.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés

### CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

### IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

#### INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION



\* en sommeil depuis l'exercice 2001 \*\* en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31.12.2014.

#### INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

€'000	31.12.15		31.12.14	
France	16 631	79,4%	21 185	89,3%
Europe	1 928	9,2%	1 022	4,3%
Amérasie	384	1,8%	468	2,0%
Afrique - Proche-Orient	2 000	9,5%	1 045	4,4%
<b>Total</b>	<b>20 943</b>	<b>100%</b>	<b>23 720</b>	<b>100%</b>

#### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	31.12.15		31.12.14 (1)	
France	<980>	108,5%	1 055	78,0%
Europe	108	-12,0%	348	25,7%
Amérasie	<38>	4,2%	<43>	-3,2%
Afrique - Proche-Orient	7	-0,8%	<8>	-0,6%
<b>Total</b>	<b>&lt;903&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>1 352</b>	<b>100%</b>

(1) Les données retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 4.6.2.

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel. Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

#### NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

##### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.15	31.12.14
Eau et électricité	11	18
Fournitures administratives et petit matériel	45	41
Sous traitance administrative	75	52
Location mobilière ou immobilière	724	711
Entretiens et réparations	124	147
Assurances	98	101
Honoraires	1 043	872
Publicité	425	522
Transport	19	27
Frais postaux et de télécommunications	205	232
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 638	1 611
Services bancaires	125	130
Divers	146	82
<b>Total</b>	<b>4 678</b>	<b>4 546</b>

L'augmentation entre 2014 et 2015 des autres charges d'exploitation est principalement due aux honoraires de conseil.

##### CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

€'000	31.12.15	31.12.14
Salaires	11 018	11 394
Charges sociales	4 910	4 957
<b>Total charges de personnel</b>	<b>15 928</b>	<b>16 350</b>
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 712>	<2 366>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 272>	<1 106>
<b>Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés</b>	<b>&lt;3 984&gt;</b>	<b>&lt;3 471&gt;</b>
Salaires nets	8 306	9 028
Charges sociales nettes	3 638	3 851
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>11 944</b>	<b>12 879</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 928 k€ en 2015 à comparer à 16 350 k€ en 2014. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 250 k€ en 2015 contre 266 k€ en 2014.

Les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 54 k€ en 2015 et à 30 k€ en 2014.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés)	Medasys SA	Mega-Bus SAS	Medasys Ltd	Medhealth	Mexys SA	au	au
	France	France	Japon	Maroc	Belgique	31.12.15	31.12.14
Ingénieurs et cadres	161	7	2	2		172	176
Employés, techniciens et apprentis	21	8			10	39	36
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>211</b>	<b>212</b>

#### DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.15	31.12.14
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 604	2 465
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	89	53
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<100>	<45>
Dotations aux provisions pour risques et charges	108	114
Reprises des provisions pour risques et charges	<93>	<162>
Dépréciation du Goodwill	150	-
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>2 758</b>	<b>2 425</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	22	36
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>22</b>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>2 780</b>	<b>2 461</b>

La dépréciation du Goodwill pour 150 k€ concerne la filiale Mega-Bus.

#### RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.15	31.12.14
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs		72
Gains de change	77	8
Autres produits financiers	7	16
<b>Produits financiers</b>	<b>84</b>	<b>96</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<9>	
Intérêts financiers	<364>	<346>
Pertes de change	<4>	<12>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<22>	<36>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;399&gt;</b>	<b>&lt;394&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;315&gt;</b>	<b>&lt;298&gt;</b>

L'augmentation des intérêts financiers entre 2014 et 2015 résulte de l'augmentation des crédits court-terme.

#### IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2015 s'élève à 16 076 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

#### PREUVE DE L'IMPOT

€'000	31.12.15	31.12.14
Résultat avant impôts	<903>	1 352
Taux d'imposition	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	-	<465>
Effet des différences fiscales permanentes	<44>	66
Impôts différés non reconnus	43	399
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<1>	<1>
<b>Taux d'impôts réel</b>	<b>-0,11%</b>	<b>0,07%</b>

#### RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.15	31.12.14
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 779 313	25 459 936
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<189 921>	<186 077>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	1 066 949	344 772
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital de décembre 2015	11 905 000	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 561 341	25 618 631
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,02&gt;</b>	<b>0,05</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	38 561 341	25 618 631
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		1 219 834
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	38 561 341	26 838 465
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,02&gt;</b>	<b>0,05</b>

#### NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### ECARTS D'ACQUISITION



(€'000)				Amort.et dépréciations		Amort.et dépréciations	
		Valeur Brute	Valeur Brute	cumulés au	cumulés au	Valeur nette	Valeur nette
Activité		au 31.12.15	au 31.12.14	31.12.15	31.12.14	au 31.12.15	au 31.12.14
Mega-Bus SAS	Biologie	1 184	1 184	150	0	1 034	1 184
Activités Thales	Santé	772	772	0	0	772	772
Saric International	Biologie	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842	3 842
Mexys SAS	Santé	881	881	881	881	0	0
Medasys Ltd.	Radiologie	37	37	37	37	0	0
<b>Total</b>		<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 348</b>	<b>2 198</b>	<b>5 648</b>	<b>5 798</b>

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 11 % en 2015 identique à celui de 2014.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2015 à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel une valeur terminale négative de 2% a été retenu en 2015. Ce taux inférieur prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur.

Des tests de sensibilité reposant sur une variation combinée de plus ou moins 1 point des taux d'actualisation et de croissance ont fait ressortir une perte de valeur potentielle pour notre filiale Mega-Bus. En conséquence une dépréciation de l'écart d'acquisition de 150 k€ a été comptabilisées en 2015. Aucune autre perte de valeur potentielle n'a été identifiée.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.14
Frais de développement	15 927	2 289			18 216
Concessions et droits similaires	956				956
Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
<b>Total brut</b>	<b>19 271</b>	<b>2 289</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 560</b>
€'000	31.12.13	Dotations	Reprises	Autres	31.12.14
Frais de développement	11 114	2 003			13 117
Concessions et droits similaires	749	56			805
Autres immobilisations incorporelles	2 228	160			2 388
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>14 091</b>	<b>2 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 310</b>
<b>Total net</b>	<b>5 180</b>	<b>70</b>			<b>5 250</b>

€'000		31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.15
	Frais de développement	18 216	2 887			21 103
	Concessions et droits similaires	956				956
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	<b>Total brut</b>	<b>21 560</b>	<b>2 887</b>			<b>24 447</b>
€'000		31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	31.12.15
	Frais de développement	13 117	2 312			15 429
	Concessions et droits similaires	805	54			859
	Autres immobilisations incorporelles	2 388				2 388
	<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>16 310</b>	<b>2 366</b>			<b>18 676</b>
	<b>Total net</b>	<b>5 250</b>	<b>521</b>			<b>5 771</b>

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000		31.12.13	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.14
	Construction	188				188
	Matériel et outillage industriel	66				66
	Autres immobilisations corporelles	1 913	180	-273		1 820
	Avances et acomptes		76			76
	<b>Total brut</b>	<b>2 167</b>	<b>256</b>	<b>-273</b>	<b>0</b>	<b>2 150</b>
€'000		31.12.13	Dotations	Reprises	Autres	31.12.14
	<b>Total amortissements</b>	<b>1 256</b>	<b>245</b>	<b>-263</b>		<b>1 238</b>
	<b>Total net</b>	<b>911</b>	<b>11</b>	<b>-10</b>		<b>912</b>
€'000		31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.15
	Construction	188				188
	Matériel et outillage industriel	66			8	74
	Autres immobilisations corporelles	1 820	346	-3		2 163
	Avances et acomptes	76		-76		0
	<b>Total brut</b>	<b>2 150</b>	<b>346</b>	<b>-79</b>	<b>8</b>	<b>2 425</b>
€'000		31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	31.12.15
	<b>Total amortissements</b>	<b>1 238</b>	<b>238</b>	<b>-3</b>	<b>8</b>	<b>1 481</b>
	<b>Total net</b>	<b>912</b>	<b>108</b>	<b>-76</b>		<b>944</b>

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

€'000		31.12.13	Acquisitions	Cessions	Autres (1)	31.12.14
	Prêts	304	43		73	420
	Dépôts et cautionnements	571	125	<29>		667
	<b>Total brut</b>	<b>875</b>	<b>168</b>	<b>&lt;29&gt;</b>	<b>73</b>	<b>1 087</b>
€'000		31.12.13	Dotations	Reprises	Autres (1)	31.12.14
	<b>Total dépréciation</b>		<b>74</b>			<b>74</b>
	<b>Total net</b>	<b>875</b>	<b>94</b>	<b>&lt;29&gt;</b>	<b>73</b>	<b>1 013</b>

€'000		31.12.14	Acquisitions	Cessions	Autres (1)	31.12.15
	Prêts	420	44		-9	455
	Dépôts et cautionnements	667	112	-8		771
	<b>Total brut</b>	<b>1 087</b>	<b>156</b>	<b>-8</b>	<b>-9</b>	<b>1 226</b>
€'000		31.12.14	Dotations	Reprises	Autres (1)	31.12.15
	Total dépréciation	74				74
	<b>Total net</b>	<b>1 013</b>	<b>156</b>	<b>-8</b>	<b>-9</b>	<b>1 152</b>

(1) la colonne « autres » correspond à l'effet d'actualisation.

Les dépôts et cautionnements pour 771 k€ au 31.12.2015 correspondent pour 480 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 80 k€ aux garanties bancaires et pour 195 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux (dont 74 k€ sont dépréciés).

#### CREANCES NON COURANTES

€'000		31.12.15	31.12.14
	Créances de crédits d'impôts	3 767	1 686
	Débiteurs divers		12
	<b>Total brut</b>	<b>3 767</b>	<b>1 698</b>
	Provision pour dépréciation		
	<b>Total net</b>	<b>3 767</b>	<b>1 698</b>

Les créances de crédits d'impôts pour 3 767 k€ au 31.12.2015 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre des exercices 2015, 2014 et 2013 et au crédit d'impôt compétitivité d'emploi.

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000		31.12.15	31.12.14
	Clients	3 940	2 952
	Clients douteux	748	761
	Factures à établir	19 433	20 499
	<b>Total brut</b>	<b>24 121</b>	<b>24 212</b>
	Provision pour dépréciation	616	639
	<b>Total net</b>	<b>23 505</b>	<b>23 573</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 135 k€ au 31.12.2015 et à 4 283 k€ au 31.12.2014. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisés.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2015	4 072	1 943	2 129	725	975	429
au 31.12.2014	3 074	1 420	1 654	981	409	264

#### AUTRES CREANCES COURANTES

€'000	31.12.15	31.12.14
Avoirs non parvenus et acomptes versés	100	111
Créances sur personnel et organismes sociaux	14	14
Créances et crédits d'impôts		7
Créances TVA	400	551
Débiteurs divers	77	151
Charges constatées d'avance	248	292
<b>Total brut</b>	<b>839</b>	<b>1 126</b>
Provision pour dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>839</b>	<b>1 126</b>

Les charges constatées d'avance concernent principalement les achats de prestation.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.15	31.12.14
Disponibilités	3 982	1 323
<b>Total</b>	<b>3 982</b>	<b>1 323</b>

#### CAPITAUX PROPRES

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, et par le Directoire du 28 décembre 2015 de la création de 11 905 000 actions nouvelles, le capital social de Medasys S .A. est de 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,
- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

€'000	31.12.15	31.12.14
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 471	1 118
Variations de périmètre	0	0
Coûts financiers	22	36
Coûts des services rendus de la période	115	11
Prestations payées sur l'exercice	-54	-30
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 554	1 135
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	-95	336
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 459	1 471

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Mega-Bus.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 3,2 % pour les « cadres » et « non-cadres ». En 2015, il était de 3 % pour les « cadres » et de 2,5% pour les « non-cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 2,0 % en 2015 il était de 1,5 % en 2014,
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

#### Variation Taux d'actualisation

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2015	1 459	<110>	-7,54%	122	8,36%
Exercice 2014	1 471	<110>	-7,48%	123	8,36%

#### Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2015	1 459	120	8,22%	<109>	-7,47%
Exercice 2014	1 471	121	8,23%	<109>	-7,41%

## ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.15	Variation	31.12.14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 982	2 659	1 323
Concours bancaires	<256>	811	<1 067>
Crédits spot	<1 720>	<158>	<1 562>
Agios courus non échus	<17>	3	<20>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 989</b>	<b>3 315</b>	<b>&lt;1 326&gt;</b>
Emprunts	<1 137>	<320>	<817>
Dettes de crédit bail	<128>	<15>	<113>
Dettes d'affacturage	<322>	<284>	<38>
Compte courant NoemaLife	<41>	657	<698>
Dettes sur acquisition de sociétés		5	<5>
<b>Endettement financier brut à moins d'un an</b>	<b>&lt;1 628&gt;</b>	<b>43</b>	<b>&lt;1 671&gt;</b>
Emprunts	<2 773>	<196>	<2 577>
Financement des crédits d'impôt	<1 824>	<1 824>	
Dettes de crédit bail	<102>	17	<119>
<b>Endettement financier brut à plus d'un an</b>	<b>&lt;4 699&gt;</b>	<b>&lt;2 003&gt;</b>	<b>&lt;2 696&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;6 327&gt;</b>	<b>&lt;1 960&gt;</b>	<b>&lt;4 367&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;4 338&gt;</b>	<b>1 355</b>	<b>&lt;5 693&gt;</b>

## EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	31.12.15	31.12.14
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 773	2 577
Dettes de crédit bail	102	119
Financement des créances d'impôt	1 824	
<b>Total</b>	<b>4 699</b>	<b>2 696</b>

Les emprunts sont à taux fixe. Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a financé sa créance au titre du crédit d'impôt recherche à hauteur de 1 824 k€.

Au titre de l'exercice 2015, Medasys a souscrit quatre emprunts pour un montant de 1 450 k€.

Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

## AUTRES DETTES NON COURANTES

€'000	31.12.15	31.12.14
Avances subventions	576	388
Divers	240	289
<b>Total</b>	<b>816</b>	<b>677</b>

Les dettes diverses pour 240 k€ au 31 décembre 2015 correspondent à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

€'000	31.12.15	31.12.14
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 136	817
Dettes de crédit bail	128	113
Dettes sur créances cédées en affacturage	323	38
Concours bancaires	256	1 067
Crédits spot	1 720	1 562
Agios courus non échus	17	20
Compte courant NoemaLife	41	698
Dettes sur acquisition de sociétés		5
<b>Total</b>	<b>3 621</b>	<b>4 320</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Le compte courant de la société mère NoemaLife qui s'établissait au 31 décembre 2014 à 698 k€ a été soldé par la compensation de créances de 2 000 k€ intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015. Il est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

#### GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Exposition au risque de liquidité

Les contrats de prêt comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Les prêts souscrits auprès de HSBC et de la banque Palatine imposent le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Par ailleurs, le prêt de la banque Palatine exige le respect du maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31.12.2014 et du maintien du rapport endettement nette sur situation nette inférieur ou égal à 2. Le calcul s'établit annuellement sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2015.

Les prêts de HSBC, du CIC, du LCL et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

##### Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

##### Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

#### RISQUE DE CHANGE

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

#### DETTES FOURNISSEURS

€'000	31.12.15	31.12.14
Fournisseurs	1 078	1 793
Effets à payer	104	96
Fournisseurs factures non parvenues	1 803	1 402
<b>Total</b>	<b>2 985</b>	<b>3 291</b>

#### AUTRES DETTES COURANTES

€'000	31.12.15	31.12.14 (1)
Avances et acomptes reçus	1 251	1 990
Clients créditeurs	16	38
Personnel, rémunérations et charges dues	1 514	1 915
Organismes sociaux	2 956	3 110
Etat, TVA	4 831	4 389
Etat, charges à payer	800	647
Avances subventions	68	97
Créditeurs divers	104	190
Produits constatés d'avance	875	860
<b>Total</b>	<b>12 415</b>	<b>13 236</b>

(1) les données retraitées de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 4.6.2.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Au 31 décembre 2015, le plan d'apurement accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers le 17 décembre 2015, dont l'échéancier de paiement mensuel prend fin le 31 décembre 2016 est réparti à hauteur de 712 k€ dans la dette Etat, TVA et à hauteur de 536 k€ dans la dette envers les organismes sociaux.



Le compte Etat, TVA au 31 décembre 2015 comprend 2 692 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

#### ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	2 985	723	208	163	1 891
Dettes fiscales et sociales	10 100	286	1 924	693	7 197
Autres dettes	3 130	63	307	285	2 474
<b>Total au 31.12.2015</b>	<b>16 215</b>	<b>1 072</b>	<b>2 439</b>	<b>1 141</b>	<b>11 562</b>
Total au 31.12.2014	17 204	2 482	2 917	782	11 024

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2015	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 152	1 152	62	1 090	3
Créances non courantes	4.6.7.6	3 767	3 767		3 767	
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	23 505	23 505		23 505	
Autres créances courantes	4.6.7.12	839	839		839	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	3 982	3 982		3 982	1
<b>ACTIF</b>		<b>33 245</b>	<b>33 245</b>	<b>62</b>	<b>33 183</b>	
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.7.18	4 699	4 699		4 699	2
Autres dettes non courantes	4.6.7.20	816	816		816	
Emprunts et dettes financières courants	4.6.7.21	3 621	3 621		3 621	2
Dettes fournisseurs	4.6.7.22	2 985	2 985		2 985	
Autres dettes courantes	4.6.7.23	12 415	12 415		12 415	
<b>PASSIF</b>		<b>24 536</b>	<b>24 536</b>	<b>0</b>	<b>24 536</b>	

€'000		Juste valeur	Juste valeur	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau	
			par résultat			
	<b>au 31.12.2014 (1) retraité</b>					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	1 013	53	960	3
Créances non courantes	4.6.7.6	1 698	1 698		1 698	
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	23 573	23 573		23 573	
Autres créances courantes	4.6.7.12	1 126	1 126		1 126	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1 323		1 323	1
	<b>ACTIF</b>	<b>28 733</b>	<b>28 733</b>	<b>53</b>	<b>28 680</b>	
Emprunts et dettes financières non courants	4.6.7.18	2 696	2 696		2 696	2
Autres dettes non courantes	4.6.7.20	677	677		677	
Emprunts et dettes financières courants	4.6.7.21	4 320	4 320		4 320	2
Dettes fournisseurs	4.6.7.22	3 291	3 291		3 291	
Autres dettes courantes	4.6.7.23	13 236	13 236		13 236	
	<b>PASSIF</b>	<b>24 220</b>	<b>24 220</b>	<b>0</b>	<b>24 220</b>	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1er niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2ème niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3ème niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

#### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

#### REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2015	2014
<b>Frédéric Vaillant, Président du Directoire</b>		
Rémunération fixe	192 608 €	185 220 €
Rémunération variable	82 013 €	95 109 €
<b>Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire</b>		
Rémunération fixe	124 686 €	120 762 €
Rémunération variable	24 924 €	25 181 €

- L'engagement de retraite pour Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulrier s'élève respectivement à 19 k€ et 12 k€.

- Concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir une nouvelle indemnité, en remplacement du précédent engagement. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est

égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2015. Du fait du renouvellement des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant et de Monsieur Jean-Paul Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015, les indemnités de cession de fonctions seront de nouveau soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2015.

- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2015. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

#### ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

En tant qu'actionnaire majoritaire et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

Les transactions avec NoemaLife, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.15	31.12.14
Dettes financières	<41>	<698>
Créances clients et comptes rattachés	312	369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<600>	<899>
<b>Total de la dette du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;329&gt;</b>	<b>&lt;1 228&gt;</b>
€'000	31.12.15	31.12.14
Achats et autres charges externes	<540>	<391>
Chiffre d'affaires	140	237
Charges financières	<39>	<32>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;439&gt;</b>	<b>&lt;186&gt;</b>

Une compensation de créances de NoemaLife envers Medasys S.A. de 2 000 k€ est intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de décembre 2015.

Le taux annuel de rémunération du compte courant de NoemaLife est de 4,5 %. Les charges financières correspondantes se sont élevées à 39 k€ en 2015.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 312 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

#### AUTRES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2015, Medasys a confié une mission ponctuelle à la société Agile Green Development dans laquelle Frédéric Vaillant détient des intérêts. Le montant de la mission est de 13 800 euros et porte sur l'intégration d'un volet développement durable dans la présentation de la plateforme GTIS au Conseil Régional du Languedoc Roussillon. Cette convention a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

En 2015, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.15	31.12.14
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	140	455
Garantie reçue de Noemalife sur les engagements à court terme	1 598	
<b>Total</b>	<b>1 738</b>	<b>455</b>

##### ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.15	31.12.14
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100
Nantissement d'un dépôt en garantie d'un prêt bancaire	50	
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 208	3 487
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	27	48
Garantie des crédits court terme	350	
Garantie sur contrats clients	230	569
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	12	25
Marchés donnés en garantie		162
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A	3 367	2 902
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis		46
<b>Total</b>	<b>7 344</b>	<b>7 339</b>

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	Actheos		PricewaterhouseCoopers				Total			
	Montant HT	%	Montant HT	%	2015	2014	2015	2014		
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Medasys S.A	65	56	60%	82%	76	65	66%	100%	141	121
Filiales intégrées globalement	13	12	12%	18%			0%	0%	13	12
<b>Sous-total</b>	<b>78</b>	<b>68</b>	<b>72%</b>	<b>100%</b>	<b>76</b>	<b>65</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>	<b>154</b>	<b>133</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes										
Medasys S.A	30		28%		40		34%		70	
Filiales intégrées globalement										
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>		<b>28%</b>		<b>40</b>		<b>34%</b>		<b>70</b>	
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>116</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>224</b>	<b>133</b>

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Medasys Japon a été cédée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un yen et ne fait plus partie du périmètre de consolidation à partir de cette date.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.

## 26.2 Etats financiers de Medasys au 31 décembre 2014

### 26.2.1 Comptes sociaux de Medasys au 31 décembre 2014

#### BILAN

€'000		au 31.12.2014			au 31.12.2013	au 31.12.2012
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
<b>ACTIF</b>						
Immobilisations incorporelles		33 733	25 669	8 064	8 140	9 031
Immobilisations corporelles		1 204	713	491	450	34
Immobilisations financières		17 731	14 791	2 940	2 898	2 847
<b>Total actif immobilisé</b>	5.3.5.1	<b>52 668</b>	<b>41 173</b>	<b>11 495</b>	<b>11 488</b>	<b>11 912</b>
Stocks et en-cours	5.3.5.3	118	2	116	216	29
Clients et comptes rattachés	5.3.5.4	22 628	534	22 094	17 531	15 471
Autres créances	5.3.5.5	2 527		2 527	2 126	2 182
Disponibilités et valeurs mobilières	5.3.5.6	1 275		1 275	1 605	1 209
<b>Total actif circulant</b>		<b>26 548</b>	<b>536</b>	<b>26 012</b>	<b>21 478</b>	<b>18 891</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	5.3.5.7	<b>348</b>		<b>348</b>	<b>260</b>	<b>339</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>79 564</b>	<b>41 709</b>	<b>37 855</b>	<b>33 226</b>	<b>31 142</b>
<b>PASSIF</b>						
Capital				7 375	7 284	7 273
Primes d'émis., de fusion, d'apport				10 456	10 343	10 330
Réserve légale				727	727	727
Report à nouveau				<4946>	<5 513>	<5 281>
Résultat de l'exercice				1 264	567	<232>
Subvention d'investissements				330	491	773
Provisions règlementées				74	66	53
<b>Total Capitaux propres</b>	5.3.2.6			<b>15 280</b>	<b>13 965</b>	<b>13 643</b>
<b>Avances conditionnées</b>	5.3.5.10			<b>167</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.3.5.9			<b>104</b>	<b>225</b>	<b>223</b>
Emprunts et dettes financières				5 784	3 361	2 916
Fournisseurs et comptes rattachés				3 286	3 427	2 771
Dettes fiscales et sociales				9 403	6 915	7 180
Autres dettes				2 802	4 595	3 943
<b>Total Dettes</b>				<b>21 275</b>	<b>18 298</b>	<b>16 810</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>	5.3.5.12			<b>1 029</b>	<b>571</b>	<b>299</b>
<b>Total du passif</b>				<b>37 855</b>	<b>33 226</b>	<b>31 142</b>



## COMPTE DE RESULTAT

€'000	&	Exercice 2014			Exercice 2013		Exercice	
		France	Export	Total				
	Ventes de matériel	32	1	33	-	563	3%	71
	Production vendue de services	19 439	1 883	21 322	100%	20 464	97%	21 624
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 471</b>	<b>1 884</b>	<b>21 355</b>	<b>100%</b>	<b>21 027</b>	<b>100%</b>	<b>21 695</b>
	Production immobilisée 5.3.6.1			3 366	16%	3 211	15%	3 216
	Subvention d'exploitation			30	-	113	1%	20
	Reprises sur amort. et provisions				-	127	1%	150
	Autres produits				-	1	-	1
	Transferts de charges			12	-	16	-	17
	<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>24 763</b>	<b>16%</b>	<b>24 495</b>	<b>16%</b>	<b>25 099</b>
	Achats consommés			264	1%	59	-	206
	Autres achats et charges externes			5 665	27%	6 970	33%	6 868
	Impôts et taxes			637	3%	597	3%	622
	Charges de personnel			14 351	67%	13 161	63%	13 858
	Dotations aux amortissements et aux provisions			3 455	16%	4 323	21%	4 444
	Autres charges d'exploitation			33	-	30	-	30
	<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>24 405</b>	<b>14%</b>	<b>25 140</b>	<b>19%</b>	<b>26 028</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>358</b>	<b>2%</b>	<b>&lt;645&gt;</b>	<b>-3%</b>	<b>&lt;929&gt;</b>
	Autres intérêts et produits			3	-	9	-	22
	Reprises sur provisions et transfert de charges			494	2%	90	-	113
	Différences positives de change			5	-	1	-	6
	Produits nets sur valeurs mobilières de placement			1	-	1	-	10
	<b>Total des produits financiers 5.3.6.4</b>			<b>503</b>	<b>2%</b>	<b>101</b>	<b>0%</b>	<b>151</b>
	Intérêts et charges assimilées			449	2%	130	1%	173
	Différences négatives de change			10	-	5	-	10
	Dotations aux amortissements et aux provisions			259	1%	111	1%	247
	<b>Total des charges financières 5.3.6.4</b>			<b>718</b>	<b>3%</b>	<b>246</b>	<b>1%</b>	<b>430</b>
	<b>Résultat financier 5.3.6.4</b>			<b>&lt;215&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;145&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;279&gt;</b>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>143</b>	<b>1%</b>	<b>&lt;790&gt;</b>	<b>-4%</b>	<b>&lt;1 208&gt;</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			38	-	425	2%	172
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			150	1%	220	1%	115
	Reprises sur provisions et transferts de charges			142	1%	125	1%	95
	<b>Total des produits exceptionnels 5.3.6.5</b>			<b>330</b>	<b>1%</b>	<b>770</b>	<b>4%</b>	<b>382</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			252	1%	361	2%	145
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			35	-	18	-	255
	Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			151	1%	296	1%	99
	<b>Total des charges exceptionnelles 5.3.6.5</b>			<b>438</b>	<b>2%</b>	<b>675</b>	<b>3%</b>	<b>499</b>
	<b>Résultat exceptionnel 5.3.6.5</b>			<b>&lt;108&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>95</b>	<b>1%</b>	<b>&lt;117&gt;</b>
	Impôt sur les bénéfices 5.3.6.6.3			1 229	6%	1 262	6%	1 093
	<b>Résultat net</b>			<b>1 264</b>	<b>6%</b>	<b>567</b>	<b>3%</b>	<b>&lt;232&gt;</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Parmi les nouveaux marchés à l'export, Medasys a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Medasys a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthodes**

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2014.

### **Estimations et jugements**

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Dans le cadre de marchés à prestations multiples (licence, intégration, formation, maintenance, etc.), la société est conduite à effectuer un jugement pour allouer le prix global du contrat aux différents éléments en fonction de leurs justes valeurs. La juste valeur de la maintenance est exprimée en pourcentage du prix de la licence. La juste valeur des services est déterminée sur la base de taux journaliers en fonction des coûts et en cohérence avec le marché. Le montant significatif des factures à établir provient pour partie des ventes de licences, reconnues à la livraison mais facturables de façon échelonnée. La reconnaissance des revenus, l'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **Frais de développement**

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

### **Fonds de commerce**

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

La dépréciation des fonds de commerce est de 2 390 k€.

### **Licences et brevets**

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

### **Titres de participation**

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

### **ACTIF CIRCULANT**

#### **Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

## COMPTES DE REGULARISATION

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

### Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

### Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.12	31.12.13	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.14
Capital social	7 273	7 284	91				7 375
Prime d'émission	3 354	3 367	113				3 480
Prime de fusion	2 504	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727	727					727
Report à nouveau	<5 281>	<5 513>		567			<4 946>
Résultat de l'exercice	<232>	567		<567>	1 264		1 264
Subventions d'investissements	773	491				<161>	330
Provisions règlementées	53	66				8	74
<b>Total</b>	<b>13 643</b>	<b>13 965</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>1 264</b>	<b>&lt;153&gt;</b>	<b>15 280</b>

## OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

## CHIFFRE D'AFFAIRES

### Biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

### Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

### Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

### Prestations de services

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
France	19 471	91,2%	17 910	85,2%	20 903	96,3%
Export	1 884	8,8%	3 117	14,8%	792	3,7%
Total	21 355	100%	21 027	100%	21 695	100%

## AUTRES INFORMATIONS

### Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant enregistré en capitaux propres de 330 186 €. Elles concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 95 801 €,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques pour 234 385 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement. Au titre de l'exercice 2014, les subventions ont été rapportées au résultat pour 95 801 €.

### **Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

### **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

### **Engagements en matière de retraite**

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5 % pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 1,49 % en 2014 il était de 3,2 % en 2013 et en 2012,
- le taux de charges sociales retenu est de 45%.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Au 31 décembre 2014, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 295 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

### **FACTEURS DE RISQUES**

#### **EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,

- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

#### RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Medasys S.A. diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### RISQUE DE TAUX

La société dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

#### RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité de la société limite l'exposition au risque clients.

#### RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels de Medasys, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

#### RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Medasys opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux	Résultat	Avances	Chiffre d'affaires 2 014	Valeur des titres détenus	
			propres avant résultat au 31.12.2014	de l'exercice 2014	consenties non remboursées		Brute	nette
	MEDASYS Ltd.							
	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<405>	<43>	279	219	202	-
	MEDHEALTH MAROC SARL AU							
	au capital de 100 000 MAD	100%	8	<8>	9	14	9	9
	MEXYS SAS							
	au capital de 460 000 €	100%	624	318	193	1 421	1 672	942
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)							
	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	9 873	-
	<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>&lt;3 252&gt;</b>	<b>267</b>	<b>3 960</b>	<b>1 654</b>	<b>11 756</b>	<b>951</b>
	MEGA-BUS SAS							
	au capital de 305 000 €	100%	473	<155>		1 497	944	789
	<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>473</b>	<b>&lt;155&gt;</b>	<b>0</b>	<b>1 497</b>	<b>944</b>	<b>789</b>
	<b>Total</b>		<b>&lt;2 779&gt;</b>	<b>112</b>	<b>3 960</b>	<b>3 151</b>	<b>12 700</b>	<b>1 740</b>

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire de Mexys, cette dernière a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon de créances à hauteur de 50% lui permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€. Le solde dû, après abattement fait l'objet d'un plan de paiement sur 18 mois s'échelonnant entre janvier 2015 et juin 2016. A ce titre, Medasys a soutenu sa filiale par l'abandon de sa créance impactant ses propres comptes sociaux de 193 k€. Le remboursement du solde de la créance due à Medasys interviendra à l'issue du plan de paiement, en juin 2016.

## NOTES SUR LE BILAN

### ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	01.01.14	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.14	31.12.12
Frais de développement	24 221	3 365			27 586	21 009
Concessions et droits similaires	995				995	882
Fonds commercial	3 140				3 140	3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012	2 422
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>30 368</b>	<b>3 365</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 733</b>	<b>27 453</b>
Agencements, installations générales	334	13	4		343	226
Matériel de bureau et informatique, mobilier	769	16			785	763
Avance et acompte		76			76	
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 103</b>	<b>105</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1 204</b>	<b>989</b>
Titres de participations	12 700				12 700	12 691
Créances rattachées aux participations	4 059	688	789		3 958	4 040
Valeurs mobilières de placement nanties	150		150		0	294
Prêts	430	43			473	389
Dépôts et cautionnements	504	125	29		600	459
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>17 843</b>	<b>856</b>	<b>968</b>	<b>0</b>	<b>17 731</b>	<b>17 873</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>49 314</b>	<b>4 326</b>	<b>972</b>	<b>0</b>	<b>52 668</b>	<b>46 315</b>

La diminution des créances rattachées aux participations pour 789 k€ comprend l'abandon de créances de 193 k€ consenti par Medasys à Mexys, dans le cadre du soutien financier de sa filiale.

#### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	01.01.14	Dotations	Reprises	Autres	31.12.14	31.12.12
Frais de développement	17 291	3 164			20 455	13 733
Concessions et droits similaires	745	67			812	684
Autres immobilisations incorporelles	1 852	160			2 012	1 830
Fonds de commerce	2 340	50			2 390	2 175
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>22 228</b>	<b>3 441</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 669</b>	<b>18 422</b>
Agencements, installations générales	2	37			39	220
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651	26	3		674	735
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>653</b>	<b>63</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>713</b>	<b>955</b>
Titres de participations	11 183	155	378		10 960	11 183
Créances rattachées aux participations	3 762		5		3 757	3 843
Dépôts et cautionnements		74			74	
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 945</b>	<b>229</b>	<b>383</b>	<b>0</b>	<b>14 791</b>	<b>15 026</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>37 826</b>	<b>3 733</b>	<b>386</b>	<b>0</b>	<b>41 173</b>	<b>34 403</b>

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2 012 k€ correspondent au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 160 k€. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille de contrats est totalement amorti.



Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 50 k€ portant sa dépréciation à 838 k€ au 31.12.2014.

Concernant les titres de participation, la dotation de 155 k€ se rapporte à la filiale Mega-Bus et la reprise pour 378 k€ est liée à l'amélioration de la situation nette de Mexys.

#### STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences.

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients	2 009	944	1 638
Clients douteux	620	620	206
Factures à établir	19 999	16 502	13 805
<b>Total brut</b>	<b>22 628</b>	<b>18 066</b>	<b>15 649</b>
Provision pour dépréciation	534	535	178
<b>Total net</b>	<b>22 094</b>	<b>17 531</b>	<b>15 471</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients et des comptes rattachés se présente comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	2 010	1 171	242	557	40
Clients douteux	85	85			
Factures à établir	19 999		340	1 801	17 858
<b>Total 2014</b>	<b>22 094</b>	<b>1 256</b>	<b>582</b>	<b>2 358</b>	<b>17 898</b>
Total 2013	17 531	861	28	452	16 190
Total 2012	15 471	1 191	41	274	13 965

#### AUTRES CREANCES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs, avoirs non parvenus	13	13	13
Fournisseurs, avances et acomptes	59	112	210
Créances sur personnel et organismes sociaux	1	2	3
Créances et crédits d'impôts	1 673	1 165	1 239
Etat, subvention	94	118	189
Créances TVA	522	291	355
Produits à recevoir	13	71	
Débiteurs divers	152	354	175
<b>Total brut</b>	<b>2 527</b>	<b>2 126</b>	<b>2 184</b>
Provision pour dépréciation			2
<b>Total net</b>	<b>2 527</b>	<b>2 126</b>	<b>2 182</b>

#### DISPONIBILITE S ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2014, Medasys S.A. détient 191 754 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 131 593 titres pour une valeur de 99 431 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a acquis 528 444 actions à un cours moyen de 0,87 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 511 890 actions à un cours moyen de 0,89 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 44 k€ et un mali de cession de 35 k€. Au 31 décembre 2014, les 191 754 titres auto détenus représentent 0,74 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2014. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 140 306€. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 54 860,82 €.

#### COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	<b>Charges constatées d'avance</b>			
	Loyers	103	27	176
	Sous-traitance	99	57	100
	Publicité et documentation	1	36	22
	Entretiens et réparations	15	18	11
	Assurances	5	5	6
	Divers	21	15	18
	<b>sous-total</b>	<b>244</b>	<b>158</b>	<b>333</b>
	<b>Ecart de conversion</b>			
	Créances rattachées aux participations	77	76	
	Clients	27	26	6
	<b>sous-total</b>	<b>104</b>	<b>102</b>	<b>6</b>
	<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>260</b>	<b>339</b>

Au 31.12.2014, les écarts de conversion pour 104 k€ sont relatifs aux créances détenues sur la filiale japonaise.

#### EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95 €.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 16 janvier 2015 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	12 078 223	44,99%	12 078 223	45,31%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%	1 633 000	6,13%
Management	722 859	2,69%	722 859	2,71%
Salariés	107 949	0,40%	107 949	0,40%
<b>Sous-total</b>	<b>14 542 031</b>	<b>54,17%</b>	<b>14 542 031</b>	<b>54,55%</b>
Ecotech et développement durable	403 251	1,50%	403 251	1,51%
Hexagone croissance 2	338 843	1,26%	338 843	1,27%
Hexagone croissance 3	423 214	1,58%	423 214	1,59%
Hexagone croissance 4	255 461	0,95%	255 461	0,96%
Public	10 695 002	39,84%	10 695 002	40,12%
Actions propres détenues par Medasys	188 460	0,70%		
<b>Total</b>	<b>26 846 262</b>	<b>100%</b>	<b>26 657 802</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2014.

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	01.01.14	Dotations	Reprises		31.12.14	31.12.12
			utilisées	non utilisées		
Amortissements dérogatoires	66	8			74	53
<b>Provisions règlementées</b>	<b>66</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>53</b>
Provisions pour pertes de change	102	104	102		104	6
Provisions pour litiges	123	18	141		0	217
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>225</b>	<b>122</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>223</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 340	50			2 390	2 175
Dépréciation des immobilisations financières	14 946	229	383		14 792	15 026
Dépréciation des stocks de marchandises	2		1		1	40
Dépréciation des comptes clients	534				534	178
Dépréciation des autres débiteurs					0	2
Dépréciation des actions d'autocontrôle	9		9		0	6
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>17 831</b>	<b>279</b>	<b>393</b>	<b>0</b>	<b>17 717</b>	<b>17 427</b>
<b>Total</b>	<b>18 122</b>	<b>409</b>	<b>636</b>	<b>0</b>	<b>17 895</b>	<b>17 703</b>
Dotations et reprises d'exploitation			1			
Dotations et reprises financières		258	494			
Dotations et reprises exceptionnelles		151	141	0		
		<b>409</b>	<b>636</b>	<b>0</b>		

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 50 k€ portant sa dépréciation à 838 k€ au 31.12.2014.

Concernant les immobilisations financières, la dotation pour 258 k€ concerne les titres de Mega-Bus pour 154 k€ et le risque de change pour 104 k€, la reprise pour 494 k€ concerne les titres de Mexys pour 378 k€, la créance sur Medasys Japon pour 5k€, le risque de change pour 102 k€ et les titres d'autocontrôle pour 9 k€.

## AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance financement a versé en 2010, un acompte de 167 K€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.

## CREANCES ET DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.14	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.13	31.12.12
	Créances rattachées à des participations	3 959	208	3 751	4 059	4 041
	Prêts	472		472	429	388
	Autres immobilisations financières	599	74	525	504	459
	Acomptes versés sur commandes	59	59	-	112	210
	Clients litigieux	620	620	-	620	206
	Autres créances clients	22 008	10 574	11 434	17 446	15 443
	Organismes sociaux	13	13	-	2	3
	Etat, impot sociétés	1 581		1 581	1 165	1 240
	Etat, TVA	522	522	-	290	355
	Etat, Subvention	186		186	189	188
	Débiteurs divers	166	152	14	368	188
	Charges constatées d'avance	244	244	-	158	333
	<b>Total</b>	<b>30 429</b>	<b>12 466</b>	<b>17 963</b>	<b>25 342</b>	<b>23 054</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	43			41	40
€'000	Nature des dettes	31.12.14	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.13	31.12.12
	Soldes bancaires créditeurs	2 282	2 282	-	1 652	1 728
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	3 256	786	2 470	1 658	1 079
	Autres dettes financières diverses	246	246	-	51	31
	Fournisseurs	3 286	3 286	-	3 427	2 771
	Clients, acomptes reçus sur commandes	1 932	752	1 180	3 199	2 593
	Clients créditeurs	38	38	-	94	67
	Clients, avoirs à établir			-		328
	Etat, TVA	4 195	2 444	1 751	2 982	2 951
	Autres impôts et taxes	648	648	-	347	453
	Personnel	1 729	1 729	-	1 631	1 589
	Organismes sociaux	2 831	2 831	-	1 954	2 187
	Groupe et associés	757	757	-	728	129
	Créditeurs divers	74	74	-	575	902
	Produits constatés d'avance	869	589	280	413	140
	<b>Total</b>	<b>22 143</b>	<b>16 462</b>	<b>5 681</b>	<b>18 711</b>	<b>16 948</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice	2401			1367	925
	Emprunts remboursés dans l'exercice	808			783	879

## COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	<b>Produits constatés d'avance</b>			
	Maintenance	23	23	51
	Prestations	319	2	44
	Logiciel	207	28	45
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	320	360	
	<b>sous-total</b>	<b>869</b>	<b>413</b>	<b>140</b>
	<b>Ecart de conversion</b>			
	Créances rattachées aux participation	157	157	159
	Clients	3	1	-
	<b>sous-total</b>	<b>160</b>	<b>158</b>	<b>159</b>
	<b>Total</b>	<b>1 029</b>	<b>571</b>	<b>299</b>

## DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Clients, factures à établir	19 999	16 502	13 805
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	14	13	13
	Débiteurs divers, produits à recevoir	105	71	-
	<b>Total</b>	<b>20 118</b>	<b>16 586</b>	<b>13 818</b>
€'000	Charges à payer	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	12	9	10
	Fournisseurs, factures non parvenues	1 335	1 278	859
	Personnel	1 613	1 505	1 482
	Organismes sociaux	752	724	875
	Etat	637	347	418
	Associés	60	30	52
	Clients avoirs à établir		-	328
	<b>Total</b>	<b>4 409</b>	<b>3 893</b>	<b>4 024</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.14	31.12.13	31.12.12
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 215	2 735	2 989
	Charges externes	151	476	227
	<b>Total</b>	<b>3 366</b>	<b>3 211</b>	<b>3 216</b>

### TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Remboursement d'assurances	12	15	13
	Avantage en nature sur salaires		1	4
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

### DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp. et incorp.	3 455	3 967	4 357
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	229	-	247
	Dotations aux provisions sur actif circulant		356	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	8	13	16
	Dotations aux prov. pour dép. des immo. incorporelles	50	165	38
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation		9	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges	123	220	132
	<b>Total</b>	<b>3 865</b>	<b>4 730</b>	<b>4 790</b>

### DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Produits d'intérêts financiers	3	5	22
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	1	1	10
	Différences positives de change	5	-	6
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	9	5	12
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	378	-	100
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	5	80	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	102	6	1
	Divers	-	4	-
	<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>101</b>	<b>151</b>

La reprise de provisions pour dépréciation des titres de filiales de 378 k€ correspond à Mexys.

€'000	Charges financières	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Intérêts et charges assimilées	218	126	173
	Différences négatives de change	10	5	10
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	35	4	-
	Abandon de créances au profit de la filiale Mexys	193	-	-
	Dotations aux provisions pour risques de change	104	102	6
	Dotations pour dépréciation des actions propres	-	9	4
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	155	-	237
	Divers	3	-	-
	<b>Total</b>	<b>718</b>	<b>246</b>	<b>430</b>

La dotation pour dépréciation des titres et créances de filiales pour 155 k€ au 31.12.2014 concerne les titres de Mega-Bus.

#### DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Autres régularisations des comptes de tiers	38	53	25
	Indemnité compensatrice suite à un litige fournisseur et remboursement des frais de procédure		372	141
	Quote part de subvention virée au résultat	102	186	98
	Boni de cession des actions propres	45	34	18
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	141	125	95
	Divers	4	-	5
	<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>770</b>	<b>382</b>

En 2014, la reprise de provision pour litiges de 141 k€ est de nature sociale à hauteur de 85 k€ et relative à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56k€.

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Pénalités sur marché	-	300	-
	Pénalités et majorations	164	44	3
	Autres régularisations comptes de tiers	-	13	7
	Frais de personnel	85	4	104
	Frais liés aux litiges en cours	3	-	31
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	-	9	219
	Valeur comptable des titres de participation cédés	-	-	19
	Mali de cession des actions propres	35	9	17
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	8	13	16
	Dotations aux provisions pour dépréciation	124	165	38
	Dotations aux provisions pour risques	19	118	45
	<b>Total</b>	<b>438</b>	<b>675</b>	<b>499</b>

Les pénalités sur marché, au 31 décembre 2013, concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat.

L'impairment test réalisé au 31.12.2014 sur le fonds de commerce ISS-Santé a conduit à constater une perte de valeur de 50 k€, elle représentait 165 k€ en 2013 et 38 k€ en 2012 k€.

La dotation aux provisions pour risques de 19 k€ au 31 décembre 2014, est de nature sociale.

## AUTRES INFORMATIONS

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
<b>Participations non cotées</b>		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	-
Mega-Bus (France)	20 000	789
Medhealth (Maroc)	1 000	9
Mexys SA (Belgique)	26 500	942
sous-total		1 740
<b>Actions propres cotées</b>		
Actions Medasys SA	60 161	40
<b>Autres formes de participation</b>		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	131 593	99
<b>Total</b>		<b>1 879</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements reçus

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	455	598	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme		844	925
<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>1 442</b>	<b>1 075</b>

## Engagements donnés

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	58	201
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	91	158
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	-	59	135
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	-	71
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 487	2 807	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	48	72	123
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agilis au titre d'un risque social		50	62
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts	25	1 367	-
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	2 902		
Garantie sur contrats clients	569	598	
Engagements en matière de retraite	1 295	961	825
<b>Total</b>	<b>8 472</b>	<b>6 209</b>	<b>1 721</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

## Engagements pris en faveur des membres du Directoire

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulter, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

## Créances cédées

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant des créances cédées en affacturage	4 273	3 735	3 724
Montant des marchés donnés en garantie	162	344	925
Créances sur l'état cédées	1 600	129	-
<b>Total</b>	<b>6 035</b>	<b>4 208</b>	<b>4 649</b>

## Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence.



L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

### Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	469	153	170	133	119	252	1
Matériel de transport	59	3	11	12	21	33	-
<b>Total</b>	<b>528</b>	<b>156</b>	<b>181</b>	<b>145</b>	<b>140</b>	<b>285</b>	<b>1</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 118 k€ et à 163 k€.

### IMPOT SUR LES SOCIETES

#### Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Déficits ordinaires reportables	13 761	13 349	12 868

#### Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 229 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2014.

### BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,
- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,
- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels.

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours de l'exercice 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Au cours de l'exercice 2013, la société NoemaLife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée en 2014 au taux annuel de 4,5 % conformément à un avenant à la convention de trésorerie signé le 10 février 2014. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice		2014	2013	2012
Frédéric Vaillant, Président du Directoire	Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
	Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire	Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
	Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur la société.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

## DONNEES SOCIALES

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2014 s'est élevé à 426 272 € à comparer à 400 159 € en 2013 et à 371 034 € en 2012.

Options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2014.

Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

## EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Ingénieurs et cadres	176	154	160
Employés, techniciens et apprentis	36	19	21
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>173</b>	<b>181</b>

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	Actheos				PricewaterhouseCoopers			
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	56	48	100%	100%	65	66	100%	100%

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.

## 26.2.2 Comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2014

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		<b>31.12.2014</b>		<b>31.12.2013</b>		<b>31.12.2012</b>	
		(12 mois)		(12 mois)		(12 mois)	
	§						
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.6.5.1</b>	<b>23 720</b> 100%	<b>24 108</b> 100%	<b>25 337</b> 100%		
	Coûts des ventes		<1 828> -8%	<2 410> -10%	<3 175> -13%		
	<b>Marge brute</b>		<b>21 892</b> 92%	<b>21 698</b> 90%	<b>22 162</b> 87%		
	Autres produits ordinaires	4.6.6.1	366 2%	556 2%	68 -		
	Autres charges d'exploitation	4.6.6.2	<4 546> -19%	<4 723> -20%	<4 518> -18%		
	Impôts et taxes		<749> -3%	<677> -3%	<655> -3%		
	Charges de personnel	4.6.6.3	<12 879> -54%	<12 105> -50%	<12 889> -51%		
	Autres charges opérationnelles courantes	4.6.6.4	-	<316> -1%	<176> -1%		
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.6.5	<2 425> -10%	<2 906> -12%	<3 125> -12%		
	<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 659</b> 7%	<b>1 527</b> 6%	<b>867</b> 3%		
	Dépréciation du Goodwill		-	-	<37> -		
	<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 659</b> 7%	<b>1 527</b> 6%	<b>830</b> 3%		
	Produits financiers	4.6.6.6	96 -	13 -	78 -		
	Charges financières	4.6.6.6	<394> -2%	<408> -2%	<391> -2%		
	<b>Résultat financier</b>	4.6.6.6	<b>&lt;298&gt;</b> -2%	<b>&lt;395&gt;</b> -2%	<b>&lt;313&gt;</b> -1%		
	<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 361</b> 5%	<b>1 132</b> 5%	<b>517</b> 2%		
	Charges d'impôt	4.6.6.7.1	<1> -	<41> -	<10> -		
	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 360</b> 5%	<b>1 091</b> 5%	<b>507</b> 2%		
	Part revenant aux minoritaires		-	-	-		
	<b>Résultat net revenant au Groupe</b>		<b>1 360</b> 5%	<b>1 091</b> 5%	<b>507</b> 2%		
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,05	0,04	0,02		
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,05	0,04	0,02		

### ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 360</b>	<b>1 091</b>	<b>507</b>	
	Variation des écarts actuariels	4.6.6.9.1	<337>	19	<147>
	Variation de la différence de conversion		3	108	51
	<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 026</b>	<b>1 218</b>	<b>411</b>	
	Résultat global revenant aux minoritaires				
	<b>Résultat global revenant au groupe</b>	<b>1 026</b>	<b>1 218</b>	<b>411</b>	

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000

		31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
<b>ACTIF</b>	§			
Ecart d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 798	5 798
Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 250	5 180	5 609
Immobilisations corporelles	4.6.7.3	912	911	437
Immobilisations financières	4.6.7.4	1 013	875	822
<b>Actif immobilisé</b>		<b>12 973</b>	<b>12 764</b>	<b>12 666</b>
Impôts différés actifs	4.6.7.5			40
Créances à + d'un an	4.6.7.6	13 132	12 458	9 220
<b>Total actif non courant</b>		<b>26 105</b>	<b>25 222</b>	<b>21 926</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7		151	295
Stocks et en-cours	4.6.7.8	238	365	197
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 139	7 327	7 724
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 126	1 138	2 373
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.13	1 323	2 133	1 427
<b>Total actif courant</b>		<b>14 826</b>	<b>11 114</b>	<b>12 016</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>40 931</b>	<b>36 336</b>	<b>33 942</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital	4.6.7.14	7 375	7 284	7 273
Primes		5 427	5 314	5 301
Réserves		790	41	<495>
Ecart de conversion		175	172	64
Résultat de l'exercice		1 360	1 091	507
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>15 127</b>	<b>13 902</b>	<b>12 650</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>				
<b>Total capitaux propres</b>		<b>15 127</b>	<b>13 902</b>	<b>12 650</b>
Provisions pour risques et charges	4.6.7.15	88	191	286
Provision pour retraite	4.6.7.16	1 471	1 118	1 069
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.17	2 696	1 403	574
Autres dettes à +1 an	4.6.7.18	3 657	4 503	3 863
<b>Total passif non courant</b>		<b>7 912</b>	<b>7 215</b>	<b>5 792</b>
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.19	4 320	3 439	3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.20	3 291	3 448	2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.21	10 281	8 332	8 996
<b>Total passif courant</b>		<b>17 892</b>	<b>15 219</b>	<b>15 500</b>
<b>Total du passif</b>		<b>40 931</b>	<b>36 336</b>	<b>33 942</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000		31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)
	\$			
	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 360</b>	<b>1 091</b>	<b>507</b>
	Dotations et reprises aux amortissements et provisions 4.6.6.5	2 461	2 935	3 191
	Charges d'intérêts financiers 4.6.6.6	346	272	297
	Charges (produits) d'impôts 4.6.6.7.1	1	41	10
	Plus et moins value de cession d'éléments d'actif	<4>	116	317
	Résultat net des activités cédées et abandonnées			
	<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>	<b>4 164</b>	<b>4 455</b>	<b>4 322</b>
	Coût de l'endettement financier	<419>	<245>	<334>
	Impôt payé 4.6.6.7.1	<1>	<1>	<28>
	<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>3 744</b>	<b>4 209</b>	<b>3 960</b>
	Variation des stocks et encours	115	<148>	43
	Variation des créances clients et comptes rattachés	<4 987>	<2 013>	<3 422>
	Variation des autres créances	<421>	<11>	290
	Variation des fournisseurs et comptes rattachés	<148>	691	<430>
	Variation des autres dettes	1 031	116	695
	Variation calculée du besoin en fonds de roulement	<4 410>	<1 365>	<2 824>
	<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>	<b>&lt;666&gt;</b>	<b>2 844</b>	<b>1 136</b>
	Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche 4.6.7.2	<2 289>	<2 136>	<2 554>
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles 4.6.7.2	<63>	<63>	<13>
	Acquisitions d'immobilisations corporelles 4.6.7.3	<256>	<654>	<93>
	Acquisitions d'immobilisations financières 4.6.7.4	<168>	<123>	<159>
	Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur 4.6.7.7			<472>
	Encaissements sur immobilisations	179	189	236
	Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées			
	<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>	<b>&lt;2 534&gt;</b>	<b>&lt;2 787&gt;</b>	<b>&lt;3 055&gt;</b>
	Remboursements d'emprunts	<856>	<782>	<1 027>
	Souscriptions d'emprunts	2 406	1 431	
	Augmentation de capital	204	23	
	Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission			
	Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	14	<14>	<14>
	Variation des financements à court terme	625	<128>	<2 298>
	<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>	<b>2 393</b>	<b>530</b>	<b>&lt;3 339&gt;</b>
	Incidence des variations de change et divers	<3>	119	58
	<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>&lt;810&gt;</b>	<b>706</b>	<b>&lt;5 200&gt;</b>
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 133	1 427	6 627
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture 4.6.7.13	1 323	2 133	1 427
	<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>	<b>&lt;810&gt;</b>	<b>706</b>	<b>&lt;5 200&gt;</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

€'000	Capital	Réserves liées au capital	Part du groupe Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.12</b>	<b>7 273</b>	<b>5 301</b>	<b>&lt;111&gt;</b>	<b>146</b>	<b>64</b>	<b>12 673</b>	<b>0</b>	<b>12 673</b>
Corrections d'erreur				<23>		<23>		<23>
<b>Capitaux propres corrigés au 01.01.13</b>	<b>7 273</b>	<b>5 301</b>	<b>&lt;111&gt;</b>	<b>123</b>	<b>64</b>	<b>12 650</b>	<b>0</b>	<b>12 650</b>
Variation de capital de la société consolidante	11	13				24		24
Opérations sur autocontrôle			<15>	25		10		10
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 091		1 091		1 091
Variation des écarts actuariels				19		19		19
Variation de la différence de conversion					108	108		108
<b>Résultat Global</b>						<b>1 218</b>	<b>0</b>	<b>1 218</b>
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres au 31.12.13</b>	<b>7 284</b>	<b>5 314</b>	<b>&lt;126&gt;</b>	<b>1 258</b>	<b>172</b>	<b>13 902</b>	<b>0</b>	<b>13 902</b>
Corrections d'erreur						0		0
<b>Capitaux propres corrigés au 01.01.14</b>	<b>7 284</b>	<b>5 314</b>	<b>&lt;126&gt;</b>	<b>1 258</b>	<b>172</b>	<b>13 902</b>	<b>0</b>	<b>13 902</b>
Variation de capital de la société consolidante	91	113				204		204
Opérations sur autocontrôle			<14>	9		<5>		<5>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 360		1 360		1 360
Variation des écarts actuariels				<337>		<337>		<337>
Variation de la différence de conversion					3	3		3
<b>Résultat Global</b>						<b>1 026</b>	<b>0</b>	<b>1 026</b>
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres au 31.12.14</b>	<b>7 375</b>	<b>5 427</b>	<b>&lt;140&gt;</b>	<b>2 290</b>	<b>175</b>	<b>15 127</b>	<b>0</b>	<b>15 127</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Parmi les nouveaux marchés à l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système

d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V. Le Groupe Medasys a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé. Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 :

- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- l'amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures »,
- les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et à IAS 27 révisée « Sociétés d'investissement »,
- l'amendement à IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers »,
- l'amendement à IAS 36 « Valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- l'amendement à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.



Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2014 :

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients »,
- la norme IFRS 9 « instruments financiers »,
- L'IFRIC 21 « taxes »,
- L'amendement à IAS 19 « Cotisations des membres du personnel ».

L'analyse des impacts sur les comptes consolidés de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements est actuellement en cours.

### **Présentation des états financiers consolidés**

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

### **Estimations et jugements significatifs**

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Dans le cadre de marchés à prestations multiples (licence, intégration, formation, maintenance, etc.), la société est conduite à effectuer un jugement pour allouer le prix global du contrat aux différents éléments en fonction de leurs justes valeurs. La juste valeur de la maintenance est exprimée en pourcentage du prix de la licence. La juste valeur des services est déterminée sur la base de taux journaliers en fonction des coûts et en cohérence avec le marché. Le montant significatif des factures à établir (20 499 k€ au 31.12.2014) provient pour partie des ventes de licences, reconnues à la livraison mais facturables de façon échelonnée. Les jugements et estimations sous-tendant la reconnaissance des revenus de licences sont explicités dans la note sur la reconnaissance du revenu (cf. note 4.6.2.2.8). L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2,

4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux autres postes des états financiers dépendant d'estimations.

#### METHODES DE CONSOLIDATION

##### CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

##### DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

##### DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

##### CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

##### OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

##### REGLES ET METHODES D'EVALUATION

##### GAINS ET PERTES DE CHANGES

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

##### ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
  - la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
  - la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
  - l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
  - des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
  - la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.
- Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.
- Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.
- Les licences et brevets sont amortis en 1 an.
- Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur.
- A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

#### DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent notamment les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours. Le taux d'actualisation après impôt retenu incluant la prime de risque est de 11

% en 2014. Il était de 12% en 2013 et 2012. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 % à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel nous avons retenu une valeur terminale de 1%. Ce taux inférieur prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus. Les années précédentes, nous avons retenu un taux unique pour l'ensemble des tests qui était de 2,5% en 2013 et de 2% en 2012. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

#### STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.
- Prestations de services : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires

dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) :
- Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

#### ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### PROVISION POUR RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

#### ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

#### ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Couverture du risque de change : N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

Couverture du risque de taux : Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

### CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

## IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION

## ORGANIGRAMME



\* en sommeil depuis l'exercice 2001 \*\* en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation



Le pourcentage d'intérêts et de contrôle, la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31 décembre 2013.

## SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS Ltd (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS (France)
	MEDHEALTH (Maroc)
	MEXYS SA (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2014		Situation nette au 31.12.14	Exercice 2013		Exercice 2012	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000'€	21 355	1 264	15 280	21 027	567	21 695	<232>
Medasys Ltd	Mio' JPY	31	<6>	<65>	35	<4>	84	<43>
Medasys Digital Systems Inc.(1)	000'US\$	-	-	-	-	-	-	-
Mega-Bus SAS	000'€	1 497	<155>	318	2 051	158	2 234	70
Medhealth SAS	000'MAD	162	<88>	-	-	<12>	-	-
Mexys SA	000'€	1 421	318	942	1 608	62	1 531	82

(1) en sommeil depuis l'exercice 2001

Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire de Mexys, cette dernière a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon de créances à hauteur de 50% lui permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€. Le solde dû, après abattement fait l'objet d'un plan de paiement sur 18 mois s'échelonnant entre janvier 2015 et juin 2016. A ce titre, Medasys a soutenu sa filiale par l'abandon de sa créance impactant ses propres comptes sociaux de 193 k€. Le remboursement du solde de la créance due à Medasys interviendra à l'issue du plan de paiement, en juin 2016.

## FACTEURS DE RISQUES

### EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Compte tenu des prêts souscrits en 2014, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.14	Variation	31.12.13	Variation	31.12.12
Actifs financiers évalués à la juste valeur		<151>	151	<144>	295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 323	<810>	2 133	706	1 427
Concours bancaires	<1 067>	<813>	<254>	<4>	<250>
Crédits spot	<1 562>	182	<1 744>	81	<1 825>
Agius courus non échus	<20>	<12>	<8>	3	<11>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>&lt;1 326&gt;</b>	<b>&lt;1 604&gt;</b>	<b>278</b>	<b>642</b>	<b>&lt;364&gt;</b>
Emprunts	<817>	<250>	<567>	192	<759>
Dettes de crédit bail	<113>	35	<148>	180	<328>
Dettes d'affacturage	<38>	<23>	<15>	405	<420>
Compte courant NoemaLife	<698>	0	<698>	<698>	
Dettes sur acquisition de sociétés	<5>	0	<5>	149	<154>
<b>Endettement financier brut à moins d'un an</b>	<b>&lt;1 671&gt;</b>	<b>&lt;238&gt;</b>	<b>&lt;1 433&gt;</b>	<b>228</b>	<b>&lt;1 661&gt;</b>
Emprunts	<2 577>	<1 304>	<1 273>	<783>	<490>
Dettes de crédit bail	<119>	11	<130>	<46>	<84>
<b>Endettement financier brut à plus d'un an</b>	<b>&lt;2 696&gt;</b>	<b>&lt;1 293&gt;</b>	<b>&lt;1 403&gt;</b>	<b>&lt;829&gt;</b>	<b>&lt;574&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;4 367&gt;</b>	<b>&lt;1 531&gt;</b>	<b>&lt;2 836&gt;</b>	<b>&lt;601&gt;</b>	<b>&lt;2 235&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;5 693&gt;</b>	<b>&lt;3 135&gt;</b>	<b>&lt;2 558&gt;</b>	<b>41</b>	<b>&lt;2 599&gt;</b>

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

#### RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### RISQUE DE TAUX

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

#### RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs

impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

#### RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

#### RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le Groupe opère dans secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

#### INFORMATIONS SECTORIELLES

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	21 185	89,3%	20 151	83,6%	23 202	91,6%
Europe	1 022	4,3%	1 366	5,7%	1 076	4,2%
Amérasie	468	2,0%	392	1,6%	1 059	4,2%
Afrique - Proche-Orient	1 045	4,4%	2 199	9,1%	-	
<b>Total</b>	<b>23 720</b>	<b>100%</b>	<b>24 108</b>	<b>100%</b>	<b>25 337</b>	<b>100%</b>

#### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	1 063	78,2%	1 011	92,7%	834	164,5%
Europe	348	25,6%	110	10,1%	122	24,1%
Afrique	<8>	-0,6%	<1>	-0,1%	0	0,0%
Amérasie	<43>	-3,2%	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%
<b>Total</b>	<b>1 360</b>	<b>100%</b>	<b>1 091</b>	<b>100%</b>	<b>507</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

### AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Subvention d'exploitation	63	150	25
Divers	303	406	43
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>556</b>	<b>68</b>

Les produits divers pour 303 k€, au 31 décembre 2014, sont liés à hauteur de 264 k€ au produit de l'abandon de créances consenti par des tiers à la filiale belge Mexys dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire et pour 39 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits.

Les produits divers pour 406 k€, au 31 décembre 2013, concernaient la réduction de prix de 375 k€ obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009 et l'ajustement de comptes tiers prescrits pour 21 k€.

### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Eau et électricité	18	60	60
Fournitures administratives et petit matériel	41	48	53
Sous traitance administrative	52	47	46
Location mobilière ou immobilière	711	746	685
Entretiens et réparations	147	129	107
Assurances	101	99	103
Honoraires	872	981	987
Publicité	522	444	391
Transport	27	64	50
Frais postaux et de télécommunications	232	245	227
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 611	1 681	1 651
Services bancaires	130	92	97
Divers	82	87	61
<b>Total</b>	<b>4 546</b>	<b>4 723</b>	<b>4 518</b>

### CHARGES DE PERSONNEL

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Salaires	11 394	10 586	11 452
Charges sociales	4 957	4 505	4 868
<b>Total charges de personnel</b>	<b>16 350</b>	<b>15 091</b>	<b>16 320</b>
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 366>	<2 040>	<2 334>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<1 106>	<946>	<1 097>
<b>Charges de personnel liées à la production d'actif</b>	<b>&lt;3 471&gt;</b>	<b>&lt;2 986&gt;</b>	<b>&lt;3 431&gt;</b>
Salaires nets	9 028	8 546	9 118
Charges sociales nettes	3 851	3 559	3 771
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>12 879</b>	<b>12 105</b>	<b>12 889</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Les charges de personnel s'établissent à 12 879 k€ en 2014 à comparer à 12 105 k€ en 2013. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

#### AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES

Au 31 décembre 2013, les autres charges opérationnelles courantes pour 316 k€ concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka, et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat et pour 16 k€ au résultat de cession des immobilisations.

#### DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 465	2 694	3 013
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	53	402	139
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<45>	<130>	<72>
Dotations aux provisions pour risques et charges	114	152	224
Reprises des provisions pour risques et charges	<162>	<212>	<179>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>2 425</b>	<b>2 906</b>	<b>3 125</b>
Dépréciation du Goodwill	-	-	37
<b>Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill</b>	<b>2 425</b>	<b>2 906</b>	<b>3 162</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	36	34	33
Reprises des provisions pour risques et charges		<5>	<4>
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>2 461</b>	<b>2 935</b>	<b>3 191</b>

#### RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	72	8	44
Gains de change	8		6
Reprises de provisions pour risques financiers		5	4
Autres produits financiers	16		15
<b>Produits financiers</b>	<b>96</b>	<b>13</b>	<b>78</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs		<27>	-
Intérêts financiers	<346>	<245>	<297>
Pertes de change	<12>	<102>	<61>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<36>	<34>	<33>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;394&gt;</b>	<b>&lt;408&gt;</b>	<b>&lt;391&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;298&gt;</b>	<b>&lt;395&gt;</b>	<b>&lt;313&gt;</b>

#### IMPOT

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

#### DETAIL DE L'IMPOT

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Impôts sur les bénéfices	<1>	<1>	<27>
Impôts différés		<40>	17
<b>Total</b>	<b>&lt;1&gt;</b>	<b>&lt;41&gt;</b>	<b>&lt;10&gt;</b>

#### PREUVE DE L'IMPOT

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Résultat avant impôts	1 361	1 132	517
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<469>	<390>	<178>
Effet des différences fiscales permanentes	66	<9>	<67>
Impôts différés non reconnus sur différences temporelles	544	631	639
Reportes déficitaires de l'exercice non activés	<142>	<314>	<405>
Reprise des reportes déficitaires activés précédemment		40	
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<1>	<41>	<10>
<b>Taux d'impôts réel</b>	<b>0,07%</b>	<b>3,62%</b>	<b>1,93%</b>

#### CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	4
Crédit d'impôt recherche	1 581	1 165	1 238
Autres crédits d'impôt	111	80	-
Etat, TVA	551	335	.
<b>Total créances</b>	<b>2 243</b>	<b>1 580</b>	<b>1 242</b>
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	28
Etat, TVA	4 339	3 125	3 130
Etat, charges à payer	661	371	442
<b>Total dettes</b>	<b>5 000</b>	<b>3 496</b>	<b>3 600</b>

#### RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 459 936	25 423 328	25 423 328
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<186 077>	<176 372>	<148 308>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	344 772	42 833	10 390
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,05</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	1 219 834	1 895 976	2 531 942
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	26 838 465	27 185 765	27 817 352
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,05</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>

L'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

L'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014.

L'exercice de 10 669 490 BSA(3) entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

#### AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

#### VARIATION ACTUARRIERELLE

La variation actuarielle correspond aux gains ou pertes attachés aux indemnités de fin de carrière provisionnées au bilan.

#### NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### ECARTS D'ACQUISITION

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.13	Valeur Brute au 31.12.14	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.13	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.14	Valeur nette au 31.12.13	Valeur nette au 31.12.14
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	0	0
<b>Total</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 198</b>	<b>2 198</b>	<b>5 798</b>	<b>5 798</b>

Les sociétés présentées correspondent à des UGT.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	31.12.14
Frais de développement	13 791	15 927	2 289				18 216
Concessions et droits similaires	898	956					956
Autres immobilisations incorporelles	2 798	2 388					2 388
<b>Total brut</b>	<b>17 487</b>	<b>19 271</b>	<b>2 289</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 560</b>
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	31.12.14
Frais de développement	8 974	11 114	2 003				13 117
Concessions et droits similaires	698	749	56				805
Autres immobilisations incorporelles	2 206	2 228	160				2 388
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>11 878</b>	<b>14 091</b>	<b>2 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 310</b>
<b>Total net</b>	<b>5 609</b>	<b>5 180</b>	<b>70</b>				<b>5 250</b>

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 623 k€ à comparer à 3 463 k€ en 2013. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2014 s'établissent à 1 334 k€, à comparer à 1 327 k€ en 2013. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 400 k€ en 2014 contre 3 776 k€ en 2013. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 397 k€ en 2014 contre 1 636 k€ en 2014. En conséquence, les

amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 003 k€ contre 2 140 k€ en 2013.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2 388 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 160 k€. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille de contrats est totalement amorti.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	31.12.14
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	89	66					66
Autres immobilisations corporelles	1 856	1 913	180	<273>			1 820
Avances et acomptes			76				76
<b>Total brut</b>	<b>2 133</b>	<b>2 167</b>	<b>256</b>	<b>&lt;273&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 150</b>
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	31.12.14
Total amortissements	1 696	1 256	245	<263>			1 238
<b>Total net</b>	<b>437</b>	<b>911</b>	<b>11</b>	<b>&lt;10&gt;</b>			<b>912</b>

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Prêts	301	304	43			73	420
Dépôts et cautionnements	526	571	125	<29>			667
<b>Total brut</b>	<b>827</b>	<b>875</b>	<b>168</b>	<b>&lt;29&gt;</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>1 087</b>
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Total dépréciation	5		74				74
<b>Total net</b>	<b>822</b>	<b>875</b>	<b>94</b>	<b>&lt;29&gt;</b>		<b>73</b>	<b>1 013</b>

(1) la variation de 73 k€ correspond à l'écart d'actualisation.

#### IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

#### CREANCES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients, factures à établir	11 434	11 255	9 096
Clients douteux	-	-	206
Créances de crédits d'impôts	1 686	1 165	-
Débiteurs divers	12	38	96
<b>Total brut</b>	<b>13 132</b>	<b>12 458</b>	<b>9 398</b>
Provision pour dépréciation			178
<b>Total net</b>	<b>13 132</b>	<b>12 458</b>	<b>9 220</b>

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.



Les créances de crédits d'impôts correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) 2014 pour 1 229 k€, et à la quote-part non financée du CIR 2013 pour 352 k€, du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2014 et 2013 pour 105 k€.

#### ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.14
Valeurs mobilières de placement nanties	295	151		<151>		0
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>151</b>		<b>&lt;151&gt;</b>		<b>0</b>

#### STOCKS ET EN-COURS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Stock de marchandises	396	511	363
Provision pour dépréciation	158	146	166
<b>Total net</b>	<b>238</b>	<b>365</b>	<b>197</b>

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients	2 914	1 340	2 496
Clients douteux	761	768	233
Créances cédées en affacturage	38	15	420
Factures à établir	9 065	5 847	4 761
<b>Total brut</b>	<b>12 778</b>	<b>7 970</b>	<b>7 910</b>
Provision pour dépréciation	639	643	186
<b>Total net</b>	<b>12 139</b>	<b>7 327</b>	<b>7 724</b>

L'augmentation des créances clients entre 2013 et 2014 correspond en grande partie à la facturation émise sur les clients export en fin d'année.

L'augmentation des factures à établir entre 2013 et 2014 s'explique par la constatation d'une facture à établir sur le CHRU de Montpellier concernant la mise en place de la Plateforme de Services de Santé.

#### BALANCE AGEE DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
60 jours	4 880	1 840	2 784
60 à 120 jours	1 661	960	99
>120 jours	17 032	15 782	13 965
<b>Total net</b>	<b>23 573</b>	<b>18 582</b>	<b>16 848</b>

#### ECHEANCIER DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ECHUES NETTES DE DEPRECIATIONS

(€'000)	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
<b>au 31.12.2014</b>	<b>1 654</b>	<b>981</b>	<b>409</b>	<b>264</b>
au 31.12.2013	1 233	754	105	374
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360

#### AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Acomptes et avoirs non parvenus	111	146	247
Créances sur personnel et organismes sociaux	14	18	17
Créances et crédits d'impôts	7	80	1 242
Créances TVA	551	335	363
Débiteurs divers	151	330	135
Charges constatées d'avance	292	229	371
<b>Total brut</b>	<b>1 126</b>	<b>1 138</b>	<b>2 375</b>
Provision pour dépréciation			2
<b>Total net</b>	<b>1 126</b>	<b>1 138</b>	<b>2 373</b>

#### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Achats de prestations	136	108	126
Locations immobilières	103	-	107
Divers	53	121	138
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>229</b>	<b>371</b>

Du fait de la signature du nouveau bail de Clamart au 31.12.2013 et de la franchise de loyer en 2014, il n'a pas été constaté de charge de loyer d'avance au 31.12.2013.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Sicav monétaire	-	-	136
Disponibilités	1 323	2 133	1 291
<b>Total</b>	<b>1 323</b>	<b>2 133</b>	<b>1 427</b>

#### CAPITAUX PROPRES

##### EVOLUTION DU CAPITAL

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95€.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

##### OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

#### DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000		31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise		31.12.14
					utilisée	non utilisée	
	Litiges Prud'hommaux	130	135	18		85	68
	Litiges organismes sociaux	70		20			20
	Litiges divers	86	56		56		0
	<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>191</b>	<b>38</b>	<b>56</b>	<b>85</b>	<b>88</b>

La reprise de provision pour litige de 56 k€ ainsi que la dotation pour dépréciation de 74 k€ (voir note 4.6.7.4) sont liées au litige portant sur un dépôt de garantie.

#### PROVISIONS POUR RETRAITE

€'000		31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise		Autres(1)	31.12.14
					utilisée	non utilisée		
	<b>Total</b>	<b>1 069</b>	<b>1 118</b>	<b>36</b>	<b>19</b>		<b>336</b>	<b>1 471</b>

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

La dotation de 36 k€ est une charge financière et la reprise de 19 k€ est un produit d'opération courante.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5 % pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 1,49 % en 2014 il était de 3,2 % en 2013 et en 2012,
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

#### Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%		
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage	
<b>Exercice 2014</b>	<b>1 471</b>	<110>	-7,48%	123	8,36%
<b>Exercice 2013</b>	<b>1 118</b>	<76>	-6,80%	83	7,42%
<b>Exercice 2012</b>	<b>962</b>	<63>	-6,55%	69	7,17%

#### Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%		
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage	
<b>Exercice 2014</b>	<b>1 471</b>	121	8,23%	<109>	-7,41%
<b>Exercice 2013</b>	<b>1 118</b>	83	7,42%	<76>	-6,80%
<b>Exercice 2012</b>	<b>962</b>	69	7,17%	<63>	-6,55%

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 577	1 273	490
Dettes de crédit bail	119	130	84
<b>Total</b>	<b>2 696</b>	<b>1 403</b>	<b>574</b>

Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a contracté quatre prêts moyen-terme. Deux prêts ont été contractés auprès de LCL afin de financer divers agencements et installations de bureaux, le 28 janvier pour 248 k€ et le 1<sup>er</sup> septembre pour 153 k€. Les deux autres prêts ont été contractés le 7 avril auprès du CIC pour 600 k€ et le 28 avril auprès de HSBC pour 1 400 k€. Ces prêts ont pour objet de financer la croissance et le développement du groupe à l'international. Ces emprunts sont à taux fixe.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

#### AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, TVA et autres taxes	1 800	1 838	1 480
Avances subventions	388	446	376
Avances et acomptes reçus	1 180	1 899	2 007
Divers	289	320	-
<b>Total</b>	<b>3 657</b>	<b>4 503</b>	<b>3 863</b>

La dette fiscale de 1 800 k€ au 31 décembre 2014 concerne l'échéancier de paiement des dettes du plan de réorganisation de Mexys pour 50 k€ et la TVA sur les factures à établir pour 1 750 k€, cette dernière représentait 1 838 k€ au 31.12.2013.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme.

Les dettes diverses pour 289 k€ au 31 décembre 2014 correspondent à hauteur de 280 k€ à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

#### EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	817	567	759
Dettes de crédit bail	113	148	328
Dettes sur créances cédées en affacturage	38	15	420
Concours bancaires	1 067	254	250
Crédits spot	1 562	1 744	1 825
AgiOS courus non échus	20	8	11
Compte courant NoemaLife	698	698	-
Dettes sur acquisition de sociétés	5	5	154
<b>Total</b>	<b>4 320</b>	<b>3 439</b>	<b>3 747</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Le compte courant de NoemaLife est rémunéré au taux annuel de 4,5 % sur l'exercice 2014.

#### FOURNISSEURS A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs	1 793	2 069	1 786
Effets à payer	96	64	71
Fournisseurs factures non parvenues	1 402	1 315	900
<b>Total</b>	<b>3 291</b>	<b>3 448</b>	<b>2 757</b>

#### AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Avances et acomptes reçus	810	1 374	691
Clients, avoirs à établir	-	19	341
Clients créditeurs	38	94	68
Personnel, rémunérations et charges dues	1 915	1 816	1 756
Organismes sociaux	3 110	2 437	2 592
Etat, TVA	2 589	1 286	1 651
Etat, IS	-	-	27
Etat, charges à payer	672	371	442
Avances subventions	97	63	291
Créditeurs divers	190	653	859
Produits constatés d'avance	860	219	278
<b>Total</b>	<b>10 281</b>	<b>8 332</b>	<b>8 996</b>

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme.

La dette diverse pour 190 K€ au 31.12.2014 comprend le solde dû de 65 K€ sur une indemnité d'assurance, résultant d'un jugement rendu en cours d'appel le 9 avril 2013 condamnant Medasys.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 2 589 k€ représente 1 416 k€. La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

#### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000		31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Maintenance	334	26	189
	Prestations	319	2	44
	Licences	207	191	45
	<b>Total</b>	<b>860</b>	<b>219</b>	<b>278</b>

#### ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 291	1 270	350	209	1 462
Dettes fiscales et sociales	10 086	1 069	2 481	507	6 029
Autres dettes	3 851	167	86	66	3 533
<b>Total au 31.12.2014</b>	<b>17 228</b>	<b>2 506</b>	<b>2 917</b>	<b>782</b>	<b>11 024</b>
Total au 31.12.2013	16 283	2 186	2 574	753	10 770
Total au 31.12.2012	15 616	1 003	2 487	901	11 225

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### INDICATION DES NIVEAUX DE JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2014	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1
<b>ACTIF</b>		<b>2 336</b>	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 320	2
<b>PASSIF</b>		<b>7 016</b>	

€'000

	§	au 31.12.2013	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	1
<b>ACTIF</b>		<b>3 159</b>	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	2
<b>PASSIF</b>		<b>4 842</b>	

€'000

	§	au 31.12.2012	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
<b>ACTIF</b>		<b>2 544</b>	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
<b>PASSIF</b>		<b>4 321</b>	

#### VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIF FINANCIERS PAR CATEGORIES

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme suit :

€'000

	§		Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
		<b>au 31.12.2014</b>			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	1 013	53	960
Créances à +d'un an	4.6.7.6	13 132	13 132		13 132
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 139	12 139		12 139
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 126	1 126		1 126
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1 323		1 323
<b>ACTIF</b>		<b>28 733</b>	<b>28 733</b>	<b>53</b>	<b>28 680</b>
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2 696		2 696
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 657	3 657		3 657
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 320	4 320		4 320
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 291	3 291		3 291
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	10 281	10 281		10 281
<b>PASSIF</b>		<b>24 245</b>	<b>24 245</b>	<b>0</b>	<b>24 245</b>

€'000

	§				
		<b>au 31.12.2013</b>			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	875	125	750
Créances à +d'un an	4.6.7.6	12 458	12 458		12 458
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	151		151
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 327		7 327
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 138	1 138		1 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	2 133		2 133
<b>ACTIF</b>		<b>24 082</b>	<b>24 082</b>	<b>125</b>	<b>23 957</b>
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	1 403	1	1 402
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	4 503	4 503		4 503
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	3 439		3 439
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 448	3 448		3 448
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 113	8 113		8 113
<b>PASSIF</b>		<b>20 906</b>	<b>20 906</b>	<b>1</b>	<b>20 905</b>

€'000

	§				
		<b>au 31.12.2012</b>			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à +d'un an	4.6.7.6	9 220	9 220		9 220
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 724	7 724		7 724
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427		1 427
<b>ACTIF</b>		<b>21 490</b>	<b>21 490</b>	<b>98</b>	<b>21 392</b>
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 863	3 863		3 863
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 718	8 718		8 718
<b>PASSIF</b>		<b>19 659</b>	<b>19 659</b>	<b>9</b>	<b>19 650</b>

## DONNEES SOCIALES

### REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2014 s'est élevé à 426 272 € à comparer à 400 159 € en 2013 et à 371 034 € en 2012.

Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2014.

Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

### EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	au 31.12.14	au 31.12.13	au 31.12.12
Ingénieurs et cadres	164	8	2	2	0	176	163	184
Employés, techniciens et apprentis	16	10	0	0	10	36	41	40
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>212</b>	204	224

### CHARGES DE PERSONNEL

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales. Elles concernent :

la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2014	2013	2012
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.



€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours du premier semestre 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Au cours du premier semestre 2014, NoemaLife et Medasys S.A. ont signé un avenant à la convention de trésorerie portant le taux annuel des intérêts à 4,5 %. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€.

Au titre de la convention d'assistance mise en place en 2014 entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes consolidés une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

#### AUTRES INFORMATIONS

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	455	598	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme	-	844	925
<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>1 442</b>	<b>1 075</b>

## ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	58	201
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	91	160
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	-	59	135
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	-	71
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 487	2 807	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	48	72	123
Garantie sur contrats clients	569	598	-
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	25	50	62
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	2 902	1 367	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
<b>Total</b>	<b>7 177</b>	<b>5 248</b>	<b>898</b>
€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances clients cédées en affacturage	4 283	3 737	3 376
Marchés donnés en garantie	162	344	925
Créances sur l'état cédées	1 600	143	-
<b>Total</b>	<b>6 045</b>	<b>4 224</b>	<b>4 301</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

## ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulter, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

#### AUTRES PASSIFS EVENTUELS

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.